This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137227 4

SIÈCLES
DE LOUIS XIV,
ET
DE LOUIS XV.

TOME CINQUIEME.

SIECLES
DE LOUIS XIV,
ET
DE LOUIS XV,
PAR VOLTAIRE.

1652

TOME CINQUIEME.

ÉDITION STÉRÉOTYPE,
D'après le procédé de FIRMIN DIDOT.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ET DE LA FONDERIE STÉRÉOTYPES
DE PIERRE DIDOT L'AÎNÉ, ET DE FIRMIN DIDOT.
1817.

PRÉCIS DU SIECLE DE LOUIS XV.

CHAPITRE XXXI.

Etat de l'Europe en 1756. Lisbonne détruite. Conspirations et supplices en Suede. Guerres funestes pour quelques territoires vers le Canada. Prise de Port-Mahon par le maréchal de Richelieu.

L'EUROPE entiere ne vit guere luire de plus beaux jours que depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, jusque vers l'an 1755. Le commerce florissait de Pétersbourg jusqu'à Cadix; les beaux arts étaient par-tout en honneur; on voyait entre toutes les nations une correspondance mutuelle: l'Europe ressemblait à une grande famille réunie après ses différents. Les malheurs nouveaux de l'Europe semblerent être annoncés par des tremblements de terre, qui se firent sentir en plusieurs provinces, mais d'une maniere plus terrible à Lisbonne qu'ailleurs. Un grand tiers de cette ville fut renversé sur ses habitants; il y périt près de trente mille personnes: ce fléau s'étendit en Espagne; la petite ville de Sétubal fut presque détruite, d'autres endommagées; la mer s'élevant au-dessus de la chaussée de Cadix, engloutit tout ce qui se trouva sur le chemin. Les secousses de la terre qui ébranlaient l'Europe se firent sentir de même en Afrique:

et le même jour que les habitants de Lisbonne périssaient la terre s'ouvrit auprès de Maroc ; une peuplade entiere d'Arabes fut ensevelie dans les abymes ; les villes de Fez et de Méquinez furent encore plus maltraitées que Lisbonne.

Ce fléau semblait devoir faire rentrer les hommes en eux-mêmes, et leur faire sentir qu'ils ne sont en effet que des victimes de la mort, qui doivent au moins se consoler les uns les autres. Les Portugais crurent obtenir la clémence de Dieu en faisant brûler des Juifs et d'autres hommes dans ce qu'ils appellent un *auto-da-fé*, acte de foi, que les autres nations regardent comme un acte de barbarie : mais dès ce temps-là même on prenait des mesures dans d'autres parties de l'Europe pour ensanglanter cette terre qui s'écroulait sous nos pieds.

La premiere catastrophe funeste se passa en Suede. Ce royaume était devenu une république dont le roi n'était que le premier magistrat. Il était obligé de se conformer à la pluralité des voix du sénat : les états, composés de la noblesse, de la bourgeoisie, du clergé, et des paysans, pouvaient réformer les lois du sénat ; mais le roi ne le pouvait pas.

Quelques seigneurs, plus attachés au roi qu'aux nouvelles lois de la patrie, conspirerent contre le sénat en faveur du monarque : tout fut découvert ; les conjurés furent punis de mort. Ce qui dans un état purement monarchique aurait passé pour une action vertueuse, fut regardé comme une trahison infâme dans un pays devenu libre. Ainsi les mêmes

actions sont crimes ou vertus selon les lieux et selon les temps.

Cette aventure indisposa la Suède contre son roi, et contribua ensuite à faire déclarer la guerre (comme nous le verrons) à Frédéric, roi de Prusse, dont la sœur avait épousé le roi de Suede.

Les révolutions que ce même roi de Prusse et ses ennemis préparaient dès-lors étaient un feu qui couvait sous la cendre: ce feu embrasa bientôt l'Europe; mais les premieres étincelles vinrent d'Amérique.

Une légere querelle entre la France et l'Angleterre, pour quelques terrains sauvages vers l'Acadie, inspira une nouvelle politique à tous les souverains d'Europe. Il est utile d'observer que cette querelle était le fruit de la négligence de tous les ministres, qui travaillerent en 1712 et 1713, au traité d'Utrecht. La France avait cédé à l'Angleterre par ce traité l'Acadie, voisine du Canada, avec toutes ses anciennes limites; mais on n'avait pas spécifié quelles étaient ces limites, on les ignorait: c'est une faute qu'on n'a jamais commise dans des contrats entre particuliers. Des démêlés ont résulté nécessairement de cette omission. Si la philosophie et la justice se mêlaient des querelles des hommes, elles leur feraient voir que les Français et les Anglais se disputaient un pays sur lequel ils n'avaient aucun droit; mais ces premiers principes n'entrent point dans les affaires du monde. Une pareille dispute élevée entre de simples commerçants aurait été appaisée en deux heures par des arbitres; mais entre des couronnes il suffit de l'ambition ou de

l'humeur d'un simple commissaire pour bouleverser vingt états. On accusait les Anglais de ne chercher qu'à détruire entièrement le commerce de la France dans cette partie de l'Amérique. Ils étaient très supérieurs, par leurs nombreuses et riches colonies, dans l'Amérique septentrionale; ils l'étaient encore plus sur mer par leurs flottes; et ayant détruit la marine de France dans la guerre de 1741, ils se flattaient que rien ne leur résisterait ni dans le nouveau monde ni sur nos mers: leurs espérances furent d'abord trompées.

Ils commencerent, en 1756, par attaquer les Français vers le Canada; et, sans aucune déclaration de guerre, ils prirent plus de trois cents vaisseaux marchands, comme on saisirait des barques de contrebande; ils s'emparerent même de quelques navires des autres nations qui portaient aux Français des marchandises. Le roi de France, dans ces conjonctures, eut une conduite toute différente de celle de Louis XIV: il se contenta d'abord de demander justice; il ne permit pas seulement alors à ses sujets d'armer en course. Louis XIV avait parlé souvent aux autres cours avec supériorité; Louis XV fit sentir dans toutes les cours la supériorité que les Anglais affectaient. On avait reproché à Louis XIV une ambition qui tendait sur terre à la monarchie universelle; Louis XV fit connaître la supériorité réelle que les Anglais prenaient sur les mers.

Cependant Louis XV s'assurait quelque vengeance: ses troupes battaient les Anglais, en 1755, vers le Canada; il préparait dans ses ports une

flotte considérable, et il comptait attaquer par terre le roi d'Angleterre, George II, dans son électorat d'Hanovre. Cette irruption en Allemagne menaçait l'Europe d'un embrasement allumé dans le nouveau monde. Ce fut alors que toute la politique de l'Europe fut changée. Le roi d'Angleterre appela une seconde fois du fond du nord trente mille Russes qu'il devait soudoyer. L'empire de Russie était l'allié de l'empereur et de l'impératrice reine de Hongrie. Le roi de Prusse devait craindre que les Russes, les Impériaux, et les Hanovriens, ne tombassent sur lui. Il avait environ cent quarante mille hommes en armes; il n'hésita pas à se liguer avec le roi d'Angleterre, pour empêcher d'une main que les Russes n'entrassent en Allemagne, et pour fermer de l'autre le chemin aux Français. Voilà donc encore toute l'Europe en armes, et la France replongée dans de nouvelles calamités, qu'on aurait pu éviter si on pouvait se dérober à sa destinée.

Le roi de France eut avec facilité et en un moment tout l'argent dont il avait besoin, par une de ces promptes ressources qu'on ne peut connaître que dans un royaume aussi opulent que la France: vingt places nouvelles de fermiers-généraux, et quelques emprunts, suffirent pour soutenir les premieres années de la guerre; facilité funeste qui ruina bientôt le royaume.

On feignit de menacer les côtes de l'Angleterre. Ce n'était plus le temps où la reine Élisabeth, avec le secours de ses seuls Anglais, ayant l'Écosse à craindre, et pouvant à peine contenir l'Irlande,

soutint les prodigieux efforts de Philippe II. Le roi d'Angleterre, George II, se crut obligé de faire venir des Hanovriens et des Hessois pour défendre ses côtes. L'Angleterre, qui n'avait pas prévu cette suite de son entreprise, murmura de se voir inondée d'étrangers : plusieurs citoyens passerent de la fierté à la crainte, et tremblerent pour leur liberté.

Le gouvernement anglais avait pris le change sur les desseins de la France : il craignait une invasion, et il ne songeait pas à l'isle de Minorque, ce fruit de tant de dépenses prodiguées dans l'ancienne guerre de la succession d'Espagne.

Les Anglais avaient pris, comme on a vu, Minorque sur l'Espagne ; la possession de cette conquête, assurée par tous les traités, leur était plus importante que Gibraltar, qui n'est point un port, et leur donnait l'empire de la Méditerranée. Le roi de France envoya dans cette isle, sur la fin d'avril 1756, le maréchal duc de Richelieu, avec environ vingt bataillons, escortés d'une douzaine de vaisseaux du premier rang, et quelques frégates, que les Anglais ne croyaient pas être sitôt prêtes. Tout le fut à point nommé, et rien ne l'était du côté des Anglais. Ils tenterent au moins, mais trop tard, d'attaquer au mois de juin la flotte française, commandée par le marquis de la Galissonniere. Cette bataille ne leur eût pas conservé l'isle de Minorque, mais elle pouvait sauver leur gloire. L'entreprise fut infructueuse ; le marquis de la Galissonniere mit leur flotte en désordre, et la repoussa. Le ministere anglais vit quelque temps avec

douleur qu'il avait forcé la France à établir une marine redoutable.

Il restait aux Anglais l'espérance de défendre la citadelle de Port-Mahon, qu'on regardait, après Gibraltar, comme la place de l'Europe la plus forte par sa situation, par la nature de son terrain, et par trente ans de soins qu'on avait mis à la fortifier : c'était par-tout un roc uni ; c'étaient des fossés profonds de vingt pieds, et en quelques endroits de trente, taillés dans ce roc ; c'étaient quatre-vingts mines sous des ouvrages devant lesquels il était impossible d'ouvrir la tranchée : tout était impénétrable au canon, et la citadelle entourée par-tout de ces fortifications extérieures taillées dans le roc vif.

Le maréchal de Richelieu tenta une entreprise plus hardie que n'avait été celle de Berg-op-zoom ; ce fut de donner à la fois un assaut à tous ces ouvrages qui défendaient le corps de la place. Il fut secondé dans cette entreprise audacieuse par le comte de Maillebois, qui dans cette guerre déploya toujours de grands talents, déja exercés dans l'Italie.

On descendit dans les fossés malgré le feu de l'artillerie anglaise ; on planta des échelles hautes de treize pieds ; les officiers et les soldats, parvenus au dernier échelon, s'élançaient sur le roc en montant sur les épaules les uns des autres : c'est par cette audace difficile à comprendre qu'ils se rendirent maîtres de tous les ouvrages extérieurs. Les troupes s'y porterent avec d'autant plus de courage qu'elles avaient affaire à près de trois mille Anglais,

secondés de tout ce que la nature et l'art avaient fait pour les défendre.

Le lendemain la place se rendit. Les Anglais ne pouvaient comprendre comment les soldats français avaient escaladé ces fossés, dans lesquels il n'était guere possible à un homme de sang-froid de descendre. Cette action donna une grande gloire au général et à la nation; mais ce fut le dernier de ses succès contre l'Angleterre.

On fut si indigné à Londres de n'avoir pu l'emporter sur mer contre des Français, que l'amiral Bing, qui avait combattu le marquis de la Galissonniere, fut, d'après ses instructions qui lui ordonnaient de tout risquer pour faire entrer dans le port de Mahon un convoi qu'il escortait, condamné par une cour martiale à être arquebusé, en vertu d'une ancienne loi portée du temps de Charles II. En vain le maréchal de Richelieu envoya à l'auteur de cette histoire une déclaration qui justifiait l'amiral Bing, déclaration parvenue bientôt au roi d'Angleterre; en vain les juges même recommanderent fortement le condamné à la clémence du roi, qui a le droit de faire grace; cet amiral fut exécuté. Il était fils d'un autre amiral qui avait gagné la bataille de Messine, en 1618. Il mourut avec une grande fermeté; et avant d'être frappé il envoya son mémoire justificatif à l'auteur, et ses remerciements au maréchal de Richelieu.

CHAPITRE XXXII.

Guerre en Allemagne. Un électeur de Brandebourg résiste à la maison d'Autriche, à l'empire allemand, à celui de Russie, à la France. Evènements mémorables.

On avait admiré Louis XIV d'avoir seul résisté à l'Allemagne, à l'Angleterre, à l'Italie, à la Hollande, réunies contre lui. Nous avons vu un évènement plus extraordinaire; un électeur de Brandebourg tenir seul contre les forces de la maison d'Autriche, de la France, de la Russie, de la Suede, et de la moitié de l'empire.

C'est un prodige qu'on ne peut attribuer qu'à la discipline de ses troupes et à la supériorité du capitaine. Le hasard peut faire gagner une bataille; mais quand le faible résiste aux forts sept années dans un pays tout ouvert, et répare les plus grands malheurs, ce ne peut être l'ouvrage de la fortune. C'est en quoi cette guerre diffère de toutes celles qui ont jamais désolé le monde.

On a déja vu que le second roi de Prusse était le seul prince de l'Europe qui eût un trésor, et le seul qui, ayant mis dans ses armées une vraie discipline, avait établi une puissance nouvelle en Allemagne. On a vu combien les préparatifs du pere avaient enhardi le fils à braver seul la puissance autrichienne, et à s'emparer de la Silésie.

L'impératrice-reine attendait que les conjonctures lui fournissent les moyens de rentrer dans cette province. C'eût été autrefois un objet indifférent pour l'Europe qu'un petit pays annexé à la Bohême appartînt à une maison ou à une autre; mais la politique s'étant raffinée plus que perfectionnée en Europe, ainsi que tous les autres objets de l'esprit humain, cette petite querelle a mis sous les armes plus de cinq cent mille hommes: il n'y eut jamais tant de combattants effectifs ni dans les croisades, ni dans les irruptions des conquérants de l'Asie. Voici comment cette nouvelle scene s'ouvrit.

Élisabeth, impératrice de Russie, était liée avec l'impératrice Marie-Thérese par d'anciens traités, par l'intérêt commun qui les unissait contre l'empire ottoman, et par une inclination réciproque. Auguste III, roi de Pologne et électeur de Saxe, réconcilié avec l'impératrice-reine, et attaché à la Russie, à laquelle il devait le titre de roi de Pologne, était intimement uni avec ces deux souveraines. Ces trois puissances avaient chacune leurs griefs contre le roi Frédéric III de Prusse. Marie-Thérese voyait la Silésie arrachée à sa maison; Auguste et son conseil souhaitaient un dédommagement pour la Saxe ruinée par le roi de Prusse dans la guerre de 1741; et il y avait entre Élisabeth et Frédéric des sujets de plainte personnels, qui souvent influent plus qu'on ne pense sur la destinée des états.

Ces trois puissances, animées contre le roi de Prusse, avaient entre elles une étroite correspon-

dance, dont ce prince craignait les effets. L'Autriche augmentait ses troupes; celles d'Élisabeth étaient prêtes; mais le roi de Pologne, électeur de Saxe, était hors d'état de rien entreprendre: les finances de son électorat étaient épuisées; nulle place considérable ne pouvait empêcher les Prussiens de marcher à Dresde. Autant l'ordre et l'économie rendaient le Brandebourg formidable, autant la dissipation avait affaibli la Saxe. Le conseil saxon du roi de Pologne hésitait beaucoup d'entrer dans des mesures qui pouvaient lui être funestes.

Le roi de Prusse n'hésita pas, et, dès l'année 1755, il prit seul, et sans consulter personne, la résolution de prévenir les puissances dont il avait de si grands ombrages. Il se ligua d'abord avec le roi d'Angleterre, électeur d'Hanovre, sur le refus que fit la France de s'unir à lui; s'assura du landgrave de Hesse et de la maison de Brunswick, et renonça ainsi à l'alliance de la France.

Ce fut alors que l'ancienne inimitié entre les maisons de France et d'Autriche, fomentée depuis Charles-Quint et François I, fit place à une amitié qui parut sincèrement établie, et qui étonna toutes les nations. Le roi de France, qui avait fait une guerre si cruelle à Marie-Thérese, devint son allié; et le roi de Prusse, qui avait été allié de la France, devint son ennemi. La France et l'Autriche s'unirent après trois cents ans d'une discorde toujours sanglante: ce que n'avaient pu tant de traités de paix, tant de mariages; un mécontentement reçu d'un électeur, et l'animosité de quelques personnes alors

toutes-puissantes, que le roi de Prusse avait blessées par des plaisanteries, le fit en un moment. Le parlement d'Angleterre appela cette union monstrueuse; mais étant nécessaire, elle était très naturelle. On pouvait même espérer que ces deux maisons puissantes réunies, secondées de la Russie, de la Suede, et de plusieurs états de l'empire, pourraient contenir le reste de l'Europe.

Le traité fut signé à Versailles entre Louis XV et Marie-Thérese. L'abbé de Bernis, depuis cardinal, eut seul l'honneur de ce fameux traité, qui détruisait tout l'édifice du cardinal de Richelieu, et qui semblait en élever un autre plus haut et plus vaste. Il fut bientôt après ministre d'état, et presque aussitôt disgracié. On ne voit que des révolutions dans les affaires publiques et particulieres.

Le roi de Prusse, menacé de tous côtés, n'en fut que plus prompt à se mettre en campagne. Il fait marcher ses troupes dans la Saxe, qui était presque sans défense, comptant se faire de cette province un rempart contre la puissance autrichienne, et un chemin pour aller jusqu'à elle. Il s'empare d'abord de Léipsick; une partie de son armée se présente devant Dresde: le roi Auguste se retire, comme son pere devant Charles XII; il quitte sa capitale, et va occuper le camp de Pirna, près de Kœnigstein, sur le chemin de la Bohême et sur la rive de l'Elbe, où il se croit en sûreté.

Frédéric III (1) entre dans Dresde en maître,

(1) Je l'appelle toujours Frédéric III, parceque son pere était Frédéric Guillaume, et son aïeul Frédéric, premier roi.

sous le nom de protecteur. La reine de Pologne, fille de l'empereur Joseph, n'avait point voulu fuir : on lui demanda les clefs des archives. Sur le refus qu'elle fit de les donner on se mit en devoir d'ouvrir les portes ; la reine se plaça au-devant, se flattant qu'on respecterait sa personne et sa fermeté : on ne respecta ni l'une ni l'autre ; elle vit ouvrir ce dépôt de l'état. Il importait au roi de Prusse d'y trouver des preuves des desseins de la Saxe contre lui ; il trouva en effet des témoignages de la crainte qu'il inspirait : mais cette même crainte, qui aurait dû forcer la cour de Dresde à se mettre en défense, ne servit qu'à la rendre victime d'un voisin puissant. Elle sentit trop tard qu'il eût fallu, dans la situation où était la Saxe depuis tant d'années, donner tout à la guerre et rien aux plaisirs : il est des positions où l'on n'a d'autre parti à prendre que celui de se préparer à combattre, à vaincre, ou à périr.

Au bruit de cette invasion, le conseil aulique de l'empereur déclara le roi de Prusse perturbateur de la paix publique, et rebelle. Il était difficile de faire valoir cette déclaration contre un prince qui avait près de cent cinquante mille combattants à ses ordres, et qui passait déja pour le plus grand général de l'Europe. Il répondit aux lois par une bataille ; elle se donna entre lui et l'armée autrichienne, qu'il alla chercher à l'entrée de la Bohême, près d'un bourg nommé Lovositz.

Cette premiere bataille fut indécise par le nombre des morts, mais elle ne le fut point par les suites qu'elle eut. On ne put empêcher le roi de

de Richelieu. Cette armée était jointe à celle des cercles, commandée par le prince d'Hildbourghausen.

Frédéric, entouré de tant d'ennemis, prit le parti d'aller mourir les armes à la main dans les rangs de l'armée du prince de Soubise, et cependant il prit toutes les mesures pour vaincre. Il alla reconnaître l'armée de France et des cercles, et se retira d'abord devant elle pour prendre une position avantageuse. Le prince d'Hildbourghausen voulut absolument attaquer; son sentiment devait prévaloir, parceque les Français n'étaient qu'auxiliaires. On marcha près de Rosbach et de Merbourg à l'armée prussienne, qui semblait être sous ses tentes : voilà tout d'un coup les tentes qui s'abaissent; l'armée prussienne paraît en ordre de bataille, entre deux collines garnies d'artillerie.

Ce spectacle frappa les yeux des troupes françaises et impériales. Il y avait quelques années qu'on avait voulu exercer les soldats français à la prussienne; ensuite on avait changé plusieurs évolutions dans cet exercice : le soldat ne savait plus où il en était; son ancienne maniere de combattre était changée; il n'était pas affermi dans la nouvelle. Quand il vit les Prussiens avancer dans cet ordre singulier, inconnu presque par-tout ailleurs, il crut voir ses maîtres. L'artillerie du roi de Prusse était aussi mieux servie, et bien mieux postée que celle de ses ennemis. Les troupes des cercles s'enfuirent sans presque rendre de combat. La cavalerie française, commandée par le marquis de Castries,

chargea la cavalerie prussienne, et en perça quelques escadrons; mais cette valeur fut inutile.

Bientôt une terreur panique se répandit par-tout; l'infanterie française se retira en désordre devant six bataillons prussiens. Ce ne fut point une bataille, ce fut une armée entiere qui se présenta au combat, et qui s'en alla. L'histoire n'a guere d'exemples d'une pareille journée. Il ne resta que deux régiments suisses sur le champ de bataille: le prince de Soubise alla à eux au milieu du feu, et les fit retirer au petit pas.

Le régiment de Diesbach essuya sur-tout très long-temps le feu du canon et de la mousqueterie, et les approches de la cavalerie. Le prince de Soubise empêcha qu'il ne fût entamé en partageant toujours ses dangers. Cette étrange journée changeait entièrement la face des affaires. Le murmure fut universel dans Paris. Le même général remporta une victoire sur les Hanovriens et les Hessois l'année suivante, et on en a parlé à peine. On a déja observé que tel est l'esprit d'une grande ville heureuse et oisive dont on ambitionne le suffrage.

Le ministere de France n'avait point voulu ratifier la convention et les lois que le maréchal de Richelieu avait imposées au duc de Cumberland. Les Anglais se crurent, non sans raison, dégagés de leur parole. La ratification de Versailles n'arriva que cinq jours après l'infortune de Rosbach: il n'était plus temps même avant la bataille de Rosbach; la cour de Londres avait pris la résolution de rompre la convention; le prince Ferdinand

de Brunswick était déja choisi pour commander l'armée réfugiée sous Stade, et se proposait d'attaquer l'armée française affaiblie et dispersée dans l'électorat d'Hanovre. La fermeté du maréchal de Richelieu et l'habileté du comte de Maillebois firent échouer ce projet. L'armée se rassembla sans perte, et de savantes manœuvres forcerent l'armée du prince Ferdinand à se retirer et à prendre ses quartiers. Mais le maréchal de Richelieu et le comte de Maillebois ayant été rappelés, les Anglais reprirent bientôt l'électorat d'Hanovre, et repousserent les Français jusque sur le Rhin.

Si la journée de Rosbach était inouie, ce que fit le roi de Prusse après cette victoire inespérée fut encore plus extraordinaire. Il vole en Silésie, où les Autrichiens vainqueurs avaient défait ses troupes, et s'étaient emparés de Schveidnitz et de Breslau. Sans son extrême diligence la Silésie était perdue pour lui, et la bataille de Rosbach lui devenait inutile.

Il arrive au bout d'un mois vis-à-vis des Autrichiens : à peine arrivé il les attaque avec furie. On combattit pendant cinq heures : Frédéric fut pleinement victorieux ; il rentra dans Schveidnitz et dans Breslau. Ce ne fut depuis qu'une vicissitude continuelle de combats fréquents gagnés ou perdus. Les Français seuls furent presque toujours malheureux ; mais le gouvernement ne fut jamais découragé, et la France s'épuisa à faire marcher continuellement des armées en Allemagne.

Le roi de Prusse s'affaiblissait en combattant : les Russes lui prirent tout le royaume de Prusse,

et dévasterent sa Poméranie, tandis qu'il dévastait la Saxe. Les Autrichiens, et ensuite les Russes, entrerent dans Berlin. Presque tous les trésors de son pere, ceux qu'il avait lui-même amassés, étaient nécessairement dissipés dans cette guerre ruineuse pour tous les partis: il fut obligé de recourir aux subsides de l'Angleterre. Les Autrichiens, les Français, et les Russes, ne se découragerent jamais, et le poursuivirent toujours. Sa famille n'osait plus rester à Berlin continuellement exposé; elle était réfugiée à Magdebourg: pour lui, après tant de succès divers, il était, en 1762, retranché sous Breslau. Marie-Thérese semblait toucher au moment de recouvrer la Silésie. Il n'avait plus Dresde, ni rien de la partie de la Saxe qui touche à la Bohême. Le roi de Pologne espérait de rentrer dans ses états héréditaires, lorsque la mort d'Élisabeth, impératrice de Russie, donna encore une nouvelle face aux affaires, qui changerent si souvent.

Le nouvel empereur, Pierre III, était l'ami secret du roi de Prusse depuis long-temps. Non seulement il fit la paix avec lui dès qu'il fut sur le trône, mais il devint son allié contre cette même impératrice-reine dont Élisabeth avait été l'amie la plus constante. Ainsi on vit tout d'un coup le roi de Prusse, qui était auparavant si pressé par les Russes et les Autrichiens, se préparer à entrer en Bohême à l'aide d'une armée de ces mêmes Russes qui combattaient contre lui quelques semaines auparavant.

Cette nouvelle situation fut aussi promptement

dérangée qu'elle avait été formée; une révolution subite changea les affaires de la Russie.

Pierre III voulait répudier sa femme, et indisposait contre lui la nation. Il avait dit un jour, étant ivre, au régiment Préobasinski, à la parade, qu'il le battrait avec cinquante Prussiens. Ce fut ce regiment qui prévint tous ses desseins, et qui le détrôna. Les soldats et le peuple se déclarerent contre lui. Il fut poursuivi, pris, et mis dans une prison, où il ne se consola qu'en buvant du punch pendant huit jours de suite, au bout desquels il mourut. L'armée et les citoyens proclamerent d'une commune voix sa femme, Catherine d'Anhalt, impératrice, quoiqu'elle fût étrangere, étant de cette maison d'Ascanie, l'une des plus anciennes de l'Europe. C'est elle qui depuis est devenue la véritable législatrice de ce vaste empire. Ainsi la Russie a été gouvernée par cinq femmes de suite; Catherine, veuve de Pierre-le-Grand; Anne, niece de ce monarque; la duchesse de Brunswick, régente sous le court empire de son malheureux fils, le prince Iwan; Élisabeth, fille du czar Pierre-le-Grand et de Catherine I; et enfin cette Catherine II, qui s'est fait en si peu de temps un si grand nom. Cette succession de cinq femmes sans interruption est une chose unique dans l'histoire du monde.

Le roi de Prusse, privé du secours de l'empereur russe, qui voulait combattre sous lui, n'en continua pas moins la guerre contre la maison d'Autriche, la moitié de l'empire, la France, et la Suede.

Il est vrai que les exploits des Suédois n'étaient

pas ceux de Gustave-Adolphe. Sa sœur, femme du roi de Suede, n'avait nulle envie de lui faire du mal. Ce n'était pas la cour de Stockholm qui armait contre lui, c'était le sénat; et le sénat n'armait que parceque la France lui donnait de l'argent. La cour, qui n'était pas assez puissante pour empêcher ce sénat d'envoyer des troupes en Poméranie, l'était assez pour les rendre inutiles; et dans le fond les Suédois faisaient semblant de faire la guerre pour le peu d'argent qu'on leur donnait.

Ce fut en Allemagne principalement que le sang fut toujours répandu: les frontieres de France ne furent jamais entamées; l'Allemagne devint un gouffre qui engloutissait le sang et l'argent de la France. Les bornes de cette histoire, qui n'est qu'un précis, ne permettent pas de raconter ce nombre prodigieux de combats livrés depuis les bords de la mer Baltique jusqu'au Rhin: presque aucune bataille n'eut de grandes suites, parceque chaque puissance avait toujours des ressources. Il n'en était pas de même en Amérique et dans l'Inde, où la perte de douze cents hommes est irréparable. La journée même de Rosbach ne fut suivie d'aucune révolution. La bataille que les Français perdirent auprès de Minden, en 1759, et les autres échecs qu'ils essuyerent, les firent rétrograder; mais ils resterent toujours en Allemagne. Lorsqu'ils furent battus à Crevelt, entre Cleves et Cologne, ils resterent pourtant encore les maîtres du duché de Cleves et de la ville de Gueldres. Ce qui fut le plus remarquable dans cette journée de Crevelt, ce fut la perte du comte de Gisors, fils unique du

maréchal de Belle-Isle, blessé en combattant à la tête des carabiniers. C'était le jeune homme de la plus grande espérance, également instruit dans les affaires et dans l'art militaire, capable des grandes vues et des détails, d'une politesse égale à sa valeur, chéri à la cour et à l'armée. Le prince héréditaire de Brunswick, qui le prit prisonnier, en eut soin comme de son frere, ne le quitta point jusqu'à sa mort, qu'il honora de ses larmes. Il l'aima d'autant plus qu'il retrouvait en lui son caractere. C'est ce même prince de Brunswick qui voyagea depuis en France et dans une grande partie de l'Europe, que j'ai vu jouir si modestement de sa renommée et des sentiments qu'on lui devait. Il combattait alors, tantôt en chef, tantôt sous le prince de Brunswick, son oncle, beau-frere du roi de Prusse, qui acquit une grande réputation, et qui avait la même modestie, compagne de la véritable gloire, et apanage de sa famille. Le prince héréditaire commandait dans plusieurs occasions des corps séparés, et il fut souvent aussi heureux qu'audacieux.

La bataille de Crevelt, dont on ne parlait à Paris qu'avec le plus grand découragement, n'empêcha pas le duc de Broglie de remporter une victoire complete à Bergen, vers Francfort, contre ces mêmes princes de Brunswick, victorieux ailleurs, et de mériter la dignité de maréchal de France, à l'exemple de son pere et de son grand-pere. Mais ce même prince gagna encore, en 1760, la bataille de Varbourg, où furent blessés le marquis de Castries, le prince de Rohan-Rochefort, son cousin

le marquis de Bétisi, le comte de la Tour-du-Pin, le marquis de Valence, et une quantité prodigieuse d'officiers français. Leur malheur était une preuve de leur courage.

Le comte de Montbarey, à la tête du régiment de la couronne, soutint long-temps l'effort des ennemis; il y fut blessé d'un coup de canon et de deux coups de fusil.

Les braves actions de tant d'officiers et de soldats sont innombrables dans toutes les guerres; mais il y en a eu de si singulieres, de si uniques dans leur espece, que ce serait manquer à la patrie que de les laisser dans l'oubli. En voici une, par exemple, qui mérite d'être à jamais conservée dans la mémoire des Français.

Le prince héréditaire de Brunswick assiégeait Vesel, dont la prise eût porté la guerre sur le Bas-Rhin et dans le Brabant; cet évènement eût pu engager les Hollandais à se déclarer contre nous: le marquis de Castries commandait l'armée française formée à la hâte; Vesel allait succomber aux attaques du prince héréditaire. Le marquis de Castries s'avança avec rapidité, emporta Rhinsberg l'épée à la main, et jeta des secours dans Vesel. Méditant une action plus décisive encore, il vint camper le 15 octobre à un quart de lieue de l'abbaye appelée Closter-camp: le prince ne crut pas devoir l'attendre devant Vesel; il se décida à l'attaquer, et se porta au-devant de lui par une marche forcée la nuit du 15 au 16.

Le général français, qui se doute du dessein du prince, fait coucher son armée sous les ar-

mes ; il envoie à la découverte pendant la nuit M. d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne : à peine cet officier a-t-il fait quelques pas que des grenadiers ennemis, en embuscade, l'environnent et le saisissent à peu de distance de son régiment ; ils lui présentent la baïonnette, et lui disent que s'il fait du bruit il est mort. M. d'Assas se recueille un moment pour mieux renforcer sa voix ; il crie, « A moi, Auvergne, voilà les ennemis » ! il tombe aussitôt percé de coups. Ce dévouement, digne des anciens Romains, aurait été immortalisé par eux ; on dressait alors des statues à de pareils hommes : dans nos jours ils sont oubliés ; et ce n'est que long-temps après avoir écrit cette histoire que j'ai appris cette action si mémorable : j'apprends qu'elle vient enfin d'être récompensée par une pension de mille livres, accordée à perpétuité aux aînés de ce nom.

Ces succès divers du jeune prince héréditaire n'empêcherent pas non plus que le prince de Condé, à-peu-près de son âge, et rival de sa gloire, n'eût sur lui un avantage à six lieues de Francfort, vers la Vétéravie : c'est là que le prince de Brunswick fut blessé, et qu'on vit tous les officiers français s'intéresser à sa guérison comme les siens propres.

Quel fut le résultat de cette multitude innombrable de combats, dont le récit même ennuie aujourd'hui ceux qui s'y sont signalés ? que reste-t-il de tant d'efforts ? Rien que du sang inutilement versé dans des pays incultes et désolés, des villages ruinés, des familles réduites à la mendicité ; et rarement même un bruit sourd de ces calamités

perçait-il jusque dans Paris, toujours profondément occupé de plaisirs ou de disputes également frivoles.

CHAPITRE XXXIV.

Les Français malheureux dans les quatre parties du monde. Désastres du gouverneur Dupleix. Supplice du général Lalli.

La France alors semblait plus épuisée d'hommes et d'argent dans son union avec l'Autriche, qu'elle n'avait paru l'être dans deux cents ans de guerre contre elle. C'est ainsi que sous Louis XIV il en avait coûté pour secourir l'Espagne plus qu'on n'avait prodigué pour la combattre depuis Louis XII. Les ressources de la France ont fermé ses plaies; mais elles n'ont pu réparer encore celles qu'elle a reçues en Asie, en Afrique, et en Amérique.

Elle parut d'abord triomphante en Asie. La compagnie des Indes était devenue conquérante pour son malheur. L'empire de l'Inde, depuis l'irruption de Sha-Nadir, n'était plus qu'une anarchie : les soubabs, qui sont des vice-rois, ou plutôt des rois tributaires, achetaient leurs royaumes à la Porte du grand padisha mogol, et revendaient leurs provinces à des nababs, qui cédaient à prix d'argent des districts à des raïas; souvent les ministres du mogol ayant donné une patente de roi, donnaient la même patente à qui en payait davantage : soubab, nabab, raïa, en usaient de même; chacun soutenait

par les armes un droit chèrement acheté. Les Marattes se déclaraient pour celui qui les payait le mieux, et pillaient amis et ennemis. Deux bataillons français ou anglais pouvaient battre ces multitudes indisciplinées, qui n'avaient nul art, et qui même, aux Marattes près, manquaient de courage. Les plus faibles imploraient donc, pour être souverains dans l'Inde, la protection des marchands venus de France et d'Angleterre qui pouvaient leur fournir quelques soldats et quelques officiers d'Europe. C'est dans ces occasions qu'un simple capitaine pouvait quelquefois faire une plus grande fortune dans ces pays qu'aucun général parmi nous.

Pendant que les princes de la presqu'isle se battaient entre eux, on a vu que ces marchands anglais et français se battaient aussi, parceque leurs rois étaient ennemis en Europe.

Après la paix de 1748, le gouverneur Dupleix conserva le peu de troupes qu'il avait, tant les soldats d'Europe, qu'on appelle blancs, que les noirs des isles transplantés dans l'Inde, et les cipayes et pions indiens.

Un des sous-tyrans de ces contrées, nommé Chandasaeb, aventurier arabe, né dans le désert qui est au sud-est de Jérusalem, transplanté dans l'Inde pour y faire fortune, était devenu gendre du nabab d'Arcate. Cet Arabe assassina son beau-pere, son frere, et son neveu. Ayant éprouvé des revers peu proportionnés à ses crimes, il eut recours au gouverneur Dupleix pour obtenir la nababie d'Arcate, dont dépend Pondichery. Dupleix

lui prêta d'abord secrètement dix mille louis d'or, qui, joints aux débris de la fortune de ce scélérat, lui valurent cette vice-royauté d'Arcate. Son argent et ses intrigues lui obtinrent le diplôme de ce vice-roi d'Arcate. Dès qu'il en est en posession, Dupleix lui prête des troupes : il combat avec ces troupes réunies aux siennes le véritable vice-roi d'Arcate; c'était ce même Anaverdi-kan, âgé de cent sept ans, dont nous avons déja parlé, qui fut assassiné à la tête de son armée.

Le vainqueur Chandasaeb, devenu possesseur des trésors du mort, distribua la valeur de deux cent mille francs aux soldats de Pondichery, combla les officiers de présents, et fit ensuite une donation de trente-cinq aldées à la compagnie des Indes. Aldée signifie village; c'est encore le terme dont on se sert en Espagne depuis l'invasion des Arabes, qui dominerent également dans l'Espagne et dans l'Inde, et dont la langue a laissé des traces dans plus de cent provinces.

Ce succès éveilla les Anglais : ils prirent aussitôt le parti de la famille vaincue. Il y eut deux nababs; et comme le soubab ou roi de Décan était lié avec le gouverneur de Pondichery, un autre roi, son compétiteur, s'unit avec les Anglais. Voilà donc encore une guerre sanglante allumée entre les comptoirs de France et d'Angleterre sur les côtes de Coromandel, pendant que l'Europe jouissait de la paix. On consumait de part et d'autre dans cette guerre tous les fonds destinés au commerce; et chacun espérait se dédommager sur les trésors des princes indiens.

On montra des deux côtés un grand courage. MM. d'Auteuil, de Bussi, Lass, et beaucoup d'autres, se signalerent par des actions qui auraient eu de l'éclat dans les armées du maréchal de Saxe. Il y eut sur-tout un exploit aussi surprenant qu'il est indubitable; c'est qu'un officier, nommé M. de la Touche, suivi de trois cents Français, entouré d'une armée de quatre-vingt mille hommes qui menaçait Pondichery, pénétra la nuit dans leur camp, tua douze cents ennemis sans perdre plus de deux soldats, jeta l'épouvante dans cette grande armée, et la dispersa tout entiere. C'était une journée supérieure à celle des trois cents Spartiates au pas des Thermopyles, puisque ces Spartiates y périrent, et que les Français furent vainqueurs : mais nous ne savons peut-être pas célébrer assez ce qui mérite de l'être, et la multitude innombrable de nos combats en étouffe la gloire.

Le roi protégé par les Français s'appelait Mouza-Fersingue; il était neveu du roi favorisé par les Anglais. L'oncle avait fait le neveu prisonnier, et cependant il ne l'avait point encore mis à mort, malgré les usages de la famille; il le traînait chargé de fers à la suite de ses armées, avec une partie de ses trésors. Le gouverneur Dupleix négocia si bien avec les officiers de l'armée ennemie, que dans un second combat le vainqueur de Mouza-Fersingue fut assassiné. Le captif fut roi, et les trésors de son ennemi furent sa conquête. Il y avait dans le camp dix-sept millions d'argent comptant: Mouza-Ferzingue en promit la plus grande partie à la compagnie des Indes; la petite armée

française partagea douze cent mille francs : tous les officiers furent mieux récompensés qu'ils ne l'auraient été d'aucune puissance de l'Europe.

Dupleix reçut Mouza-Ferzingue dans Pondichéry comme un grand roi fait les honneurs de sa cour à un monarque voisin. Le nouveau soubab, qui lui devait sa couronne, donna à son protecteur quatre-vingts aldées, une pension de deux cent quarante mille livres pour lui, autant pour madame Dupleix, une de quarante mille écus pour une fille de madame Dupleix du premier lit. Chandasaeb, bienfaiteur et protégé, fut nommé vice-roi d'Arcate. La pompe de Dupleix égalait au moins celle des deux princes. Il alla au-devant d'eux, porté dans un palanquin, escorté de cinq cents gardes, précédés d'une musique guerriere, et suivis d'éléphants armés.

Après la mort de son protégé Mouza-Ferzingue, tué dans une sédition de ses troupes, il nomma encore un autre roi, et il en reçut quatre petites provinces en don pour la compagnie. On lui disait de toutes parts qu'il ferait trembler le grand mogol avant un an. Il était souverain en effet ; car, ayant acheté une patente de vice-roi de Carnate à la chancellerie du grand mogol même pour la somme modique de deux cent quarante mille livres, il se trouvait égal à sa créature Chandasaeb, et très supérieur par son crédit. Marquis en France, et décoré du grand cordon de Saint-Louis, ces faibles honneurs étaient fort peu de chose en comparaison de ses dignités et de son pouvoir dans l'Inde. J'ai vu des lettres où sa femme était traitée de reine,

Tant de succès et de gloire éblouirent alors les yeux de la compagnie, des actionnaires, et même du ministere : la chaleur de l'enthousiasme fut presque aussi grande que dans les commencements du systême; et les espérances étaient bien autrement fondées, car il paraissait que les seules terres concédées à la compagnie rapportaient environ trente-neuf millions annuels; on vendait, année commune, pour vingt millions d'effets en France au port de l'orient; il semblait que la compagnie dût compter sur cinquante millions par année tous frais faits. Il n'y a point de souverain en Europe, ni peut-être sur la terre, qui ait un tel revenu quand toutes les charges sont acquittées.

L'excès même de cette richesse devait la rendre suspecte : aussi toutes ces grandeurs et toutes ces prospérités s'évanouirent comme un songe; et la France, pour la seconde fois, s'apperçut qu'elle n'avait été opulente qu'en chimeres.

Le marquis Dupleix voulut faire assiéger la capitale du Maduré, dans le voisinage d'Arcate; les Anglais y envoyerent du secours. Les officiers lui représenterent l'impossibilité de l'entreprise; il s'y obstina; et ayant donné des ordres plutôt en roi qui veut être obéi qu'en homme chargé du maintien de la compagnie, il arriva que les assiégeants furent vaincus par les assiégés; la moitié de son armée fut tuée, l'autre captive : les dépenses immenses prodiguées pour ces conquêtes furent perdues; et son protégé, Chandasaeb, ayant été pris dans cette déroute, eut la tête tranchée. Ce fut le fameux lord Clive qui eut la part principale

à la victoire; c'est par là qu'il commença sa glorieuse carriere, qui a valu depuis à la compagnie anglaise presque tout le Bengale. Il acquit et conserva la grandeur et les richesses que Dupleix avait entrevues. Enfin depuis ce jour la compagnie française tomba dans la plus triste décadence.

Dupleix fut rappelé en 1753. A celui qui avait joué le rôle d'un grand roi on donna un successeur qui n'agit qu'en bon marchand. Dupleix fut réduit à disputer à Paris les tristes restes de sa fortune contre la compagnie des Indes, et à solliciter des audiences dans l'antichambre de ses juges: il en mourut bientôt de chagrin. Mais Pondichery était réservé à de plus grands malheurs.

La guerre funeste de 1756 ayant éclaté en Europe, le ministere français craignant avec trop juste raison pour Pondichery et pour tous les établissements de l'Inde, y envoya le lieutenant-général comte de Lalli. C'était un Irlandais de ces familles qui se transplanterent en France avec celle de l'infortuné Jacques II: il s'était si fort distingué à la bataille de Fontenoi, où il avait pris de sa main plusieurs officiers anglais, que le roi le fit colonel sur le champ de bataille. C'était lui qui avait formé le plan plus audacieux que praticable de débarquer en Angleterre avec dix mille hommes, lorsque le prince Charles Édouard y disputait la couronne. Sa haine contre les Anglais et son courage le firent choisir de préférence pour aller les combattre sur les côtes de Coromandel: mais malheureusement il ne joignait pas à sa valeur la prudence, la modé-

ration, la patience, nécessaires dans une commission si épineuse.

Il s'était figuré qu'Arcate était encore le pays de la richesse, que Pondichery était bien pourvu de tout, qu'il serait parfaitement secondé de la compagnie et des troupes, et sur-tout de son ancien régiment irlandais, qu'il menait avec lui. Il fut trompé dans toutes ses espérances; point d'argent dans les caisses, peu de munitions de toute espece, des noirs et des cipayes pour armée, des particuliers riches, et la colonie pauvre; nulle subordination. Ces objets l'irriterent et allumerent en lui cette mauvaise humeur, qui sied si mal à un chef, et qui nuit toujours aux affaires. S'il avait ménagé le conseil, s'il avait caressé les principaux officiers, il aurait pu se procurer des secours d'argent, établir l'union, et mettre en sûreté Pondichery.

La direction de la compagnie des Indes l'avait conjuré à son départ « de réformer les abus sans « nombre, la prodigalité outrée, et le grand désor- « dre qui absorbait tous les revenus ». Il se prévalut trop de cette priere, et se fit des ennemis de tous ceux qui lui devaient obéir.

Malgré le triste aspect sous lequel il envisageait tous les objets, il eut d'abord des succès heureux: il prit aux Anglais le fort Saint-David, à quelques lieues de Pondichery, et en rasa les murs. Si l'on veut bien connaître la source de sa catastrophe si intéressante pour tout le militaire, il faut lire la lettre qu'il écrivit du camp devant Saint-David à Duval Leyrit, qui était gouverneur de la ville de Pondichery pour la compagnie.

« Cette lettre, monsieur, sera un secret éternel « entre vous et moi, si vous me fournissez les moyens « de terminer mon entreprise. Je vous ai laissé « cent mille livres de mon argent pour vous aider « à subvenir aux frais qu'elle exige; je n'ai pas « trouvé en arrivant la ressource de cent sous dans « votre bourse ni dans celle de tout votre conseil. « Vous m'avez refusé les uns et les autres d'y em- « ployer votre crédit; je vous crois cependant tous « plus redevables à la compagnie que moi, qui n'ai « malheureusement l'honneur de la connaître que « pour y avoir perdu la moitié de mon bien en « 1720. Si vous continuez à me laisser manquer « de tout, et exposé à faire face à un méconten- « tement général, non seulement j'instruirai le roi « et la compagnie du beau zele que ses employés « témoignent ici pour leur service, mais je pren- « drai des mesures efficaces pour ne pas dépendre, « dans le court séjour que je desire faire dans ce « pays, de l'esprit de parti et des motifs personnels « dont je vois que chaque membre paraît occupé, « au risque total de la compagnie. »

Une telle lettre ne devait ni lui faire des amis ni lui procurer de l'argent. Il ne fut pas concussionnaire, mais il montra indiscrètement une telle envie contre tous ceux qui s'étaient enrichis, que la haine publique en augmenta; toutes les opérations de la guerre en souffrirent. Je trouve dans un journal de l'Inde, fait par un officier principal, ces propres paroles: « Il ne parle que de chaînes et « de cachots, sans avoir égard à la distinction et « a l'âge des personnes. Il vient de traiter ainsi

« M. de Moracin lui-même. M. de Lalli se plaint « de tout le monde, et tout le monde se plaint « de lui : il a dit à M. le comte de.... Je sens « qu'on me déteste, et qu'on voudrait me voir bien « loin ; je vous engage ma parole d'honneur, et « je vous la donnerai par écrit, que si M. de Leyrit « veut me donner cinq cent mille francs, je me « démets de ma charge, et je passe en France sur « la frégate. »

Le journal dit ensuite : « On est aujourd'hui à « Pondichery dans le plus grand embarras ; on n'y « a pas pu ramasser cent mille roupies : les soldats « menacent hautement de passer en corps chez l'en- « nemi. »

Malgré cette horrible confusion il eut le courage d'aller assiéger Madrass, et s'empara d'abord de toute la ville noire : mais ce fut précisément ce qui l'empêcha de réussir devant la ville haute, qui est le fort Saint-George. Il écrivait de son camp devant ce fort, le 11 février 1759 : « Si nous man- « quons Madrass, comme je le crois, la principale « raison à laquelle il faudra l'attribuer est le pillage « de quinze millions au moins, tant de dévasté que « de répandu dans le soldat, et, j'ai honte de le « dire, dans l'officier, qui n'a pas craint de se servir « de mon nom en s'emparant des cipayes chelingues « et autres, pour faire passer à Pondichery un butin, « que vous auriez dû faire arrêter, vu son énorme « quantité. »

J'ai le journal d'un officier-général que j'ai déja cité ; l'auteur n'est pas l'ami du comte de Lalli, il s'en faut beaucoup ; son témoignage n'en est que

plus recevable quand il atteste les mêmes griefs qui faisaient le désespoir de Lalli. Voici notamment comme il s'exprime :

« Le pillage immense que les troupes avaient fait « dans la ville noire avait mis parmi elles l'abon- « dance ; de grands magasins de liqueurs fortes y « entretenaient l'ivrognerie et tous les maux dont « elle est le germe : c'est une situation qu'il faut « avoir vue. Les travaux, les gardes de la tran- « chée, étaient faits par des hommes ivres. Le régi- « ment de Lorraine fut seul exempt de cette con- « tagion ; mais les autres corps s'y distinguerent : « le régiment de Lalli se surpassa. De là les scenes « les plus honteuses et les plus destructives de la « subordination et de la discipline : on a vu des « officiers se colleter avec des soldats, et mille « autres actions infâmes, dont le détail renfermé « dans les bornes de la vérité la plus exacte parai- « trait une exagération monstrueuse. »

Le comte de Lalli écrivait avec encore plus de désespoir cette lettre funeste : « L'enfer m'a vomi « dans ce pays d'iniquités, et j'attends, comme Jo- « nas, la baleine qui me recevra dans son ventre. »

Dans un tel désordre rien ne pouvait réussir. On leva le siege après avoir perdu une partie de l'armée. Les autres entreprises furent encore plus malheureuses sur terre et sur mer. Les troupes se révoltent, on les appaise à peine. Le général les mene dans la province d'Arcâte pour reprendre la forteresse de Vandavachi : les Anglais s'en étaient emparés après deux tentatives inutiles, dans l'une desquelles ils avaient été complètement battus par

le chevalier de Geogeghan. Lalli osa les attaquer avec des forces inférieures : il les eût vaincus s'il eût été secondé ; mais il ne remporta de cette expédition que l'honneur d'avoir donné une nouvelle preuve de ce courage opiniâtre qui faisait son caractere.

Après bien d'autres pertes il fallut enfin se retirer dans Pondichery. Une escadre de seize vaisseaux anglais obligea l'escadre française envoyée au secours de la colonie de quitter la rade de Pondichery, après une bataille indécise, pour se radouber dans l'isle de Bourbon.

Il y avait dans la ville soixante mille habitants noirs, et cinq à six cents familles d'Europe, avec très peu de vivres. Le général proposa d'abord de faire sortir les noirs, qui affamaient Pondichery : mais comment chasser soixante mille hommes ? le conseil n'osa l'entreprendre. Le général ayant résolu de soutenir le siege jusqu'à l'extrémité, et ayant publié un ban par lequel il était défendu sous peine de mort de parler de se rendre, fut forcé d'ordonner une recherche rigoureuse des provisions dans toutes les maisons de la ville : elle fut faite sans ménagement jusque chez l'intendant, chez tout le conseil, et les principaux officiers. Cette démarche acheva d'irriter tous les esprits déja trop aliénés. On ne savait que trop avec quel mépris et quelle dureté il avait traité tout le conseil ; il avait dit publiquement dans une de ses expéditions : « Je ne veux pas attendre plus « long-temps l'arrivée des munitions qu'on m'a « promises ; j'y attellerai, s'il le faut, le gouver-

« neur Leyrit et tous les conseillers ». Ce gouverneur Leyrit montrait aux officiers une lettre adressée depuis long-temps à lui-même, dans laquelle étaient ces propres paroles : « J'irais plutôt commander les Cafres que de rester dans cette Sodome, « qu'il n'est pas possible que le feu des Anglais « ne détruise tôt ou tard au défaut de celui du « ciel. »

Ainsi, par ses plaintes et ses emportements, Lalli s'était fait autant d'ennemis qu'il y avait d'officiers et d'habitants dans Pondichery; on lui rendait outrage pour outrage; on affichait à sa porte des placards plus insultants encore que ses lettres et ses discours. Il en fut tellement ému que sa tête en parut quelque temps dérangée : la colere et l'inquiétude produisent souvent ce triste effet. Un fils du nabab Chandasaeb était alors réfugié dans Pondichery auprès de sa mere : un officier débarqué depuis peu avec la flotte française qui s'en était retournée, homme aussi impartial que véridique, rapporte que cet Indien ayant vu souvent sur son lit le général français absolument nu, chantant la messe et les psaumes, demanda sérieusement à un officier fort connu si c'était l'usage en France que le roi choisit un fou pour son grand-visir. L'officier étonné lui dit : Pourquoi me faites-vous une question aussi étrange ? C'est, répliqua l'Indien, parceque votre grand-visir nous a envoyé un fou pour rétablir les affaires de l'Inde.

Déja les Anglais bloquaient Pondichery par terre et par mer. Le général n'avait plus d'autre ressource que de traiter avec les Marattes, qui l'avaient

battu. Ils lui promirent un secours de dix-huit mille hommes; mais sentant qu'on n'avait point d'argent à leur donner, aucun Maratte ne parut: on fut obligé de se rendre. Le conseil de Pondichery somma le comte de Lalli de capituler. Il assembla un conseil de guerre : les officiers de ce conseil conclurent à se rendre prisonniers de guerre suivant les cartels établis ; mais le général Coote voulut avoir la ville à discrétion. Les Français avaient démoli Saint-David : les Anglais étaient en droit de faire un désert de Pondichery. Le comte de Lalli eut beau réclamer le cartel de vive voix et par écrit ; on périssait de faim dans la ville : elle fut livrée aux vainqueurs, qui bientôt après raserent les fortifications, les murailles, les magasins, tous les principaux logements.

Dans le temps même que les Anglais entraient dans la ville les vaincus s'accablaient réciproquement de reproches et d'injures. Les habitants voulurent tuer leur général : le commandant anglais fut obligé de lui donner une garde ; on le transporta malade sur un palanquin. Il avait deux pistolets dans les mains, et il en menaçoit les séditieux : ces furieux, respectant la garde anglaise, coururent à un commissaire-des-guerres, intendant de l'armée, ancien officier, chevalier de Saint-Louis (1). Il met l'épée à la main ; un des plus échauffés s'avance à lui, en est blessé, et le tue.

Tel fut le sort déplorable de Pondichery, dont les habitants se firent plus de mal qu'ils n'en reçu-

(1) Il s'appelait du Bois.

rent des vainqueurs. On transporta le général et plus de deux mille prisonniers en Angleterre : dans ce long et pénible voyage ils s'accusaient encore les uns les autres de leurs communs malheurs.

A peine arrivés à Londres ils écrivirent contre Lalli et contre le très petit nombre de ceux qui lui avaient été attachés ; Lalli et les siens écrivaient contre le conseil, les officiers, et les habitants. Il était si persuadé qu'ils étaient tous repréhensibles et que lui seul avait raison, qu'il vint à Fontainebleau, tout prisonnier qu'il était encore des Anglais, et qu'il offrit de se rendre à la Bastille. On le prit au mot. Dès qu'il fut enfermé la foule de ses ennemis que la compassion devait diminuer, augmenta. Il fut quinze mois en prison sans qu'on l'interrogeât.

En 1764 il mourut à Paris un jésuite, nommé Lavaur, long-temps employé dans ces missions des Indes, où l'on s'occupe des affaires profanes sous le prétexte des spirituelles, et où l'on a souvent gagné plus d'argent que d'ames : ce jésuite demandait au ministere une pension de quatre cents livres pour aller faire son salut dans le Périgord, sa patrie ; et l'on trouva dans sa cassette environ onze cent mille livres d'effets, soit en billets, soit en or ou en diamants. C'est ce qu'on avait vu depuis peu à Naples à la mort du fameux jésuite Peppe, qu'on fut près de canoniser. On ne canonisa point Lavaur, mais on séquestra ses trésors. Il y avait dans cette cassette un long mémoire détaillé contre Lalli, dans lequel il était accusé de péculat et de lese-majesté. Les écrits des jésuites avaient alors aussi peu de crédit que leurs personnes proscrites par toute la France ;

mais ce mémoire parut tellement circonstancié, et les ennemis de Lalli le firent tant valoir, qu'il servit de témoignage contre lui.

L'accusé fut d'abord traduit au châtelet, et bientôt au parlement : le procès fut instruit pendant deux années. De trahison il n'y en avait point, puisque s'il eût été d'intelligence avec les Anglais, s'il leur eût vendu Pondichéry, il serait resté parmi eux : les Anglais d'ailleurs ne sont pas absurdes ; et c'eût été l'être que d'acheter une place affamée qu'ils étaient sûrs de prendre, étant maîtres de la terre et de la mer. De péculat il n'y en avait pas davantage, puisqu'il ne fut jamais chargé ni de l'argent du roi, ni de celui de la compagnie ; mais des duretés, des abus de pouvoir, des oppressions, les juges en virent beaucoup dans les dépositions unanimes de ses ennemis.

Toujours fermement persuadé qu'il n'avait été que rigoureux et non coupable, il poussa son imprudence jusqu'à insulter dans ses mémoires juridiques des officiers qui avaient l'approbation générale : il voulut les déshonorer eux et tout le conseil de Pondichéry. Plus il s'obstinait à vouloir se laver à leurs dépens, plus il se noircissait : ils avaient tous de nombreux amis, et il n'en avait point. Le cri public sert quelquefois de preuve, ou du moins fortifie les preuves : les juges ne purent prononcer que suivant les allégations ; ils condamnerent le lieutenant-général Lalli « à être décapité, comme « duement atteint d'avoir trahi les intérêts du roi, « de l'état, et de la compagnie des Indes, d'abus « d'autorité, vexations, et exactions. »

Il est nécessaire de remarquer que ces mots « trahi « les intérêts du roi » ne signifient pas ce qu'on appelle en Angleterre haute trahison, et parmi nous lese-majesté. « Trahir les intérêts » ne signifie dans notre langue que mal conduire, oublier les intérêts de quelqu'un, nuire à ses intérêts, et non pas être perfide et traître. Quand on lui lut son arrêt sa surprise et son indignation furent si violentes, qu'ayant par hasard dans la main un compas dont il s'était servi dans sa prison pour faire des cartes de la côte de Coromandel, il voulut s'en percer le cœur : on l'arrêta. Il s'emporta contre ses juges avec plus de fureur encore qu'il n'en avait étalé contre ses ennemis : c'est peut-être une nouvelle preuve de la forte persuasion où il fut toujours qu'il méritait des récompenses plutôt que des châtiments. Ceux qui connaissent le cœur humain savent que d'ordinaire les coupables se rendent justice eux-mêmes au fond de leur ame, qu'ils n'éclatent point contre les juges, qu'ils restent dans une confusion morne : il n'y a pas un seul exemple d'un condamné avouant ses fautes qui ait chargé ses juges d'injures et d'opprobres. Je ne prétends pas que ce soit une preuve que Lalli fût entièrement innocent ; mais c'est une preuve qu'il croyait l'être. On lui mit dans la bouche un bâillon qui débordait sur les levres ; c'est ainsi qu'il fut conduit à la Greve dans un tombereau. Les hommes sont si légers que ce spectacle hideux attira plus de compassion que son supplice.

L'arrêt confisqua ses biens, en prélevant une somme de cent mille écus pour les pauvres de Pondichery. On m'a écrit que cette somme ne put se

trouver ; je n'assure point ce que j'ignore. Si quelque chose peut nous convaincre de cette fatalité qui entraîne tous les évènements dans ce chaos des affaires politiques du monde, c'est de voir un Irlandais chassé de sa patrie avec la famille de son roi, commandant à six mille lieues des troupes françaises dans une guerre de marchands, sur des rivages inconnus aux Alexandre, aux Gengis et aux Tamerlan, mourant du dernier supplice sur le bord de la Seine pour avoir été pris par des Anglais dans l'ancien golfe du Gange.

Cette catastrophe, qui m'a semblé digne d'être transmise à la postérité dans toutes ses circonstances, ne m'a pas permis de détailler tous les malheurs que les Français éprouverent dans l'Inde et dans l'Amérique. En voici un triste résumé.

CHAPITRE XXXV.

Pertes des Français.

La premiere perte des Français dans l'Inde fut celle de Chandernagor, poste important dont la compagnie française était en possession vers les embouchures du Gange : c'était de là qu'elle tirait ses plus belles marchandises.

Depuis la prise de la ville et du fort de Chandernagor les Anglais ne cesserent de ruiner le commerce des Français dans l'Inde. Le gouvernement de l'empereur était si faible et si mauvais qu'il ne pouvait empêcher des marchands d'Europe de faire des ligues et des guerres dans ses propres états : les An-

glais eurent même la hardiesse de venir attaquer Surate, une des plus belles villes de l'Inde, et la plus marchande, appartenante à l'empereur; ils la prirent, ils la pillerent, ils y détruisirent les comptoirs de France, et en remporterent des richesses immenses, sans que la cour, aussi imbécille que pompeuse, du grand mogol, parût se ressentir de cet outrage, qui eût fait exterminer dans l'Inde tous les Anglais sous l'empire d'un Aurengzeb.

Enfin il n'est resté aux Français dans cette partie du monde que le regret d'avoir dépensé pendant plus de quarante ans des sommes immenses pour entretenir une compagnie, qui n'a jamais fait le moindre profit, qui n'a jamais rien payé aux actionnaires et à ses créanciers du profit de son négoce; qui, dans son administration indienne, n'a subsisté que d'un secret brigandage, et qui n'a été soutenue que par une partie de la ferme du tabac que le roi lui accordait: exemple mémorable et peut-être inutile du peu d'intelligence que la nation française a eue jusqu'ici du grand et ruineux commerce de l'Inde.

Tandis que les flottes et les armées anglaises ont ainsi ruiné les Français en Asie, elles les ont aussi chassés de l'Afrique. Les Francais étaient maîtres du fleuve du Sénégal, qui est une branche du Niger, ils y avaient des forts; ils y faisaient un grand commerce de dents d'éléphants, de poudre d'or, de gomme arabique, d'ambre gris, et sur-tout de ces negres que tantôt leurs princes vendent comme des animaux, et qui tantôt vendent leurs propres enfants, ou se vendent eux-mêmes pour aller servir

des Européans en Amérique. Les Anglais ont pris tous les forts bâtis par les Français dans ces contrées, et plus de trois millions tournois en marchandises précieuses.

Le dernier établissement que les Français avaient dans ces parages de l'Afrique était l'isle de Gorée; elle s'est rendue à discrétion, et il ne leur est rien resté alors dans l'Afrique.

Ils ont fait bien de plus grandes pertes en Amérique. Sans entrer ici dans le détail de cent petits combats, et de la perte de tous les forts l'un après l'autre, il suffit de dire que les Anglais ont pris Louisbourg pour la seconde fois, aussi mal fortifié, aussi mal approvisionné que la premiere. *Enfin* tandis que les Anglais entraient dans Surate à l'embouchure du fleuve Indus, ils prenaient Québec et tout le Canada au fond de l'Amérique septentrionale: les troupes qui ont hasardé un combat pour sauver Québec ont été battues et presque détruites, malgré les efforts du général Montcalm, tué dans cette journée, et très regretté en France. On a perdu ainsi en un seul jour quinze cents lieues de pays.

Ces quinze cents lieues, dont les trois quarts sont des déserts glacés, n'étaient pas peut-être une perte réelle: le Canada coûtait beaucoup et rapportait très peu. Si la dixieme partie de l'argent englouti dans cette colonie avait été employée à défricher nos terres incultes en France, on aurait fait un gain considérable; mais on avait voulu soutenir le Canada, et on a perdu cent années de peines avec tout l'argent prodigué sans retour.

Pour comble de malheur on accusait des plus

horribles brigandages presque tous ceux qui étaient employés au nom du roi dans cette malheureuse colonie : ils ont été jugés au châtelet de Paris tandis que le parlement informait contre Lalli. Celui-ci, après avoir cent fois exposé sa vie, l'a perdue par la main d'un bourreau, tandis que les concussionnaires du Canada n'ont été condamnés qu'à des restitutions et des amendes : tant il est de différence entre les affaires qui semblent les mêmes !

Dans le temps que les Anglais attaquaient ainsi les Français dans le continent de l'Amérique, ils se sont tournés du côté des isles. La Guadeloupe, petite, mais florissante, où se fabriquait le meilleur sucre, est tombée entre leurs mains sans coup férir.

Enfin ils ont pris la Martinique, qui était la meilleure et la plus riche colonie qu'eût la France.

Ce royaume n'a pu essuyer de si grands désastres sans perdre encore tous les vaisseaux qu'il envoyait pour les prévenir ; à peine une flotte était-elle en mer qu'elle était ou prise ou détruite : on construisait, on armait des vaisseaux à la hâte ; c'était travailler pour l'Angleterre, dont ils devenaient bientôt la proie.

Quand on a voulu se venger de tant de pertes et faire une descente en Irlande, il en a coûté des sommes immenses pour cette entreprise infructueuse ; et dès que la flotte destinée pour cette descente est sortie de Brest elle a été dispersée en partie, ou prise, ou perdue dans la vase d'une riviere nommée la Vilaine, sur laquelle elle a cherché un vain refuge. Enfin les Anglais ont pris Belle-Isle à

la vue des côtes de la France qui ne pouvait la secourir.

Le seul duc d'Aiguillon vengea les côtes de France de tant d'affronts et de tant de pertes. Une flotte anglaise avait fait encore une descente à Saint-Cast, près de Saint-Malo; tout le pays était exposé: le duc d'Aiguillon, qui commandait dans le pays, marche sur-le-champ à la tête de la noblesse bretonne, de quelques bataillons, et des milices qu'il rencontre en chemin; il force les Anglais de se rembarquer; une partie de leur arriere-garde est tuée, l'autre faite prisonniere de guerre: mais les Français ont été malheureux par-tout ailleurs. Au reste quel a été le prix de ce service du duc d'Aiguillon et de son sang versé en Italie? une persécution publique et acharnée, presque semblable à celle de Lalli, qui prouve que ceux-là seuls ont raison qui se dérobent à la cour et au public.

Jamais les Anglais n'ont eu tant de supériorité sur mer; mais ils en eurent sur les Français dans tous les temps: ils avaient détruit la marine de la France dans la guerre de 1741; ils avaient anéanti celle de Louis XIV dans la guerre de la succession d'Espagne; ils étaient les maîtres des mers du temps de Louis XIII, de Henri IV, et encore plus dans les temps infortunés de la ligue. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, eut le même avantage sur François I.

Si vous remontez aux temps antérieurs, vous trouverez que les flottes de Charles VI et de Philippe de Valois ne tiennent pas contre celles des rois d'Angleterre Henri V et Édouard III.

Quelle est la raison de cette supériorité conti-

muelle? N'est-ce pas que les Anglais ont besoin de la mer, dont les Français peuvent à toute force se passer, et que les nations réussissent toujours, comme on l'a déja dit, dans les choses qui leur sont absolument nécessaires? N'est-ce pas aussi parceque la capitale est un port de mer, et que Paris ne connoît que les bateaux de la Seine? Serait-ce enfin que le climat et le sol anglais produisent des hommes d'un corps plus vigoureux et d'un esprit plus constant que celui de France, comme il produit de meilleurs chevaux et de meilleurs chiens de chasse? mais depuis Baïonne jusqu'aux côtes de Picardie et de Flandre la France a des hommes d'un travail infatigable, et la Normandie seule a subjugué autrefois l'Angleterre.

Les affaires étaient dans cet état déplorable sur terre et sur mer, lorsqu'un homme d'un génie actif et hardi, mais sage, ayant d'aussi grandes vues que le maréchal de Belle-Isle, avec plus d'esprit, sentit que la France seule pouvait à peine suffire à réparer des pertes si énormes: il a su engager l'Espagne à soutenir la querelle; il a fait une cause commune de toutes les branches de la maison de Bourbon. Ainsi l'Espagne et l'Autriche ont été jointes avec la France par le même intérêt. Le Portugal était en effet une province de l'Angleterre dont elle tirait cinquante millions par an: il a fallu la frapper par cet endroit; et c'est ce qui a déterminé don Carlos, roi d'Espagne par la mort de son frere Ferdinand, à entrer dans le Portugal. Cette manœuvre est peut-être le plus grand trait de politique dont l'histoire moderne fasse mention. Elle a encore été inutile; les An-

glais ont résisté à l'Espagne, et ont sauvé le Portugal.

Autrefois l'Espagne seule était redoutée de toute l'Europe sous Philippe II; et maintenant, réunie avec la France, elle ne peut rien contre les Anglais. Le comte de la Lippe-Schombourg, l'un des seigneurs de Vestphalie, est envoyé par le roi d'Angleterre au secours du Portugal : il n'avait jamais commandé en chef; il avait peu de troupes; cependant dès qu'il est arrivé il gagne la supériorité sur les Espagnols et les Français réunis; il repousse tous leurs efforts; il met le Portugal en sûreté.

Dans le même temps une flotte d'Angleterre faisait payer cher aux Espagnols leur déclaration tardive en faveur de la France.

La Havane, bâtie sur la côte septentrionale de Cuba, la plus grande isle de l'Amérique, à l'entrée du golfe du Mexique, est le rendez-vous de ce nouveau monde: le port, aussi immense que sûr, peut contenir mille vaisseaux; il est défendu par trois forts dont part un feu croisé qui rend l'abord impossible aux ennemis. Le comte d'Albermale et l'amiral Pocok viennent attaquer l'isle; mais ils se gardent bien de tenter les approches du port; ils descendent sur une plage éloignée qu'on croyait inabordable; ils assiegent par terre le fort le plus considérable; ils le prennent, et forcent la ville, les forts et toute l'isle à se rendre, avec douze vaisseaux de guerre qui étaient dans le port, et vingt-sept navires chargés de trésors. On trouva dans la ville vingt-quatre de nos millions en argent comptant. Tout fut partagé entre les vainqueurs, qui

mirent à part la seizieme partie du butin pour les pauvres : les vaisseaux de guerre furent pour le roi, les vaisseaux marchands pour l'amiral et pour tous les officiers de la flotte : tout ce butin montait à plus de quatre-vingts millions. On a remarqué que dans cette guerre et dans la précédente l'Espagne avait perdu plus qu'elle ne retire de l'Amérique en vingt années.

Les Anglais, non contents de leur avoir pris la Havane dans la mer du Mexique et l'isle de Cuba, coururent leur prendre dans la mer des Indes les isles Philippines, qui sont à-peu-près les antipodes de Cuba. Ces isles Philippines ne sont guere moins grandes que l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, et seraient plus riches si elles étaient bien administrées, une de ces isles ayant des mines d'or, et leurs côtes produisant des perles. Le grand vaisseau d'Acapulco, chargé de la valeur de trois millions de piastres, arrivait dans Manille, la capitale : on prit Manille, les isles, et le vaisseau sur-tout, malgré les assurances données par un jésuite, de la part de sainte Potamienne, patronne de la ville, que Manille ne serait jamais prise. Ainsi la guerre, qui appauvrit les autres nations, enrichissait une partie de la nation anglaise, tandis que l'autre gémissait sous le poids des impôts les plus rigoureux aussi-bien que tous les peuples engagés dans cette guerre.

La France alors était plus malheureuse : toutes les ressources étaient épuisées ; presque tous les citoyens, à l'exemple du roi, avaient porté leur vaisselle à la monnaie. Les principales villes et quelques communautés fournissaient des vaisseaux de guerre

à leurs frais; mais ces vaisseaux n'étaient pas construits encore, et quand même ils l'auraient été on n'avait pas assez d'hommes de mer exercés.

Les malheurs passés en faisaient craindre de nouveaux. La capitale, qui n'est jamais exposée au fléau de la guerre, jetait plus de cris que les provinces souffrantes; plus de secours, plus d'argent, plus de crédit. Ceux qu'on choisissait pour régir les finances étaient renvoyés après quelques mois d'administration; les autres refusaient cet emploi, dans lequel on ne pouvait alors que faire du mal.

Dans cette triste situation qui décourageait tous les ordres de l'état, le duc de Praslin, ministre alors des affaires étrangeres, fut assez habile et assez heureux pour conclure la paix dont le duc de Choiseul, ministre de la guerre, avait entamé les négociations.

Le roi de France échangea Minorque, qu'il rendit au roi d'Espagne, contre Belle-isle, que l'Angleterre lui remit; mais l'on perdit, et probablement pour jamais, tout le Canada, avec ce Louisbourg qui avait coûté tant d'argent et de soins pour être si souvent la proie des Anglais. Toutes les terres sur la gauche du grand fleuve Mississipi leur furent cédées. L'Espagne, pour arrondir leurs conquêtes, leur donna encore la Floride. Ainsi du vingt-cinquieme degré jusque sur le pole presque tout leur appartint. Ils partagerent l'hémisphere américain avec les Espagnols. Ceux-ci ont des terres qui produisent les richesses de convention; ceux-là ont les richesses réelles qui s'achetent avec l'or et l'argent, toutes les denrées nécessaires, tout ce qui sert aux manu-

factures. Les côtes anglaises dans l'espace de s cents lieues sont traversées par des fleuves navig bles qui leur portent leurs marchandises jusqu quarante et cinquante lieues dans leurs terres. L peuples d'Allemagne se sont empressés d'aller pe pler ces pays où ils trouvent une liberté dont ils jouissaient point dans leur patrie : ils sont deven Anglais ; et si toutes ces colonies demeuraient uni à leur métropole, il n'est pas douteux que cet é blissement ne fasse un jour la plus formidable pu sance. La guerre avait commencé pour deux ou tro chétives habitations, et ils y ont gagné deux mil lieues de terrain.

Les petites isles de Saint-Vincent, les Grenade Tabago, la Dominique, leur furent encore acquise et c'est par le moyen de ces isles, ainsi que par Jamaïque, qu'ils font un commerce immense av les Espagnols ; commerce sévèrement prohibé, toujours exercé, parcequ'il est favorable aux de nations, et que la loi de la nécessité est toujours premiere.

La France ne put obtenir qu'avec beaucoup difficulté le droit de pêche vers Terre-Neuve, et u petite isle inculte, nommée Miquelon, pour y fai sécher la morue, sans pouvoir y faire le moind établissement ; triste droit sujet à de fréquentes a nies.

La France, à laquelle on rendit Pondichery, quelques comptoirs, fut exclue dans l'Inde de s établissements sur le Gange : elle céda ses posse sions sur le Sénégal en Afrique ; mais on lui ren

Gorée : on fut encore obligé de démolir toutes les fortifications de Dunkerque du côté de la mer.

L'état perdit dans le cours de cette funeste guerre la plus florissante jeunesse, plus de la moitié de l'argent comptant qui circulait dans le royaume, sa marine, son commerce, son crédit. On a cru qu'il eût été très aisé de prévenir tant de malheurs en s'accommodant avec les Anglais pour un petit terrain litigieux vers le Canada ; mais quelques ambitieux, pour se faire valoir et se rendre nécessaires, précipiterent la France dans cette guerre fatale. Il en avait été de même en 1741 : l'amour-propre de deux ou trois personnes suffit pour désoler toute l'Europe. La France avait un si pressant besoin de cette paix, qu'elle regarda ceux qui la conclurent comme les bienfaiteurs de la patrie ; les dettes dont l'état demeurait surchargé étaient plus grandes encore que celles de Louis XIV ; la dépense seule de l'extraordinaire des guerres avait été en une année de quatre cents millions : qu'on juge par-là du reste. La France aurait beaucoup perdu, quand même elle eût été victorieuse.

Les suites de cette paix si déshonorante et si nécessaire furent plus funestes que la paix même : les colons du Canada aimerent mieux vivre sous les lois de la Grande-Bretagne que de venir en France ; et quelque temps après, quand Louis XV eut cédé à la couronne d'Espagne la Nouvelle-Orléans, et tout le pays qui s'étend sur la rive droite du Mississipi, il arriva, pour comble de douleur et d'humiliation, que les officiers du roi d'Espagne condamnerent à être pendus les officiers du roi de France qui

ne se soumirent à eux qu'avec répugnance : le procureur-général, son gendre, d'anciens capitaines chevaliers de Saint-Louis, des négociants, des avocats, ayant fait quelques représentations sur les formalités qu'il convenait d'observer, le commandant envoyé d'Espagne les invita à dîner; on leur fit leur procès au sortir de table, on les condamna à la corde, et par grace en les arquebuser, ce qui est, dit-on, plus honorable. Le commandant qui fit cette étrange exécution était ce même O-reilli, Irlandais, au service d'Espagne, qui fit battre depuis l'armée espagnole par des algériens. Cette défaite a été publique en Europe et en Afrique; et l'indigne mort des officiers du roi de France dans la Nouvelle-Orléans est encore ignorée.

CHAPITRE XXXVI.

Gouvernement intérieur de la France. Querelles et aventures, depuis 1750 jusqu'à 1762.

LORSQU'ENFIN avant cette guerre funeste, et pendant son cours, l'intérieur de la France fut troublé par cette autre guerre si ancienne, et si interminable, entre la juridiction séculière et la discipline ecclésiastique : leurs bornes n'ayant jamais été bien marquées comme elles le sont aujourd'hui en Angleterre, dans tant d'autres pays, et sur-tout en Russie, il en résultera toujours des dissentions dangereuses tant que les droits de la monarchie et ceux des différents corps de l'état seront contestés,

Il se trouva, vers l'an 1750, un ministre des finances assez hardi pour faire ordonner que le clergé et les religieux donneraient un état de leurs biens, afin que le roi pût voir par ce qu'ils possédaient ce qu'ils devaient à l'état. Jamais proposition ne fut plus juste; mais les conséquences en parurent sacrilèges. Un vieil évêque de Marseille écrivit au contrôleur-général : « Ne nous mettez pas « dans la nécessité de désobéir à Dieu ou au roi; « vous savez lequel des deux aurait la préférence ». Cette lettre d'un évêque affaibli par l'âge et incapable d'écrire était d'un jésuite, nommé Lemaire, qui le dirigeoit lui et sa maison : ce jésuite était un fanatique de bonne foi, espece d'hommes toujours dangereuse.

Le ministere fut obligé d'abandonner une entreprise qu'il n'eût pas fallu hasarder si on ne pouvait la soutenir. Quelques membres du clergé imaginerent alors d'occuper le gouvernement par une diversion embarrassante, et de le mettre en alarme sur le spirituel pour faire respecter le temporel.

Ils savaient que la fameuse bulle *Unigenitus* était en exécration aux peuples; on résolut d'exiger des mourants des billets de confession : il fallait que ces billets fussent signés par des prêtres adhérant à la bulle, sans quoi point d'extrême-onction, point de viatique; on refusait sans pitié ces deux consolations aux appelants, et à ceux qui se confessaient à des appelants. Un archevêque de Paris entra surtout dans cette manœuvre, plus par zele de théologien que par esprit de cabale.

Alors toutes les familles furent alarmées; le schis-

me fut annoncé : plusieurs de ceux qu'on appelle jansénistes commençaient à dire hautement, que si on rendait les sacrements si difficiles, on saurait bientôt s'en passer à l'exemple de tant de nations. Ces minuties bourgeoises occuperent plus les Parisiens que tous les grands intérêts de l'Europe : c'étaient des insectes sortis du cadavre du molinisme et du jansénisme, qui, en bourdonnant dans la ville, piquaient tous les citoyens ; on ne se souvenait plus ni de Metz, ni de Fontenoi, ni des victoires, ni des disgraces, ni de tout ce qui avait ébranlé l'Europe. Il y avait dans Paris cinquante mille énergumenes qui ne savent pas en quel pays coulent le Danube et l'Elbe, et qui croyaient l'univers bouleversé pour des billets de confession. Tel est le peuple.

Un curé de Saint-Étienne-du-Mont, petite paroisse de Paris, ayant refusé les sacrements à un conseiller du châtelet, le parlement mit en prison le curé.

Le roi voyant cette petite guerre civile excitée entre les parlements et les évêques, défendit à ses cours de judicature de se mêler des affaires concernant les sacrements, et en réserva la connaissance à son conseil privé. Les parlements se plaignirent qu'on leur ôtât ainsi l'exercice de la police générale du royaume, et le clergé souffrit impatiemment que l'autorité royale voulût pacifier des querelles de religion. Les animosités s'aigrirent de tous côtés.

Une place de supérieure dans l'hôpital des filles acheva d'allumer la discorde : l'archevêque voulut seul nommer à cette place ; le parlement de Paris s'y

opposa ; et le roi ayant jugé en faveur du prélat, le parlement cessa de faire ses fonctions et de rendre la justice : il fallut que le roi envoyât, par ses mousquetaires, à chaque membre de ce tribunal des lettres de cachet portant ordre de reprendre leurs fonctions sous peine de désobéissance.

Les chambres siégerent donc comme de coutume; mais quand il fallut plaider il ne se trouva point d'avocats. Ce temps ressemblait en quelque maniere au temps de la fronde; mais, dépouillé des horreurs de la guerre civile, il ne se montrait que sous une forme susceptible de ridicule.

Ce ridicule était pourtant embarrassant. Le roi résolut d'éteindre par sa modération ce feu qui faisait craindre un incendie; il exhorta le clergé à ne point user de rigueurs dangereuses: le parlement reprit ses fonctions.

Mais bientôt après les billets de confession reparurent; de nouveaux refus de sacrement irriterent tout Paris: le même curé de Saint-Étienne, trouvé coupable d'une seconde prévarication, fut mandé par le parlement, qui lui défendit à lui et à tous les curés de donner un pareil scandale, sous peine de la saisie du temporel; le même arrêt invita l'archevêque à faire cesser lui-même le scandale. Ce terme d'invitation paraissait entrer dans les vues de la modération du roi. L'archevêque ne voulant pas même que la justice séculiere eût le droit de lui faire une invitation, alla se plaindre à Versailles: il était soutenu par un ancien évêque de Mirepoix, nommé Boyer, chargé du ministere de présenter au roi les sujets pour des bénéfices; cet homme, autrefois

théatin, puis évêque, et devenu ministre au département des bénéfices, était d'un esprit fort borné, mais zélé pour les immunités de l'église; il regardait la bulle comme un article de foi; et ayant le crédit attaché à sa place, il persuada que le parlement touchait à l'encensoir. L'arrêt du parlement fut cassé: ce corps fit des remontrances fortes et pathétiques.

Le roi lui ordonna de s'en tenir à lui rendre compte de toutes les dénonciations qu'on ferait sur ces matieres, se réservant à lui-même le droit de punir les prêtres dont le zele scandaleux pourrait faire naître des semences de schisme; il défendit, par un arrêt de son conseil d'état, que ses sujets se donnassent les uns aux autres les noms de novateurs, de jansénistes, et de sémi-pélagiens: c'était ordonner à des fous d'être sages.

Les curés de Paris, excités par l'archevêque, présenterent une requête au roi en faveur des billets de confession; sur-le-champ le parlement décréta le curé de Saint-Jean-en-Greve, qui avait formé la requête. Le roi cassa encore cette procédure de justice: le parlement cessa encore ses fonctions; il continua à faire des remontrances, et le roi persista à exhorter les deux parties à la paix: ses soins furent inutiles.

Une lettre de l'évêque de Marseille, dénoncée au parlement, fut brûlée par la main du bourreau; un écrit de l'évêque d'Amiens condamné. Le clergé étant assemblé pour lors à Paris, comme il s'assemble tous les cinq ans, pour payer au roi ses subsides, résolut de lui aller porter ses plaintes en habits

pontificaux; mais le roi ne voulut point de cette cérémonie extraordinaire.

D'un autre côté le parlement condamna un porte-dieu à l'amende, à demander pardon à genoux, et à être admonété, et un vicaire de paroisse au bannissement : le roi cassa encore cet arrêt.

Les affaires de cette espece se multiplierent : le roi recommanda toujours la paix, sans que les ecclésiastiques cessassent de refuser les sacrements, et sans que le parlement cessât de procéder contre eux.

Enfin le roi permit aux parlements de juger des sacrements, en cas qu'il y eût un procès à leur sujet; mais il leur défendit de chercher à juger lorsqu'il n'y aurait pas de parties plaignantes. Le parlement reprit une seconde fois ses fonctions, et les plaideurs, qu'on avait négligés pour ces affaires, eurent la liberté de se ruiner à l'ordinaire.

Le feu couvait toujours sous la cendre. L'archevêque avait ordonné de refuser le sacrement à deux pauvres vieilles religieuses de Sainte-Agathe, qui, ayant entendu dire autrefois à leur directeur que la bulle *Unigenitus* est un ouvrage diabolique, craignaient d'être damnées si elles recevaient cette bulle en mourant; elles craignaient d'être damnées aussi en manquant d'extrême-onction. Le parlement envoya son greffier à l'archevêque pour le prier de ne pas refuser à ces deux filles les secours ordinaires; et le prélat ayant répondu, selon sa coutume, qu'il ne devait compte qu'à DIEU seul, son temporel fut saisi : les princes du sang et les pairs furent invités à venir prendre séance au parlement.

La querelle alors pouvait devenir sérieuse : on commença à craindre les temps de la fronde et de la ligue. Le roi défendit aux princes et aux pairs d'aller opiner dans le parlement de Paris sur des affaires dont il attribuait la connaissance à son conseil privé. L'archevêque de Paris eut même le crédit d'obtenir un arrêt du conseil pour dissoudre la petite communauté de Sainte-Agathe, où les filles avaient si mauvaise opinion de la bulle *Unigenitus*.

Tout Paris murmura. Ces petits troubles s'étendirent dans plus d'une ville du royaume : les mêmes scandales, les mêmes refus de sacrements, partageaient la ville d'Orléans ; le parlement rendait les mêmes arrêts pour Orléans que pour Paris ; le schisme allait se former. Un curé de Rossainvilliers, diocèse d'Amiens, s'avisa de dire un jour à son prône, « que ceux qui étaient jansénistes eussent à sortir de « l'église, et qu'il serait le premier à tremper ses « mains dans leur sang » ; il eut l'audace de désigner quelques uns de ses paroissiens, à qui les plus fervents constitutionnaires jetèrent des pierres pendant la procession, sans que les lapidés et les lapidants eussent la moindre connaissance de ce que c'est que la bulle et le jansénisme.

Une telle violence pouvait être punie de mort. Le parlement de Paris, dans le ressort duquel est Amiens, se contenta de bannir à perpétuité ce prêtre factieux et sanguinaire ; et le roi approuva cet arrêt, qui ne portait pas sur un délit purement spirituel, mais sur le crime d'un séditieux perturbateur du repos public.

Dans ces troubles Louis XV était comme un père

occupé de séparer ses enfants qui se battent; il défendait les coups et les injures; il réprimandait les uns, il exhortait les autres; il ordonnait le silence, défendant aux parlements de juger du spirituel, recommandant aux évêques la circonspection, regardant la bulle comme une loi de l'église, mais ne voulant point qu'on parlât de cette loi dangereuse. Ses soins paternels pouvaient peu de chose sur des esprits aigris et alarmés: les parlements prétendaient qu'on ne pouvait séparer le spirituel du civil, puisque les querelles spirituelles entraînaient nécessairement après elles des querelles d'état.

Le parlement assigna l'évêque d'Orléans à comparaître pour des sacrements; il fit brûler par le bourreau tous les écrits dans lesquels on lui contestait sa juridiction, excepté les déclarations du roi; il envoya des conseillers faire enregistrer ses arrêts en sorbonne, malgré les ordres du roi. On voyait tous les jours le bourreau occupé à brûler des mandements d'évêques, et les recors de la justice faisant communier des malades la baïonnette au bout du fusil. Le parlement dans toutes ses démarches ne consultait que ses lois et le maintien de son autorité: le roi voyait au-delà; il considérait les convenances, qui demandent souvent que les lois plient.

Enfin, pour la troisième fois, le parlement cessa de rendre la justice aux citoyens, pour ne s'occuper que des refus de sacrements qui troublaient la France entière.

Le roi lui envoya aussi pour la troisième fois des lettres de jussion qui lui ordonnaient de remplir ses devoirs, et de ne plus faire souffrir ses sujets

plaideurs de ces querelles étrangeres, les procès des particuliers n'ayant aucun rapport à la bulle *Unigenitus*.

Le parlement répondit qu'il violerait son serment s'il reconnaissait les lettres-patentes du roi, et qu'il ne pouvait *obtempérer* (vieux mot tiré du latin, qui signifie obéir).

Alors le roi se crut obligé d'exiler tous les membres des enquêtes, les uns à Bourges, les autres à Poitiers, quelques uns en Auvergne, et d'en faire enfermer quatre, qui avaient parlé avec le plus de force.

On épargna la grand'chambre; mais elle crut qu'il y allait de son honneur de n'être point épargnée; elle persista à ne point rendre la justice au peuple, et à procéder contre les réfractaires. Le roi l'envoya à Pontoise, bourg à six lieues de Paris, où le duc d'Orléans l'avait déja envoyée pendant sa régence.

L'Europe s'étonnait qu'on fît tant de bruit en France pour si peu de chose, et les Français passaient pour une nation frivole qui, faute de bonnes lois reconnues, mettait tout en feu pour une dispute méprisée par-tout ailleurs. Quand on a vu cinq cent mille hommes en armes pour l'élection d'un empereur, l'Inde et l'Amérique désolées, et qu'on retombe ensuite dans cette petite guerre de plume, on croit entendre le bruit d'une pluie après les éclats du tonnerre. Mais on devait se souvenir que l'Allemagne, la Suede, la Hollande, la Suisse, avaient autrefois éprouvé des secousses bien plus violentes pour des inepties, que l'inquisition d'Es-

pagne était pire que des troubles civils, et que chaque nation a ses folies et ses malheurs.

Le parlement de Normandie imita celui de Paris sur les sacrements; il ajourna l'évêque d'Évreux, il cessa aussi de rendre la justice. Le roi envoya un officier de ses gardes biffer les registres de ce parlement, qui fut à la fin plus docile que celui de Paris.

La justice distributive interrompue dans la capitale eût été un grand bonheur si les hommes étaient sages et justes; mais comme ils ne sont ni l'un ni l'autre, et qu'il faut plaider, le roi commit des membres de son conseil d'état pour vider les procès en dernier ressort. On voulut faire enregistrer l'érection de cette chambre au châtelet, comme s'il était nécessaire qu'une justice inférieure donnât l'authenticité à l'autorité royale. L'usage de ces enregistrements avait eu presque toujours ses inconvénients; mais ce défaut de formalité en aurait eu peut-être de plus grands encore. Le châtelet refusa l'enregistrement; on l'y força par des lettres de jussion. La chambre royale s'assembla; mais les avocats ne voulurent point plaider; on se moqua dans Paris de la chambre royale; elle en rit elle-même: tout se tourna en plaisanterie, selon le génie de la nation, qui rit toujours le lendemain de ce qui l'a consternée ou animée la veille. Les ecclésiastiques riaient aussi, mais de la joie de leur triomphe.

Boyer, ancien évêque de Mirepoix, qui avait été le premier auteur de tous les troubles sans le savoir, étant tombé en enfance dans son grand âge et par la constitution de ses organes, tout parut tendre à la conciliation: les ministres négocierent avec le

parlement de Paris. Ce corps fut rappelé, et revint à la satisfaction de toute la ville, et au bruit de la populace qui criait, Vive le parlement! Son retour fut un triomphe. Le roi, qui était aussi fatigué de l'inflexibilité des ecclésiastiques que de celle des parlements, ordonna le silence et la paix, et permit aux juges séculiers de procéder contre ceux qui troubleraient l'un ou l'autre.

Le schisme éclatait de temps en temps à Paris et dans les provinces; et malgré les mesures que le roi avait prises pour empêcher le refus des sacrements, plusieurs évêques cherchaient à se faire un mérite de ce refus auprès de la cour de Rome. Un évêque de Nantes, ayant donné dans sa ville cet exemple de rigueur ou de scandale, fut condamné par le simple présidial de Nantes à payer six mille francs d'amende, et les payer sans que le roi le trouvât mauvais, tant il était las de ces disputes.

De pareilles scenes arrivaient dans tout le royaume, et, en attristant quelques intéressés, amusaient la multitude oisive. Il y avait à Orléans un vieux chanoine janséniste qui se mourait, et à qui ses confreres refusaient la communion. Le parlement de Paris les condamna à douze mille livres d'amende, et ordonna que le malade serait communié. Le lieutenant-criminel, en conséquence, arrangea tout pour cette cérémonie comme pour une exécution; les chanoines firent tant que leur confrere mourut sans sacrements, et ils l'enterrerent le plus mesquinement qu'ils purent.

Rien n'était devenu plus commun dans le royaume

que de communier par arrêt du parlement. Le roi, qui avait exilé ses juges séculiers pour n'avoir pas obtempéré à ses ordres, voulut tenir la balance égale, et exiler aussi ceux du clergé qui s'obstineraient au schisme. Il commença par l'archevêque de Paris : il fut relégué à sa maison de Conflans, à trois quarts de lieue de la ville ; exil doux qui ressemblait plus à un avertissement paternel qu'à une punition.

Les évêques d'Orléans et de Troies furent pareillement exilés à leurs maisons de plaisance avec la même douceur. L'archevêque de Paris, étant aussi inflexible dans sa maison de Conflans que dans sa demeure épiscopale, fut relégué plus loin.

Le parlement pouvant alors agir en liberté, réprimait la sorbonne, qui ayant autrefois regardé la bulle avec horreur, la regardait maintenant comme une regle de foi. Elle menaçait de cesser ses leçons ; et le parlement, qui avait lui-même cessé ses fonctions plus importantes, ordonnait à la faculté de continuer les siennes : il soutenait les libertés de l'église gallicane, et le roi l'approuvait ; mais quand il allait trop loin, le roi l'arrêtait ; et en confirmant la partie des arrêts qui tendait au bien public, il cassait celle qui lui paraissait trop peu mesurée. Ce monarque se voyait toujours entre deux grandes factions animées, comme les empereurs romains entre les bleus et les verds. Il était occupé de la guerre maritime que l'Angleterre commençait à lui faire ; celle de terre paraissait inévitable : ce n'était guere le temps de parler d'une bulle.

Il lui fallait encore appaiser les contestations du

grand-conseil et de ses parlements ; car presque rien n'était déterminé en France par des lois précises, les bornes, les privileges de chaque corps étant incertains : le clergé ayant toujours voulu étendre sa juridiction, les chambres des comptes ayant disputé aux parlements beaucoup de prérogatives, les pairs ayant souvent plaidé pour les leurs contre le parlement de Paris, il n'était pas étonnant que le grand-conseil eût avec lui quelques querelles.

Ce grand-conseil était originairement le conseil des rois, et les accompagnait dans tous leurs voyages. Tout changea peu-à-peu dans l'administration publique, et le grand-conseil changea aussi : il ne fut plus qu'une cour de judicature sous Charles VIII. Il décide des évocations, de la compétence des juges, de tous les procès concernant tous les bénéfices du royaume, excepté de la régale ; il a le droit de juger ses propres officiers. Un conseiller de cette cour fut appelé au châtelet pour ses dettes ; le grand-conseil revendique la cause, et casse la sentence du châtelet. Aussitôt le parlement s'émeut, casse l'arrêt du grand-conseil ; et le roi casse l'arrêt du parlement. Nouvelles remontrances, nouvelles querelles ; tous les parlements s'élevent contre le grand-conseil ; et le public se partage. Le parlement de Paris convoque encore les pairs pour cette dispute de corps, et le roi défend encore aux pairs *cette association* ; l'affaire enfin reste indécise, comme tant d'autres.

Cependant le roi avait des occupations plus importantes : il fallait soutenir contre les Anglais sur terre et sur mer une guerre onéreuse ; il faisait en même temps cette mémorable fondation de l'école

militaire, le plus beau monument de son regne, que l'impératrice Marie-Thérese a imité depuis. Il fallait des secours de finances, et le parlement se rendait difficile sur l'enregistrement des édits qui ordonnaient la perception des deux vingtiemes. On a été depuis obligé d'en payer trois, parceque lorsqu'on a guerre, il faut que les citoyens combattent, ou qu'ils paient ceux qui combattent; il n'y a pas de milieu.

Le roi tint un lit de justice à Versailles, où il convoqua les princes et les pairs, avec le parlement de Paris: il fit enregistrer ses édits; mais le parlement, de retour à Paris, protesta contre cet enregistrement. Il prétendait que non seulement il n'avait pas eu la liberté nécessaire de l'examen, mais que cet édit demandait des modifications qui ne blessassent ni les intérêts du roi, ni ceux de l'état, qui étaient les mêmes, et qu'il avait fait serment de maintenir; et il disait que son devoir n'était pas de plaire, mais de servir: ainsi le zèle combattait l'obéissance.

Les épines du schisme se mêlaient à l'importante affaire des impôts. Un conseiller du parlement, malade à sa campagne, dans le diocese de Meaux, demanda les sacrements; un curé les lui refusa comme à un ennemi de l'église, et le laissa mourir sans cette cérémonie: on procéda contre le curé, qui prit la fuite.

L'archevêque d'Aix avait fait un nouveau formulaire sur la bulle, et le parlement d'Aix l'avait condamné à donner dix mille livres aux pauvres: il fut obligé de faire cette aumône, et il en fut pour

son formulaire et pour son argent. L'évêque de Troies avait troublé son diocese; le roi l'envoya prisonnier chez des moines en Alsace. L'archevêque de Paris, à qui l'on avait permis de revenir à Conflans, déclara excommuniés ceux qui liraient les arrêts et les remontrances des parlements sur la bulle et sur les billets de confession.

Louis XV, que tant d'animosités embarrassaient poussa la circonspection jusqu'à demander l'avis du pape Lambertini, Benoît XIV, homme aussi modéré que lui, aimé de la chrétienté pour la douceur et la gaieté de son caractere, et qui est aujourd'hui regretté de plus en plus. Il ne se mêla jamais d'aucune affaire que pour recommander la paix. C'était son secrétaire des brefs, le cardinal Passionei, qui faisait tout. Ce cardinal, le seul alors dans le sacré college qui fût homme de lettres, était un génie assez élevé pour mépriser les disputes dont il s'agissait. Il haïssait les jésuites qui avaient fabriqué la bulle; il ne pouvait se taire sur la fausse démarche qu'on avait faite à Rome de condamner dans cette bulle des maximes vertueuses, d'une vérité éternelle, qui appartiennent à tous les temps et à toutes les nations; celle-ci, par exemple, « La crainte d'une excommunication in« juste ne doit point empêcher de faire son devoir. »

Cette maxime est dans toute la terre la sauvégarde de la vertu; tous les anciens, tous les modernes, ont dit que le devoir doit l'emporter sur la crainte du supplice même.

Mais quelque étrange que parût la bulle en plus d'un point, ni le cardinal Passionei, ni le pape, ne

pouvaient rétracter une constitution regardée comme une loi de l'église. Benoît XIV envoya au roi une lettre circulaire pour tous les évêques de France, dans laquelle il regardait, à la vérité, cette bulle comme une loi universelle, à laquelle on ne peut résister « sans se mettre en danger de perdre son « salut éternel »: mais enfin il décidait que, « pour « éviter le scandale, il faut que le prêtre avertisse les « mourants soupçonnés de jansénisme qu'ils seront « damnés, et les communier à leurs risques et périls. »

Le même pape, dans sa lettre particuliere au roi, lui recommandait les droits de l'épiscopat. Quand on consulte un pape, quel qu'il soit, on doit bien s'attendre qu'il écrira comme un pape doit écrire.

Mais Benoît XIV, en rendant ce qu'il devait à sa place, donnait aussi tout ce qu'il pouvait à la paix, à la bienséance, à l'autorité du monarque. On imprima le bref du pape adressé aux évêques. Le parlement eut le courage ou la témérité de le condamner et de le supprimer par un arrêt. Cette démarche choqua d'autant plus le roi que c'était lui-même qui avait envoyé aux évêques ce bref condamné par son parlement. Il n'était point question dans ce bref des libertés de l'église gallicane, et des droits de la monarchie, que le parlement a soutenus et vengés dans tous les temps. La cour vit dans la censure du parlement plus de mauvaise humeur que de modération.

Le conseil croyait avoir un autre sujet de réprouver la conduite du parlement de Paris; plusieurs autres cours supérieures qui portent le nom de parlements, s'intitulaient *Classes du Parlement*

au royaume; c'est un titre que le chancelier de l'Hospital leur avait donné; il ne signifiait que l'union des parlements dans l'intelligence et le maintien des lois; les parlements ne prétendaient pas moins que représenter l'état entier, divisé en différentes compagnies, qui toutes faisant un seul corps, constitueraient les états-généraux perpétuels du royaume. Cette idée eût été grande; mais elle eût été trop grande, et l'autorité royale en était irritée.

Ces considérations, jointes aux difficultés qu'on faisait sur l'enregistrement des impôts, déterminerent le roi à venir réformer le parlement de Paris dans un lit de justice.

Quelque secret que le ministere eût gardé il perça dans le public. Le roi fut reçu dans Paris avec un morne silence. Le peuple ne voit dans un parlement que l'ennemi des impôts; il n'examine jamais si ces impôts sont nécessaires; il ne fait pas même réflexion qu'il vend sa peine et ses denrées plus cher à proportion des taxes, et que le fardeau tombe sur les riches. Ceux-ci se plaignent eux-mêmes, et encouragent les murmures de la populace.

Les Anglais dans cette guerre ont été plus chargés que les Français; mais en Angleterre la nation se taxe elle-même; elle sait sur quoi les emprunts seront remboursés. La France est taxée, et ne sait jamais sur quoi seront assignés les fonds destinés au paiement des emprunts. Il n'y a point en Angleterre de particuliers qui traitent avec l'état des impôts publics, et qui s'enrichissent aux dépens de la nation; c'est le contraire en France. Les parlements de France ont toujours fait des remontrances

aux rois contre ces abus; mais il y a des temps où ces remontrances, et sur-tout les difficultés d'enregistrer, sont plus dangereuses que ces impôts même, parceque la guerre exige des secours présents, et que l'abus de ces secours ne peut être corrigé qu'avec le temps.

Le roi vint au parlement faire lire un édit par lequel il supprimait deux chambres de ce corps et plusieurs officiers. Il ordonna qu'on respectât la bulle *Unigenitus*, défendit que les juges séculiers prescrivissent l'administration des sacrements, en leur permettant seulement de juger des abus et des délits commis dans cette administration, enjoignant aux évêques de prescrire à tous les curés la modération et la discrétion, et voulant que toutes les querelles passées fussent ensevelies dans l'oubli. Il ordonna que nul conseiller n'aurait voix délibérative avant l'âge de vingt-cinq ans, et que personne ne pourrait opiner dans l'assemblée des chambres qu'après avoir servi dix années. Il fit enfin les plus expresses inhibitions d'interrompre, sous quelque prétexte que ce pût être, le service ordinaire.

Le chancelier alla aux avis pour la forme; le parlement garda un profond silence: le roi dit qu'il voulait être obéi, et qu'il punirait quiconque oserait s'écarter de son devoir.

Le lendemain quinze conseillers de la grand'chambre remirent leur démission sur le bureau; cent quatre-vingts membres du parlement se démirent bientôt de leurs charges. Les murmures furent grands dans toute la ville.

Parmi tant d'agitations qui troublaient tous les

esprits au milieu d'une guerre funeste, dans le prodigieux dérangement des finances, qui rendait cette guerre plus dangereuse, et qui irritait l'animosité des mécontents, enfin parmi les épines des divisions semées de tous côtés entre les magistrats et le clergé, dans le bruit de toutes ces clameurs, il était très difficile de faire le bien, et il ne s'agissait presque plus que d'empêcher qu'on ne fît beaucoup de mal.

CHAPITRE XXXVII.

Attentats contre la personne du roi.

Ces émotions du peuple furent bientôt ensevelies dans une consternation générale, par l'accident le plus imprévu et le plus effrayant. Le roi fut assassiné, le 5 janvier, dans la cour de Versailles, en présence de son fils, au milieu de ses gardes et des grands officiers de sa couronne. Voici comment cet étrange évènement arriva.

Un misérable de la lie du peuple, nommé Robert-François Damiens, né dans un village auprès d'Arras, avait été long-temps domestique à Paris dans plusieurs maisons; c'était un homme dont l'humeur sombre et ardente avait toujours ressemblé à la démence.

Les murmures généraux qu'il avait entendus dans les places publiques, dans la grand'salle du palais et ailleurs, allumerent son imagination. Il alla à Versailles comme un homme égaré; et dans les agi-

tations que lui donnait son dessein inconcevable, il demanda à se faire saigner dans son auberge. Le physique a une si grande influence sur les idées des hommes, qu'il protesta depuis, dans ses interrogatoires, « que s'il avait été saigné comme il le de-« mandait, il n'aurait pas commis son crime. »

Son dessein était le plus inoui qui fût jamais tombé dans la tête d'un monstre de cette espece; il ne prétendait pas tuer le roi, comme en effet il le soutint depuis, et comme malheureusement il l'aurait pu, mais il voulait le blesser; c'est ce qu'il déclara dans son procès criminel devant le parlement:

« Je n'ai point eu intention de tuer le roi: je l'au-« rais tué si j'avais voulu; je ne l'ai fait que pour « que Dieu pût toucher le roi, et le porter à re-« mettre toutes choses en place, et la tranquillité « dans ses états; et il n'y a que l'archevêque de « Paris seul qui est cause de tous ces troubles. »

Cette idée avait tellement échauffé sa tête, que, dans un autre interrogatoire, il dit:

« J'ai nommé des conseillers au parlement, parce-« que j'en ai servi un, et parceque presque tous « sont furieux de la conduite de M. l'archevêque ». En un mot le fanatisme avait troublé l'esprit de ce malheureux au point que dans les interrogatoires qu'il subit à Versailles on trouve ces propres paroles:

« Interrogé quels motifs l'avaient porté à attenter « à la personne du roi, a dit que c'est à cause de la « religion. »

Tous les assassinats des princes chrétiens ont eu cette cause. Le roi de Portugal n'avait été assassiné

qu'en vertu de la décision de trois jésuites. On sait assez que les rois de France Henri III et Henri IV ne périrent que par des mains fanatiques; mais il y avait cette différence que Henri III et Henri IV furent tués parcequ'ils paraissaient ennemis du pape, et que Louis XV fut assassiné parcequ'il semblait vouloir complaire au pape.

L'assassin s'était muni d'un couteau à ressort, qui d'un côté portait une longue lame pointue, et de l'autre un canif à tailler les plumes, d'environ quatre pouces de longueur. Il attendait le moment où le roi devait monter en carrosse pour aller à Trianon. Il était près de six heures; le jour ne luisait plus; le froid était excessif: presque tous les courtisans portaient de ces manteaux qu'on nomme par corruption redingotes. L'assassin, ainsi vêtu, pénetre vers la garde, heurte en passant le dauphin, se fait place à travers la garniture des gardes du corps et des cent-suisses, aborde le roi, le frappe de son canif à la cinquieme côte, remet son couteau dans sa poche, et reste le chapeau sur la tête. Le roi se sent blessé, se retourne, et à l'aspect de cet inconnu qui était couvert, et dont les yeux étaient égarés, il dit: « C'est cet homme qui m'a frappé, « qu'on l'arrête, et qu'on ne lui fasse point de mal. »

Tandis que tout le monde était saisi d'effroi et d'horreur, qu'on portait le roi dans son lit, qu'on cherchait les chirurgiens, qu'on ignorait si la blessure était mortelle, si le couteau était empoisonné, le parricide répéta plusieurs fois: « Qu'on prenne « garde à monseigneur le dauphin, qu'il ne sorte « pas de la journée. »

A ces paroles l'alarme universelle redouble; on ne doute pas qu'il n'y ait une conspiration contre la famille royale; chacun se figure les plus grands périls, les plus grands crimes et les plus médités.

Heureusement la blessure du roi était légere; mais le trouble public était considérable, et les craintes, les défiances, les intrigues, se multipliaient à la cour. Le grand-prévôt de l'hôtel, à qui appartenait la connaissance du crime commis dans le palais du roi, s'empara d'abord du parricide, et commença les procédures, comme il s'était pratiqué à Saint-Cloud dans l'assassinat de Henri III. Un exempt des gardes de la prévôté ayant obtenu un peu de confiance, ou apparente ou vraie, dans l'esprit aliéné de ce misérable, l'engagea à oser dicter de sa prison une lettre au roi même (1). Damiens

---

(1) SIRE,

Je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de vous approcher; mais si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, avant qu'il soit quelques années d'ici vous et monsieur le dauphin, et quelques autres, périront. Il serait fâcheux qu'un aussi bon prince, par la trop grande bonté qu'il a pour les ecclésiastiques, dont il accorde toute sa confiance, ne soit pas sûr de sa vie; et si vous n'avez pas la bonté d'y remédier sous peu de temps, il arrivera de très grands malheurs, votre royaume n'étant pas en sûreté; par malheur pour vous que vos sujets vous ont donné leur démission, l'affaire ne provenant que de leur part. Et si vous n'avez pas la bonté pour votre peuple d'ordonner qu'on leur donne les sacrements à l'article de mort, les ayant refusés depuis votre lit de justice, dont le châtelet a fait vendre les meubles du prêtre qui s'est sauvé; je vous réitere que votre vie

écrire au roi! un assassin écrire à celui qu'il avait assassiné!

---

n'est pas en sûreté, sur l'avis qui est très vrai, que je prends la liberté de vous informer par l'officier porteur de la présente, auquel j'ai mis toute ma confiance. L'archevêque de Paris est la cause de tout le trouble par les sacrements qu'il a fait refuser. Après le crime cruel que je viens de commettre contre votre personne sacrée, l'aveu sincere que je prends la liberté de vous faire me fait espérer la clémence des bontés de votre majesté.

Signé DAMIENS.

Cette lettre se trouve page 69 du procès de Damiens, donné au public par le greffier criminel du parlement avec la permission de ses supérieurs.

Au dos de ladite lettre est écrit, paraphé, *ne varietur*, suivant et au desir de l'interrogatoire du nommé François Damiens, en date du neuf janvier mil sept cent cinquante-sept, à Versailles, le roi y étant.

Signé DAMIENS.

LE CLERC DU BAILLET, et DUVOIGNE, avec paraphe.

Et plus bas est écrit:

AU ROI.

Suit la teneur d'un écrit signé Damiens.

COPIE DU BILLET.

MM. Chagrange. Seconde. Baisse de Lisse. (1) De la Guyomie. Clément. Lambert.

Le président de Rieux Bonnainvilliers.

Président du Massy, et presque tous.

Il faut qu'il remette son parlement, et qu'il le soutienne, avec promesse de ne rien faire aux ci-dessus et compagnie.

Signé DAMIENS.

(1) Ce misérable estropie presque tous les noms de ceux dont il parle.

Sa lettre est insensée, et conforme à l'abjection de son état; mais elle découvre l'origine de sa fureur : on y voit que les plaintes du public contre l'archevêque avaient dérangé le cerveau du criminel, et l'avaient excité à son attentat. Il paraissait par les noms des membres du parlement cités dans sa lettre, qu'il les connaissait, ayant servi un de leurs confreres; mais il eût été absurde de supposer qu'ils lui eussent expliqué leurs sentiments, encore moins qu'ils lui eussent jamais dit ou fait dire un mot qui pût l'encourager au crime.

Aussi le roi ne fit aucune difficulté de remettre le jugement du coupable à ceux de la grand'chambre qui n'avaient pas donné leur démission; il voulut même que les princes et les pairs rendissent par leur présence le procès plus solennel et plus authentique dans tous ses points aux yeux du public, aussi défiant que curieux exagérateur, qui voit toujours dans ces aventures effrayantes au-delà de la vérité. Jamais en effet la vérité n'a paru dans un jour plus clair. Il est évident que cet insensé n'avait aucun complice : il déclara toujours qu'il n'avait point voulu tuer le roi, mais qu'il

---

Plus bas est écrit.

Paraphé, *ne varietur*, suivant et au desir de l'interrogatoire de ce jour neuf janvier mil sept cent cinquante-sept. Signé DAMIENS.

LE CLERC DU BRÛLLET, et DUVOIGNE, avec paraphe.

Ladite lettre, ainsi que ledit écrit, annexé à la minute dudit interrogatoire.

avait formé le dessein de le blesser, depuis l'exil du parlement.

D'abord, dans son premier interrogatoire, il dit que « la religion seule l'a déterminé à cet attentat. »

Il avoue qu'il n'a « dit du mal que des moli-« nistes et de ceux qui refusent les sacrements; que « ces gens-là croient apparemment deux dieux. »

Il s'écria à la question, « qu'il avait cru faire « une œuvre méritoire pour le ciel; c'est ce que « j'entendais dire à tous ces prêtres dans le palais ». Il persista constamment à dire que c'étaient l'archevêque de Paris, les refus de sacrements, les disgraces du parlement, qui l'avaient porté à ce parricide: il le déclara encore à ses confesseurs. Ce malheureux n'était donc qu'un insensé fanatique; moins abominable à la vérité que Ravaillac et Jean Châtel, mais plus fou, et n'ayant pas plus de complices que ces deux énergumenes. Les seuls complices pour l'ordinaire de ces monstres sont des fanatiques dont les cervelles échauffées allument sans le savoir un feu qui va embraser des esprits faibles, insensés, et atroces : quelques mots dits au hasard suffisent à cet embrasement. Damiens agit dans la même illusion que Ravaillac, et mourut dans les mêmes supplices.

Quel est donc l'effet du fanatisme, et le destin des rois! Henri III et Henri IV sont assassinés parcequ'ils ont soutenu leurs droits contre les prêtres; Louis XV est assassiné parcequ'on lui reproche de n'avoir pas assez sévi contre un prêtre. Voilà trois rois sur lesquels se sont portées des

mains parricides dans un pays renommé pour aimer ses souverains.

Le pere, la femme, la fille de Damiens, quoiqu'innocents, furent bannis du royaume, avec défense d'y revenir, sous peine d'être pendus; tous ses parents furent obligés par le même arrêt de quitter leur nom de Damiens, devenu exécrable.

Cet évènement fit rentrer en eux-mêmes pour quelque temps ceux qui par leurs malheureuses querelles ecclésiastiques avaient été la cause d'un si grand crime : on voyait trop évidemment ce que produisent l'esprit dogmatique et les fureurs de religion. Personne n'avait imaginé qu'une bulle et des billets de confession pussent avoir des suites si horribles; mais c'est ainsi que les démences et les fureurs des hommes sont liées ensemble. L'esprit des Poltrot et des Jacques Clément, qu'on avait cru anéanti, subsiste donc encore dans les ames féroces et ignorantes! La raison pénetre en vain chez les principaux citoyens, le peuple est toujours porté au fanatisme; et peut-être n'y a-t-il d'autre remede à cette contagion que d'éclairer enfin le peuple même; mais on l'entretient quelquefois dans les superstitions, et on voit ensuite avec étonnement ce que ces superstitions produisent.

Cependant seize conseillers qui avaient donné leurs démissions étaient envoyés en exil; et l'un d'eux (1), qui était clerc, et qui fut depuis con-

(1) L'abbé de Chauvelin.

seiller d'honneur, célebre pour son patriotisme et pour son éloquence, fonda une messe à perpétuité pour remercier Dieu d'avoir conservé la vie du roi qui l'exilait.

On confina aussi plusieurs officiers du parlement de Besançon dans différentes villes, pour avoir refusé l'enregistrement d'un second vingtieme, et pour avoir donné un décret contre l'intendant de la province.

Le roi, malgré l'attentat commis sur sa personne, malgré une guerre ruineuse, s'occupait toujours du soin d'étouffer les querelles des parlements et du clergé, essayant de contenir chaque état dans ses bornes; exilant encore l'archevêque de Paris pour avoir contrevenu à ses lois dans la simple élection de la supérieure d'un couvent; rappelant ensuite ce prélat, et rendant toujours par la modération la fermeté plus respectable. Enfin les affaires même du parlement de Paris s'accommoderent; les membres de ce corps qui avaient donné leur démission reprirent leurs charges et leurs fonctions. Tout a paru tranquille au-dedans jusqu'à ce que le faux zele et l'esprit de parti fassent naître de nouveaux troubles.

CHAPITRE XXXVIII.

Assassinat du roi de Portugal. Jésuites chassés du Portugal, et ensuite de France.

Un ordre religieux ne devrait pas faire partie de l'histoire; aucun historien de l'antiquité n'est

entré dans le détail des établissements des prêtres de Cybele ou de Junon. C'est un des malheurs de notre police européane que les moines, destinés par leur institut à être ignorés, aient fait autant de bruit que les princes, soit par leurs immenses richesses, soit par les troubles qu'ils ont excités depuis leur fondation.

Les jésuites étaient, comme on sait, les souverains véritables du Paraguai, en reconnaissant le roi d'Espagne. La cour d'Espagne avait cédé par un traité d'échange quelques districts de ces contrées au roi de Portugal Joseph II, de la maison de Braganee. On accusa les jésuites de s'y être opposés, et d'avoir fait révolter les peuplades qui devaient passer sous la domination portugaise. Ce grief, joint à beaucoup d'autres, fit chasser les jésuites de la cour de Lisbonne.

Quelque temps après, la famille Tavora, et surtout le duc d'Aveiro, oncle de la jeune comtesse Ataïde d'Atouguia; le vieux marquis et la marquise de Tavora, père et mere de la jeune comtesse; enfin le comte Ataïde, son époux, et un des freres de cette comtesse infortunée, croyant avoir reçu du roi un outrage irréparable, ils résolurent de s'en venger : la vengeance s'accorde très bien avec la superstition. Ceux qui méditent un grand attentat cherchent parmi nous des casuistes et des confesseurs qui les encouragent. La famille qui pensait être outragée s'adressa à trois jésuites, Malagrida, Alexandre, et Mathos : ces casuistes décidèrent que ce n'était pas seulement un péché qu'ils appellent véniel de tuer le roi.

Il est bon de savoir, pour l'intelligence de cette décision, que les casuistes distinguent entre les péchés qui menent en enfer, et les péchés qui conduisent en purgatoire pour quelque temps; entre les péchés que l'absolution d'un prêtre remet, moyennant quelques prieres ou quelques aumônes, et les péchés qui sont remis sans aucune satisfaction : les premiers sont mortels; les seconds sont véniels.

La confession auriculaire causa un parricide en Portugal, ainsi qu'elle en avait produit dans d'autres pays. Ce qui a été introduit pour expier les crimes en a fait commettre! Telle est, comme on l'a déja vu souvent dans cette histoire, la déplorable condition humaine.

Les conjurés, munis de leurs pardons pour l'autre monde, attendirent le roi qui revenait à Lisbonne d'une petite maison de campagne, seul, sans domestiques, et la nuit; ils tirerent sur son carrosse, et blesserent dangereusement le monarque.

Tous les complices, excepté un domestique, furent arrêtés : les uns périrent par la roue, les autres furent décapités. La jeune comtesse Ataïde, dont le mari fut exécuté, alla par ordre du roi pleurer dans un couvent tant d'horribles malheurs, dont elle passait pour être la cause. Les seuls jésuites qui avaient conseillé et autorisé l'assassinat du roi par le moyen de la confession, moyen aussi dangereux que sacré, échapperent alors au supplice.

Le Portugal n'ayant pas encore reçu dans ce temps-là les lumieres qui éclairent tant d'états en

Europe, était plus soumis au pape qu'un autre : il n'était pas permis au roi de faire condamner à la mort par ses juges un moine parricide ; il fallait avoir le consentement de Rome. Les autres peuples étaient dans le dix-huitieme siecle ; mais les Portugais semblaient être dans le douzieme.

La postérité aura peine à croire que le roi de Portugal fit solliciter à Rome pendant plus d'un an la permission de faire juger chez lui des jésuites ses sujets, et ne put l'obtenir. La cour de Lisbonne et celle de Rome furent long-temps dans une querelle ouverte ; on alla même jusqu'à se flatter que le Portugal secouerait un joug que l'Angleterre, son alliée et sa protectrice, avait foulé aux pieds depuis si long-temps ; mais le ministere portugais avait trop d'ennemis pour oser entreprendre ce que Londres avait exécuté ; il montra à la fois une grande fermeté et une extrême condescendance.

Les jésuites les plus coupables étaient en prison à Lisbonne : le roi les y laissa, et prit le parti d'envoyer à Rome tous les jésuites de ses états. On les déclara bannis pour jamais du royaume ; mais on n'osait livrer à la mort trois jésuites accusés et convaincus de parricide. Le roi fut réduit à l'expédient de livrer du moins Malagrida à l'inquisition, comme suspect d'avoir autrefois avancé quelques propositions téméraires qui sentaient l'hérésie.

Les dominicains, qui étaient juges du saint-office et assistants du grand-inquisiteur, n'ont jamais aimé les jésuites : ils servirent le roi mieux que n'avait fait Rome. Ces moines déterrèrent un

petit livre de la *Vie héroïque de sainte Anne, mere de Marie, dictée au révérend P. Malagrida par sainte Anne elle-même.* Elle lui avait déclaré que l'immaculée conception lui appartenait comme à sa fille, qu'elle avait parlé et pleuré dans le ventre de sa mere, et qu'elle avait fait pleurer les chérubins. Tous les écrits de Malagrida étaient aussi sages : de plus, il avait fait des prédictions et des miracles; et celui d'éprouver, à l'âge de soixante et quinze ans, des pollutions dans sa prison n'était pas un des moindres. Tout cela lui fut reproché dans son procès; et voilà pourquoi il fut condamné au feu, sans qu'on l'interrogeât seulement sur l'assassinat du roi, parceque ce n'est qu'une faute contre un séculier, et que le reste est un crime contre Dieu. Ainsi l'excès du ridicule et de l'absurdité fut joint à l'excès d'horreur : le coupable ne fut mis en jugement que comme un prophete, et ne fut brûlé que pour avoir été fou, et non pas pour avoir été parricide.

Tandis qu'on chassait les jésuites du Portugal, cette aventure réveillait la haine qu'on leur portait en France, où ils ont toujours été puissants et détestés. Il arriva qu'un profès de leur ordre, nommé la Valette, qui était chef des missions à la Martinique, et le plus fort commerçant des isles, fit une banqueroute de plus de trois millions. Les intéressés se pourvurent au parlement de Paris. On crut découvrir alors que le général jésuite, résidant à Rome, gouvernait despotiquement les biens de la société. Le parlement de Paris condamna ce

général et tous les freres jésuites solidairement à payer la banqueroute de la Valette.

Ce procès, qui indigna la France contre les jésuites, conduisit à examiner cet institut singulier, qui rendait ainsi un général italien maître absolu des personnes et des fortunes d'une société de Français. On fut surpris de voir que jamais l'ordre des jésuites n'avait été formellement reçu en France par la plupart des parlements du royaume: on déterra leurs constitutions; et tous les parlements les trouverent incompatibles avec les lois. Ils rappelerent alors toutes les anciennes plaintes faites contre cet ordre, et plus de cinquante volumes de leurs décisions théologiques contre la sûreté de la vie des rois. Les jésuites ne se défendirent qu'en disant que les jacobins et S. Thomas en avaient écrit autant. Ils ne prouvaient par cette réponse autre chose, sinon que les jacobins étaient condamnables comme eux. A l'égard de Thomas d'Aquin, il est canonisé; mais il y a dans sa Somme ultramontaine des décisions que les parlements de France feraient brûler le jour de sa fête, si on voulait s'en servir pour troubler l'état. Comme il dit en divers endroits que l'église a le droit de déposer un prince infidele à l'église, il permet en ce cas le parricide. On peut, avec de telles maximes, gagner le paradis et la corde.

Le roi daigna se mêler de l'affaire des jésuites, et pacifier encore cette querelle comme les autres: il voulut, par un édit, réformer paternellement les jésuites en France; mais on prétend que le pape Clément XIII ayant dit qu'il fallait, ou qu'ils res-

tassent comme ils étaient, ou qu'ils n'existassent pas, cette réponse du pape est ce qui les a perdus. On leur reprochait encore des assemblées secretes. Le roi les abandonna alors aux parlements de son royaume, qui tous, l'un après l'autre, leur ont été leurs colleges et leurs biens.

Les parlements ne les ont condamnés que sur quelques regles de leur institut, que le roi pouvait réformer; sur des maximes horribles, il est vrai, mais méprisées, publiées pour la plupart par des jésuites étrangers, et désavouées formellement depuis peu par les jésuites français.

Il y a toujours dans les grandes affaires un prétexte qu'on met en avant, et une cause véritable qu'on dissimule. Le prétexte de la punition des jésuites était le danger prétendu de leurs mauvais livres, que personne ne lit; la cause était le crédit dont ils avaient long-temps abusé. Il leur est arrivé, dans un siecle de lumiere et de modération, ce qui arriva aux templiers dans un siecle d'ignorance et de barbarie; l'orgueil perdit les uns et les autres: mais les jésuites ont été traités dans leur disgrace avec douceur, et les templiers le furent avec cruauté. Enfin le roi, par un édit solennel, en 1764, abolit dans ses états cet ordre, qui avait toujours eu des personnages estimables, mais plus de brouillons, et qui fut pendant deux cents ans un sujet de discorde.

Ce n'est ni Sanchez, ni Lessius, ni Escobar, ni des absurdités de casuistes, qui ont perdu les jésuites; c'est le Tellier, c'est la bulle, qui les a exterminés dans presque toute la France. La charrue que le

jésuite le Tellier avait fait passer sur les ruines de Port-Royal a produit au bout de soixante ans les fruits qu'ils recueillent aujourd'hui ; la persécution que cet homme violent et fourbe avait excitée contre des hommes entêtés a rendu les jésuites exécrables à la France : exemple mémorable, mais qui ne corrigera aucun confesseur des rois quand il sera ce que sont presque tous les hommes à la cour, ambitieux et intrigant, et qu'il dirigera un prince peu instruit, affaibli par la vieillesse.

L'ordre des jésuites fut ensuite chassé de tous les états du roi d'Espagne en Europe, en Asie, en Amérique, chassé des deux Siciles, chassé de Parme et de Malte : preuve évidente qu'ils n'étaient pas aussi grands politiques qu'on le croyait. Jamais les moines n'ont été puissants que par l'aveuglement des autres hommes ; et les yeux ont commencé à s'ouvrir dans ce siecle. Ce qu'il y eut d'assez étrange dans leur désastre presque universel, c'est qu'ils furent proscrits dans le Portugal pour avoir dégénéré de leur institut, et en France pour s'y être trop conformés : c'est qu'en Portugal on n'osait pas encore examiner un institut consacré par les papes, et on l'osait en France. Il en résulte qu'un ordre religieux, parvenu à se faire haïr de tant de nations, est coupable de cette haine.

Cet ordre fut exterminé dans presque tous les pays qui avaient été les théâtres de sa puissance, en Espagne, aux Philippines, au Pérou, au Mexique, au Paraguai, en Portugal, au Brésil, en France, dans les deux Siciles, dans le duché de Parme, à Malte ; mais il fut conservé, du moins pour quel

que temps, en Hongrie, en Pologne, dans le tiers de l'Allemagne, en Flandre, et même à Venise, où il n'avait aucun crédit, et dont il avait été autrefois chassé.

Il paraît raisonnable et juste que des souverains mécontents d'un ordre religieux s'en défassent, et que les puissances qui en sont satisfaites le conservent dans leurs états.

Enfin cette société a été abolie, après bien des négociations, par le pontife de Rome Ganganelli, successeur du pape Rezzonico. Tous les princes catholiques de l'Europe ont chassé les jésuites; et le roi de Prusse, prince protestant, les a conservés, au grand étonnement des nations. C'est que ce monarque ne voyait en eux que des hommes capables d'élever chez lui la jeunesse, et d'enseigner les belles-lettres, peu cultivées dans ses états, excepté par lui-même; il les croyait utiles, et ne les craignait pas: il regardait du même œil les calvinistes, les luthériens, les papistes, ceux qu'on appelle les ministres de l'évangile, et ceux qu'on appelait les peres de la société de Jésus, les dédaignant tous également, établissant la tolérance universelle comme le premier des dogmes, plus occupé de son armée que de ses colleges, sachant très bien qu'avec des soldats il contiendrait tous les théologiens, et se souciant fort peu que ce fût un jésuite ou un prédicant qui fît connaître Cicéron et Virgile à la jeunesse.

CHAPITRE XXXIX.

De la bulle du pape Rezzonico, Clément XIII, et de ses suites.

L'INFANT duc de Parme don Ferdinand de Bourbon, ayant suivi l'exemple de tous les princes de sa maison en chassant les jésuites, fit dans ses états plusieurs réglements utiles qui réprimaient les abus monastiques ; et son ministre, très estimé dans l'Europe (1), eut sur-tout la prudence de prévenir les prétentions de la cour de Rome, qui croyait être en droit de juger toutes les affaires contentieuses de Parme, Plaisance, et Guastalle, et de conférer tous les bénéfices. Ces prétentions étaient tirées premièrement de S. Pierre, qu'on prétend avoir été évêque de Rome ; secondement de la comtesse Mathilde, qui avait donné Parme et Plaisance au pape Grégoire VII, avec plusieurs autres beaux domaines : mais il n'a jamais été prouvé que S. Pierre ait été à Rome, et il est prouvé qu'il ne donna aucun bénéfice dans Parme, Plaisance, et Guastalle, et qu'il n'y jugea aucun procès.

Quant à la comtesse Mathilde, sœur de l'empereur Henri III, et tante de cet empereur Henri IV, que les papes rendirent si malheureux, cette dona-

(1) Ce ministre était un Français, nommé du Tilleau, et créé, par l'infant, marquis de Felino. C'est sous ce dernier nom qu'il est connu.

tion a toujours été regardée comme nulle par tous les jurisconsultes impériaux, n'étant pas permis de disposer d'aucun fief de l'empire sans le consentement du suzerain. On était même encore si persuadé du temps de Charles-Quint de l'invalidité des droits pontificaux, que cet empereur s'empara de Plaisance lorsque le bâtard du pape Paul III, à qui son pere avait donné cette ville, y fut assassiné pour ses débauches et pour ses violences. Charles-Quint garda même Plaisance jusqu'à sa mort.

Les empereurs réclamerent toujours depuis la mouvance de Parme et de Plaisance, et enfin elle leur fut solennellement accordée au congrès de Cambrai et à celui de Soissons.

Dès que le pape Clément XIII sut que le duc de Parme don Ferdinand voulait régner comme les autres souverains, il assembla une congrégation de cardinaux qui ne manqua pas de regarder la sage administration du duc de Parme et de ses ministres comme un sacrilege. Le pape signa dans Sainte-Marie-Majeure, le 30 janvier 1768, un bref pontifical, dans lequel il commence par dire que Parme et Plaisance lui appartiennent, *in ducatu nostro*, et que le duc de Parme étant laïque et non pas prêtre, tout ce que fait son conseil est *illégitime;* il excommunie tous ceux qui ont eu part aux édits du duc de Parme, sans exception; il défend de leur donner l'absolution en quelque cas que ce puisse être. Ce décret, scellé de l'anneau du pêcheur, fut affiché aux basiliques de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Pierre, et au champ de Flore.

Un tel bref paraissait du dernier siècle plutôt

que de celui où nous vivons. Le pape et les cardinaux qui l'entraînerent dans ce piege ne savaient pas combien les esprits s'étaient éclairés dans l'Europe : le malheur de la cour de Rome était de juger du présent par le passé. Il y a des temps où un prêtre peut détrôner un souverain avec des préjugés ; il y en a d'autres où il faut déguiser sa faiblesse par la condescendance. Jamais pontife ne fit une plus lourde faute : il insultait dans la personne du duc de Parme le roi d'Espagne don Carlos, son oncle ; Louis XV, son grand-pere, chef de la maison de Bourbon ; et le roi des deux Siciles, son cousin-germain.

Les papes n'avaient excommunié aucun souverain depuis l'an 1630, et c'était justement un duc de Parme, ancêtre maternel du duc régnant : il ne s'était agi que d'argent dans cette affaire. Le pape avait pris les duchés de Castro et de Ronciglione, appartenants à Odoard Farnese, duc de Parme.

En 1588 un ancêtre plus important de ce prince, le grand Henri IV, roi de France, avait été excommunié par Sixte-Quint : ce pâtre de la Marche d'Ancône, devenu pape, avait osé l'appeler « génération bâtarde et détestable de la maison de Bourbon. »

Telle fut long-temps la démence superstitieuse et hardie de la cour de Rome, qu'un prêtre de ce pays déclara, de la part de Dieu, le descendant de tant de rois incapable d'hériter, non seulement du royaume de S. Louis, mais même d'un seul arpent de terre.

Cet excès d'insolence absurde n'avait point été

puni comme il devait l'être; les querelles de religion et la politique ambitieuse de Philippe II soutenaient alors l'audace du Vatican : mais il vient un temps où l'on réprime enfin ce qu'on a été forcé de tolérer, et où le faible est châtié des anciennes entreprises du fort qui n'existe plus.

Clément XIII fut bientôt puni de son peu de connaissance des affaires du monde. Le parlement de Paris commença par condamner son bref d'excommunication ; mais le conseil du roi employa des armes plus réelles ; l'ordre fut donné de se saisir d'Avignon et de tout le Comtat Venaissin. Les concessions faites autrefois par les rois de France de ce Comtat au siége de Rome sont enveloppées de ce nuage d'incertitudes qui couvre une grande partie de l'histoire ; d'ailleurs l'aliénation d'un domaine de la couronne a toujours été réputée contraire aux lois du royaume par tous les parlements, et particulièrement par celui de Provence, dans le ressort duquel sont Avignon et le Comtat.

Louis XIV était rentré deux fois dans ce domaine, l'une du temps du pape Alexandre VII, l'autre pour mortifier Innocent XI qui s'était déclaré son ennemi ; et, ayant saisi ces terres comme domaine de la couronne, il les avait rendues deux fois, sans faire aucune déclaration qui pût préjudicier au droit qu'il avait de les reprendre.

Il faut savoir que, lorsque les rois de France reprennent le Comtat, c'est en vertu d'un arrêt du parlement de Provence. Le ministere de France jugea qu'il fallait faire valoir le dernier arrêt de ce parlement, qui réunit, en 1688, Avignon et le

Comtat a la couronne. Cet arrêt n'avait point été spécialement révoqué; ainsi il fut mis en exécution comme subsistant dans toute sa force.

Le comte de Rochechouart se présenta de la part du roi, le 11 juin 1768, devant Avignon, suivi de quelques troupes; il alla droit au vice-légat qui gouvernait au nom du pape et lui dit, selon l'ancien protocole usité sous Louis XIV: « Monsieur, « le roi m'ordonne de remettre Avignon en sa main, « et vous êtes prié de vous retirer. »

Le premier président d'Aix, un second président, et huit conseillers firent publier l'arrêt de réunion. Dans le même temps toutes les cloches sonnerent, le peuple fit des feux de joie; on commença dès ce jour à insérer dans tous les actes publics: « Régnant souverain prince Louis, par la « grace de Dieu, XV du nom, roi de France et de « Navarre, comte de Provence, de la ville d'Avi- « gnon et du Comtat Venaissin. »

Le roi de Naples, de son côté, vengeait sa maison et tous les souverains catholiques, en s'emparant de la ville de Bénévent et de celle de Ponte-Corvo, et en déclarant « que ces deux villes et leur terri- « toire dépendent de la couronne de Naples, et « qu'ils y seront réunis à perpétuité. »

On menaça aussi de se saisir de Castro et de Ronciglione, mais on se contenta de menacer; et, dans le temps même que la cour de Naples prenait Bénévent, qui appartient aux papes depuis environ sept cent trente années, elle lui payait le tribut de vassal, qui consiste en sept mille écus pendus au cou d'une haquenée. On n'osa pas s'affranchir

de cette servitude; les hommes font rarement tout ce qu'ils peuvent: elle était encore moins ancienne de dix années que les droits du pape sur Bénévent. Cet hommage, qui n'était d'ailleurs et qui ne pouvait être qu'une simple cérémonie de piété, n'est point une véritable mouvance féodale; il fut établi par le préjugé, et il peut aisément être aboli par la raison: le ministre du roi de Naples, le marquis Tannucci, l'homme le mieux instruit de cette jurisprudence épineuse, ne crut pas que le temps fût encore venu de secouer un joug honteux aux têtes couronnées, mais imposé par la religion.

Si on ne dépouillait pas encore les papes de tous les droits qu'ils avaient usurpés, du moins on sapait par les fondements l'édifice sur lequel la plupart de ces droits sont appuyés; on proscrivait par-tout la fameuse bulle *In cœnâ Domini*, qu'on a fulminée tous les ans à Rome sans discontinuation depuis Paul III. Un cardinal diacre la lit à la porte de Saint-Pierre le jour qu'on appelle du jeudi-saint, et le pape jette un flambeau allumé dans la place publique, pour marquer au peuple chrétien que Dieu brûlera ainsi dans l'enfer quiconque violera les lois portées par la bulle *In cœnâ Domini*.

C'est dans cette bulle, n°. 14, qu'on excommunie d'une excommunication majeure,

« Les chanceliers, conseillers ordinaires ou ex-
« traordinaires de quelques rois et princes que ce
« puisse être, les présidents des chancelleries, con-
« seils, parlements, comme aussi les procureurs-
« généraux qui évoquent à eux les causes eccle-

« siastiques, ou qui empêchent l'exécution des let-
« tres apostoliques, même quand ce serait sous le
« prétexte d'empêcher quelque violence. »

Par le même article le pape se réserve à lui seul « d'absoudre lesdits chanceliers, conseillers, pro-« cureurs-généraux, et autres excommuniés, les-« quels ne pourront être absous qu'après qu'ils au-« ront publiquement révoqué leurs arrêts, et les « auront arrachés des registres ».

Cette bulle avait été déja fulminée par le violent Jules II, mais on n'avait point encore fait une loi de la publier tous les ans ; ce fut Paul III qui institua cet usage, et qui la fit imprimer dans le bullaire avec des additions aggravantes. Il est étrange que Charles-Quint, qui avait saccagé Rome, et tenu un pape en prison, laissât subsister une cérémonie absurde, et méprisée à la vérité, mais injurieuse à la majesté de l'empire et à tous les rois.

L'insulte faite à l'infant duc de Parme réveilla l'Europe catholique après plus de deux cents ans d'assoupissement. Le ministere autrichien, à l'exemple du parlement de Paris, flétrit et supprima la bulle dans tous ses états : le ministere de Naples en fit autant. Tous les conseils des princes ouvrirent les yeux : enfin, après avoir chassé les jésuites de tant d'états, on vit par-tout de quelle importance il est de diminuer cette prodigieuse multitude de moines, qui sont dans toutes les sociétés catholiques les soldats du pape payés aux dépens des peuples. La sage république de Venise se signala sur-tout par des lois qui mettent un frein à la multitude des moines et à leur rapacité.

Voilà ce que le pape Rezzonico attira à la cour de Rome pour avoir écouté de mauvais conseils, et pour n'avoir pas fait réflexion que nous sommes au dix-huitieme siecle. Ce pape, plus vertueux qu'éclairé, mourut bientôt après : on attribua sa mort au chagrin, quoique rarement ce soit la maladie des vieillards.

Le ministre qu'on appelle en France des affaires étrangeres, et qu'on nommait sous Louis XIV ministre des étrangers, secondé du cardinal de Bernis, eut le crédit à Rome de faire nommer un pape dont on espéra plus de circonspection. Le cardinal de Bernis joignait à l'habileté dont les Italiens se piquent une érudition littéraire, un goût et un génie dont le sacré college ne se pique plus guere, et qu'on n'avait retrouvés que dans le feu cardinal Passionei. Ce fut lui qui fit le pape Clément XIV, et qui forma son conseil.

Ce pape, qui avait été franciscain, s'appelait Ganganelli, comme nous l'avons déja dit ; il était réputé très sage et très circonspect, au-dessus des préjugés monastiques, et capable de soutenir par sa sagesse le colosse du pontificat qui semblait menacé de sa chûte. C'est lui qui a enfin aboli la société de Jésus, par sa bulle de l'anuée 1773. Il acheva par-là de convaincre toutes les nations qu'il est aussi aisé de détruire les moines que de les instituer ; et il fit espérer qu'on pourrait un jour diminuer dans l'Europe cette foule d'hommes inutiles aux autres et à eux-mêmes, qui font vœu de vivre aux dépens de ceux qui travaillent, et qui ayant été autrefois très dangereux, ne passent aujourd'hui que pour

ridicules dans l'esprit de la plupart des peres de famille.

Lorsque le pape Ganganelli eut cassé la société de Jésus, et qu'il eut promis de ne plus fulminer chaque année la bulle *In cœnâ Domini*, on lui rendit Avignon et Bénévent avec Ponte-Corvo. Sa prudence guérit le mal que son prédécesseur avait fait à Rome.

CHAPITRE XL.

De la Corse.

Ces petits démêlés avec la cour de Rome ne coûtaient que de l'encre et du papier; mais il fallut de l'or et du sang pour soumettre l'isle de Corse au pouvoir du roi de France.

Il est à propos de donner quelque idée de cette isle. Il faut bien que le terrain n'en soit pas aussi ingrat, ni la possession aussi inutile qu'on le disait, puisque tous ses voisins en ont toujours recherché la domination.

Les Carthaginois s'en étaient emparés avant leurs guerres contre les Romains. Cornélius Scipion en fit la conquête dès la premiere guerre punique; les Romains en demeurerent long-temps les maîtres; ils y bâtirent plusieurs villes: les Goths l'enleverent aux Romains; les Arabes la conquirent ensuite sur les Goths.

Quelques seigneurs de la nouvelle Rome en chasserent les Sarrasins du temps du pape Pascal II. Les

papes commencerent dès-lors à prétendre qu'il n'appartenait qu'à eux de donner des royaumes, en qualité de vicaires de Jésus-Christ, dont le royaume n'était pourtant pas de ce monde. On croit communément que Grégoire VII fut le premier qui établit la chimere d'une monarchie sainte et universelle; on ne songe pas qu'Eginhard lui-même, le secrétaire de Charlemagne, dit que le pape Étienne déposa le roi des Francs, Chilpéric, et donna le royaume des Francs au maire du palais, Pepin, pere de Charlemagne; Pascal II donna la Corse à un de ces conquérants, nommé Bianco, et s'en réserva l'hommage. L'isle resta peuplée d'anciens Carthaginois, d'Arabes, et de naturels du pays. Les Pisans et les Génois s'en disputerent ensuite la possession. Le pape Urbain II la donna aux Pisans, par une bulle dont l'original est encore, dit-on, à Florence. Les Génois, malgré la bulle, s'établirent dans une partie de l'isle, au douzieme siecle.

Un Alfonse, roi d'Aragon, en chassa pendant quelque temps les Génois, qui l'en chasserent à leur tour, en 1354. Les Corses alors se firent de leur plein gré sujets de Gênes, parcequ'ils étaient très pauvres et qu'elle était très riche.

Dans le cours de toutes ces révolutions les villes bâties par les anciens Romains tomberent en ruine, et les peuples furent plongés dans la barbarie et dans la misere. C'est le portrait de presque toutes les nations chrétiennes depuis l'invasion des barbares, excepté Constantinople, et des villes d'Italie, comme Rome, Venise, Florence, Milan, et très

peu d'autres qui conserverent la police et les arts bannis par-tout ailleurs.

C'était plutôt aux Corses à conquérir Pise et Gênes, qu'à Gênes et à Pise de subjuguer les Corses ; car ces insulaires étaient plus robustes et plus braves que leurs dominateurs ; ils n'avaient rien à perdre : une république de guerriers pauvres et féroces devait vaincre aisément des marchands de Ligurie, par la même raison que les Huns, les Goths, les Hérules, les Vandales, qui n'avaient que du fer, avaient subjugué les nations qui possédaient l'or. Mais les Corses ayant toujours été désunis et sans discipline, partagés en factions mortellement ennemies, furent toujours subjugués par leur faute.

Ce fut une triste condition pour les habitants d'un pays qui porte le titre de royaume d'être sujets d'une république qui ne savait pas elle-même si elle était libre ; car non seulement le protocole de l'empire a toujours regardé Gênes comme sa sujette, mais, lorsque Gênes se donna au roi de France Charles VI, lorsqu'ayant massacré les Français elle se donna, en 1409, à un simple marquis de Montferrat, et ensuite à un duc de Milan ; lorsqu'elle se soumit à Charles VII et à Charles VIII ; lorsqu'elle fut au nombre des sujets de Louis XII, et même de sujets punis pour leur désobéissance, il se trouvait que les Corses étaient sujets de sujets non moins humiliés qu'eux-mêmes, ce qui est, après la condition d'esclave, la plus humiliante qu'on puisse imaginer.

Lorsque les Génois furent véritablement libres,

en 1553, grace à la mauvaise conduite de François I, et au généreux courage de François Doria, l'homme qui, dans l'Europe moderne, a le plus illustré le nom de citoyen, alors les Corses furent plus esclaves que jamais; le poids de leurs chaînes étant devenu insupportable, leur malheur ranima leur courage. La famille d'Ornano, qui depuis se réfugia et brilla en France, voulut faire en Corse ce que les Doria avaient fait à Gênes, rendre la liberté à leur patrie, et cette famille d'Ornano était digne d'un si noble projet; elle n'y réussit pas : le plus grand courage et les meilleures mesures ont besoin de la fortune. Le roi de France Henri II, qui secourait déja les Corses, pour les subjuguer peut-être, fut tué dans un tournoi.

Les d'Ornano, n'ayant plus l'appui dangereux de la cour de France, en implorerent un plus dangereux encore, celui des Ottomans; mais la Porte dédaigna de se mêler des querelles de deux petits peuples qui se disputaient des rochers sur les côtes d'Italie. Les Corses resterent asservis aux Génois; plus ces insulaires avaient voulu secouer leur joug, plus Gênes l'appesantit.

Les Corses furent long-temps gouvernés par une loi qui ressemblait à la loi veimique ou vestphalienne de Charlemagne, loi par laquelle le commissaire délégué dans l'isle condamnait à mort ou aux galeres, sur une information secrete, sans interroger l'accusé, sans mettre la moindre formalité dans son jugement. La sentence était conçue en ces termes dans un registre secret : « Étant informé en « ma conscience que tels et tels sont coupables, je

« les condamne à mort. » Il n'y avait pas plus de formalité dans l'exécution que dans la sentence. Il est inconcevable que Charlemagne ait imaginé une telle procédure qui a duré cinq cents ans en Vestphalie, et qui ensuite a été imitée chez les Corses. Ces insulaires s'assassinaient continuellement les uns les autres ; et leur juge faisait ensuite assassiner les survivants sur l'information de sa conscience : c'est des deux côtés le dernier degré de la barbarie. Les Corses avaient besoin d'être policés, et on les écrasait ; il fallait les adoucir, et on les rendait encore plus farouches. Une haine atroce et indestructible s'invétéra entre eux et leurs maîtres, et fut une seconde nature. Il y eut douze soulèvements, que les Corses appelerent efforts de liberté, et les Génois crimes de haute trahison. Depuis l'année 1725 ce ne furent que séditions, châtiments, soulèvements, déprédations, meurtres de citoyens corses assassinés par leurs concitoyens. Croirait-on bien que, dans une requête envoyée au roi de France par les chefs corses, en 1738, il est dit qu'il y eut vingt-six mille assassinats sous le gouvernement des seize derniers commissaires génois, et dix-sept cents depuis deux années? les plaignants ajoutaient que les commissaires de Gênes connivaient à ces crimes, pour ramasser plus de confiscations et d'amendes. L'accusation semblait exagérée, mais il en résultait que le gouvernement était mauvais, et les peuples plus mauvais encore. La Corse coûtait au sénat de Gênes beaucoup plus de trésors et d'embarras qu'elle ne valait : il pouvait dire aux Corses

ce que Louis XI dit de Gênes quand elle voulut se donner à lui : il la donna au diable.

Dès l'année 1729 la guerre était ouverte comme entre deux nations rivales et irréconciliables. Gênes implora le secours de Charles VI, en qualité de seigneur suzerain qui doit protéger ses vassaux ; à cette raison elle joignit de l'argent, et l'Empereur envoya des troupes. Un prince de la maison de Virtemberg, brave guerrier et homme généreux, fit mettre les armes bas aux Corses : il ménagea un accommodement entre eux et les Génois, en 1732 ; mais ce ne fut qu'une treve bientôt rompue par l'animosité des deux partis.

Les Corses commençaient à avoir des chefs très intelligents, tels qu'il s'en forme toujours dans les guerres civiles, un Giafferi, un Hyacinthe Paoli, un Rivalora, et sur-tout un chanoine nommé Orticone, qui eut quelque temps la principale influence ; mais ces chefs ne pouvaient encore changer en un gouvernement régulier l'anarchie tumultueuse qui désolait et dépeuplait cette isle.

Les Corses, chez qui l'assassinat était alors plus commun qu'il ne l'avait été au quinzieme siecle dans le continent de l'Italie, étaient aussi dévots que les autres Italiens, et plusieurs prêtres parmi eux assassinaient en disant leur chapelet. Les chefs convoquerent, en 1735, une assemblée générale, dans laquelle on donna la Corse à la Vierge Marie, qui ne parut pas accepter cette couronne. On brûla les lois génoises, et on décerna peine de mort contre quiconque proposerait de traiter avec

Gênes. Hyacinthe Paoli et Giafferi furent déclarés généraux.

A peine les Corses se furent-ils mis en république sous les ordres de la Vierge, qu'un aventurier de la basse Allemagne vint se faire roi de Corse sans la consulter : c'était un pauvre baron de Vestphalie, nommé Théodore de Neuhoff, frere d'une dame établie en France à la cour de la duchesse d'Orléans. Cet homme ayant voyagé en Espagne, et ayant eu quelque intelligence avec un envoyé de Tunis, passa lui-même en Afrique, persuada le bey qu'il pourrait lui soumettre la Corse, si le bey voulait lui donner seulement un vaisseau de dix canons, quatre mille fusils, mille séquins et quelques provisions. La régence de Tunis fut assez simple pour les donner. Il arriva à Livourne sur un bâtiment qui portait un faux pavillon anglais, vendit le vaisseau, et écrivit aux chefs des Corses que, si on voulait le choisir lui-même pour roi, il promettait de chasser les Génois de l'isle avec le secours des principales puissances de l'Europe dont il était sûr.

Il faut qu'il y ait des temps où la tête tourne à la plupart des hommes. Sa proposition fut acceptée. Le baron Théodore aborda, le 15 mars 1736, au port d'Aléria, vêtu à la turque et coiffé d'un turban. Il débuta par dire qu'il arrivait avec des trésors immenses, et pour preuve il répandit parmi le peuple une cinquantaine de sequins en monnaie de billon : ses fusils, sa poudre, qu'il distribua, furent des preuves de sa puissance ; il donna des souliers de bon cuir, magnificence ignorée en Corse ;

il aposta des couriers qui venaient de Livourne sur des barques, et qui lui apportaient de prétendus paquets des puissances d'Europe et d'Afrique. On le prit pour un des plus grands princes de la terre: il fut élu roi; on frappa quelques monnaies de cuivre à son coin; il eut une cour et des secrétaires d'état. Ce qui accrut principalement sa réputation et son pouvoir, c'est que le sénat génois mit sa tête à prix. Mais au bout de huit mois, les principaux Corses ayant reconnu le personnage, et le peu d'argent qu'il avait étant épuisé, il partit pour aller, disait-il, chercher les plus puissants secours.

Réfugié dans Amsterdam, un de ses créanciers le fit mettre en prison. Cette disgrace ne le rebuta point; il fit de nouvelles dupes du fond de sa prison même. Il ressemblait en cela à un marquis d'Ammi de Conventiglio, qui dans le même temps parcourait toutes les cours, faisant de l'or pour les princes et les seigneurs qui en avaient besoin, et se faisait mettre en prison dans toutes les capitales de l'Europe.

Cependant les Génois solliciterent, en 1737, les bons offices de la France. Le cardinal de Fleuri, qui avait pacifié les troubles de Geneve, voulut aussi être l'arbitre de la paix entre Gênes et la Corse. Il fit partir le comte de Boissieux, neveu du maréchal de Villars, avec quelques troupes et des articles de pacification. Ce fut alors que les mécontents envoyerent au roi cette supplique dont on a déja parlé, dans laquelle ils se plaignaient de dix-sept cents assassinats commis en deux ans dans leur isle; ce qui n'était pas une apologie de leur parti:

Cette requête était d'ailleurs recommandable par une éloquence agreste qui l'emporte sur l'art oratoire, et par des sentiments de liberté si peu connus dans les cours. « Si vos ordres souverains, di-« saient-ils, nous obligent de nous soumettre à « Gênes, allons, buvons à la santé du roi très chré-« tien ce calice amer, et mourons. »

On dressa à Versailles, au nom de l'empereur et du roi, un plan qui fut signé du ministre du roi et du prince de Lichtenstein, ambassadeur de l'empereur. Les conventions en paraissaient équitables : on abolissait sur-tout ce droit que les commissaires de la république génoise s'étaient arrogé, de condamner à la potence ou aux galeres sur le simple témoignage de leur conscience ; mais on désarmait par un article tous les habitants de la Corse. Ils ne voulurent point du tout être désarmés, et résolurent de mourir plutôt que de boire à la santé du roi très chrétien.

Le roi Théodore leur promettait toujours, de sa prison d'Amsterdam, qu'il viendrait les délivrer bientôt du joug de Gênes et de l'arbitrage de la France. En effet il trouva le secret de tromper des Juifs et des négociants étrangers établis dans Amsterdam, comme il avait trompé Tunis et la Corse ; il les engagea, non seulement à payer ses dettes, mais à charger un vaisseau d'armes, de poudre, de munitions de guerre et de bouche avec beaucoup de marchandises, leur persuadant qu'ils feraient seuls tout le commerce de la Corse, et leur faisant envisager des profits immenses. L'intérêt leur ôtait la raison : mais Théodore n'était pas moins fou

qu'eux; il s'imaginait qu'en débarquant en Corse des armes, et paraissant avec quelque argent, toute l'isle se rangerait incontinent sous ses drapeaux malgré les Français et les Génois. Il ne put aborder: il se sauva à Livourne; et ses créanciers de Hollande furent ruinés.

Il se réfugia bientôt en Angleterre: il fut mis en prison pour ses dettes à Londres, comme il l'avait été à Amsterdam. Il y resta jusqu'au commencement de l'année 1736. M. Walpole eut la générosité de faire pour lui une souscription, moyennant laquelle il appaisa les créanciers, et délivra de prison ce prétendu monarque, qui mourut très misérable le 2 décembre de la même année. On grava sur son tombeau « que la fortune lui avait donné un « royaume et refusé du pain. »

Dans le temps que ce Théodore avait fait sa seconde tentative pour régner sur les Corses, et qu'il avait essayé en vain d'aborder dans l'isle, les insulaires firent bien voir qu'ils n'avaient pas besoin de lui pour se défendre. Ils avaient promis à Boissieux de lui apporter leurs armes; ils les apporterent en effet le 12 décembre 1738, mais ce fut pour surprendre un poste de quatre cents Français qui ne purent résister. Boissieux vint à leur secours; il fut repoussé et conduit à coups de fusil jusque dans Bastia. Les Corses appelerent cette journée les vêpres corsiques, quoique ce ne fût qu'une faible imitation des vêpres siciliennes.

Quelque temps après partit une flotte chargée de nouveaux bataillons, que le cardinal de Fleuri envoyait pour pacifier la Corse par la voie des

armes. La flotte fut dispersée par une horrible tempête; deux vaisseaux furent brisés sur la côte; quatre cents soldats avec leurs officiers, échappés au naufrage, tomberent entre les mains de ceux qu'ils venaient assujettir, et furent dépouillés tout nus. Le chagrin que ressentit Boissieux de tant de disgraces hâta sa mort, dont sa faible complexion le menaçait depuis long-temps. On n'a guere fait d'expédition plus malheureuse.

Enfin on fit partir le marquis de Maillebois, officier d'une grande réputation, et qui fut bientôt après maréchal-de-France. Celui-ci, accoutumé aux expéditions promptes, domta les Corses en trois semaines, dans l'année 1739.

Déja l'on commençait à mettre dans l'isle une police qu'on n'y avait point encore vue, lorsque la fatale guerre de 1740 désola la moitié de l'Europe. Le cardinal de Fleuri, qui l'entreprit malgré lui, et dont le caractere était de croire soutenir de grandes choses par de petits moyens, mit de l'économie dans cette guerre importante: il retira toutes les troupes qui étaient en Corse. Gênes, loin de pouvoir subjuguer l'isle, fut elle-même accablée par les Autrichiens, réduite à une espece d'esclavage, et plus malheureuse que la Corse, parcequ'elle tombait de plus haut.

Tandis que l'Europe était désolée pour la succession des états de la maison d'Autriche, et pour tant d'intérêts divers qui se mêlerent à l'intérêt principal, les Corses s'affermirent dans l'amour de la liberté et dans la haine pour leurs anciens maîtres. Gênes possédait toujours Bastia, la capitale de l'isle

et quelques autres places; les Corses avaient tout le reste: ils jouirent de leur liberté ou plutôt de leur licence sous le commandement de Giafferi, élu par eux général, homme célebre par une valeur intrépide, et même par des vertus de citoyen. Il fut assassiné en 1753. On ne manqua pas d'en accuser le sénat de Gênes, qui n'avait peut-être nulle part à ce meurtre.

La discorde alors divisait tous les Corses: les inimitiés entre les familles se terminaient toujours par des assassinats; mais on se réunissait contre les Génois, et les haines particulieres cédaient à la haine générale. Les Corses avaient plus que jamais besoin d'un chef qui sût diriger leur fureur, et la faire servir au bien public.

Le vieux Hyacinthe Paoli, qui les avait commandés autrefois, et qui était alors retiré à Naples, leur envoya son fils Pascal Paoli, en 1755. Dès qu'il parut il fut reconnu pour commandant-général de toute l'isle, quoiqu'il n'eût que vingt-neuf ans. Il ne prétendit pas le titre de roi, comme Théodore, mais il le fut en effet à plusieurs égards, en se mettant à la tête d'un gouvernement démocratique.

Quelque chose qu'on ait dite de lui il n'est pas possible que ce chef n'eût de grandes qualités: établir un gouvernement régulier chez un peuple qui n'en voulait point, réunir sous les mêmes lois des hommes divisés et indisciplinés, former à la fois des troupes réglées, et instituer une espece d'université qui pouvait adoucir les mœurs, établir des tribunaux de justice, mettre un frein à la fureur des assassinats et des meurtres, policer la barbarie,

se faire aimer en se faisant obéir, tout cela n'était pas assurément d'un homme ordinaire. Il ne put en faire assez, ni pour rendre la Corse libre, ni pour y régner pleinement, mais il en fit assez pour acquérir de la gloire.

Deux puissances très différentes l'une de l'autre entrerent dans les démêlés de Gênes et de la Corse; l'une était la cour de Rome, et l'autre celle de France. Les papes avaient prétendu autrefois la souveraineté de l'isle, et on ne l'oubliait pas à Rome. Les évêques corses ayant pris le parti du sénat génois, et trois de ces évêques ayant quitté leur patrie, le pape y envoya un visiteur-général qui alarma beaucoup le sénat de Gênes. Quelques sénateurs craignirent que Rome ne profitât de ces troubles pour faire revivre ses anciennes prétentions sur un pays que Gênes ne pouvait plus conserver: cette crainte était aussi vaine que les efforts des Génois pour subjuguer les Corses. Le pape qui envoyait ce visiteur était ce même Rezzonico qui depuis éclata si indiscrètement contre le duc de Parme; ce n'était pas un homme à conquérir des royaumes: le sénat de Gênes ordonna qu'on empêchât le visiteur d'aborder en Corse. Il n'y arriva pas moins au printemps de 1760. Le général Paoli le harangua pour s'en faire un protecteur: il fit brûler sous la potence le décret du sénat; mais il resta toujours le maître. Le visiteur ne put que donner des bénédictions et faire des réglements ecclésiastiques pour des prêtres qui n'en avaient que le nom, et qui allaient quelquefois, au sortir de la messe, assassiner leurs camarades. Le ministere

de France, plus agissant et plus puissant que celui de Rome, fut prié d'assister encore Gênes de ses bons offices. Enfin la cour de France envoya sept bataillons en Corse, dans l'année 1764, mais non pas pour agir hostilement; ces troupes n'étaient chargées que de garder les places dont les Génois étaient encore en possession : elles vinrent comme médiatrices. Il fut dit qu'elles y resteraient quatre ans, et en partie aux dépens du sénat pour quelques fournitures.

Le sénat espérait que, la France s'étant chargée de garder ses places, il pourrait avec ses propres troupes suffire à regagner le reste de l'isle. Il se trompa; Paoli avait discipliné des soldats, en redoublant dans le peuple l'amour de la liberté : il avait un frere qui passait pour un brave, et qui battit souvent les mercenaires de Gênes. Cette république perdit pendant quatre ans ses troupes et son argent, tandis que Paoli augmentait chaque jour ses forces et sa réputation. L'Europe le regardait comme le législateur et le vengeur de sa patrie.

Les quatre années du séjour des Français en Corse étant expirées, le sénat de Gênes connut enfin qu'il se consumait vainement dans une entreprise ruineuse, et qu'il lui était impossible de subjuguer les Corses.

Alors il céda tous ses droits sur la Corse à la couronne de France : le traité fut signé, au mois de juillet 1768, à Compiegne. Par ce traité le royaume de Corse n'était pas absolument donné au roi de France, mais il était censé lui appartenir, avec la faculté réservée à la république de rentrer dans

cette souveraineté, en remboursant au roi les frais immenses qu'il avait faits en faveur de la république. C'était en effet céder à jamais la Corse; car il n'était pas probable que les Génois fussent en état de racheter ce royaume; et il était encore moins probable que l'ayant racheté, ils pussent le conserver contre toute une nation qui avait fait serment de mourir plutôt que de vivre sous le joug de Gènes.

Ainsi donc, en cédant la vaine et fatale souveraineté d'un pays qui lui était à charge, Gênes faisait en effet un bon marché; et le roi de France en faisait un meilleur, puisqu'il était assez puissant pour se faire obéir dans la Corse, pour la policer, pour la peupler, pour l'enrichir en y faisant fleurir l'agriculture et le commerce. De plus il pouvait venir un temps où la possession de la Corse serait un grand avantage dans les intérêts qu'on aurait à démêler en Italie.

Il restait à savoir si les hommes ont le droit de vendre d'autres hommes; mais c'est une question qu'on n'examina jamais dans aucun traité.

On commença par négocier avec le général Paoli: il avait affaire au ministre de la politique et de la guerre; il savait que le cœur de ce ministre était au-dessus de sa naissance, que c'était l'homme le plus généreux de l'Europe, qu'il se conduisait avec une noblesse héroïque dans tous ses intérêts particuliers, et qu'il agirait avec la même grandeur d'ame dans les intérêts du roi son maître. Paoli pouvait s'attendre à des honneurs et à des récompenses; mais il était chargé du dépôt de la liberté

de sa patrie, il avait devant les yeux le jugement des nations : quel que fût son dessein, il ne voulait pas vendre la sienne ; et quand il l'aurait voulu il ne l'aurait pas pu ; les Corses étaient saisis d'un trop violent enthousiasme pour la liberté, et lui-même avait redoublé en eux cette passion si naturelle, devenue à la fois un devoir sacré et une espece de fureur. S'il avait tenté seulement de la modérer, il aurait risqué sa vie et sa gloire.

Cette gloire n'était pas chez lui celle de combattre : il était plus législateur que guerrier ; son courage était dans l'esprit ; il dirigeait toutes les opérations militaires. Enfin il eut l'honneur de résister à un roi de France près d'une année. Aucune puissance étrangere ne le secourut. Quelques Anglais seulement, amoureux de cette liberté dont il était le défenseur et dont il allait être la victime, lui envoyerent de l'argent et des armes : car les Corses étaient mal armés ; ils n'avaient point de fusils à baïonnette ; même quand on leur en fit tenir de Londres, la plupart des Corses ne purent s'en servir ; ils préférerent leurs mousquetons ordinaires et leurs couteaux : leur arme principale était leur courage. Ce courage fut si grand, que dans un des combats, vers une riviere nommée le Gaulo, ils se firent un rempart de leurs morts, pour avoir le temps de charger derriere eux avant de faire une retraite nécessaire ; leurs blessés se mêlerent parmi les morts pour raffermir le rempart. On trouve partout de la valeur, mais on ne voit de telles actions que chez des peuples libres. Malgré tant de valeur ils furent vaincus. Le comte de Vaux, secondé du

marquis de Marbœuf, soumit l'isle en moins de temps que le maréchal de Maillebois ne l'avait domtée.

Le duc de Choiseul, qui dirigea toute cette entreprise, eut la gloire de donner au roi son maître une province qui peut aisément, si elle était bien cultivée, nourrir deux cent mille hommes, fournir de braves soldats, et faire un jour un commerce utile.

On peut observer que si la France s'accrut sous Louis XIV de l'Alsace, de la Franche-Comté, et d'une partie de la Flandre, elle fut augmentée sous Louis XV de la Lorraine et de la Corse.

Ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est que par les soins du même ministre, les possessions de la France en Amérique acquirent un degré de force et de prospérité qui vaut de nouvelles acquisitions. Ces avantages furent dus au choix que l'on fit du comte d'Ennery pour administrer successivement toutes nos colonies. Il se trouvait officier-général très jeune, à la paix de 1762, et n'était connu alors que par ses talents pour la guerre. Le duc de Choiseul démêla en lui l'homme d'état. En effet le comte d'Ennery, pendant six années de gouvernement, ne cessa de montrer toutes les lumieres et les vertus qui peuvent faire chérir et respecter l'autorité. « Tout le monde le craint, et il n'a encore « fait de mal à personne », écrivait-on de la Martinique. Par-tout il fit régner la justice, et il inspira l'amour de la gloire; par-tout il animait le commerce et l'industrie. Il parvint à entretenir la concorde entre tous les états, ce qui est une chose bien

rare; il adoucit le triste sort des esclaves; il fit défricher l'isle de Sainte-Lucie, et par-là il créa une colonie nouvelle.

Dans d'autres parties, en creusant des canaux il épura l'air, féconda la terre, fit naître des nouvelles richesses; et en même temps il pourvoyait à la sûreté et à l'embellissement de nos possessions.

Quelque temps après avoir été rappelé en France pour le mauvais état de sa santé il se dévoua à de nouveaux sacrifices, plutôt sollicités qu'exigés par un jeune monarque qui lui écrivit de sa propre main: « Votre réputation seule me servira beaucoup « à Saint-Domingue. »

Le comte d'Ennery avait mérité une confiance si honorable en rendant au roi un des plus importants services, celui de fixer avec les Espagnols les limites des deux nations. Cet administrateur, qui faisait tant d'honneur à la France, ne put résister aux funestes influences de ce climat brûlant: sa perte fut une calamité publique pour toutes nos colonies, qui s'empresserent de lui élever des monuments, et qui ne prononcent son nom qu'avec attendrissement et avec admiration.

Les Anglais, dont il avait acquis l'estime, et qui l'avaient souvent pris pour arbitre entre nos colonies et les leurs, avaient consacré le nom du comte d'Ennery par le plus juste et le plus flatteur de tous les éloges: « Cet homme ne fera ni ne souffrira ja- « mais d'injustice. »

La récompense que reçut le duc de Choiseul pour tant de choses si grandes et si utiles qu'il avait faites paraîtrait bien étrange, si on ne connaissait

les cours. Une femme le fit exiler lui et son cousin, le duc de Praslin, après les services qu'ils avaient rendus à l'état, et après que le duc de Choiseul eut conclu le mariage du dauphin, petit-fils de Louis XV, depuis roi de France, avec la fille de l'impératrice Marie-Thérese. C'était un grand exemple des vicissitudes de la fortune que ce ministre eût réussi à ce mariage peu d'années après que le maréchal de Belle-Isle eut armé une grande partie de l'Europe pour détrôner cette même impératrice, et qu'il n'eût réussi qu'à se faire prendre prisonnier. C'était une autre vicissitude, mais non pas surprenante, que le duc de Choiseul fût exilé.

Nous avons déja vu que Louis XV avait le malheur de trop regarder ses serviteurs comme des instruments qu'il pouvait briser à son gré. L'exil est une punition, et il n'y a que la loi qui doive punir: c'est sur-tout un très grand malheur pour un souverain de punir des hommes dont les fautes ne sont pas connues, dont les services le sont, et qui ont pour eux la voix publique, que n'ont pas toujours leurs maîtres.

CHAPITRE XLI.

De l'exil du parlement de Paris, etc. et de la mort de Louis XV.

Si les exils du duc de Choiseul, du duc de Praslin, du cardinal de Bernis, du comte d'Argenson, du garde des sceaux Machault, du comte de Mau-

repas, du duc de la Rochefoucauld, du duc de Châtillon, et de tant d'autres citoyens, n'avaient eu aucune cause légale, celui du parlement de Paris, et d'un grand nombre d'autres magistrats, parut au moins en avoir une.

Qui aurait dit que ce corps antique, qui venait de détruire en France l'ordre des jésuites, éprouverait bientôt après, non seulement un exil rigoureux, mais serait détruit lui-même? C'est une grande leçon aux hommes, si jamais les leçons peuvent servir.

Nous avons vu que sous Louis XIV le parlement ne fut point exilé après la guerre de la fronde; nous avons vu que les troubles de la fronde n'avaient commencé que par les oppositions de cette compagnie à une très mauvaise administration des finances, et que ces oppositions, d'abord légitimes dans leur principe, se tournerent bientôt en une révolte ouverte et en une guerre civile : nous avons vu que sous Louis XV il n'y eut ni guerre ni révolte; mais qu'une administration des finances, plus malheureuse encore, jointe aux ridicules de la bulle *Unigenitus*, occasionna les résistances opiniâtres du parlement aux ordres du roi. On sait qu'il fut cassé le 13 avril 1771; après quoi cette cour des pairs a été rétablie par le roi Louis XVI, avec quelques modifications nécessaires.

Un autre exemple de la fatalité qui gouverne le monde fut la mort de Louis XV. Il n'avait point profité de l'exemple de ceux qui avaient prévenu le danger mortel de la petite-vérole en se la donnant, et sur-tout du premier prince du sang, le duc d'Or-

léans qui avait eu le courage de faire inoculer ses enfants. Cette méthode était très combattue en France, où la nation, toujours asservie à d'anciens préjugés, est presque toujours la derniere à recevoir les vérités et les usages utiles qui lui viennent des autres pays.

Sur la fin d'avril 1774, le roi allant à la chasse, rencontre le convoi d'une personne qu'on portait en terre : la curiosité naturelle qu'il avoit pour les choses lugubres le fait approcher du cercueil ; il demande qui on va enterrer ; on lui dit que c'est une jeune fille morte de la petite-vérole : dès ce moment il est frappé à mort sans s'en appercevoir.

Deux jours après, son chirurgien dentiste, en examinant ses gencives, y trouve un caractere qui annonce une maladie dangereuse ; il en avertit un homme attaché au roi : sa remarque est négligée ; la petite-vérole la plus funeste se déclare. Plusieurs de ses officiers sont attaqués de la même maladie, soit en le soignant, soit en s'approchant de son lit, et en meurent ; trois princesses, ses filles, que leur tendresse et leur courage retiennent auprès de lui, reçoivent les germes du poison qui dévore leur pere, et éprouvent bientôt le même mal et le même danger, dont heureusement elles réchapperent.

Louis XV meurt la nuit du 10 de mai ; on couvre son corps de chaux, et on l'emporte sans aucune cérémonie à Saint-Denis auprès du caveau de ses peres.

L'histoire n'omettra point que le roi, son petit-fils, le comte de provence et le comte d'Artois, freres de Louis XVI, tous trois dans une grande

jeunesse, apprirent aux Français, en se faisant inoculer, qu'il faut braver le danger pour éviter la mort. La nation fut touchée et instruite. Tout ce que Louis XVI fit depuis, jusqu'à la fin de 1774, le rendit encore plus cher à toute la France.

CHAPITRE XLII.

Des lois.

Les esprits s'éclairerent dans le siecle de Louis XIV et dans le suivant plus que dans tous les siecles précédents. On a vu combien les arts et les lettres s'étaient perfectionnés : la nation ouvrit les yeux sur les lois, ce qui n'était point encore arrivé. Louis XIV avait signalé son regne par un code qui manquait à la France ; mais ce code regardait plutôt l'uniformité de la procédure que le fond des lois, qui devait être commun à toutes les provinces, uniforme, invariable, et n'avoir rien d'arbitraire. La jurisprudence criminelle parut sur-tout tenir encore un peu de l'ancienne barbarie ; elle fut dirigée plutôt pour trouver des coupables que pour sauver des innocents. C'est une gloire éternelle pour le président de Lamoignon, de s'être souvent opposé dans la rédaction de l'ordonnance à la cruauté des procédures ; mais sa voix, qui était celle de l'humanité, fut étouffée par la voix de Pussort et des autres commissaires, qui fut celle de la rigueur.

Les hommes les plus instruits, dans nos derniers temps, ont senti le besoin d'adoucir nos lois

comme on a enfin adouci nos mœurs. Il faut avouer que dans ces mœurs il y eut autant de férocité que de légèreté et d'ignorance dans les esprits jusqu'aux beaux jours de Louis XIV. Pour se convaincre de cette triste vérité il ne faut que jeter les yeux sur le supplice d'Augustin de Thou, et du maréchal de Marillac, sur l'assassinat du maréchal d'Ancré, sur sa veuve condamnée aux flammes, sur plus de vingt assassinats où médités ou entrepris contre Henri IV, et sur le meurtre de ce bon roi. Les temps précédents sont encore plus funestes; vous remontez de l'horreur des guerres civiles et de la Saint-Barthélemi aux calamités du siecle de François I, et de là jusqu'à Clovis tout est sauvage. Les autres peuples n'ont pas été plus humains; mais il n'y a guere eu de nation plus diffamée par les assassinats et les grands crimes que la française. On racheta long-temps ces crimes à prix d'argent; et ensuite les lois furent aussi atroces que les mœurs. Ce qui en fit la dureté, c'est que la maniere de procéder fut presque entièrement tirée de la jurisprudence ecclésiastique. On en peut juger par le procès criminel des templiers, qui, à la honte de la patrie, de la raison, et de l'équité, ne fut instruit que par des prêtres nommés par un pape.

Les hommes ayant été si long-temps gouvernés en bêtes farouches par des bêtes farouches, excepté peut-être quelques années sous S. Louis, sous Louis XII, et sous Henri IV; plus les esprits se sont civilisés, et plus ils ont frémi de la barbarie, dont il subsiste encore tant de restes. La torture, qu'aucun citoyen ni de la Grece ni de Rome ne subit

jamais, a paru aux jurisconsultes compatissants et sensés un supplice pire que la mort, qui ne doit être réservé que pour les Châtels et les Ravaillacs, dont tout un royaume est intéressé à découvrir les complices. Elle a été abolie en Angleterre et dans une partie de l'Allemagne; elle est depuis peu proscrite dans un empire de deux mille lieues; et s'il n'y a pas de plus grands crimes dans ces pays que parmi nous, c'est une preuve que la torture est aussi condamnable que les délits qu'on croit prévenir par elle, et qu'on ne prévient pas.

On s'est élevé aussi contre la confiscation: on a vu qu'il n'est pas juste de punir les enfants des fautes de leurs peres. C'est un maxime reçue au barreau, « qui confisque le corps confisque les biens »; maxime en vigueur dans les pays où la coutume tient lieu de loi. Ainsi, par exemple, on y fait mourir de faim les enfants de ceux qui ont terminé volontairement leurs jours, comme les enfants des meurtriers; ainsi une famille entiere est punie, dans tous les cas, pour la faute d'un seul homme.

Ainsi, lorsqu'un pere de famille aura été condamné aux galeres perpétuelles par une sentence arbitraire, soit pour avoir donné retraite chez soi à un prédicant, soit pour avoir écouté son sermon dans quelque caverne ou dans quelque désert, la famille et les enfants sont réduits à mendier leur pain.

Cette jurisprudence qui consiste à ravir la nourriture aux orphelins, et à donner à un homme le bien d'autrui, fut inconnue dans tout le temps de la république romaine: Sylla l'introduisit dans ses

proscriptions. Il faut avouer qu'une rapine inventée par Sylla n'était pas un exemple à suivre. Aussi cette loi, qui semblait n'être dictée que par l'inhumanité et l'avarice, ne fut suivie ni par César, ni par le bon empereur Trajan, ni par les Antonins, dont toutes les nations prononcent encore le nom avec respect et avec amour. Enfin, sous Justinien, la confiscation n'eut lieu que pour le crime de lese-majesté.

Il semble que dans les temps de l'anarchie féodale, les princes et les seigneurs des terres étant très peu riches, cherchassent à augmenter leur trésor par les condamnations de leurs sujets, et qu'on voulût leur faire un revenu du crime. Les lois chez eux étant arbitraires, et la jurisprudence romaine ignorée, les coutumes ou bisarres ou cruelles prévalurent. Mais aujourd'hui que la puissance des souverains est fondée sur des richesses immenses et assurées, leur trésor n'a pas besoin de s'enfler des faibles débris d'une famille malheureuse; ils sont abandonnés pour l'ordinaire au premier qui les demande : mais est-ce à un citoyen à s'engraisser des restes du sang d'un autre citoyen?

La confiscation n'est point admise dans les pays où le droit romain est établi, excepté le ressort du parlement de Toulouse : elle ne l'est point dans quelques pays coutumiers, comme le Bourbonnais, le Berri, le Maine, le Poitou, la Bretagne, où du moins elle respecte les immeubles. Elle était établie autrefois à Calais; et les Anglais l'abolirent lorsqu'ils en furent les maîtres. Il est étrange que les habitants de la capitale vivent sous une loi plus

rigoureuse que ceux des petites villes : tant il est vrai que la jurisprudence a été souvent établie au hasard, sans régularité, sans uniformité, comme on bâtit des chaumieres dans un village !

Qui croirait que, l'an 1673, dans le plus beau siecle de la France, l'avocat-général Omer Talon, ait parlé ainsi en plein parlement au sujet d'une demoiselle de Canillac ?

« Au chapitre 13 du Deutéronome Dieu dit : Si « tu te rencontres dans une ville et dans un lieu où « regne l'idolâtrie, mets tout au fil de l'épée, sans « exception d'âge, de sexe, ni de condition. Ras- « semble dans les places publiques toutes les dé- « pouilles de la ville, brûle-la tout entiere avec ses « dépouilles ; et qu'il ne reste plus qu'un monceau « de cendres de ce lieu d'abomination ; en un mot « fais-en un sacrifice au Seigneur, et qu'il ne « demeure rien en tes mains des biens de cet « anathême. »

« Ainsi, dans le crime de lese-majesté, le roi « était maître des biens, et les enfants en étaient « privés. Le procès ayant été fait à Naboth, *quia* « *maledixerat regi*, le roi Achab se mit en pos- « session de son héritage. David étant averti que « Miphiboseth s'était engagé dans la rebellion, « donna tous ses biens à Siba qui lui en apporta « la nouvelle : *tua sint omnia quæ fuerunt Mi-* « *phibozeth.* »

Il s'agit de savoir qui héritera des biens de mademoiselle de Canillac, biens autrefois confisqués sur son pere, abandonnés par le roi à un garde du trésor royal, et donnés ensuite par le garde du

trésor royal à la testatrice. Et c'est sur ce procès d'une fille d'Auvergne qu'un avocat-général s'en rapporte à Achab, roi d'une partie de la Palestine, qui confisqua la vigne de Naboth après avoir assassiné le propriétaire par le poignard de la justice; action abominable qui est passée en proverbe, pour inspirer aux hommes l'horreur de l'usurpation. Assurément la vigne de Naboth n'avait aucun rapport avec l'héritage de mademoiselle de Canillac; le meurtre et la confiscation des biens de Miphiboseth, petit-fils du roitelet juif Saül, et fils de Jonathas, ami et protecteur de David, n'ont pas une plus grande affinité avec le testament de cette demoiselle.

C'est avec cette pédanterie, avec cette démence de citations étrangeres au sujet, avec cette ignorance des principes de la nature humaine, avec ces préjugés mal conçus et mal appliqués, que la jurisprudence a été traitée par des hommes qui ont eu de la réputation dans leur sphere. On laisse aux lecteurs à se dire ce qu'il est superflu qu'on leur dise.

Si un jour les lois humaines adoucissaient en France quelques usages trop rigoureux, sans pourtant donner des facilités au crime, il est à croire qu'on réformera aussi la procédure dans les articles où les rédacteurs ont paru se livrer à un zele trop séveré. L'ordonnance criminelle ne devrait-elle pas être aussi favorable à l'innocent que terrible au coupable? En Angleterre un simple emprisonnement fait mal-à-propos est réparé par le ministre qui l'a ordonné : mais en France l'innocent

qui a été plongé dans les cachots, qui a été appliqué à la torture, n'a nulle consolation à espérer, nul dommage à répéter contre personne quand c'est le ministere public qui l'a poursuivi; il reste flétri pour jamais dans la société. L'innocent flétri! et pourquoi? parceque ses os ont été brisés! il ne devrait exciter que la pitié et le respect. La recherche des crimes exige des rigueurs; c'est une guerre que la justice humaine fait à la méchanceté: mais il y a de la générosité et de la compassion jusque dans la guerre; le brave est compatissant; faudrait-il que l'homme de loi fût barbare?

Comparons seulement ici en quelques points la procédure criminelle des Romains avec la française.

Chez les Romains les témoins étaient entendus publiquement en présence de l'accusé, qui pouvait leur répondre, les interroger lui-même, ou leur mettre en tête un avocat. Cette procédure était noble et franche; elle respirait la magnanimité romaine.

Chez nous tout se fait secrètement; un seul juge avec son greffier entend chaque témoin l'un après l'autre. Cette pratique, établie par François I, fut autorisée par les commissaires qui rédigerent l'ordonnance de Louis XIV, en 1670; une méprise seule en fut la cause.

On s'était imaginé, en lisant le code *de Testibus*, que ces mots, *testes intrare judicii secretum*, signifiaient que les témoins étaient interrogés en secret: mais *secretum* signifie ici le cabinet du juge; *intrare secretum*, pour dire parler secrètement, ne serait pas latin: ce fut un solécisme qui fit cette

partie de notre jurisprudence. Quelques jurisconsultes à la vérité ont assuré que le contumax ne devait pas être condamné si le crime n'était pas clairement prouvé; mais d'autres jurisconsultes, moins éclairés, et peut-être plus suivis, ont eu une opinion contraire; ils ont osé dire que la fuite de l'accusé était une preuve du crime; que le mépris qu'il marquait pour la justice en refusant de comparaître méritait le même châtiment que s'il était convaincu. Ainsi, suivant la secte des jurisconsultes que le juge aura embrassée, l'innocent sera absous ou condamné.

Il y a bien plus; un juge subalterne fait souvent dire ce qu'il veut à un homme de campagne; il le fait déposer suivant les idées qu'il a lui-même conçues; il lui dicte ses réponses sans s'en apperceveir: j'en ai vu plus d'un exemple. Si à la confrontation le témoin se dédit, il est puni, et il est forcé d'être calomniateur, de peur d'être traité comme parjure; et on a vu des innocents condamnés parceque des témoins imbécilles et timides n'avaient pas su d'abord s'expliquer, et ensuite n'avaient pas osé se rétracter. La jurisprudence criminelle de France tend des pieges continuels aux accusés. Il semble que Pussort et le chancelier Boucherat aient été les ennemis des hommes.

C'est d'ailleurs un grand abus dans la jurisprudence française que l'on prenne souvent pour loi les rêveries et les erreurs, quelquefois cruelles, d'écrivains sans mission, qui ont donné leurs sentiments pour des lois.

La vie des hommes semble trop abandonnée au

caprice. Quand de trente juges il y en a dix dont la voix n'est point pour la mort, faudra-t-il que les vingt autres l'emportent? Il est clair que le crime n'est point avéré, ou qu'il ne mérite pas le dernier supplice, si un tiers d'hommes sensés réclame contre cette sévérité : quelques voix de plus ne doivent point suffire pour faire mourir cruellement un citoyen. En général il faut avouer qu'on a tué trop souvent nos compatriotes avec le glaive de la justice : quand elle condamne un innocent, c'est un assassinat juridique, et le plus horrible de tous; quand elle punit de mort une faute qui n'attire chez d'autres nations que des châtiments plus légers, elle est cruelle, et n'est pas politique. Un bon gouvernement doit rendre les supplices utiles. Il est sage de faire travailler les criminels au bien public; leur mort ne produit aucun avantage qu'aux bourreaux.

Sous le regne de Louis XIV on a fait deux ordonnances qui sont uniformes dans tout le royaume. Dans la premiere, qui a pour objet la procédure civile, il est défendu aux juges de condamner en matiere civile sur défaut, quand la demande n'est pas prouvée; mais dans la seconde, qui regle la procédure criminelle, il n'est point dit que faute de preuves l'accusé sera renvoyé : chose étrange! la loi dit qu'un homme à qui on demande quelque argent ne sera condamné par défaut qu'au cas que la dette soit avérée; mais s'il est question de la vie, c'est une controverse au barreau pour savoir si l'accusé sera condamné sans avoir été convaincu : on prononce presque toujours son arrêt; on re-

garde son absence comme un crime; on saisit ses biens; on le flétrit.

La loi semble avoir fait plus de cas de l'argent que de la vie : elle permet qu'un concussionnaire, un banqueroutier frauduleux, ait recours au ministere d'un avocat; et très souvent un homme d'honneur est privé de ce secours! S'il peut se trouver une seule occasion où un innocent serait justifié par le ministere d'un avocat, n'est-il pas clair que la loi qui l'en prive est injuste?

Le premier président de Lamoignon disait contre cette loi que « l'avocat ou conseil qu'on avait accoutumé de donner aux accusés n'est point un « privilege accordé par les ordonnances ni par les « lois; c'est une liberté acquise par le droit naturel, qui est plus ancien que toutes les lois humaines. La nature enseigne à tout homme qu'il « doit avoir recours aux lumieres des autres quand « il n'en a pas assez pour se conduire, et emprunter « du secours quand il ne se sent pas assez fort pour « se défendre. Nos ordonnances ont retranché aux « accusés tant d'avantages, qu'il est bien juste de « leur conserver ce qui leur reste, et principalement l'avocat, qui en fait la partie la plus essentielle. Que si l'on veut comparer notre procédure « à celle des Romains et des autres nations, on trouvera qu'il n'y en a point de si rigoureuse que « celle qu'on observe en France, particulièrement « depuis l'ordonnance de 1539. »

Cette procédure est bien plus rigoureuse depuis l'ordonnance de 1670 : elle eût été plus douce si

le plus grand nombre des commissaires eût pensé comme M. de Lamoignon.

Plus on fut autrefois ignorant et absurde, plus on devint intolérant et barbare. L'absurdité a fait condamner aux flammes la maréchale d'Ancre; elle a dicté cent arrêts pareils. C'est l'absurdité qui a été la premiere cause de la Saint-Barthélemi. Quand la raison est pervertie, l'homme devient nécessairement brute; la société n'est plus qu'un mélange de bêtes qui se dévorent tour-à-tour, et de singes qui jugent des loups et des renards. Voulez-vous changer ces bêtes en hommes, commencez par souffrir qu'ils soient raisonnables.

L'anarchie féodale ne subsiste plus, et plusieurs de ses lois subsistent encore; ce qui met dans la législation française une confusion intolérable.

Jugera-t-on toujours différemment la même cause en province et dans la capitale? Faut-il que le même homme ait raison en Bretagne et tort en Languedoc? Que dis-je? il y a autant de jurisprudences que de villes; et dans le même parlement la maxime d'une chambre n'est pas celle de la chambre voisine.

On s'attache aux lois romaines dans les pays de droit écrit et dans les provinces régies par la coutume lorsque cette coutume n'a rien décidé. Mais ces lois romaines sont au nombre de quarante mille, et sur ces quarante mille lois il y a mille gros commentaires qui se contredisent.

Outre ces quarante mille lois, dont on cite toujours quelqu'une au hasard, nous avons cinq cent

quarante coutumes différentes, en comptant les petites villes et même quelques bourgs, qui dérogent aux usages de la juridiction principale; de sorte qu'un homme qui court la poste en France change de lois plus souvent qu'il ne change de chevaux, comme on l'a déja dit, et qu'un avocat qui sera très savant dans sa ville ne sera qu'un ignorant dans la ville voisine.

Quelle prodigieuse contrariété entre les lois du même royaume! A Paris, un homme qui a été domicilié dans la ville pendant un an et un jour est réputé bourgeois; en Franche-Comté, un homme libre qui a demeuré un an et un jour dans une maison main-mortable, devient esclave; ses collatéraux n'hériteraient pas de ce qu'il aurait acquis ailleurs, et ses propres enfants sont réduits à la mendicité s'ils ont passé un an loin de la maison où le pere est mort. La province est nommée franche; mais quelle franchise!

Ce qui est plus déplorable, c'est qu'en Franche-Comté, en Bourgogne, dans le Nivernois, dans l'Auvergne, et dans quelques autres provinces, les chanoines, les moines, ont des main-mortables, des esclaves: on a vu cent fois des officiers décorés de l'ordre militaire de Saint-Louis, et chargés de blessures, mourir serfs main-mortables d'un moine aussi insolent qu'inutile au monde. Ce mot de main-mortable vient, dit-on, de ce qu'autrefois, lorsqu'un de ces serfs décédait sans laisser d'effets mobiliers que son seigneur pût s'approprier, on apportait au seigneur la main droite du mort: digne origine de cette domination. Il y eut plus

d'un édit pour abolir cette coutume qui déshonore l'humanité; mais les magistrats qui possédaient des terres avec cette prérogative éluderent des lois qui n'étaient faites que pour l'utilité publique; et l'église, qui a des serfs, s'opposa encore plus que la magistrature à ces lois sages. Les états-généraux de 1615 prierent vainement Louis XIII de renouveler les édits éludés de ses prédécesseurs, et de les faire exécuter. Le président de Lamoignon dressa un projet pour détruire cet usage et pour dédommager les seigneurs; ce projet fut négligé.

De nos jours le roi de Sardaigne a détruit cette servitude en Savoie: elle reste établie en France, parceque les maux des provinces ne sont pas sentis dans la capitale; tout ce qui est loin de nos yeux ne nous touche jamais assez.

Quand on veut poser les limites entre l'autorité civile et les usages ecclésiastiques, quelles disputes interminables! où sont ces limites? qui conciliera les éternelles contradictions du fisc et de la jurisprudence? Enfin pourquoi dans les causes criminelles les arrêts ne sont-ils jamais motivés? y a-t-il quelque honte à rendre raison de son jugement? Pourquoi ceux qui jugent au nom du souverain ne présentent-ils pas au souverain leurs arrêts de mort avant qu'on les exécute?

De quelque côté qu'on jette les yeux on trouve la contrariété, la dureté, l'incertitude, l'arbitraire. Enfin la vénalité de la magistrature est un opprobre dont la France seule dans l'univers entier est couverte, et dont elle a toujours souhaité d'être lavée.

On a toujours regretté depuis François I les temps où le simple jurisconsulte blanchi par l'étude des lois parvenait par son seul mérite à rendre la justice qu'il avait défendue par ses veilles, par sa voix, et par son crédit. Cicéron, Hortensius, et le premier Marc-Antoine, n'acheterent point une charge de sénateur. En vain l'abbé de Bourzeys, dans son livre d'erreurs, intitulé, Testament politique du cardinal de Richelieu, a-t-il prétendu justifier la vente des diguités de la robe; en vain d'autres auteurs, plus courtisans que citoyens, et plus inspirés par l'intérêt personnel que par l'amour de la patrie, ont-ils suivi les traces de l'abbé de Bourzeys : une preuve que cette vente est un abus, c'est qu'elle ne fut produite que par un autre abus, par la dissipation des finances de l'état. C'est une simonie beaucoup plus funeste que la vente des bénéfices de l'église : car si un ecclésiastique isolé achete un bénéfice simple, il n'en résulte ni bien ni mal pour la patrie, dans laquelle il n'a nulle juridiction; il n'est comptable à personne : mais la magistrature a l'honneur, la fortune et la vie des hommes entre ses mains. Nous cherchons dans ce siecle à tout perfectionner, cherchons donc à perfectionner les lois.

CHAPITRE XLIII.

Des progrès de l'esprit humain dans le siecle de Louis XV.

Un ordre entier aboli par la puissance séculiere, la discipline de quelques autres ordres réformée par cette puissance, les divisions même entre toute la magistrature et l'autorité épiscopale, ont fait voir combien de préjugés se sont dissipés, combien la science du gouvernement s'est étendue, et à quel point les esprits se sont éclairés. Les semences de cette science utile furent jetées dans le dernier siecle; elles ont germé de tous côtés dans celui-ci jusqu'au fond des provinces, avec la véritable éloquence, qu'on ne connaissait guere qu'à Paris, et qui tout d'un coup a fleuri dans plusieurs villes: témoin les discours sortis ou du parquet ou de l'assemblée des chambres de quelques parlements, discours qui sont des chefs-d'œuvre de l'art de penser et de s'exprimer, du moins à beaucoup d'égards. Du temps des d'Aguesseau les seuls modeles étaient dans la capitale, et encore très rares. Une raison supérieure s'est fait entendre dans nos derniers jours du pied des Pyrénées au nord de la France: la philosophie, en rendant l'esprit plus juste, et en bannissant le ridicule d'une parure recherchée, a rendu plus d'une province l'émule de la capitale.

En général le barreau a quelquefois mieux connu

cette jurisprudence universelle puisée dans la nature, qui s'éleve au-dessus de toutes les lois de convention ou de simple autorité, lois souvent dictées par les caprices ou par des besoins d'argent; ressources dangereuses plus que lois utiles, qui se combattent sans cesse, et qui forment plutôt un chaos qu'un corps de législation, ainsi que nous l'avons dit.

Les académies ont rendu service en accoutumant les jeunes gens à la lecture, et en excitant par des prix leur génie avec leur émulation. La saine physique a éclairé les arts nécessaires; et ces arts ont commencé déja à fermer les plaies de l'état, causées par deux guerres funestes. Les étoffes se sont manufacturées à moins de frais par les soins d'un des plus célebres mécaniciens (1). Un académicien encore plus utile (2) par les objets qu'il embrasse, a perfectionné beaucoup l'agriculture; et un ministre éclairé a rendu enfin les bleds exportables, commerce nécessaire, défendu trop long-temps, et qui doit être contenu peut-être autant qu'encouragé.

Un autre académicien (3) a donné le moyen le plus avantageux de fournir à toutes les maisons de Paris l'eau qui leur manque; projet qui ne peut être rejeté que par la pauvreté, ou par la négligence, ou par l'avarice.

Un médecin (4) a trouvé enfin le secret longtemps cherché de rendre l'eau de la mer potable:

(1) M. Vaucanson.
(2) M. Duhamel.
(3) M. de Parcieux.
(4) M. Poissonnier.

il ne s'agit plus que de rendre cette expérience assez facile pour qu'on en puisse profiter en tout temps sans trop de frais.

Si quelque invention peut suppléer à la connaissance qui nous est refusée des longitudes sur la mer, c'est celle du plus habile horloger de France (1), qui dispute cette invention à l'Angleterre. Mais il faut attendre que le temps mette son sceau à toutes ces découvertes. Il n'en est pas d'une invention qui peut avoir son utilité et ses inconvénients, d'une découverte qui peut être contestée, d'une opinion qui peut être combattue, comme de ces grands monuments des beaux arts en poésie, en éloquence, en musique, en architecture, en sculpture, en peinture, qui forcent tout d'un coup le suffrage de toutes les nations, et qui s'assurent ceux de la postérité par un éclat que rien ne peut obscurcir.

Nous avons déja parlé du célebre dépôt des connaissances humaines, qui a paru sous le titre de Dictionnaire Encyclopédique. C'est une gloire éternelle pour la nation que des officiers de guerre sur terre et sur mer, d'anciens magistrats, des médecins qui connaissent la nature, de vrais doctes quoique docteurs, des hommes de lettres dont le goût a épuré les connaissances, des géometres, des physiciens, aient tous concouru à ce travail aussi utile que pénible, sans aucune vue d'intérêt, sans même rechercher la gloire, puisque plusieurs cachaient leurs noms, enfin sans être ensemble d'in-

(1) M. le Roi.

telligence, et par conséquent exempts de l'esprit de parti.

Mais ce qui est encore plus honorable pour la patrie, c'est que dans ce recueil immense le bon l'emporte sur le mauvais; ce qui n'était pas encore arrivé. Les persécutions qu'il a essuyées ne sont pas si honorables pour la France. Ce même malheureux esprit de formes, mêlé d'orgueil, d'envie, et d'ignorance, qui fit proscrire l'imprimerie du temps de Louis XI, les spectacles sous le grand Henri IV, les commencements de la saine philosophie sous Louis XIII, enfin l'émétique et l'inoculation; ce même esprit, dis-je, ennemi de tout ce qui instruit et de tout ce qui s'éleve, porta des coups presque mortels à cette mémorable entreprise; il est parvenu même à la rendre moins bonne qu'elle n'aurait été, en lui mettant des entraves dont il ne faut jamais enchaîner la raison: car on ne doit réprimer que la témérité et non la sage hardiesse, sans laquelle l'esprit humain ne peut faire aucun progrès. Il est certain que la connaissance de la nature, l'esprit de doute sur les fables anciennes honorées du nom d'histoires, la saine métaphysique dégagée des impertinences de l'école, sont les fruits de ce siecle, et que la raison s'est perfectionnée.

Il est vrai que toutes les tentatives n'ont pas été heureuses. Des voyages au bout du monde, pour constater une vérité que Newton avait démontrée dans son cabinet, ont laissé des doutes sur l'exactitude des mesures. L'entreprise du fer brut forgé ou converti en acier, celle de faire éclore des ani-

maux à la maniere de l'Egypte dans des climats trop différents de l'Égypte, beaucoup d'autres efforts pareils, ont pu faire perdre un temps précieux, et ruiner même quelques familles; mais nous avons dû à ces mêmes entreprises des lumieres utiles sur la nature du fer et sur le développement des germes contenus dans les œufs. Des systêmes trop hasardés ont défiguré des travaux qui auraient été très utiles : on s'est fondé sur des expériences trompeuses pour faire revivre cette ancienne erreur, que des animaux pouvaient naître sans germe; de là sont sorties des imaginations plus chimériques que ces animaux. Les uns ont poussé l'abus de la découverte de Newton sur l'attraction jusqu'à dire que les enfants se forment par attraction dans le ventre de leurs meres; les autres ont inventé des molécules organiques : on s'est emporté dans ces vaines idées jusqu'à prétendre que les montagnes ont été formées par la mer; ce qui est aussi vrai que de dire que la mer a été formée par les montagnes.

Qui croirait que des géometres ont été assez extravagants pour imaginer qu'en exaltant son amé on pouvait voir l'avenir comme le présent? Plus d'un philosophe, comme on l'a déja dit ailleurs, a voulu, à l'exemple de Descartes, se mettre à la place de Dieu, et créer, comme lui, un monde avec la parole: mais bientôt toutes ces folies de la philosophie sont réprouvées des sages; et même ces édifices fantastiques, détruits par la raison, laissent dans leurs ruines des matériaux dont la raison même fait usage.

Une extravagance pareille a infecté la morale. Il s'est trouvé des esprits assez aveugles pour saper tous les fondements de la société en croyant la réformer : on a été assez fou pour soutenir que le *mien* et le *tien* sont des crimes, et qu'on ne doit point jouir de son travail; que non seulement tous les hommes sont égaux, mais qu'ils ont perverti l'ordre de la nature en se rassemblant; que l'homme est né pour être isolé comme une bête farouche; que les castors, les abeilles, et les fourmis, dérangent les lois éternelles en vivant en république.

Ces impertinences, dignes de l'hôpital des fous, ont été quelque temps à la mode, comme les singes qu'on fait danser dans des foires.

Elles ont été poussées jusqu'à ce point incroyable de démence, qu'un je ne sais quel charlatan sauvage a osé dire dans un projet d'éducation « qu'un « roi ne doit pas balancer à donner en mariage à « son fils la fille du bourreau, si les goûts, les hu- « meurs et les caracteres se conviennent. »

La théologie n'a pas été à couvert de ces excès : des ouvrages dont la nature est d'être édifiants sont devenus des libelles diffamatoires, qui ont même éprouvé la sévérité des parlements, et qui devaient aussi être condamnés par toutes les académies, tant ils sont mal écrits.

Plus d'un abus semblable a infecté la littérature; une foule d'écrivains s'est égarée dans un style recherché, violent, inintelligible, ou dans la négligence totale de la grammaire. On est parvenu jusqu'à rendre Tacite ridicule. On a beaucoup écrit dans ce siecle; on avait du génie dans l'autre. La

langue fut portée sous Louis XIV au plus haut point de perfection dans tous les genres, non pas en employant des termes nouveaux inutiles; mais en se servant avec art de tous les mots nécessaires qui étaient en usage. Il est à craindre aujourd'hui que cette belle langue ne dégénere par cette malheureuse facilité d'écrire que le siecle passé a donnée aux siecles suivants; car les modeles produisent une foule d'imitateurs, et ces imitateurs cherchent toujours à mettre en paroles ce qui leur manque en génie: ils défigurent le langage, ne pouvant l'embellir. La France sur-tout s'était distinguée dans le beau siecle de Louis XIV par la perfection singuliere à laquelle Racine éleva le théâtre, et par le charme de la parole qu'il porta à un degré d'élégance et de pureté inconnu jusqu'à lui. Cependant on applaudit après lui à des pieces écrites aussi barbarement que ridiculement construites.

C'est contre cette décadence que l'académie française lutte continuellement; elle préserve le bon goût d'une ruine totale, en n'accordant au moins des prix qu'à ce qui est écrit avec quelque pureté, et en réprouvant ce qui peche par le style. Il est vrai que les beaux-arts, qui donnerent tant de supériorité à la France sur les autres nations, sont bien dégénérés, et la France serait aujourd'hui sans gloire dans ce genre sans un petit nombre d'ouvrages de génie, tels que le poëme des Quatre Saisons, et le quinzieme chapitre de Bélisaire, s'il est permis de mettre la prose à côté de la plus élégante poésie. Mais enfin la littérature, quoique souvent corrompue, occupe presque toute la jeu-

nesse bien élevée : elle se répand dans les conditions qui l'ignoraient. C'est à elle qu'on doit l'éloignement des débauches grossieres et la conservation d'un reste de la politesse, introduite dans la nation par Louis XIV et par sa mere. Cette littérature, utile dans toutes les conditions de la vie, console même des calamités publiques, en arrêtant sur des objets agréables l'esprit, qui serait trop accablé de la contemplation des miseres humaines.

FIN DU PRÉCIS DU SIECLE DE LOUIS XV.

LISTE RAISONNÉE

DES ENFANTS DE LOUIS XIV,

DES PRINCES DE LA MAISON DE FRANCE DE SON TEMPS, DES SOUVERAINS CONTEMPORAINS, DES MARÉCHAUX DE FRANCE, DES MINISTRES, DE LA PLUPART DES ÉCRIVAINS, ET DES ARTISTES QUI ONT FLEURI DANS CE SIECLE.

ENFANTS DE LOUIS XIV.

Louis XIV n'eut qu'une femme, Marie-Thérese d'Autriche, née comme lui en 1638, fille unique de Philippe IV, roi d'Espagne, de son premier mariage avec Élisabeth de France, et sœur de Charles II et de Marguerite-Thérese, que Philippe IV eut de son second mariage avec Marie-Anne d'Autriche. Ce second mariage de Philippe IV est très remarquable. Marie-Anne d'Autriche était sa niece, et elle avait été fiancée, en 1648, à Philippe-Balthazar, infant d'Espagne; de sorte que Philippe IV épousa à la fois sa niece et la fiancée de son fils.

Les noces de Louis XIV furent célébrées le 9 juin 1660. Marie-Thérese mourut en 1683. Les historiens se sont fatigués à dire quelque chose d'elle: on a prétendu qu'une religieuse lui ayant demandé si elle n'avait pas cherché à plaire aux jeunes gens de la cour du roi son pere, elle répondit, « Non; « il n'y avait point de rois ». On ne nomme point cette religieuse; elle aurait été plus qu'indiscrete. Les infantes ne pouvaient parler à aucun jeune

homme de la cour; et lorsque Charles-I, roi d'Angleterre, étant prince de Galles, alla à Madrid pour épouser la fille de Philippe III, il ne put même lui parler. Ce discours de Marie-Thérese semble d'ailleurs supposer que, s'il y avait eu des rois à la cour de son pere, elle aurait cherché à s'en faire aimer. Une telle réponse eût été convenable à la sœur d'Alexandre, mais non pas à la modeste simplicité de Marie-Thérese. La plupart des historiens se plaisent à faire dire aux princes ce qu'ils n'ont ni dit ni dû dire.

Le seul enfant de ce mariage de Louis XIV, qui vécut, fut Louis dauphin, nommé Monseigneur, né le premier novembre 1661, mort le 14 avril 1711. Rien n'était plus commun, long-temps avant la mort de ce prince, que ce proverbe qui courait sur lui : « Fils de roi, pere de roi, jamais roi ». L'évènement semble favoriser la crédulité de ceux qui ont foi aux prédictions; mais ce mot n'était qu'une répétition de ce qu'on avait dit du pere de Philippe de Valois, et était fondé d'ailleurs sur la santé de Louis XIV, plus robuste que celle de son fils.

La vérité oblige de dire qu'il ne faut avoir aucun égard aux livres scandaleux sur la vie privée de ce prince. Les mémoires de madame de Maintenon, compilés par la Beaumelle, sont remplis de ces ridicules anecdotes. Une des plus extravagantes est que Monseigneur fut amoureux de sa sœur, et qu'il épousa mademoiselle Chouin. Ces sottises doivent être réfutées, puisqu'elles ont été imprimées.

Il épousa Marie-Anne-Christine-Victoire de Baviere, le 8 mars 1680, morte le 20 avril 1690 : il en eut,

1° Louis, duc de Bourgogne, né le 6 auguste 1682, mort le 18 février 1712, d'une rougeole épidémique; lequel eut de Marie-Adélaïde de Savoie,

fille du premier roi de Sardaigne, morte le 12 février 1712,

Louis, duc de Bretagne, né en 1705, mort en 1712;

Et Louis XV, né le 15 février 1710.

La mort prématurée du duc de Bourgogne causa des regrets à la France et à l'Europe: il était très instruit, juste, pacifique, ennemi de la vaine gloire, digne éleve du duc de Beauvilliers et du célebre Fénélon. Nous avons, à la honte de l'esprit humain, cent volumes contre Louis XIV, son fils Monseigneur, le duc d'Orléans son neveu, et pas un qui fasse connaître les vertus de ce prince, qui aurait mérité d'être célébré s'il n'eût été que particulier;

2° Philippe, duc d'Anjou, roi d'Espagne, né le 16 décembre 1683, mort le 9 juillet 1746;

3° Charles, duc de Berri, né le 31 auguste 1686, mort le 4 mai 1714.

Louis XIV eut encore deux fils et trois filles, morts jeunes.

ENFANTS NATURELS ET LÉGITIMÉS.

Louis XIV eut de madame la duchesse de la Valliere, laquelle s'étant rendue religieuse carmélite, le 2 juin 1674, fit profession le 4 juin 1675, et mourut le 6 juin 1710, âgée de soixante-cinq ans:

Louis de Bourbon, né le 27 décembre 1663, mort le 15 juillet 1666;

Louis de Bourbon, comte de Vermandois, né le 2 octobre 1667, mort en 1683;

Marie-Anne, dite Mademoiselle de Blois, née en 1666, mariée à Louis-Armand, prince de Conti, morte en 1739.

AUTRES ENFANTS NATURELS ET LÉGITIMÉS.

De Françoise Athénaïs de Rochechouart Mortemar, femme de Louis de Gondrin, marquis de Montespan. Comme ils naquirent tous pendant la vie du marquis de Montespan, le nom de la mere ne se trouve point dans les actes relatifs à leur naissance et leur légitimation.

Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, né le 31 mars 1670, mort en 1736;

Louis-César, comte de Vexin, abbé de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés, né en 1672, mort en 1683;

Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, né le 6 juin 1678, mort en 1737;

Louise-Françoise de Bourbon, dite Mademoiselle de Nantes, née en 1673, mariée à Louis III, duc de Bourbon-Condé, morte en 1743;

Louise-Marie de Bourbon, dite Mademoiselle de Tours, morte en 1681;

Françoise-Marie de Bourbon, dite Mademoiselle de Blois, née en 1677, mariée à Philippe II, duc d'Orléans, régent de France, morte en 1749.

Deux autres fils, morts jeunes, dont l'un de mademoiselle de Fontanges.

Louis, dauphin, a laissé une fille naturelle. Après la mort de son pere on voulut la faire religieuse; madame la duchesse de Bourgogne, apprenant que cette vocation était forcée, s'y opposa, lui donna une dot, et la maria.

PRINCES ET PRINCESSES DU SANG ROYAL,

QUI VÉCURENT DANS LE SIECLE DE LOUIS XIV.

Jean-Baptiste Gaston, duc d'Orléans, second fils de Henri IV et de Marie de Médicis, né à Fontainebleau, en 1608, presque toujours infortuné, haï de son frere, persécuté par le cardinal de Richelieu, entrant dans toutes les intrigues, et abandonnant souvent ses amis. Il fut la cause de la mort du duc de Montmorenci, de Cinq-Mars, du vertueux de Thou. Jaloux de son rang et de l'étiquette, il fit un jour changer de place toutes les personnes de la cour à une fête qu'il donnait; et, prenant le duc de Montbazon par la main, pour le faire descendre d'un gradin, le duc de Montbazon lui dit: « Je suis le premier de vos amis que vous « ayez aidé à descendre de l'échafaud ». Il joua un rôle considérable, mais triste, pendant la régence, et mourut relégué à Blois, en 1660.

Élisabeth, fille de Henri IV, née en 1602, épouse de Philippe IV, très malheureuse en Espagne, où elle vécut sans crédit et sans consolation, morte en 1644.

Christine, seconde fille de Henri IV, femme de Victor-Amédée, duc de Savoie. Sa vie fut un continuel orage à la cour et dans les affaires. On lui disputa la tutele de son fils; on attaqua son pouvoir et sa réputation: morte en 1663.

Henriette-Marie, épouse de Charles I, roi de la Grande-Bretagne, la plus malheureuse princesse de cette maison: elle avait presque toutes les qualités de son pere: morte en 1669.

Mademoiselle de Montpensier, nommée la

grande Mademoiselle, fille de Gaston et de Marie de Bourbon-Montpensier, dont nous avons les mémoires, et dont il est beaucoup parlé dans cette histoire : morte en 1693.

Marguerite-Louise, femme de Cosme de Médicis, laquelle abandonna son mari, et se retira en France.

Françoise-Magdeleine, femme de Charles-Emmanuel, duc de Savoie.

Philippe, Monsieur, frere unique de Louis XIV, mort en 1702. Il épousa Henriette, fille de Charles I, roi d'Angleterre, petite-fille de Henri-le-Grand, princesse chere à la France par son esprit et par ses graces, morte à la fleur de son âge, en 1670. Il eut de cette princesse Marie-Louise, mariée à Charles I, roi d'Espagne, en 1679, morte à vingt-sept ans, en 1689 ; et Anne-Marie, mariée à Victor-Amédée, duc de Savoie, depuis roi de Sardaigne. C'est à cause de ce mariage que, dans la plupart des mémoires sur la guerre de la succession, on nomme le duc d'Orléans oncle de Philippe V.

Ce fut lui qui commença la nouvelle maison d'Orléans. Il eut de la fille de l'électeur palatin, morte en 1722,

Philippe d'Orléans, régent de France, célebre par le courage, par l'esprit et les plaisirs ; né pour la société encore plus que pour les affaires, et l'un des plus aimables hommes qui aient jamais été. Sa sœur a été la derniere duchesse de Lorraine. Mort en 1723.

LA BRANCHE DE CONDÉ EUT UN TRÈS GRAND ÉCLAT.

Henri, prince de Condé, second du nom, premier prince du sang, jouit d'un crédit solide pendant la régence, et de la réputation d'une probité

rare dans ces temps de trouble. Possédant environ deux millions de rente, selon la maniere de compter d'aujourd'hui, il donna dans sa maison l'exemple d'une économie que le cardinal Mazarin aurait dû imiter dans le gouvernement de l'état, mais qui était trop difficile. Sa plus grande gloire fut d'être le pere du grand Condé. Mort en 1646.

Le grand Condé, Louis II du nom, fils du précédent et de Charlotte-Marguerite de Montmorenci, neveu de l'illustre et malheureux duc de Montmorenci décapité à Toulouse, réunit en sa personne tout ce qui avait caractérisé pendant tant de siecles ces deux maisons de héros. Né le 8 septembre 1621, mort le 11 décembre 1686.

Il eut de Clémence de Maillé de Brezé, niece du cardinal de Richelieu,

Henri-Jules, nommé communément M. le Prince, mort en 1709.

Henri-Jules eut d'Anne de Baviere, palatine du Rhin,

Louis de Bourbon, nommé M. le Duc, pere de celui qui fut le premier ministre sous Louis XV, mort en 1710.

BRANCHE DE CONTI.

Le premier prince de Conti, Armand, était frere du grand Condé; il joua un rôle dans la fronde: mort en 1666.

Il laissa d'Anne Martinozzi, niece du cardinal Mazarin,

Louis, mort sans enfants de sa femme Marie-Anne, fille de Louis XIV et de la duchesse de la Valliere, en 1685;

Et François-Louis, prince de la Roche-sur-Yon, puis de Conti, qui fut élu roi de Pologne en 1697; prince dont la mémoire a été long-temps chere à la

France, ressemblant au grand Condé par l'esprit et le courage, et toujours animé du desir de plaire, qualité qui manqua quelquefois au grand Condé : mort en 1709.

Il eut d'Adélaïde de Bourbon, sa cousine,

Louis-Armand, né en 1695, qui survécut à Louis XIV.

BRANCHE DE BOURBON-SOISSONS.

Il n'y eut de cette branche que Louis, comte de Soissons, tué à la bataille de la Marfée, en 1641.

Toutes les autres branches de la maison de Bourbon étaient éteintes.

Les Courtenai n'étaient reconnus princes du sang que par la voix publique, et ils n'en avaient point le rang. Ils descendaient de Louis-le-Gros; mais leurs ancêtres ayant pris les armoiries de l'héritiere de Courtenai, ils n'avaient pas eu la précaution de s'attacher à la maison royale, dans un temps où les grands terriens ne connaissaient de prérogatives que celle des grands fiefs et de la pairie. Cette branche avait produit des empereurs de Constantinople, et ne put fournir un prince du sang reconnu. Le cardinal Mazarin voulut, pour mortifier la maison de Condé, faire donner aux Courtenai le rang et les honneurs qu'ils demandaient depuis long-temps; mais il ne trouva pas en eux un grand appui pour exécuter ce dessein.

SOUVERAINS CONTEMPORAINS.

PAPES.

(Barberini,) Urbain VIII. Ce fut lui qui donna aux cardinaux le titre d'*éminence*. Il abolit les jésuitesses : il n'était pas encore question d'abolir les jésuites. Nous avons de lui un gros recueil de vers latins ; il faut avouer que l'Arioste et le Tasse ont mieux réussi. Mort en 1644.

(Pamphilo,) Innocent X, connu pour avoir chassé de Rome les deux neveux d'Urbain VIII, auxquels il devait tout ; pour avoir condamné les cinq propositions de Jansénius sans avoir eu l'ennui de lire le livre, et pour avoir été gouverné par la dona Olympia, sa belle-sœur, qui vendit sous son pontificat tout ce qui pouvait se vendre : mort en 1655.

(Chigi,) Alexandre VII. C'est lui qui demanda pardon à Louis XIV, par un légat *à latere*. Il était plus mauvais poëte qu'Urbain VIII. Long-temps loué pour avoir négligé le népotisme, il finit par le mettre sur le trône : mort en 1667.

(Rospigliosi,) Clément IX, ami des lettres sans faire de vers, pacifique, économe, et libéral, pere du peuple. Il avait à cœur deux choses dont il ne put venir à bout : d'empêcher les Turcs de prendre Candie, et de mettre la paix dans l'église de France. Mort en 1669.

(Altieri,) Clément X, honnête homme, et pacifique comme son prédécesseur, mais gouverné : mort en 1676.

(Odescalchi,) Innocent XI, fier ennemi de Louis XIV, oubliant les intérêts de l'église en

faveur de la ligue formée contre ce monarque. Il en est beaucoup parlé dans cette histoire : mort en 1689.

(Ottoboni,) Vénitien, Alexandre VIII. Nul ne secourut plus les pauvres, et n'enrichit plus ses parents. Mort en 1691.

(Pignatelli,) Innocent XII. Il condamna l'illustre Fénélon. D'ailleurs il fut aimé et estimé. Mort en 1700.

(Albani,) Clément XI. Sa bulle contre Quesnel, qui n'a qu'une feuille, est beaucoup plus connue que ses ouvrages, en six volumes in-folio. Mort en 1721.

MAISON OTTOMANE.

Ibrahim. C'est lui dont Racine dit avec juste raison :

L'imbécille Ibrahim, sans craindre sa naissance,
Traîne, exempt de péril, une éternelle enfance.

Tiré de la prison pour régner après la mort d'Amurat, son frere. Tout imbécille qu'il était, les Turcs conquirent l'isle de Candie sous son regne. Etranglé en 1649.

Mahomet IV, fils d'Ibrahim, déposé, et mort en 1687.

Soliman III, fils d'Ibrahim, et frere de Mahomet IV, après des succès divers dans ses guerres contre l'Allemagne, meurt de sa mort naturelle, en 1691.

Achmet II, frere du précédent, poëte et musicien. Son armée fut battue à Salenkemen par le prince Louis de Bade. Mort en 1695.

Mustapha II, fils de Mahomet IV, vainqueur à Témisvar, vaincu par le prince Eugene à la bataille de Zenta sur la Tibisk, en septembre 1697, déposé

dans Andrinople, et mort dans le serrail de Constantinople, en 1703.

Achmet III, frere du précédent, battu encore par le prince Eugene à Petervaradin et à Belgrade, déposé en 1730.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE.

On n'en dira rien ici, parcequ'il en est beaucoup parlé dans le corps de l'histoire.

Ferdinand III, mort en 1657.
Léopold I, mort en 1705.
Joseph I, mort en 1711.
Charles VI, mort en 1740.

ROIS D'ESPAGNE.

Idem.

Philippe IV, mort en 1665.
Charles II, mort en 1700.
Philippe V, mort en 1746.

ROIS DE PORTUGAL.

Jean IV, duc de Bragance, surnommé *le Fortuné*. Sa femme, Louise de Gusman, le fit roi de Portugal. Mort en 1656.

Alfonse, fils du précédent. Si Jean fut roi par le courage de sa femme, Alfonse fut détrôné par la sienne, confiné dans l'isle de Tercere, où il mourut en 1683.

Don Pedre, frere du précédent, lui ravit sa couronne et sa femme; et, pour l'épouser légitimement, le fit déclarer impuissant, tout débauché qu'il était. Mort en 1706.

Jean V, mort en 1750.

ROIS D'ANGLETERRE, D'ÉCOSSE, ET D'IRLANDE.

Charles I, assassiné juridiquement sur un échafaud, en 1649.

Cromwell (Olivier), protecteur, le 22 décembre 1653, plus puissant qu'un roi : mort le 13 septembre 1658.

Cromwell (Richard), protecteur immédiatement après la mort de son pere, dépossédé paisiblement au mois de juin 1669 : mort en 1685.

Charles II, mort en 1685.

Jacques II, détrôné en 1688, mort en 1701.

Guillaume III, mort en 1702.

Anne Stuart, morte en 1714.

George I, mort en 1727.

ROIS DE DANEMARCK.

Christian IV, mort en 1648.

Frédéric III, reconnu, en 1661, par le clergé et les bourgeois, pour souverain absolu, supérieur aux lois, pouvant les faire, les abroger, les négliger à sa volonté. La noblesse fut obligée de se conformer aux vœux des deux autres ordres de l'état. Par cette étrange loi les rois de Danemarck ont été les seuls princes despotiques de droit ; et ce qui est encore plus étrange, c'est que ni ce roi, ni ses successeurs, n'en ont abusé que rarement. Mort en 1667.

Christian V, mort en 1699.

Frédéric IV, mort en 1730.

ROIS DE SUEDE.

Christine. Il en est parlé beaucoup dans le siecle de Louis XIV. Elle avait abdiqué en 1654. Morte à Rome, en 1689.

Charles X, plus communément appelé Charles-Gustave. Il était de la maison palatine, et neveu de Gustave-Adolphe par sa mere. Il voulut établir en Suede la puissance arbitraire. Mort en 1660.

Charles XI, qui établit cette puissance; mort en 1697.

Charles XII, qui en abusa, et qui, par cet abus, fut cause de la liberté du royaume : mort en 1718.

ROIS DE POLOGNE.

Ladislas-Sigismond, vainqueur des Turcs. Ce fut lui qui, en 1645, envoya une magnifique ambassade pour épouser par procureur la princesse Marie de Gonzague de Nevers. Les personnes, les habits, les chevaux, les carrosses des ambassadeurs polonais éclipserent la splendeur de la cour de France, à qui Louis XIV n'avait pas encore donné cet éclat qui éclipsa depuis toutes les autres cours du monde. Mort en 1648.

Jean-Casimir, frere du précédent, jésuite, puis cardinal, puis roi, épousa la veuve de son frere, s'ennuya de la Pologne, la quitta en 1670, se retira à Paris, fut abbé de Saint-Germain-des-Prés, vécut beaucoup avec Ninon : mort en 1672.

Michel-Vienoviski, élu en 1670. Il laissa prendre par les Turcs Kaminiek, la seule ville fortifiée et la clef du royaume, et se soumit à être leur tributaire. Mort en 1673.

Jean Sobieski, élu en 1674, vainqueur des Turcs, et libérateur de Vienne. Sa vie a été écrite par l'abbé Coyer, homme d'esprit, et philosophe. Il épousa une Française, ainsi que Ladislas et Casimir : c'était mademoiselle d'Arquien. Mort en 1696.

Auguste I, électeur de Saxe, élu, en 1697, par une partie de la noblesse, pendant que le prince de

Conti était choisi par l'autre ; bientôt seul roi ; détrôné par Charles XII, rétabli par le czar Pierre I : mort en 1733.

Stanislas, établi au contraire par Charles XII, et détrôné par Pierre I : mort en 1765.

ROIS DE PRUSSE.

Frédéric, le premier roi : mort en 1700.

Frédéric-Guillaume, le premier qui eut une grande armée, et qui la disciplina, pere de Frédéric-le-Grand, le premier qui vainquit avec cette armée : mort en 1740.

CZARS DE RUSSIE, depuis EMPEREURS.

Michel Romano, fils de Philarete, archevêque de Rostou, élu en 1613, à l'âge de quinze ans. De son temps les czars n'épousaient que leurs sujettes ; ils faisaient venir à leur cour un certain nombre de filles, et choisissaient : ce sont les anciennes mœurs asiatiques. C'est ainsi que Michel épousa la fille d'un pauvre gentilhomme qui cultivait ses champs lui-même. Mort en 1645.

Alexis, fils de Michel, qui combattit les Ottomans avec succès : mort en 1676.

Fœdor, fils d'Alexis, qui voulut policer les Russes, ouvrage réservé à Pierre-le-Grand : mort en 1682.

Ivan, frere de Fœdor, et aîné de Pierre, incapable du trône : mort en 1688.

Pierre-le-Grand, vrai fondateur, mort en 1725.

GOUVERNEURS DE FLANDRE.

Les Pays-Bas ayant presque toujours été le théâtre de la guerre sous Louis XIV, il paraît convenable de placer ici la suite des gouverneurs de cette province, qui ne vit aucun de ses rois depuis Philippe II.

Le marquis Francisco de Mello d'Assumar, le même qui fut battu par le grand Condé : démis en 1644.

Le grand commandeur Castel Rodrigo, mort en 1647.

Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, c'est-à-dire portant le titre d'Archiduc, mais n'ayant rien dans l'Autriche, frere de Ferdinand II. Ce fut lui qui envoya un député au parlement de Paris, pour s'unir avec lui contre le cardinal Mazarin. Mort en 1656.

Don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, fameux ennemi du premier ministre d'Espagne, le jésuite Nitard, comme le prince de Condé du cardinal Mazarin, mais plus heureux que le prince de Condé, en ce qu'il fit chasser Nitard pour jamais. Ce fut lui qui fut battu par Turenne à la bataille des Dunes. Mort en 1659.

Le marquis de Caracene, mort en 1664.

Le marquis de Castel Rodrigo, qui soutint mal la guerre contre Louis XIV, et qui ne pouvait pas la bien soutenir : mort en 1668.

Fernandès de Velasco, connétable de Castille, mort en 1669.

Le comte de Monterey, qui secourut sous main les Hollandais contre Louis XIV : mort en 1675.

Le duc DE VILLA HERMOSA, l'homme le plus généreux de son temps : mort en 1678.

ALEXANDRE FARNESE, second fils du duc de Parme. Ce nom d'Alexandre était difficile à soutenir. Démis en 1682.

Le marquis DE GRANA, mort en 1685.

Le marquis DE CASTANAGA, mort en 1692.

MAXIMILIEN-EMMANUEL, électeur de Baviere, fut gouverneur des Pays-Bas, après la bataille de Hochstet, et en garda le titre jusqu'à la paix d'Utrecht, en 1714 : mort la même année.

Le prince EUGENE, vicaire-général des Pays-Bas : il n'y résida jamais : mort en 1736.

MARÉCHAUX DE FRANCE,

MORTS SOUS LOUIS XIV, OU QUI ONT SERVI SOUS LUI.

D'ALBRET (César-Phœbus), de la maison des rois de Navarre, maréchal-de-France, en 1653. Il ne fit point de difficulté d'épouser la fille de Guénégaud, trésorier de l'épargne, qui fut une dame d'un très grand mérite : Saint-Évremond l'a célébrée. Il fut amant de madame de Maintenon et de la fameuse Ninon, chéri dans la société, estimé à la guerre. Mort en 1676.

D'ALEGRE (Yves), ayant servi près de soixante ans sous Louis XIV, n'a été maréchal qu'en 1724 : mort en 1733.

D'ASFELD (Claude-François Bidal), s'acquit une grande réputation pour l'attaque et la défense des places. Il contribua beaucoup à la bataille d'Almanza : maréchal en 1734 ; mort en 1743.

D'AUBUSSON DE LA FEUILLADE (François), maré-

chal en 1675. C'est lui qui, par reconnaissance, fit élever la statue de Louis XIV à la place des Victoires. Mort en 1691. Son fils ne fut maréchal que long-temps après, en 1725.

D'Aumont (Antoine), petit-fils du célebre Jean, maréchal d'Aumont, l'un des grands capitaines de Henri IV. Antoine contribua beaucoup au gain de la bataille de Rhétel, en 1650: il eut le bâton de maréchal pour récompense, et mourut en 1669.

Balincourt (Testu de), maréchal en 1746.

Barwick, ou plutôt Berwick (Jacques Fitzjames de), fils naturel du roi d'Angleterre, Jacques II, et d'une sœur du duc de Marlborough. Son pere le fit duc de Barwick, en Angleterre: il fut aussi duc en Espagne; il le fut en France: maréchal en 1706; tué au siege de Philipsbourg, en 1734. Il a laissé des mémoires que M. l'abbé Hook a publiés en 1778: on y trouve des anecdotes curieuses, et des détails instructifs sur ses campagnes.

Bassompierre (François de), né en 1599, colonel-général des Suisses, maréchal en 1622; détenu à la Bastille depuis 1631 jusqu'à la mort du cardinal de Richelieu. Il y composa ses mémoires, qui roulent sur des intrigues de cour, et ses galanteries. César, dans ses mémoires, ne parle point de ses bonnes fortunes. L'on ignore assez communément qu'il fit revêtir de pierres, à ses dépens, le fossé du Cours-la-Reine, qu'on vient de combler. Mort en 1646.

Bellerons (Bernardin Gigaud de), maréchal en 1668: il gagna une bataille en Catalogne, en 1684: mort en 1694.

Belle-Isle (Louis-Charles-Auguste de Fouquet de), petit-fils du surintendant; distingué dans les guerres de 1701; duc et pair, prince de l'empire,

maréchal en 1741. Il fit avec son frere tout le plan de la guerre contre la reine de Hongrie, où son frere fut tué. Mort ministre et secrétaire d'état de la guerre, en 1761.

Besons (Jacques Bazin de), maréchal en 1709, mort en 1733.

Biron (Armand-Charles de Gontaut, duc de), qui a fait revivre le duché de sa maison. Ayant servi dans toutes les guerres de Louis XIV, et perdu un bras au siege de Landau, n'a été maréchal qu'en 1734.

Boufflers (Louis-François, duc de), l'un des meilleurs officiers de Louis XIV; maréchal en 1693: mort en 1711.

Bourg (Éléonore-Marie du Maine, comte du), gagna un combat important sous Louis XIV, et ne fut maréchal qu'en 1725: mort la même année.

Brancas (Henri de), ayant servi long-temps sous Louis XIV, fut maréchal en 1734.

Brezé (Urbain de Maillé, marquis de), beau-frere du cardinal de Richelieu, maréchal en 1632, vice-roi de Catalogne: mort en 1650.

Broglio (Victor-Maurice), ayant servi dans toutes les guerres de Louis XIV, maréchal en 1724: mort en 1727.

Broglio (François-Marie, duc de), fils du précédent, l'un des meilleurs lieutenants-généraux dans les guerres de Louis XIV; maréchal en 1734; pere d'un autre maréchal de Broglio, qui a réuni les talents de ses ancêtres.

Castelnau (Jacques de), maréchal en 1658, blessé à mort, la même année, au siege de Calais.

Catinat (Nicolas de), maréchal en 1693. Il mêla la philosophie aux talents de la guerre. Le dernier jour qu'il commanda en Italie, il donna pour mot *Paris* et *Saint-Gratien*, qui était la

nom de sa maison de campagne. Il y mourut en sage, après avoir refusé le cordon bleu, en 1712.

Chamilli (Noël Bouton de), avait été au siege de Candie; maréchal en 1703. Il s'est rendu célebre par la défense de Grave, en 1675; le siege de cette petite place dura quatre mois, et coûta seize mille hommes à l'armée des alliés. Les gens de l'art regardent encore cette défense comme un modele. Mort en 1715.

Chateau-Renaud (François-Louis Rousselet de), vice-amiral de France, servit également bien sur terre et sur mer, nettoya la mer des pirates, battit les Anglais dans la baie de Bantri, bombarda Alger en 1688, mit en sûreté les isles de l'Amérique: maréchal en 1703; mort en 1716.

Chaulnes (Honoré d'Albert, duc de), maréchal en 1620; mort en 1649.

Choiseul (Claude de), troisieme maréchal de France de ce nom, en 1693: mort en 1711.

Clairambault (Philippe de Palluau de), maréchal en 1653: mort en 1665.

De Clermont-Tonnerre, ayant servi dans la guerre de 1701, maréchal en 1747.

Coigni (François de Franquetot), long-temps officier-général sous Louis XIV; maréchal en 1734; a gagné deux batailles en Italie.

Coligni (Gaspard de), petit-fils de l'amiral; maréchal en 1622; il commanda l'armée de Louis XIII contre les troupes rebelles du comte de Soissons, tué à la Marfée: mort en 1646.

Créqui (François de), maréchal en 1668: mort avec la réputation d'un homme qui devait remplacer le vicomte de Turenne, en 1687. Il était de la maison de Blanchefort.

D'Étampes (Jacques de la Ferté-Imbaut), maréchal en 1651, mort en 1668.

D'Étrées (François-Annibal, duc), maréchal en 1626. Ce qui est très singulier, c'est qu'à l'âge de quatre-vingt-treize ans il se remaria avec Mademoiselle de Manican, qui fit une fausse couche. Il mourut à plus de cent ans, en 1670.

D'Étrées (Jean), vice-amiral en 1670, et maréchal en 1681 : mort en 1707.

D'Étrées (Victor-Marie), fils de Jean d'Étrées, vice-amiral de France, comme son pere, avant d'être maréchal. Il est à remarquer qu'en cette qualité de vice-amiral de France il commandait les flottes française et espagnole, en 1701. Maréchal en 1703 : mort en 1737.

Duras (Jacques-Henri de Durfort de), neveu du vicomte de Turenne, fut maréchal en 1675, immédiatement après la mort de son oncle : mort en 1704.

Duras (Jean de Durfort, duc de), maréchal de camp sous Louis XIV; maréchal-de-France en 1741; pere du maréchal de Duras actuellement vivant.

Fabert (Abraham), maréchal en 1658. On s'est obstiné à vouloir attribuer sa fortune et sa mort à des causes surnaturelles. Il n'y eut d'extraordinaire en lui que d'avoir fait sa fortune uniquement par son mérite, et d'avoir refusé le cordon de l'ordre, quoiqu'on le dispensât de faire des preuves. On prétend que, le cardinal Mazarin lui proposant de lui servir d'espion dans l'armée, il lui dit : « Peut-« être faut-il à un ministre de braves gens et des « frippons : je ne puis être que du nombre des pre-« miers ». Mort en 1662.

Fare (de la), fils du marquis de la Fare, célebre par ses poésies agréables; officier dans la guerre de 1701; maréchal en 1746.

Ferté-Senneterre (Henri, duc de la), fait maréchal de camp sur la breche de Hesdin, commanda

l'aile gauche à la bataille de Rocroi ; maréchal en 1651 ; mort en 1681.

Force (Jacques Nompar de Caumont de la), maréchal en 1622. C'est lui qui échappa au massacre de la Saint-Barthélemi, et qui a écrit cet évènement dans des mémoires conservés dans sa maison. Mort à quatre-vingt-dix-sept ans, en 1652.

Foucault (Louis), comte de Daugnon, maréchal en 1653 : mort en 1659.

Gassion (Jean de), éleve du grand Gustave ; maréchal en 1643. Il était calviniste : il ne voulut jamais se marier, disant qu'il faisait trop peu de cas de la vie pour en faire part à quelqu'un. Tué au siege de Lens, en 1647.

Grammont (Antoine de), maréchal en 1641, mort en 1678.

Grammont (Antoine de), petit-fils du précédent ; maréchal en 1724 ; pere du duc de Grammont, tué à la bataille de Fontenoi. Mort en 1725.

Grancei (Jacques Rouxel, comte de), maréchal en 1651 : mort en 1680.

Guébriant (Jean-Baptiste de Budes), maréchal en 1642 ; l'un des grands hommes de guerre de son temps ; tué, en 1643, au siege de Rotveil ; enterré avec pompe à Notre-Dame.

Harcourt (Henri, duc d'). On peut dire que c'est lui qui mit fin à l'ancienne inimitié des Français et des Espagnols, lorsqu'il était ambassadeur à Madrid : sa dextérité et son art de plaire disposerent si favorablement la cour d'Espagne, qu'enfin Charles II n'eut point de répugnance à instituer son héritier un petit-fils de Louis XIV. Il devait commander à la place du maréchal de Villars, l'année de la belle campagne de Dénain ; mais il lui aurait été difficile de mieux faire. Maréchal en

1703; mort en 1718. Son fils, maréchal depuis, en 1746.

Hocquincourt (Charles de Mouchi), maréchal en 1651, tué, en servant les ennemis devant Dunkerque, en 1658.

Hospital (Nicolas de l'), capitaine des gardes de Louis XIII, maréchal en 1617, pour avoir tué le maréchal d'Ancre; mais il mérita d'ailleurs cette dignité par de belles actions. On le compte parmi les maréchaux de ce siecle, parcequ'il mourut sous Louis XIV, en 1644.

Humieres (Louis de Crevan, marquis d'), maréchal en 1668, mort en 1694.

Joyeuse (Jean-Armand de), maréchal de France en 1693, mort en 1710.

D'Isenghien, de la maison de Gand, officier sous Louis XIV, maréchal en 1741.

Lorge (Gui-Alfonse de Durfort de), neveu du vicomte de Turenne; maréchal en 1676; mort en 1702.

Luxembourg (François-Henri de Montmorenci, duc de), l'éleve du grand Condé; maréchal en 1675. Il y a eu sept maréchaux de ce nom, indépendamment des connétables; et depuis le onzieme siecle, on n'a guere vu de regne sans un homme de cette maison à la tête des armées. Mort en 1695.

Luxembourg (Christian-Louis de Montmorenci), petit-fils du précédent, s'est signalé dans la guerre de 1701: maréchal en 1747.

De Maillebois, fils du ministre d'état Desmarets, s'étant signalé dans toutes les occasions pendant la guerre de 1701, fait maréchal en 1741.

Marsin, ou Marchin (Ferdinand, comte de), ayant passé du service de la maison d'Autriche à celui de France: maréchal en 1703; tué à Turin, en 1706.

Matignon (Charles-Auguste Goyon de Gacé de), maréchal en 1708, mort en 1729.

Maulevrier-Langeron, maréchal en 1745.

Medavi (Jacques-Léonor Rouxel de Grancei, comte de), n'a été fait maréchal qu'en 1724, quoiqu'il eût gagné une bataille complete en 1706 : mort en 1725.

De la Meilleraie (Charles de la Porte), fait maréchal en 1639, sous Louis XIII, qui lui donna le bâton de maréchal sur la breche de la ville de Hesdin. Il était grand-maître de l'artillerie, et avait la réputation d'être le meilleur général pour les sieges. Mort en 1664.

Montesquiou (Pierre, comte d'Artagnan), maréchal en 1703; mort en 1716.

Montrevel (Nicolas-Auguste de la Beaume), maréchal en 1709; mort en 1725.

Motte-Houdancourt (Philippe de la), maréchal en 1642. Il fut mis au château de Pierre-en-Scise, en 1643, et il est à remarquer qu'il n'y a aucun général qui n'ait été emprisonné ou exilé sous les ministeres de Richelieu et Mazarin. Mort en 1657. Son petit-fils, maréchal en 1747.

Nangis (Louis-Armand de Brichanteau), servit avec distinction sous le maréchal de Villars, dans la guerre de 1701 : maréchal sous Louis XIV; mort en 1742.

Navailles (Philippe de Montaud de Bénac, duc de), maréchal en 1675; commanda en Candie sous le duc de Beaufort, et après lui : mort en 1684.

Noailles (Anne-Jules, duc de), maréchal en 1693. Il se signala en Espagne, où il gagna la bataille de Ter. Mort en 1708.

Noailles (Adrien-Maurice de), fils du précédent; général d'armée dans le Roussillon, en 1706;

grand d'Espagne en 1711, après avoir pris Gironne. Il n'a été maréchal-de-France qu'en 1734. Il gouverna les finances en 1715, et a été depuis ministre d'état. Personne n'a écrit des dépêches mieux que lui. M. l'abbé Millot a publié, en 1777, des mémoires tirés de ses manuscrits : on y trouve des anecdotes curieuses sur les deux regnes où il a vécu. Ses deux fils ont été faits maréchaux-de-France en 1775. Mort en 1766.

Plessis-Praslin (César, duc de Choiseul, comte de), maréchal en 1645. Ce fut lui qui eut la gloire de battre le vicomte de Turenne à Rhétel, en 1650. Mort en 1675.

Puysegur (Jacques de Castenet de), maréchal en 1734, fils de Jacques, lieutenant-général sous Louis XIII et Louis XIV, qui s'est acquis beaucoup de considération, et qui a laissé des mémoires. Le maréchal a écrit sur la guerre : c'était un homme que le ministere consultait dans toutes les affaires critiques.

Rantzau (Josias), d'une famille originaire du duché de Holstein, maréchal en 1645, catholique la même année, mis en prison en 1649, pendant les troubles, relâché ensuite : mort en 1650. Il avait été souvent blessé ; et Bautru disait de lui, « qu'il ne lui était resté qu'un de tout ce dont les « hommes peuvent avoir deux ». On lui fit une épitaphe qui finissait par ce vers :

Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

Richelieu (Louis-François-Armand du Plessis, duc de), brigadier sous Louis XIV, général d'armée à Gênes, maréchal en 1748 ; a pris l'isle de Minorque sur les Anglais, en 1756.

Rochefort (Henri-Louis d'Alongni, marquis de), maréchal en 1675 ; mort en 1676.

Roquelaure (Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc de), maréchal en 1724.

Rosen, ou Rose (Conrad de), d'une ancienne maison de Livonie, vint d'abord servir simple cavalier dans le régiment de Brinon : mais son mérite et sa naissance ayant été bientôt connus, il fut élevé de grade en grade. Jacques II le fit général de ses troupes en Irlande. Maréchal-de-France en 1703; mort à l'âge de quatre-vingt-sept ans, en 1715.

Saint-Luc (Timoléon d'Épinai de), fils du brave Saint-Luc, dont l'éloge est dans Brantôme : maréchal en 1628; mort en 1644.

Schomberg (Frédéric-Armand), éleve de Frédéric-Henri, prince d'Orange; maréchal en 1675, duc de Mertola en Portugal, gouverneur et généralissime de Prusse, duc et général en Angleterre. Il était protestant zélé, et quitta la France à la révocation de l'édit de Nantes. Tué à la bataille de la Boine, en 1690.

Schulemberg (Jean de), comte de Mondejeu, originaire de Prusse; maréchal en 1658; mort en 1671.

Tallart (Camille de Hostun, duc de). Ce fut lui qui conclut les deux traités de partage. Maréchal en 1703; ministre d'état en 1726; mort en 1728.

Tessé (René de Froullai), maréchal en 1703; mort en 1725.

Tourville (Anne-Hilarion de Costentin), se fit connaître, étant chevalier de Malte, par ses exploits contre les Turcs et les Barbaresques : vice-amiral en 1690, il remporta une victoire complete sur les flottes d'Angleterre et de Hollande, et perdit, en 1692, celle de la Hogue; défaite qui l'a rendu plus célebre que ses victoires : maréchal-de-France en 1693; mort en 1701.

Turenne (Henri de la Tour d'Auvergne), vicomte

de), né en 1611, maréchal-de-France en 1644, maréchal-général en 1660: mort en 1675.

Vauban (Sébastien le Prêtre, marquis de), maréchal en 1703; mort en 1707.

Villars (Louis-Claude, duc de), qui prit le nom d'Hector, maréchal en 1702, président du conseil de guerre en 1718; représenta le connétable au sacre de Louis XV, en 1722: mort en 1734. Il est assez mention de lui dans cette histoire, ainsi que de Turenne.

Villeroi (Nicolas de Neuville, duc de), gouverneur de Louis XIV, en 1646, maréchal la même année; mort en 1685.

Villeroi (François de Neuville, duc de), fils du précédent; gouverneur de Louis XV, maréchal en 1693. Son pere et lui ont été chefs du conseil des finances, titre sans fonction, qui leur donnait entrée au conseil. Mort en 1730.

Vivonne (Louis-Victor de Rochechouart, duc de), gonfalonnier de l'église, général des galeres, vice-roi de Messine; maréchal-de-France en 1675. On ne le compte point comme le premier maréchal de la marine, parcequ'il servit long-temps sur terre. Mort en 1688.

Uxelles (Nicolas Châlon du Blé, marquis d'), maréchal en 1703, président du conseil des affaires étrangeres en 1718: mort en 1730.

GRANDS AMIRAUX DE FRANCE,

SOUS LE REGNE DE LOUIS XIV.

Armand de Maillé, marquis de Brezé, grand-maître, chef, et surintendant-général de la naviga-

tion et du commerce de France, en 1643; tué sur mer d'un coup de canon, le 14 juin 1646.

Anne d'Autriche, reine régente, surintendante des mers de France en 1646: elle s'en démit en 1660.

César, duc de Vendôme et de Beaufort, grand-maître et surintendant-général de la navigation et du commerce de France, en 1650.

François de Vendôme, duc de Beaufort, fils de César, tué au combat de Candie, le 25 juin 1669.

Louis de Bourbon, comte de Vermandois, légitimé de France, amiral au mois d'auguste 1669, âgé de deux ans: mort en 1683.

Louis-Alexandre de Bourbon, légitimé de France, comte de Toulouse, amiral en 1683, et mort en 1737.

GÉNÉRAUX DES GALERES DE FRANCE,

SOUS LE REGNE DE LOUIS XIV.

Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu, pair de France en 1643, du vivant de François, son pere, et se démit de cette charge en 1661.

François, marquis de Créqui, lui succéda, et se démit en 1669, un an après avoir été nommé maréchal-de-France.

Louis-Victor de Rochechouart, comte, puis duc de Vivonne, prince de Tonnai-Charente, en 1669.

Louis de Rochechouart, duc de Mortemar, en survivance de son pere: mort le 3 avril 1688.

Louis-Auguste de Bourbon, légitimé de France, prince de Dombes, duc du Maine et d'Aumale, en 1688, et s'en démit en 1694.

Louis-Joseph, duc de Vendôme, en 1694; mort en 1712.

René, sire de Froullai, comte de Tessé, maréchal-de-France, en 1712, s'en démit en 1716.

Le chevalier d'Orléans, en 1716; mort en 1748. Après lui cette dignité a été réunie à l'amirauté.

MINISTRE D'ÉTAT.

Giulio Mazarini, cardinal, premier ministre, d'une ancienne famille de Sicile, transplantée à Rome, fils de Pietro Mazarini et d'Hortensia Bufalini, né en 1602; employé d'abord par le cardinal Sacchetti. Il arrêta les deux armées française et espagnole, prêtes à se charger auprès de Casal, et fit conclure la paix de Querasque, en 1631. Vice-légat à Avignon, et nonce extraordinaire en France, en 1634. Il appaisa les troubles de Savoie, en 1640, en qualité d'ambassadeur extraordinaire du roi. Cardinal en 1641, à la recommandation de Louis XIII: entièrement attaché à la France depuis ce temps-là; admis au conseil suprême, le 5 décembre 1642, sous le nom de *spécial conseiller*, il y prit place au-dessus du chancelier. Déclaré seul conseiller de la reine régente pour les affaires ecclésiastiques, par le testament de Louis XIII. Parrain de Louis XIV avec la princesse de Condé-Montmorenci. Il se désista d'abord de la préséance sur les princes du sang, que le cardinal de Richelieu avait usurpée; mais il précédait les maisons de Vendôme et de Longueville: après le traité des Pyrénées il prit le pas en lieu tiers sur le grand Condé. Il n'eut point de lettres-patentes de premier ministre, mais il en fit les fonctions: on en a expédié pour le cardinal du Bois. Philippe d'Orléans.

petit-fils de France, a daigné en recevoir après sa régence. Le cardinal de Fleuri n'a jamais eu ni la patente ni le titre. Le cardinal Mazarin mort en 1661.

CHANCELIERS.

Charles d'Aubepine, marquis de Châteauneuf, long-temps employé dans les ambassades; garde des sceaux en 1630; mis en prison, en 1633, au château d'Angoulême, où il resta dix ans prisonnier; garde des sceaux en 1650: démis en 1651; vécut et mourut dans les orages de la cour: mort en 1653.

Pierre Séguier, chancelier, duc de Villemor, pair de France. Il appaisa les troubles de la Normandie, en 1639; hasarda sa vie à la journée des barricades. Il fut toujours fidele dans un temps où c'était un mérite de ne l'être pas. Il ne contesta point au pere du grand Condé la préséance dans les cérémonies, quand il y assistait avec le parlement. Homme équitable, savant, aimant les gens de lettres; il fut le protecteur de l'académie française, avant que ce corps libre, composé des premiers seigneurs du royaume et des premiers écrivains, fût en état de n'avoir jamais d'autre protecteur que le roi. Mort à quatre-vingt-quatre ans, en 1672.

Matthieu Molé, premier président du parlement de Paris en 1641, garde des sceaux en 1651; magistrat juste et intrépide. Il n'est pas vrai, comme le disent deux nouveaux dictionnaires, que le peuple voulut l'assassiner; mais il est vrai qu'il en imposa toujours aux séditieux par son courage tranquille. Mort en 1656.

Étienne d'Aligre, chancelier en 1674, fils d'un autre Étienne, chancelier sous Louis XIII : mort en 1677.

Michel le Tellier, chancelier en 1677, pere de l'illustre marquis de Louvois. Sa mémoire a été honorée d'une oraison funebre par le grand Bossuet. Mort en 1685.

Louis Boucherat, chancelier en 1685. Sa devise était un coq sous un soleil, par allusion à la devise de Louis XIV; les paroles étaient, *Sol reperit vigilem*. Mort en 1699.

Louis Phelippeaux, comte de Pontchartrain, descendant de plusieurs secrétaires d'état, chancelier en 1699 : se retira à l'institution de l'Oratoire en 1714 ; mort en 1727.

Daniel-François Voisin, mort en 1717, prédécesseur du célebre Daguesseau.

SURINTENDANTS DES FINANCES.

Claude le Boutillier, d'abord surintendant conjointement avec Claude de Bullion, en 1632 ; seul en 1640. Ce fut lui qui le premier fit imposer les tailles par les intendants. Retiré en 1643 : mort en 1652.

Nicolas Bailleul, marquis de Château-Gontier, président du parlement, surintendant des finances en 1643 jusqu'en 1648 ; mort en 1652 : plus versé dans la connaissance du barreau que dans celle des finances. Il eut sous lui, pour contrôleur-général, Particelli, dit Émeri, connu par ses déprédations.

Cet Émeri était le fils d'un paysan de Sienne, placé par le cardinal Mazarin. Il disait que les ministres des finances n'étaient faits que pour être maudits.

Émeri imagina bien des sortes d'impôts, de nouveaux offices de jurés-mesureurs et porteurs de charbon, de mouleurs, chargeurs, et porteurs de bois, de premiers commis de la taille et des ponts et chaussées, de sou pour livre, d'augmentations de gages, de contrôleurs des amendes et des épices, etc.

Le même Émeri fut surintendant en 1648; mais, quelques mois après, on le sacrifia à la haine publique en l'exilant.

Le maréchal, duc DE LA MEILLERAIE, surintendant en 1648, pendant l'exil d'Émeri. On avait déja vu des guerriers dans cette place. Il avait la probité du duc de Sulli, mais non pas ses ressources. Il vint dans le temps le plus difficile; et le duc de Sulli n'avait eu la surintendance qu'après la guerre civile. Il taxa tous les financiers et tous les traitants: la plupart firent banqueroute; et on ne trouva plus d'argent. Il abandonna la surintendance en 1649: mort en 1664.

ÉMERI reprit la surintendance immédiatement après la démission du maréchal. Un Italien, nommé Tonti, imagina alors les emprunts en rentes viageres, rentes distribuées en plusieurs classes, et qui sont payées au dernier vivant de chaque classe: elles furent appelées *tontines*, du nom de l'inventeur. Il y en eut pour un million vingt-cinq mille livres annuelles; ce qui forma un revenu prodigieux pour le dernier qui survécut: invention qui charge l'état pour un siecle, mais moins onéreuse que celle des rentes perpétuelles, qui chargent l'état pour toujours. Mort en 1650.

CLAUDE DE MESME, comte D'AVAUX, d'une ancienne maison en Guienne, homme de lettres qui unissait l'esprit et les graces à la science; plénipotentiaire avec Servien; chéri de tous les négocia-

teurs autant que Servien en était redouté : surintendant en 1650 ; mort la même année.

Charles, duc de la Vieuville, le même que le cardinal de Richelieu avait fait chasser du conseil, et enfermer dans le château d'Amboise, en 1624 ; qui, échappé de ce château, avait fui en Angleterre, et qui avait été condamné à mort par contumace. Créé duc et pair en 1651, et surintendant la même année : mort en 1653.

René de Longueil, marquis de Maisons, président à mortier, surintendant en 1651. Il ne le fut qu'un an. On a prétendu qu'il avait bâti pendant cette année le château de Maisons, qui est un des plus beaux de l'Europe ; mais il fut construit un an auparavant. C'est le coup d'essai et le chef-d'œuvre de François Mansard, qui était alors un jeune homme, et simple maçon. Il y a sur cela une singuliere anecdote, que plusieurs personnes ont apprise comme moi du petit-fils du surintendant. Son hôtel, démoli aujourd'hui, formait un impasse dans la rue des Prouvaires : un jour, en faisant fouiller dans un ancien petit caveau, il y trouva quarante mille pieces d'or au coin de Charles IX ; c'est avec cet argent que le château de Maisons fut bâti. Mort en 1677.

On voit que les surintendants se succédaient rapidement dans ces troubles.

Abel Servien, après avoir négocié la paix de Vestphalie avec le duc de Longueville et le comte d'Avaux, et en ayant eu le principal honneur, surintendant en 1653, conjointement avec Nicolas Fouquet ; administrateur jusqu'à sa mort arrivée en 1659 : mais Fouquet eut toujours la principale direction.

Nicolas Fouquet, marquis de Belle-Isle, surintendant en 1653, quoiqu'il fût procureur-général

du parlement de Paris. On a imprimé par erreur dans les premieres éditions du Siecle de Louis XIV, qu'il dépensa dix-huit cent mille francs à bâtir son palais de Vaux, aujourd'hui Villars; c'est une erreur de typographie : il y prodigua dix-huit millions de son temps, qui en feraient près de trente-six du nôtre.

Le cardinal Mazarin, depuis son retour, en 1653, se faisait donner par le surintendant vingt-trois millions par an pour les dépenses secretes; il achetait à vil prix de vieux billets décriés, et se faisait payer la somme entière : ce fut ce qui perdit Fouquet. Jamais dissipateur des finances royales ne fut plus noble et plus généreux que ce surintendant; jamais homme en place n'eut plus d'amis personnels, et jamais homme persécuté ne fut mieux servi dans son malheur. Condamné cependant au bannissement perpétuel, par commissaires, en 1664; mort ignoré en 1680.

Après sa disgrace, la place de surintendant fut supprimée.

Sous les surintendants il y avait des contrôleurs-généraux. Le cardinal Mazarin nomma à cette place un étranger calviniste d'Augsbourg, nommé Barthélemi Hervart, qui était son banquier. Cet Hervart avait en effet rendu les plus grands services à la couronne : ce fut lui qui, après la mort du duc Bernard de Saxe-Veimar, donna son armée à la France, en avançant tout l'argent nécessaire. Ce fut lui qui retint cette même armée et d'autres régiments dans le service du roi, lorsque le vicomte de Turenne voulut la faire révolter en 1648. Il avança deux millions cinq cent mille livres de la monnaie d'alors pour la retenir dans le devoir : deux importants services qui prouvent qu'on n'est le maître qu'avec de l'argent.

Lorsqu'on arrêta le surintendant Fouquet, il prêta encore au roi deux millions. Il jouait un jeu prodigieux, et perdit souvent cent mille écus dans une séance. Cette profusion l'empêcha d'avoir la première place : le roi eut avec raison plus de confiance en Colbert. Hervart mort simple conseiller d'état, en 1676.

Sa famille quitta le royaume après la révocation de l'édit de Nantes, et porta des biens immenses dans les pays étrangers.

SECRÉTAIRES D'ÉTAT

ET CONTRÔLEURS-GÉNÉRAUX DES FINANCES.

Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, eut le département des affaires étrangeres pendant la minorité de Louis XIV. Sa fierté ne lui fit point de tort, parcequ'elle était fondée sur des sentiments d'honneur. Nous avons de lui des mémoires instructifs. Mort en 1666.

François Sublet des Noyers, retiré en 1643; mort en 1645.

Claude le Boutillier de Chavigni eut le département de la guerre ; mort en 1652.

Louis Phelippeaux, marquis de la Vrilliere, eut le département des affaires du royaume ; mort en 1681.

Louis Phelippeaux, son fils, fut reçu en survivance; mais la charge fut donnée à un autre de ses enfants, Balthasar Phelippeaux, qui eut pour successeur un autre Louis Phelippeaux son fils. Balthasar Phelippeaux, reçu en survivance en 1669, entre en exercice en 1676 : mort en 1700. Tous trois estimés pour leurs vertus, et aimés pour leur

douceur. Cette charge de secrétaire d'état est restée sans interruption dans la famille des Phelippeaux pendant cent soixante-cinq ans, depuis Paul Phelippeaux, fait secrétaire d'état en 1610, jusqu'à Louis Phelippeaux, duc de la Vrilliere, retiré en 1775.

Henri-Louis de Loménie, comte de Brienne, fils de Henri-Auguste, eut la vivacité de son pere, mais n'en eut pas les autres qualités. Étant conseiller d'état dès l'âge de seize ans, et destiné aux affaires étrangeres, envoyé en Allemagne pour s'instruire, il alla jusqu'en Finlande, et écrivit ses voyages en latin. Il exerça la charge de secrétaire d'état des affaires étrangeres à vingt-trois ans; mais, ayant perdu sa femme, Henriette de Chavigni, il en fut si affligé, que son esprit s'aliéna : on fut obligé de l'éloigner de la société; le reste de sa vie fut très malheureux. On a déchiré sa mémoire dans les derniers dictionnaires historiques; on devait montrer de la compassion pour son état, et de la considération pour son nom.

Hugues, marquis de Lyonne, d'une ancienne maison de Dauphiné, eut les affaires étrangeres jusqu'en 1670. On a de lui des mémoires. C'était un homme aussi laborieux qu'aimable : son fils avait obtenu la survivance de sa charge; mais, à la mort du pere, elle fut donnée à M. de Pompone. Mort en 1671.

Jean-Baptiste Colbert s'avança uniquement par son mérite : il parvint à être intendant du cardinal Mazarin. S'étant instruit à fond de toutes les parties du gouvernement, et particulièrement des finances, il devint un homme nécessaire dans le délabrement où le cardinal Mazarin, le surintendant Fouquet, et encore plus le malheur des temps, avaient mis les finances. Louis XIV le fit travailler secrètement

avec lui pour s'instruire. Il perdit Fouquet de concert avec le Tellier, alors secrétaire d'état ; mais il se fit pardonner cet acharnement par l'ordre invariable qu'il mit dans les finances, et par des services dont on ne doit point perdre la mémoire. Contrôleur-général en 1664, on peut le regarder comme le fondateur du commerce et le protecteur de tous les arts : il n'a point négligé l'agriculture, comme on le dit dans tant de livres nouveaux ; son génie et ses soins ne pouvaient négliger cette partie essentielle. On ne peut lui reprocher peut-être que d'avoir cédé au préjugé qui ne voulait pas que le commerce des grains avec l'étranger restât libre. Mort en 1683.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelai, fils du précédent, d'un esprit plus vaste encore que son pere, beaucoup plus brillant, et plus cultivé ; secrétaire d'état de la marine, qu'il rendit la plus belle de l'Europe ; mort en 1690.

Charles Colbert de Croissi, frere du grand Colbert, secrétaire d'état des affaires étrangères, en 1679, après plusieurs ambassades glorieuses. Il eut la place de secrétaire d'état d'Arnaud de Pomponne ; mais on le place ici pour ne point interrompre la liste des Colbert. Mort en 1696.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torci, fils du précédent, secrétaire d'état des affaires étrangeres, à la mort de son pere. Il joignit la dextérité à la probité, ne donna jamais de promesses qu'il ne tînt, fut aimé et respecté des étrangers. Mort en 1746.

Simon Arnaud de Pomponne, secrétaire d'état des affaires étrangeres, en 1671 ; homme savant et de beaucoup d'esprit, ainsi que presque tous les Arnaud ; chéri dans la société, et préférant quelquefois les agrémens de cette société aux affaires ;

renvoyé en 1679, et remplacé par le marquis de Croissi. Il ne fut point secrétaire d'état toute sa vie, comme le disent les nouveaux dictionnaires historiques; mais le roi lui conserva le titre de ministre d'état, avec la permission d'entrer au conseil; permission dont il n'usa pas. Mort en 1699.

Michel le Tellier, le chancelier, secrétaire d'état jusqu'en 1666.

François-Michel le Tellier, marquis de Louvois, le plus grand ministre de la guerre qu'on eût vu jusqu'alors, secrétaire d'état en 1666. Il fut plus estimé qu'aimé du roi, de la cour, et du public; il eut le bonheur, comme Colbert, d'avoir des descendants qui ont fait honneur à sa maison, et même des maréchaux-de-France. Il n'est pas vrai qu'il mourut subitement au sortir du conseil, comme on l'a dit dans tant de livres et de dictionnaires: il prenait les eaux de Balaruc, et voulait travailler en les prenant: cette ardeur indiscrete de travail causa sa mort en 1691.

Louis-François le Tellier, marquis de Barbezieux, fils du marquis de Louvois, secrétaire d'état de la guerre, après la mort de son pere; jeune homme qui commença par préférer les plaisirs et le faste au travail: mort à trente-trois ans, en 1701.

Claude le Pelletier, président aux enquêtes, prévôt des marchands, homme de bien, modeste, retiré, travailla au code de droit canon. Cette étude ne paraissait pas le désigner pour successeur du grand Colbert; cependant il le fut en 1683. On dit au roi qu'il n'était pas propre pour cette place, parcequ'il n'était pas assez dur: « C'est pour cela que je le choisis », répondit Louis XIV. Il quitta le ministere et la cour au bout de six ans. Toute sa famille a été renommée, comme lui, pour son intégrité. Mort en 1711.

Louis Phelippeaux, comte de Pontchartrain, le même qui fut chancelier, commença par être premier président du parlement de Bretagne, contrôleur-général en 1690, après la retraite du contrôleur-général le Pelletier; secrétaire d'état après la mort du marquis de Seignelai, la même année 1690. C'est lui qui, par l'avis de l'abbé Bignon, soumit toutes les académies aux secrétaires d'état, excepté l'académie française, qui ne pouvoit dépendre que du roi.

Jérôme Phelippeaux, comte de Pontchartrain, fils du précédent, secrétaire d'état, du vivant de son pere le chancelier, exclus par le duc d'Orléans à la mort de Louis XIV.

Michel Chamillart, conseiller d'état, contrôleur-général en 1699, secrétaire d'état de la guerre en 1701; homme modéré et doux; ne put porter ces deux fardeaux dans des temps difficiles; obligé bientôt de les quitter. Son fils, qui avait la survivance du ministere de la guerre, se démit en 1709, en même temps que lui. Mort en 1721.

Daniel Voisin, secrétaire d'état de la guerre en 1709, exerça le ministere, quoique chancelier, en 1714, jusqu'à la mort de Louis XIV.

Nicolas Desmarets, contrôleur-général en 1708, zélé, laborieux, intelligent, ne put réparer les maux de la guerre: démis après la mort de Louis XIV. En quittant sa place il donna au régent une apologie de son administration, qu'on a imprimée depuis. Il y parle avec franchise des opérations injustes en elles-mêmes auxquelles il a été forcé, par le malheur des temps, pour prévenir de nouveaux malheurs et de plus grandes injustices. Ce mémoire prouve qu'il avoit des talents, une grande modestie, et des intentions droites. On peut le regarder comme un modele de la maniere simple, noble, respec-

tueuse, et ferme, qui convient à un ministre obligé de rendre compte de son administration. Il fut immolé à la haine publique, et ses successeurs le firent regretter. Mort en 1721.

CATALOGUE

De la plupart des écrivains français qui ont paru dans le siecle de Louis XIV, pour servir à l'histoire littéraire de ce temps.

Abadie, ou Labadie (Jean), né en Guienne, en 1610, jésuite, puis janséniste, puis protestant; voulut faire enfin une secte et s'unir avec Bourignon, qui lui répondit que chacun avait son Saint-Esprit, et que le sien était fort supérieur à celui d'Abadie. On a de lui trente et un volumes de fanatisme. On n'en parle ici que pour montrer l'aveuglement de l'esprit humain. Il ne laissa pas d'avoir des disciples. Mort à Altena, en 1674.

Abbadie (Jacques), né en Béarn, en 1658, célebre par son *Traité de la religion chrétienne*, mais qui fit tort ensuite à cet ouvrage par celui de l'*Ouverture des sept sceaux*. Mort en Irlande, en 1727.

Ablancourt (Nicolas Perrot d'), d'une ancienne famille du parlement de Paris, né à Vitri, en 1606. Traducteur élégant, et dont on appela chaque traduction *la belle infidele*. Mort pauvre en 1664.

Acheri (Luc d'), bénédictin, grand et judicieux compilateur, né en 1608, mort en 1685.

Alexandre (Noël), né à Rouen, en 1639, dominicain. Il a fait beaucoup d'ouvrages de théologie,

et disputé beaucoup sur les usages de la Chine, contre les jésuites qui en revenaient. Mort en 1724.

Amelot de la Houssaie (Nicolas), né à Orléans, en 1634. Ses traductions avec des notes politiques, et ses histoires, sont fort recherchées; ses mémoires, par ordre alphabétique, sont très fautifs. Il est le premier qui ait fait connaître le gouvernement de Venise. Son histoire déplut au sénat, qui était encore dans l'ancien préjugé qu'il y a des mysteres politiques qu'il ne faut pas révéler. On a appris depuis qu'il n'y a plus de mystere, et que la politique consiste à être riche, et à entretenir de bonnes armées. Amelot traduisit et commenta le *Prince de Machiavel*, livre longtemps cher aux petits seigneurs qui se disputaient de petits états mal gouvernés, devenu inutile dans un temps où tant de grandes puissances, toujours armées, étouffent l'ambition des faibles. Amelot se croyait le plus grand politique de l'Europe; cependant il ne sut jamais se tirer de la médiocrité, et il mourut dans la misere: c'est qu'il était politique par son esprit, et non par son caractere. Mort en 1706.

Amelotte (Denis), né en Saintonge, en 1606, de l'Oratoire. Il est principalement connu par une assez bonne version du Nouveau Testament. Mort en 1678.

Amontons (Guillaume), né à Paris, en 1663, excellent mécanicien: mort en 1699.

Ancillon (David), né à Metz, en 1617, calviniste; et son fils, Charles, mort à Berlin, en 1715, ont eu quelque réputation dans la littérature.

Anselme, moine augustin, le premier qui ait fait une histoire généalogique des grands officiers de la couronne, continuée et augmentée par du Fourni, auditeur des comptes. On a une notion

très vague de ce qui constitue les grands officiers : on s'imagine que ce sont ceux à qui leur charge donne le titre de *grand*, comme *grand écuyer, grand échanson* : mais le connétable, les maréchaux, le chancelier, sont grands officiers, et n'ont point ce titre de *grand*, et d'autres qui l'ont ne sont point réputés grands officiers. Les capitaines des gardes, les premiers gentilshommes de la chambre, sont devenus réellement de grands officiers, et ne sont pas comptés par le P. Anselme. Rien n'est décidé sur cette matiere, et il y a autant de confusion et d'incertitude sur tous les droits et sur tous les titres en France qu'il y a d'ordre dans l'administration. Mort en 1694.

Arnaud (Antoine), vingtieme fils de celui qui plaida contre les jésuites, docteur de Sorbonne, né en 1612. Rien n'est plus connu que son éloquence, son érudition, et ses disputes, qui le rendirent si célebre et en même temps si malheureux, selon les idées ordinaires qui mettent le malheur dans l'exil et dans la pauvreté, sans considérer la gloire, les amis, et une vieillesse saine, qui furent le partage de cet homme fameux. Il est dit dans le supplément au Moréri, qu'Arnaud, en 1689, pour avoir les bonnes graces de la cour, fit un libelle contre le roi Guillaume, intitulé : *Le vrai portrait de Guillaume-Henri de Nassau, nouvel Absalon, nouvel Hérode, nouveau Cromwell, nouveau Néron.* Ce style, qui ressemble à celui du P. Garasse, n'est guere celui d'Arnaud. Il ne songea jamais à flatter la cour. Louis XIV eût fort mal reçu un livre si grossièrement intitulé ; et ceux qui attribuent cet ouvrage et cette intention au fameux Arnaud, ne savent pas qu'on ne réussit point à la cour par des livres. Mort à Bruxelles, en 1694.

L'auteur du dictionnaire historique, littéraire, critique, et janséniste, dit, à l'article Arnaud, « qu'aussitôt que son livre sur la Fréquente communion parut, l'enfer en frémit, et que le jésuite « Nouet fit la premiere attaque ». Il est difficile de savoir au juste quelle est l'opinion de l'enfer sur un livre nouveau; et, à l'égard des hommes, ils ont entièrement oublié le P. Nouet. Il est très vrai que la plupart des écrits polémiques d'Arnaud ne sont plus connus aujourd'hui : c'est le sort de presque toutes les disputes. Le dictionnaire historique, littéraire, critique, et janséniste, s'emporte un peu contre cette vérité; il a raison : mais l'auteur devroit savoir que les injures prodiguées au sujet de querelles théologiques sont aujourd'hui aussi méprisées que ces querelles mêmes; et c'est beaucoup dire.

Arnaud-d'Andilly (Robert), frere aîné du précédent, né en 1588, l'un des plus grands écrivains de Port-Royal. Il présenta à Louis XIV, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, sa traduction de *Joseph*, qui de tous ses ouvrages est le plus recherché. Il fut pere de Simon Arnaud, marquis de Pompone, ministre d'état; et ce ministre ne put empêcher ni les disputes ni les disgraces de son oncle le docteur de Sorbonne. Mort en 1674.

Aubignac (François d'), né en 1604. Il n'eut jamais de maître que lui-même. Attaché au cardinal de Richelieu, il était l'ennemi de Corneille. Sa *Pratique du théâtre* est peu lue : il prouva par sa tragédie de *Zénobie* que les connaissances ne donnent pas les talents. Mort en 1676.

Aubai (Antoine), né en 1616. On a de lui les *Vies des cardinaux de Richelieu et de Mazarin*, ouvrages médiocres, mais dans lesquels on peut s'instruire. Mort en 1695. C'est lui qui le

premier fit connoître la fourberie de l'auteur du Testament politique du cardinal de Richelieu.

La comtesse D'AUNOI. Son *Voyage* et ses *Mémoires d'Espagne*, et des romans écrits avec légéreté, lui firent quelque réputation. Morte en 1705.

D'AVRIGNY, jésuite, auteur d'une nouvelle maniere d'écrire l'histoire. On a de lui des *Annales chronologiques depuis* 1601 *jusqu'à* 1715. On y voit ce qui s'est passé de plus important dans l'Europe exactement discuté, et en peu de mots; les dates sont exactes: jamais on n'a mieux su discerner le vrai, le faux, et le douteux. Il a fait aussi des *Mémoires ecclésiastiques;* mais ils sont malheureusement infectés de l'esprit de parti. Marcel et lui ont été tous deux effacés par l'Histoire chronologique de France du président Hénault, l'ouvrage à la fois le plus court, le plus plein que nous ayons en ce genre, et le plus commode pour les lecteurs.

BAILLET (Adrien), né près de Beauvais, en 1649, critique célebre: mort en 1706.

BALUZE (Etienne), du Limousin, né en 1630. C'est lui qui a formé le recueil des manuscrits de la bibliotheque de Colbert. Il a travaillé jusqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans: on lui doit sept volumes d'anciens monuments. Exilé pour avoir soutenu les prétentions du cardinal de Bouillon, qui se croyait indépendant du roi, et qui fondait son droit sur ce qu'il était né d'une maison souveraine, et dans la principauté de Sédan, avant que l'échange de cette souveraineté avec le roi eût été consommé. Mort en 1718.

BALZAC (Jean-Louis), né en 1594, homme éloquent, et le premier qui fonda un prix d'éloquence. Il eut le brevet d'historiographe de France et de conseiller d'état, qu'il appelait de magnifiques ba-

gatelles. La langue française lui a une très grande obligation. Il donna le premier du nombre et de l'harmonie à la prose. Il eut de son vivant tant de réputation, qu'un nommé Goulu, général des feuillants, écrivit contre lui deux volumes d'injures. Mort en 1654.

Baratier, le plus singulier peut-être de tous les enfants célebres. Il doit être compté parmi les Français, quoique né en Allemagne : son pere étoit un prédicant réfugié. Il sut le grec à six ans, et l'hébreu à neuf. C'est à lui que nous devons la traduction des voyages du Juif Benjamin de Tudelle, avec des dissertations curieuses. Le jeune Baratier était déja savant en histoire, en philosophie, en mathématiques : il étonna tous ceux qui le connurent pendant sa vie, et en fut regretté à sa mort ; il n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il fut ravi au monde. Il est vrai que son pere travailla beaucoup aux ouvrages de cet enfant.

Barbeyrac (Jean), né à Béziers, en 1674, calviniste, professeur en droit et en histoire à Lausanne, traducteur et commentateur de Puffendorf et de Grotius. Il semble que ces *Traités du droit des gens, de la guerre, et de la paix*, qui n'ont jamais servi, ni à aucun traité de paix, ni à aucune déclaration de guerre, ni à assurer le droit d'aucun homme, soient une consolation pour les peuples des maux qu'ont faits la politique et la force. Ils donnent l'idée de la justice, comme on a les portraits des personnes célebres qu'on ne peut voir. Sa préface de Puffendorf mérite d'être lue : il y prouve que la morale des Peres est fort inférieure à celle des philosophes modernes. Mort en 1729.

Barbier d'Aucour (Jean), connu chez les jésuites sous le nom de l'*Avocat Sacrus*, et dans le monde par sa *Critique des entretiens du P. Bou-*

hours, et par l'excellent plaidoyer pour un homme innocent appliqué à la question et mort dans ce supplice. Il fut long-temps protégé par Colbert, qui le fit contrôleur des bâtiments du roi; mais ayant perdu son protecteur, il mourut dans la misere en 1694.

Barbier (mademoiselle) a fait quelques tragédies.

Baron (Michel). On ne croit pas que les pieces qu'il donna sous son nom soient de lui. Son mérite plus reconnu était dans la perfection de l'art du comédien, perfection très rare, et qui n'appartint qu'à lui. Cet art demande tous les dons de la nature, une grande intelligence, un travail assidu, une mémoire imperturbable, et sur-tout cet art si rare de se transformer en la personne qu'on représente. Voilà pourtant ce qu'on s'obstine à mépriser. Les prédicateurs venaient souvent à la comédie dans une loge grillée étudier Baron, et de là ils allaient déclamer contre la comédie. C'est la coutume que les confesseurs exigent des comédiens mourants qu'ils renoncent à leur profession. Baron avait quitté le théâtre, en 1691, par dégoût; il y avait remonté, en 1720, à l'âge de soixante-huit ans, et il y fut encore admiré jusqu'en l'année 1729. Il était alors âgé de près de soixante et dix-huit ans: il se retira encore, et mourut la même année, en protestant qu'il n'avait jamais eu le moindre scrupule d'avoir déclamé devant le public les chefs-d'œuvre de génie et de morale des grands auteurs de la nation; et que rien n'est plus impertinent que d'attacher de la honte à réciter ce qu'il est glorieux de composer.

Barreaux (Jacques de la Vallée, seigneur Des-), est connu des gens de lettres et de goût par plusieurs petites pieces de vers agréables dans le goût de Sarasin et de Chapelle. Il était conseiller au

parlement. On sait qu'ennuyé d'un procès dont il était rapporteur, il paya de son argent ce que le demandeur exigeait, jeta le procès au feu, et se démit de sa charge. Ses petites pieces de poésies sont encore entre les mains des curieux; elles sont toutes assez hardies. La voix publique lui attribua un sonnet aussi médiocre que fameux, qui finit par ces vers :

Tonne, frappe, il est temps; rends-moi guerre pour guerre:
J'adore, en périssant, la raison qui t'aigrit.
Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre,
Qui ne soit tout couvert du sang de Jésus-Christ?

Il est très faux que ce sonnet soit de Des-Barreaux; il était très fâché qu'on le lui imputât. Il est de l'abbé de Lavau, qui était alors jeune et inconsidéré : j'en ai vu la preuve dans une lettre de Lavau à l'abbé Servien. Des-Barreaux mort en 1673.

Basnage (Jacques), né à Rouen, en 1653, calviniste, pasteur à la Haye, plus propre à être ministre d'état que d'une paroisse. De tous ses livres, son *Histoire des Juifs*, celle *des Provinces-Unies*, et *de l'Eglise*, sont les plus estimés. Les livres sur les affaires du temps meurent avec les affaires; les ouvrages d'une utilité générale subsistent. Mort en 1723.

Basnage de Beauval (Henri), de Rouen, avocat en Hollande, mais encore plus philosophe, qui a écrit *de la tolérance des religions*. Il était laborieux; et nous avons de lui le *Dictionnaire de Furetiere* augmenté. Mort en 1710.

Bassompierre (François, maréchal de). Quoique ses mémoires appartiennent au siecle précédent, on peut le compter dans cette liste, étant mort en 1646.

Baudrand (Michel), né à Paris, en 1633, géographe, moins estimé que Sanson. Mort en 1700.

Bayle (Pierre), né au Carlat, dans le comté de Foix, en 1647, retiré en Hollande plutôt comme philosophe que comme calviniste, persécuté pendant sa vie par Jurieu, et après sa mort par les ennemis de la philosophie. Ce savant, que Louis Racine appelle un homme affreux, donnait aux pauvres son superflu : et quand Jurieu lui eut fait retrancher sa pension, il refusa une augmentation de l'honoraire que lui donnait Reiniers Leers, son imprimeur. S'il avait prévu combien son Dictionnaire serait recherché, il l'aurait rendu encore plus utile en retranchant les noms obscurs, et en y ajoutant plus de noms illustres. C'est par son excellente maniere de raisonner qu'il est sur-tout recommandable, non par sa maniere d'écrire, trop souvent diffuse, lâche, incorrecte, et d'une familiarité qui tombe quelquefois dans la bassesse. Dialecticien admirable plus que profond philosophe, il ne savait presque rien en physique. Il ignorait les découvertes du grand Newton. Presque tous ses articles philosophiques supposent ou combattent un cartésianisme qui ne subsiste plus : il ne connaissait d'autre définition de la matiere que l'étendue : ses autres propriétés reconnues ou soupçonnées ont fait naître enfin la vraie philosophie. On a eu des démonstrations nouvelles et des doutes nouveaux : de sorte qu'en plus d'un endroit le sceptique Bayle n'est pas encore assez sceptique. Il a vécu et il est mort en sage. Des-Maiseaux a écrit sa vie en un gros volume ; elle ne devait pas contenir six pages : la vie d'un écrivain sédentaire est dans ses écrits. Mort en 1706.

Il ne faut jamais oublier la persécution que le fanatique Jurieu suscita dans un pays libre à ce philosophe. Il arma contre lui le consistoire calvi-

niste sous plusieurs prétextes, et sur-tout à l'occasion du fameux article de David. Bayle avait fortement relevé les excès, les trahisons, et les barbaries que ce prince juif avait commises dans les temps où la grace de Dieu l'abandonnait. Il n'eût pas été indécent à ce consistoire d'engager Bayle à célébrer ce prince juif qui fit une si belle pénitence, et qui obtint de Dieu que soixante et dix mille de ses sujets moussent de la peste, pour expier le crime de leur roi, qui avait osé faire le dénombrement du peuple. Mais ce qui doit être soigneusement observé, c'est que ces pasteurs, dans leur censure, le reprennent d'avoir quelquefois donné des éloges à des papes gens de bien, et lui enjoignent de ne jamais justifier aucun pape, parceque, disent-ils expressément, ils ne sont pas de leur église. Ce trait est un de ceux qui caractérisent le mieux l'esprit de parti. Au reste on a voulu continuer son dictionnaire; mais on n'a pu l'imiter. Les continuateurs ont cru qu'il ne s'agissait que de compiler: il fallait avoir le génie et la dialectique de Bayle pour oser travailler dans le même genre.

Beaumont de Péréfixe (Hardouin), précepteur de Louis XIV, archevêque de Paris. Son *Histoire de Henri IV*, qui n'est qu'un abrégé, fait aimer ce grand prince, et est propre à former un bon roi. Il la composa pour son éleve. On crut que Mézeray y avait eu part; en effet il s'y trouve beaucoup de ses manieres de parler: mais Mézeray n'avait pas ce style touchant et digne en plusieurs endroits du prince dont Péréfixe écrivait la vie, et de celui à qui il l'adressait. Les excellents conseils qui s'y trouvent pour gouverner par soi-même ne furent insérés que dans la seconde édition, après la mort

du cardinal Mazarin. On apprend d'ailleurs à connaître Henri IV beaucoup plus dans cette histoire que dans celle de Daniel, écrite un peu sèchement, et où il est trop parlé du P. Coton, et trop peu des grandes qualités de Henri IV et des particularités de la vie de ce bon roi. Péréfixe émeut tout cœur né sensible, et fait adorer la mémoire de ce prince, dont les faiblesses n'étaient que celles d'un homme aimable, et dont les vertus étaient celles d'un grand homme. Mort en 1670.

De Beausobre (Isaac), né à Niort en 1659, d'une maison distinguée dans la profesion des armes, l'un de ceux qui ont fait honneur à leur patrie qu'ils ont été forcés d'abandonner. Son *Histoire du manichéisme* est un des livres les plus profonds, les plus curieux, et les mieux faits: on y développe cette religion philosophique de Manès, qui était la suite des dogmes de l'ancien Zoroastre et de l'ancien Hermès, religion qui séduisit long-temps saint Augustin. Cette histoire est enrichie de connaissances de l'antiquité; mais enfin ce n'est (comme tant d'autres livres moins bons) qu'un recueil des erreurs humaines. Mort à Berlin en 1738.

Benserade (Isaac de), né en Normandie en 1612. Sa petite maison de Gentilli, où il se retira sur la fin de sa vie, était remplie d'inscriptions en vers, qui valaient bien ses autres ouvrages; c'est dommage qu'on ne les ait pas recueillies: mort en 1691.

Bergier (Nicolas), a eu le titre d'historiographe de France; mais il est plus connu par sa curieuse *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, surpassés aujourd'hui par les nôtres en beauté, mais non pas en solidité. Son fils mit la

derniere main à cet ouvrage utile, et le fit imprimer sous Louis XIV : mort en 1623.

Bernard (Mademoiselle), auteur de quelques pieces de théâtre, conjointement avec le célebre Bernard de Fontenelle, qui a fait presque tout le *Brutus*. Il est bon d'observer que la *Fable allégorique de l'imagination et du bonheur*, qu'on a imprimée sous son nom, est de l'évêque de Nîmes, la Parisiere, successeur de Fléchier.

Bernard (Jacques), du Dauphiné, né en 1658, savant littérateur. Ses journaux ont été estimés : mort en Hollande en 1718.

Bernier (François), surnommé le Mogol, né à Anvers, vers l'an 1625. Il fut huit ans médecin de l'empereur des Indes. Ses voyages sont curieux. Il voulut avec Gassendi renouveler en partie le systême des atomes d'Épicure; en quoi certes il avait très grande raison, les especes ne pouvant être toujours reproduites les mêmes, si les premiers principes ne sont invariables : mais alors les romans de Descartes prévalaient. Mort en vrai philosophe, en 1688.

L'abbé Le Beuf, né en 1687, l'un des plus savants hommes dans les détails de l'histoire de France. Il aurait été employé par un Colbert, mais il vint trop tard : mort en 1760.

Bignon (Jérôme), né en 1590. Il a laissé un plus grand nom que de grands ouvrages. Il n'était pas encore du bon temps de la littérature. Le parlement, dont il fut avocat-général, chérit avec raison sa mémoire : mort en 1656.

Billaut (Adam), connu sous le nom de Maître Adam, menuisier à Nevers. Il ne faut pas oublier cet homme singulier qui, sans aucune littérature, devint poëte dans sa boutique. On ne peut s'em-

pécher de citer de lui ce rondeau, qui vaut mieux que beaucoup de rondeaux de Benserade :

Pour te guérir de cette sciatique
Qui te retient, comme un paralytique,
Entre deux draps sans aucun mouvement,
Prends-moi deux brocs d'un fin jus de sarment;
Puis lis comment on le met en pratique.
Prends-en deux doigts, et bien chauds les applique
Sur l'épiderme où la douleur te pique.
Et tu boiras le reste promptement,
Pour te guérir.

Sur cet avis ne sois point hérétique;
Car je te fais un serment authentique
Que, si tu crains ce doux médicament,
Ton médecin, pour ton soulagement,
Fera l'essai de ce qu'il communique
Pour te guérir.

Il eut des pensions du cardinal de Richelieu et de Gaston, frere de Louis XIII. Mort en 1662.

Bochart (Samuel), né à Rouen en 1599, calviniste, un des plus savants hommes de l'Europe dans les langues et dans l'histoire, mais systématique, comme tous les savants. Il fut un de ceux qui allerent en Suede instruire et admirer la reine Christine. Mort en 1667.

Boileau Despréaux (Nicolas), de l'académie, né au village de Crône, auprès de Paris, en 1636. Il essaya du barreau, et ensuite de la Sorbonne. Dégoûté de ces deux chicanes, il ne se livra qu'à son talent, et devint l'honneur de la France. On a tant commenté ses ouvrages, on a chargé ces commentaires de tant de minuties, que tout ce qu'on pourrait dire ici serait superflu.

On fera seulement une remarque qui paraît essentielle, c'est qu'il faut distinguer soigneusement dans ses vers ce qui est devenu proverbe d'avec ce qui mérite de devenir maxime. Les maximes sont nobles, sages et utiles, elles sont faites pour les hommes d'esprit et de goût, pour la bonne compagnie : les proverbes ne sont que pour le vulgaire ; et l'on sait que le vulgaire est de tous les états.

Pour paraître honnête homme, en effet il faut l'être.
On me verra dormir au branle de sa roue.
(*la roue de la fortune.*)
Chaque âge a son esprit, ses plaisirs, et ses mœurs.
L'esprit n'est point ému de ce qu'il ne croit pas.
Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable

Voilà ce qu'on doit appeler des maximes dignes des honnêtes gens. Mais pour des vers tels que ceux-ci :

J'appelle un chat un chat, et Rolet un frippon.
Va-t-en chercher ton pain de cuisine en cuisine.
Quand je veux dire blanc, la quinteuse dit noir.
Aimez-vous la muscade? on en a mis par-tout.
La raison dit Virgile, et la rime Quinault.

ce sont-là plutôt des proverbes du peuple que des vers dignes d'être retenus par les connaisseurs. Mort en 1711.

Boileau (Gilles), né à Paris en 1631, frere aîné du fameux Boileau. Il a fait quelques traductions qui valent mieux que ses vers : mort en 1669.

Boileau (Jacques), autre aîné de Despréaux, docteur de Sorbonne : esprit bizarre qui a fait des livres bizarres, écrits dans un latin extraordinaire, comme *l'histoire des flagellans, les*

attouchemens impudiques, les habits des prêtres, etc. On lui demandait pourquoi il écrivait toujours en latin ; c'est, dit-il, de peur que les évêques ne me lisent ; ils me persécuteraient. Mort en 1716.

Boindin (Nicolas), trésorier de France et procureur du roi de sa compagnie, de l'académie des belles-lettres, connu par d'excellentes recherches sur les théâtres anciens, et sur les tribus romaines, par la jolie comédie du *Port de mer*. C'était un critique dur : le dictionnaire historique et janséniste le traite d'athée. Il n'a jamais rien écrit sur la religion ; pourquoi insulter ainsi à la mémoire d'un magistrat que les auteurs de ce dictionnaire n'ont point connu ? quelle insolence punissable ! Comme il était mort sans sacrements, les prêtres de sa paroisse voulaient lui refuser la sépulture, espece de juridiction qu'ils prétendent avoir droit d'exercer ; mais le gouvernement et les magistrats qui veillent au maintien des lois, de la décence, et des mœurs, répriment avec soin ces actes de superstition et de barbarie. Cependant on craignit que ces prêtres n'ameutassent le petit peuple contre le convoi de Boindin, ainsi qu'ils l'avaient ameuté contre celui de Moliere. Boindin fut enterré sans cérémonie : mort en 1753.

Boisrobert (François Le Metel), plus célebre par sa faveur auprès du cardinal de Richelieu, et par sa fortune, que par son mérite. Il composa dix-huit pieces de théâtre qui ne réussirent guere qu'auprès de son patron : mort en 1662.

Boivin (Jean), né en Normandie en 1633, frere de Louis Boivin, et utile comme lui pour l'intelligence des beautés des auteurs grecs : mort en 1726.

L'abbé Du Bos. Son *Histoire de la Ligue de*

Cambrai est profonde, politique, intéressante : elle fait connaître les usages et les mœurs du temps, et est un modele en ce genre. Tous les artistes lisent avec fruit ses *Réflexions sur la poésie, la peinture, et la musique :* c'est le livre le plus utile qu'on ait jamais écrit sur ces matieres chez aucune des nations de l'Europe. Ce qui fait la bonté de cet ouvrage c'est qu'il n'y a que peu d'erreurs et beaucoup de réflexions vraies, nouvelles et profondes. Ce n'est pas un livre méthodique ; mais l'auteur pense et fait penser. Il ne savait pourtant pas la musique ; il n'avait jamais pu faire de vers, et n'avait pas un tableau, mais il avait beaucoup lu, vu, entendu et réfléchi. Il publia, pendant la guerre de la succession, un ouvrage intitulé, *Les intérets de l'Angleterre mal entendus dans la guerre présente :* il y prédit la séparation des colonies anglaises comme la suite nécessaire de la destruction de la puissance française dans l'Amérique septentrionale, du besoin qu'aurait l'Angleterre d'imposer des taxes sur ses colonies, et du refus qu'elles feraient de se soumettre à ces taxes : mort en 1742.

Bossu (René Le), né à Paris en 1631. Chanoine régulier de Saint-Genevieve. Il voulut concilier Aristote avec Descartes ; il ne savait pas qu'il fallait les abandonner l'un et l'autre. Son *traité sur le Poëme épique* a beaucoup de réputation, mais il ne fera jamais de poëtes. Mort en 1680.

Bossuet (Jacques Benigne), de Dijon, né en 1627, évêque de Condom, et ensuite de Meaux. On a de lui cinquante-un ouvrages ; mais ce sont ses *Oraisons funebres* et son *Discours sur l'histoire universelle* qui l'ont conduit à l'immorta-

lité. On a imprimé plusieurs fois que cet évêque a vécu marié ; et Saint-Hyacinthe, connu par la part qu'il eut à la plaisanterie de Mathanasius, a passé pour son fils ; mais c'est une fausseté reconnue. La famille des Secousses, considérée dans Paris, et qui a produit des personnes de mérite, assure qu'il y eut un contrat de mariage secret entre Bossuet, encore très jeune, et mademoiselle Des-Vieux ; que cette demoiselle fit le sacrifice de sa passion et de son état à la fortune que l'éloquence de son amant devait lui procurer dans l'église ; qu'elle consentit à ne jamais se prévaloir de ce contrat, qui ne fut point suivi de la célébration ; que Bossuet, cessant ainsi d'être son mari, entra dans les ordres ; et qu'après la mort du prélat ce fut cette même famille qui régla les reprises et les conventions matrimoniales. Jamais cette demoiselle n'abusa, dit cette famille, du secret dangereux qu'elle avait entre les mains. Elle vécut toujours l'amie de l'évêque de Meaux dans une union sévere et respectée. Il lui donna de quoi acheter la petite terre de Mauléon, à cinq lieues de Paris. Elle prit alors le nom de Mauléon, et a vécu près de cent années. On raconte qu'ayant dit au jésuite la Chaise, confesseur de Louis XIV : « On sait que je ne suis pas janséniste » : la Chaise répondit : « On sait que vous n'êtes que mauléoniste ». Au reste on a prétendu que ce grand homme avait des sentimens philosophiques différents de sa théologie, à peu-près comme un savant magistrat qui, jugeant selon la lettre de la loi, s'éleverait quelquefois en secret au-dessus d'elle par la force de son génie. Mort en 1704.

Bouchenu de Valbonnais (Jean-Pierre), né à Grenoble en 1651. Il voyagea dans sa jeunesse, et se trouva sur la flotte d'Angleterre à la ba-

taille de Solbayé : il fut depuis premier président de la chambre des comptes du Dauphiné. Sa mémoire est chere à Grenoble pour le bien qu'il fit, et aux gens de lettres pour ses grandes recherches. Ses *Mémoires sur le Dauphiné* furent composés dans le temps qu'il était aveugle, et sur les lectures qu'on lui faisait. Mort en 1730.

Boudier, auteur de quelques vers naturels. Il fit en mourant, à quatre-vingt-dix ans, son épitaphe :

J'étais poëte, historien ;
Et maintenant je ne suis rien.

Bouhier (Jean), président du parlement de Dijon, né en 1673. Son érudition l'a rendu célebre. Il a traduit en vers français quelques morceaux d'anciens poëtes latins. Il pensait qu'on ne doit pas les traduire autrement ; mais ses vers font voir combien c'est une entreprise difficile. Mort en 1746.

Bouhours (Dominique), jésuite, né à Paris en 1628. La langue et le bon goût lui ont beaucoup d'obligations. Il a fait quelques bons ouvrages dont on a fait de bonnes critiques : *ex privatis odiis respublica crescit.*

La vie de saint Ignace de Loyola, qu'il composa, n'a réussi ni chez les gens du monde, ni chez les savants, ni chez les philosophes. Celle de Xavier a été plus mal reçue. Ses *Remarques sur la langue*, et sur-tout sa *Maniere de bien penser sur les ouvrages d'esprit*, seront toujours utiles aux jeunes gens qui voudront se former le goût : il leur enseigne à éviter l'enflure, l'obscurité, le recherché, et le faux : s'il juge trop sévèrement en quelques endroits le *Tasse* et d'autres auteurs italiens, il les condamne souvent avec

raison. Son style est pur et agréable. Ce petit livre de la *Maniere de bien penser* blessa les Italiens, et devint une querelle de nation ; on sentait que les opinions de Bouhours, appuyées de celles de Boileau, pouvaient tenir lieu de lois : le marquis Orsi et quelques autres composerent deux très gros volumes pour justifier quelques vers du *Tasse*.

Remarquons que le P. Bouhours ne serait guere en droit de reprocher des pensées fausses aux Italiens, lui qui compare Ignace de Loyola à César, et François Xavier à Alexandre, s'il n'était tombé rarement dans ces fautes. Mort en 1702.

Bouillau (Ismaël), de Loudun, né en 1605, savant dans l'histoire et dans les mathématiques. Comme tous les astronomes de ce siecle, il se mêla d'astrologie, ainsi qu'on le voit dans les lettres que lui écrivait Desnoyers, ambassadeur en Pologne, et depuis secrétaire d'état ; c'était alors un moyen de faire la cour aux gens puissants : *Confugiendum ad astrologiam, astronomiæ altricem*, disait Kepler. Mort en 1694.

Le comte de Boulainvilliers, de la maison de Crouï, le plus savant gentilhomme du royaume dans l'histoire, et le plus capable d'écrire celle de France, s'il n'avait pas été trop systématique. Il appelle notre gouvernement féodal le chef-d'œuvre de l'esprit humain. Le systême féodal pourrait mériter le nom de chef-d'œuvre en Allemagne ; mais en France il ne fut qu'un chef-d'œuvre d'anarchie. Il regrette les temps où les peuples, esclaves de petits tyrans ignorants et barbares, n'avaient ni industrie, ni commerce, ni propriété ; et il croit qu'une centaine de seigneurs, oppresseurs de la terre et ennemis du roi, composaient le plus parfait des gouvernements. Malgré ce systême

il était excellent citoyen, comme, malgré son faible pour l'astrologie judiciaire, il était philosophe de cette philosophie qui compte la vie pour peu de chose, et qui méprise la mort. Ses écrits, qu'il faut lire avec précaution, sont profonds et utiles. On a imprimé, à la fin de ses ouvrages, un gros mémoire « pour rendre le roi de France plus riche que tous les autres monarques ensemble ». Il est évident que cet ouvrage n'est pas du comte de Boulainvilliers ; cependant tous ces petits écrivains politiques, qui gouvernent l'état dans leur grenier, citent cette rapsodie. Mort vers l'an 1720.

Bourdaloue, né à Bourges en 1632, jésuite ; le premier modele des bons prédicateurs en Europe. Mort en 1704.

Boursault (Edme), né en Bourgogne en 1638. Ses *Lettres à Babet*, estimées de son temps, sont devenues, comme toutes les lettres dans ce goût, l'amusement des jeunes provinciaux. On joue encore sa comédie d'*Esope*. Mort en 1701.

Bourzeis (Amable de), né en Auvergne en 1606, auteur de plusieurs ouvrages de politique et de controverse. Silhon et lui sont soupçonnés d'avoir composé le *Testament politique* attribué au cardinal de Richelieu. Mort en 1672.

Boursier (Laurent), de la société de Sorbonne, né en 1679, auteur du fameux livre de l'*action de Dieu sur les créatures*, ou de la *prémotion physique*. C'est un ouvrage profond par les raisonnements, fortifié par beaucoup d'érudition, et orné quelquefois d'une grande éloquence ; mais l'attachement à certains dogmes peut ravir à ce célebre écrit beaucoup de sa solidité et de sa force. L'auteur ressemble à un homme d'état qui, en voulant établir des lois générales, les corrompt par des intérêts de famille. Il est trop dificile d'al-

lier les systêmes sur la grace avec le grand systême de l'action éternelle et immuable de Dieu sur tout ce qui existe. Il faut avouer qu'il n'y a que deux manieres philosophiques d'expliquer la machine du monde ; ou Dieu a ordonné une fois, et la nature obéit toujours ; ou Dieu donne continuellement à tout l'être et toutes les modifications de l'être : un troisieme parti est inexplicable.

Il est dit dans le nouveau dictionnaire historique, littéraire, critique, et janséniste, « que Boursier, semblable à l'aigle, s'éleve en haut et trempe sa plume dans le sein de Dieu ». On ne voit pas trop comment Dieu peut servir de cornet à M. Boursier. Voilà la premiere fois qu'on ait comparé Dieu à la bouteille à l'encre. Mort en 1749.

Brébeuf (Guillaume), né en Normandie en 1618. Il est connu par sa *traduction de la Pharsale ;* mais on ignore communément qu'il a fait le *Lucain travesti*. Mort en 1661.

Breteuil (Gabrielle-Émilie), marquise du Châtelet, née en 1706. Elle a éclairci Leibnitz, traduit et commenté Newton ; mérite fort inutile à la cour, mais révéré chez toutes les nations qui se piquent de savoir, et qui ont admiré la profondeur de son génie et son éloquence. De toutes les femmes qui ont illustré la France c'est celle qui a eu le plus de véritable esprit, et qui a moins affecté le bel-esprit. Morte en 1749.

Brienne (Henri-Auguste de Loménie de), secrétaire d'état. Il a laissé des *Mémoires*. Il serait utile que les ministres en écrivissent, mais tels que ceux qui sont rédigés depuis peu sous le nom du duc de Sulli. Mort en 1666.

L'abbé de Brueys, né en Languedoc en 1639. Dix volumes de controverse qu'il a faits auraient laissé son nom dans l'oubli ; mais la petite co-

médie du *Grondeur*, supérieure à toutes les farces de Moliere, et celle de l'*Avocat Patelin*, ancien monument de la naïveté gauloise qu'il rajeunit, le feront connaître tant qu'il y aura en France un théâtre. Palaprat l'aida dans ces deux jolies pieces : ce sont les seuls ouvrages de génie que deux auteurs aient composés ensemble. Mort en 1723.

On croit devoir relever ici un fait très singulier qui se trouve dans un *recueil d'anecdotes littéraires*, 1750, chez Durand, tome II, page 369. Voici les paroles de l'auteur : « *Les amours de Louis XIV ayant été jouées en Angleterre, Louis XIV voulut faire jouer aussi celles du roi Guillaume. L'abbé Brueys fut chargé par M. de Torci de faire la piece ; mais quoiqu'applaudie, elle ne fut pas jouée* ».

Remarquez que ce *recueil d'anecdotes*, qui est rempli de pareils contes, est imprimé avec approbation et privilege : jamais on ne joua les amours de Louis XIV sur aucun théâtre de Londres, et on sait que le roi Guillaume n'eut jamais de maîtresse. Quand il en aurait eu, Louis XIV était trop attaché aux bienséances pour ordonner qu'on fît une comédie des amours de Guillaume ; M. de Torci n'était pas homme à proposer une chose si impertinente ; enfin l'abbé Brueys ne songea jamais à composer ce ridicule ouvrage qu'on lui attribue. On ne peut trop répéter que la plupart de ces recueils d'anecdotes, de ces *ana*, de ces mémoires secrets, dont le public est inondé, ne sont que des compilations faites au hasard par des écrivains mercenaires.

La Bruyere (Jean), né à Dourdan en 1644. Il est certain qu'il peignit dans ses Caracteres des personnes connues et considérables. Son livre a

fait beaucoup de mauvais imitateurs. Ce qu'il dit à la fin contre les athées est estimé ; mais quand il se mêle de théologie il est au-dessous même des théologiens. Mort en 1696.

Brumoy (Jean), jésuite, né à Rouen en 1688. Son *Théâtre des Grecs* passe pour le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre, malgré ses fautes et l'infidélité de la traduction. Il a prouvé par ses poésies qu'il est bien plus aisé de traduire et de louer les anciens, que d'égaler par ses propres productions les grands modernes. On peut d'ailleurs lui reprocher de n'avoir pas assez senti la supériorité du théâtre français sur le grec, et la prodigieuse différence qui se trouve entre le *Misanthrope* et les *Grenouilles*. Mort en 1742.

Brun (Pierre le), né à Aix en 1661, de l'oratoire. Son livre critique des *Pratiques superstitieuses* a été recherché ; mais c'est un médecin qui ne parle que très peu de maladies, et qui est lui-même malade. Mort en 1729.

Buffier (Claude), jésuite. Sa *Mémoire artificielle* est d'un grand secours pour ceux qui veulent avoir les principaux faits de l'histoire toujours présents à l'esprit. Il a fait servir les vers (je ne dis pas la poésie) à leur premier usage, qui était d'imprimer dans la mémoire des hommes les évènements dont on voulait garder le souvenir. Il y a dans ses traités de métaphysique des morceaux que Locke n'aurait pas désavoués ; et c'est le seul jésuite qui ait mis une philosophie raisonnable dans ses ouvrages. Mort en 1737.

Bussy Rabutin (Roger, comte de), né dans le Nivernois en 1618. Il écrivit avec pureté. On connaît ses malheurs et ses ouvrages. Ses *Amours des Gaules* passent pour un ouvrage médiocre dans lequel il n'imita Pétrone que de fort loin. La manie

des Français a été long-temps de croire que toute l'Europe devait s'occuper de leurs intrigues galantes. Vingt courtisans ont écrit l'histoire de leurs amours, à peine lue des femmes-de-chambre de leurs maîtresses. Mort à Autun en 1693.

Le chevalier de Cailly, qui n'est connu que sous le nom d'Acilly, était attaché au ministre Colbert. On ignore le temps de sa naissance et de sa mort. Il y a de lui un recueil de quelques centaines d'épigrammes, parmi lesquelles il y en a beaucoup de mauvaises, et quelques unes de jolies. Il écrit naturellement, mais sans aucune imagination dans l'expression.

Calmet, bénédictin, né en 1672. Rien n'est plus utile que la compilation de ses recherches sur la bible : les faits y sont exacts, les citations fideles. Il ne pense point, mais en mettant tout dans un grand jour, il donne beaucoup à penser. Mort en 1757.

Calprenede (Gautier de la), né à Cahors vers l'an 1612. Gentilhomme ordinaire du roi. Ce fut lui qui mit les longs romans à la mode. Le mérite de ces romans consistait dans des aventures dont l'intrigue n'était pas sans art, et qui n'étaient pas impossibles, quoiqu'elles fussent presque incroyables. Le Boyardo, l'Arioste, le Tasse, au contraire, avaient chargé leurs romans poétiques de fictions qui sont entièrement hors de la nature : mais les charmes de leur poésie, les beautés innombrables de détail, leurs allégories admirables, sur-tout celles de l'Arioste, tout cela rend ces poëmes immortels ; et les ouvrages de la Calprenede, ainsi que les autres grands romans, sont tombés. Ce qui a contribué à leur chûte c'est la perfection du théâtre. On a vu dans les bonnes tragédies, et dans les opéra, beaucoup plus de sentiments qu'on n'en trouve dans ces énormes volumes ; ces sentiments y sont bien mieux exprimés, et

la connaissance du cœur humain beaucoup plus approfondie. Ainsi Racine et Quinault, qui ont un peu imité le style de ces romans, les ont fait oublier en parlant au cœur un langage plus vrai, plus tendre et plus harmonieux. Mort en 1663.

Campistron (Jean), né à Toulouse en 1656, éleve et imitateur de Racine. Le duc de Vendôme, dont il fut secrétaire, fit sa fortune; et le comédien Baron, une partie de sa réputation. Il y a des choses touchantes dans ses pieces: elles sont faiblement écrites; mais au moins le langage est assez pur: après lui on a tellement négligé la langue dans les pieces de théâtre, qu'on a fini par écrire d'un style entièrement barbare. C'est ce que Boileau déplorait en mourant. Mort en 1723.

Du Cange (Charles du Fresne), né à Amiens en 1610. On sait combien ses deux *Glossaires* sont utiles pour l'intelligence de tous les usages du bas empire et des siecles suivants. On est effrayé de l'immensité de ses connaissances et de ses travaux. De pareils hommes méritent notre éternelle reconnaissance après ceux qui ont fait servir leur génie à nos plaisirs. Il fut un de ceux que Louis XIV récompensa. Mort en 1688.

Cassandre (François), a rendu, aussi-bien que Dacier, plus de service à la réputation d'Aristote que tous les prétendus philosophes ensemble. Il traduisit la rhétorique, comme Dacier a traduit la poétique de ce fameux grec. On ne peut s'empêcher d'admirer Aristote, et le siecle d'Alexandre, quand on voit que le précepteur de ce grand homme, tant décrié sur la physique, a connu à fond tous les principes de l'éloquence et de la poésie. Où est le physicien de nos jours chez qui on puisse apprendre à composer un discours et une tragédie? Cassandre vécut et mourut dans la plus grande pauvreté. Ce

fut la faute non pas de ses talents, mais de son caractere intraitable, farouche et solitaire. Ceux qui se plaignent de la fortune n'ont souvent à se plaindre que d'eux-mêmes. Mort en 1695.

Cassini (Jean-Dominique), né dans le comté de Nice en 1625, appelé par Colbert en 1666. Il a été le premier des astronomes de son temps, du moins suivant les Italiens et les Français; mais il commença comme les autres par l'astrologie. Puisqu'il fut naturalisé en France, qu'il s'y maria, qu'il y eut des enfants, et qu'il est mort à Paris, on doit le compter au nombre des Français. Il a immortalisé son nom par sa *Méridienne de S.-Pétrone* à Boulogne: elle servit à faire voir les variations de la vîtesse du mouvement de la terre autour du soleil. On lui doit les premieres tables des satellites de Jupiter, la connaissance de la rotation de Jupiter et de Mars, ou de la durée de leurs jours, la découverte de quatre des satellites de Saturne. Huyghens n'en avait apperçu qu'un; et cette découverte de Cassini fut célébrée par une médaille dans l'histoire métallique de Louis XIV. Il a le premier observé et fait connaître la lumiere zodiacale. Il a donné une méthode pour déterminer la parallaxe d'un astre par des observations faites dans un même lieu, et s'en servir pour déterminer la distance des astres à la terre avec plus de précision qu'on ne l'avait encore fait: mais la premiere idée de cette méthode est due à Morin.

Le fils, le petit-fils de Cassini, ont été de l'académie des sciences, et son arriere-petit-fils y est entré en 1772: cette espece d'illustration est plus réelle et plus durable que celle dont la famille de Cassini avait joui en Italie quelques siecles auparavant, et que les révolutions de ce pays lui avaient fait perdre. Mort en 1712.

Catrou, né en 1659, jésuite. Il a fait avec le P. Rouillé vingt tomes de l'*Histoire romaine*. Ils ont cherché l'éloquence, et n'ont pas trouvé la précision. Mort en 1737.

Du cerceau (Jean-Antoine), né en 1670, jésuite. On trouve dans ses poésies françaises, qui sont du genre médiocre, quelques vers naïfs et heureux. Il a mêlé à la langue épurée de son siecle le langage marotique, qui énerve la poésie par sa malheureuse facilité, et qui gâte la langue de nos jours par des mots et des tours surannés. Mort en 1730.

Cerisi (Germain Habert de), était du temps de l'aurore du bon goût et de l'établissement de l'académie française. Sa *Métamorphose des yeux de Philis en astres* fut vantée comme un chef-d'œuvre, et a cessé de le paraître dès que les bons auteurs sont venus. Mort en 1655.

La Chambre (Marin Cureau de), né au Mans en 1594. L'un des premiers membres de l'académie française, et ensuite de celle des sciences. Mort en 1669. Lui, et son fils, curé de Saint-Barthélemi et académicien, ont eu de la réputation.

Chantereau (Louis le Fevre), né en 1588. Très savant homme, l'un des premiers membres qui ont débrouillé l'histoire de France; mais il a accrédité une grande erreur, c'est que les fiefs héréditaires n'ont commencé qu'après Hugues Capet. Quand il n'y aurait que l'exemple de la Normandie donnée ou plutôt extorquée à titre de fief héréditaire, en 912, cela suffirait pour détruire l'opinion de Chantereau, que plusieurs historiens ont adoptée : il est d'ailleurs certain que Charlemagne institua en France des fiefs avec propriété, et que cette forme de gouvernement était connue avant lui dans la Lombardie et dans la Germanie. Mort en 1658.

Chapelain (Jean), né en 1595. Sans *la Pucelle*

il aurait eu de la réputation parmi les gens de lettres. Ce mauvais poëme lui valut beaucoup plus que l'Iliade à Homere. Chapelain fut pourtant utile par sa littérature. Ce fut lui qui corrigea les premiers vers de Racine. Il commença par être l'oracle des auteurs, et finit par en être l'opprobre. Mort en 1674.

Chapelle (Jean de la), receveur général des finances, auteur de quelques tragédies qui eurent du succès en leur temps. Il était un de ceux qui tâchaient d'imiter Racine; car Racine forma, sans le vouloir, une école comme les grands peintres. Ce fut un Raphaël qui ne fit point de Jules Romain: mais au moins ses premiers disciples écrivirent avec quelque pureté de langage; et dans la décadence qui a suivi, on a vu de nos jours des tragédies entieres où il n'y a pas douze vers de suite dans lesquels il n'y ait des fautes grossieres. Voilà d'où l'on est tombé, et à quels excès on est parvenu après avoir eu de si grands modeles. Mort en 1723.

Chapelle (Claude-Emmanuel Luillier), fils naturel de François Luillier, maître des comptes. Il n'est pas vrai qu'il fut le premier qui se servit des rimes redoublées; d'Assouci s'en servait avant lui, et même avec quelque succès:

Pourquoi donc, sexe au teint de rose,
Quand la charité vous impose
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez-vous me haïr sans cause,
Moi qui ne vous fis jamais rien?
Ah! pour mon honneur je vois bien
Qu'il faut vous faire quelque chose, etc.

On trouve beaucoup de rimes redoublées dans Voiture. Chapelle réussit mieux que les autres dans ce genre qui a de l'harmonie et de la grace, mais

dans lequel il a préféré quelquefois une abondance stérile de rime à la pensée et au tour. Sa vie voluptueuse et son peu de prétention contribuerent encore à la célébrité de ses petits ouvrages. On sait qu'il y a dans son *Voyage de Montpellier* beaucoup de traits de Bachaumont, fils du président le Coigneux, l'un des plus aimables hommes de son temps. Chapelle était d'ailleurs un des meilleurs éleves de Gassendi. Au reste il faut bien distinguer les éloges que tant de gens de lettres ont donnés à Chapelle et à des esprits de cette trempe, d'avec les éloges dus aux grands maîtres. Le caractere de Chapelle, de Bachaumont, du Broussin, et de toute cette société du marais, était la facilité, la gaieté, la liberté. On peut juger de Chapelle par cet impromptu que je n'ai point vu encore imprimé : il le fit à table après que Boileau eut récité une épigramme :

Qu'avec plaisir de ton haut style
Je te vois descendre au quatrain ;
Et que je t'épargnai de bile
Et d'injures au genre humain,
Quand, renversant ta cruche à l'huile,
Je te mis le verre à la main !

Mort en 1686.

Charas, de l'académie des sciences, le premier qui ait bien écrit sur la pharmacie ; tant il est vrai que sous Louis XIV tous les arts élargirent leur sphere ! Ce pharmacien, voyageant à Madrid, fut mis dans les cachots de l'inquisition, parcequ'il était calviniste. Une prompte abjuration, et les sollicitations de l'ambassadeur de France, lui sauverent la vie et la liberté. Il s'occupa long-temps d'expériences sur les viperes, et des moyens d'empêcher les effets souvent mortels de leur morsure. Mais il se trompa

en soutenant contre Rédi que le venin des viperes n'était pas contenu dans le suc jaune qui sort de deux vésicules placées derriere les crochets de leurs mâchoires. Dans le cours de ses expériences il fut mordu plusieurs fois sans qu'il en résultât d'accidents très graves. Mort en 1698.

Chardin (Jean), né à Paris en 1613. Nul voyageur n'a laissé des mémoires plus curieux. Mort à Londres en 1713.

Charleval (Jean Faucon de Ris), l'un de ceux qui acquirent de la célébrité par la délicatesse de leur esprit, sans se livrer trop au public. La fameuse conversation du maréchal d'Hocquincourt et du P. Canaye, imprimée dans les œuvres de Saint-Évremond, est de Charleval, jusqu'à la petite dissertation sur le jansénisme et sur le molinisme, que Saint-Évremond y a ajoutée. Le style de cette fin est très différent de celui du commencement. Feu M. de Caumartin, le conseiller d'état, avait l'écrit de Charleval de la main de l'auteur. On trouve dans le Moréri que le président de Ris, neveu de Charleval, ne voulut pas faire imprimer les ouvrages de son oncle, de peur que « le nom d'auteur peut-être ne fût une tache dans sa famille ». Il faut être d'un état et d'un esprit bien abject pour avancer une telle idée dans le siecle où nous sommes; et c'eût été dans un homme de robe un orgueil digne des temps militaires et barbares, où l'on abandonnait l'étude purement à la robe, par mépris pour la robe et pour l'étude. Mort en 1693.

Charpentier (François), né à Paris en 1620, académicien utile. On a de lui une traduction de *la Cyropédie*. Il soutint vivement l'opinion que les inscriptions des monuments publics de France doivent être en français. En effet c'est dégrader une

langue qu'on parle dans toute l'Europe que de ne pas s'en servir; c'est aller contre son but que de parler à tout le public dans une langue que les trois quarts au moins de ce public n'entendent pas. Il y a une espece de barbarie à latiniser des noms français que la postérité méconnaîtrait; et les noms de Rocroi et de Fontenoi font un plus grand effet que les noms de *Rocrosium* et de *Fonteniacum*. Mort en 1702.

La Chastre (Edme, marquis de), a laissé des mémoires. Mort en 1645.

Chaulieu (Guillaume), né en Normandie en 1639, connu par ses poésies négligées, et par les beautés hardies et voluptueuses qui s'y trouvent. La plupart respirent la liberté, le plaisir, et une philosophie au-dessus des préjugés; tel était son caractere. Il vécut dans les délices, et mourut avec intrépidité en 1720.

Les vers qu'on cite le plus de lui sont la piece intitulée *la Goutte*, qui commence ainsi:

Le destructeur impitoyable
Et des marbres et de l'airain.

mais sur-tout l'épître sur la mort du marquis de la Fare:

Plus j'approche du terme, et moins je le redoute;
Sur des principes sûrs mon esprit affermi,
Content, persuadé, ne connaît plus le doute:
Des suites de ma fin je n'ai jamais frémi.
Exempt des préjugés, j'affronte l'imposture
Des vaines superstitions,
Et me ris des préventions
De ces faibles esprits dont la triste censure
Fait un crime à la créature
De l'usage des biens que lui fit son auteur.

Une autre épître au même fit encore plus de bruit; elle commence ainsi :

J'ai vu de près le Stix, j'ai vu les Euménides;
Déja venaient frapper mes oreilles timides
Les affreux cris du chien de l'empire des morts :
Et les noires vapeurs, et les brûlants transports,
Allaient de ma raison offusquer la lumiere.
C'est lors que j'ai senti mon ame tout entiere,
Se ramenant en soi, faire un dernier effort
Pour braver les horreurs que l'on joint à la mort.
Ma raison m'a montré, tant qu'elle a pu paraître,
Que rien n'est en effet de ce qui ne peut être;
Que ces fantômes vains sont enfants de la peur,
Qu'une faible nourrice imprime en notre cœur,
Lorsque des loups-garoux, qu'elle-même elle pense,
De démons, et d'enfer, elle endort notre enfance.

Ces pieces ne sont pas châtiées ; ce sont des statues de Michel-Ange ébauchées. Le stoïcisme de ces sentiments ne lui attira point de persécution; car, quoiqu'abbé il était ignoré des théologiens, et ne vivait qu'avec ses amis. Il n'aurait tenu qu'à lui de mettre la derniere main à ses ouvrages, mais il ne savait pas corriger. On a imprimé de lui trop de bagatelles insipides de société : c'est le mauvais goût et l'avarice des éditeurs qui en est cause. Les préfaces qui sont à la tête du recueil sont de ces gens obscurs qui croient être de bonne compagnie en imprimant toutes les fadaises d'un homme de bonne compagnie.

Cheminais, jésuite. On l'appelait le Racine des prédicateurs, et Bourdaloue le Corneille. Mort en 1689.

Cheron (Élisabeth), née à Paris en 1648, célebre par la musique, la peinture, et les vers, et plus connue sous son nom que sous celui de son mari, le sieur le Hay. Morte en 1711.

Chevreau (Urbain), né à Loudun en 1613, savant et bel esprit qui eut beaucoup de réputation. Mort en 1701.

Chifflet (Jean-Jacques), né à Besançon en 1588. On a de lui plusieurs recherches. Mort en 1660. Il y a eu sept écrivains de ce nom.

Choisi (François-Thimoléon de), de l'académie, né à Paris en 1644, envoyé à Siam. On a sa relation. Il n'était que tonsuré à son départ; mais à Siam il se fit ordonner prêtre en quatre jours. Il a composé plusieurs histoires, une *traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*, dédiée à madame de Maintenon, avec cette épigraphe: *Concupiscet rex decorem tuum*; et des *Mémoires de la comtesse des Barres:* cette comtesse des Barres c'était lui-même. Il s'habilla et vécut en femme plusieurs années. Il acheta sous le nom de la comtesse des Barres une terre auprès de Tours. Ces mémoires racontent avec naïveté comment il eut impunément des maîtresses sous ce déguisement. Mais quand le roi fut devenu dévot il écrivit l'histoire de l'Église. Dans ses mémoires sur la cour on trouve des choses vraies, quelques unes fausses, et beaucoup de hasardées; ils sont écrits dans un style trop familier. Mort en 1724.

Claude (Jean), né en Agénois en 1619, ministre de Charenton, et l'oracle de son parti, émule digne des Bossuet, des Arnaud et des Nicole. Il a composé quinze ouvrages, qu'on lut avec avidité dans le temps des disputes. Presque tous les livres polémiques n'ont qu'un temps; les fables de La Fontaine, l'Arioste, passeront à la derniere postérité. Cinq ou six mille volumes de controverse sont déja oubliés. Mort à la Haye en 1687.

Le Cointe (Charles), né à Troies en 1611, de l'oratoire. Ses *Annales ecclésiastiques*, impri-

mées au louvre par ordre du roi, sont un monument utile. Mort en 1681.

Collet (Philibert), né à Châtillon-les-Dombes en 1643, jurisconsulte et homme libre. Excommunié par l'archevêque de Lyon pour une querelle de paroisse, il écrivit contre l'excommunication; il combattit la clôture des religieuses; et, dans son *traité de l'Usure*, il soutint vivement l'usage autorisé en Bresse de stipuler les intérêts avec le capital, usage approuvé dans plus de la moitié de l'Europe, et reçu dans l'autre par tous les négociants, malgré les lois qu'on élude. Il assura aussi que les dixmes qu'on paie aux ecclésiastiques ne sont pas de droit divin. Mort en 1718.

Colomiez (Paul). Le temps de sa naissance est inconnu: la plupart de ses ouvrages commencent à l'être; mais ils sont utiles à ceux qui aiment les recherches littéraires. Mort à Londres en 1692.

Commire, jésuite. Il réussit parmi ceux qui croient qu'on peut faire de bons vers latins, et qui pensent que des étrangers peuvent ressusciter le siecle d'Auguste dans une langue qu'ils ne peuvent pas même prononcer. Mort en 1702.

In silvam ne ligna feras.

Conti (Armand prince de), frere du grand Condé, destiné d'abord pour l'état ecclésiastique dans un temps où le préjugé rendait encore la dignité de cardinal supérieure à celle d'un prince du sang de France. Ce fut lui qui eut le malheur d'être généralissime de la fronde contre la cour et même contre son frere. Il fut depuis dévot et janséniste. Nous avons de lui *le Devoir des grands*. Il écrivit sur la grace contre le jésuite Deschamps, son ancien préfet. Il écrivit aussi contre la comédie; il eût peut-être mieux fait d'écrire contre la guerre civile:

Cinna et Polyeucte étaient aussi utiles et aussi respectables que la guerre des portes cocheres et des pots de chambre était injuste et ridicule.

Cordemoi (Géraud de), né à Paris. Il a le premier débrouillé le chaos des deux premieres races des rois de France; on doit cette utile entreprise au duc de Montausier, qui chargea Cordemoi de faire l'histoire de Charlemagne, pour l'éducation de Monseigneur. Il ne trouva guere dans les anciens auteurs que des absurdités et des contradictions. La difficulté l'encouragea, et il débrouilla les deux premieres races. Mort en 1684.

Corneille (Pierre), né à Rouen en 1606. Quoiqu'on ne représente plus que six ou sept pieces de trente-trois qu'il a composées, il sera toujours le pere du théâtre. Il est le premier qui ait élevé le génie de la nation, et cela demande grace pour environ vingt de ses pieces, qui sont, à quelques endroits près, ce que nous avons de plus mauvais par le style, par la froideur de l'intrigue, par les amours déplacées et insipides, et par un entassement de raisonnements alambiqués qui sont l'opposé du tragique. Mais on ne juge d'un grand homme que par ses chefs-d'œuvre, et non par ses fautes. On dit que sa traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* a été imprimée trente-deux fois : il est aussi difficile de le croire que de la lire une seule. Il reçut une gratification du roi dans sa derniere maladie. Mort en 1684.

On a imprimé dans plusieurs recueils d'anecdotes qu'il avait sa place marquée toutes les fois qu'il allait au spectacle, qu'on se levait pour lui, qu'on battait des mains. Malheureusement les hommes ne rendent pas tant de justice : le fait est que les comédiens du roi refuserent de jouer ses dernieres pieces, et qu'il fut obligé de les donner à une autre troupe.

Corneille (Thomas), né à Rouen en 1625; homme qui aurait eu une grande réputation s'il n'avait point eu de frere. On a de lui trente-quatre pieces de théâtre. Mort pauvre en 1709.

Cousin (Louis), né à Paris en 1627, président à la cour des monnaies. Personne n'a plus ouvert que lui les sources de l'histoire. Ses traductions de la collection Byzantine et d'Eusebe de Césarée ont mis tout le monde en état de juger du vrai et du faux, et de connaître avec quels préjugés et quel esprit de parti l'histoire a été presque toujours écrite. On lui doit beaucoup de traductions d'historiens grecs, que lui seul a fait connaître. Mort en 1707.

Le baron des Coutures traduisit en prose et commenta Lucrece vers le milieu du regne de Louis XIV. Il pensait comme ce philosophe sur la plupart des premiers principes des choses; il croyait la matiere éternelle, à l'exemple de tous les anciens. La religion chrétienne a seule combattu cette opinion.

Crébillon (Jolyot), né à Dijon en 1674. Nous ignorons si un procureur, nommé Prieur, le fit poëte, comme il est dit dans le dictionnaire historique portatif, en quatre volumes: nous croyons que le génie y eut plus de part que le procureur. Nous ne croyons pas que l'anecdote rapportée dans le même ouvrage contre son fils soit vraie: on ne peut trop se défier de tous ces petits contes. Il faut ranger Crébillon parmi les génies qui illustrerent le siecle de Louis XIV, puisque sa tragédie de *Rhadamiste*, la meilleure de ses pieces, fut jouée en 1710. Si Despréaux, qui se mourait alors, trouva cette tragédie plus mauvaise que celle de Pradon, c'est qu'il était dans un âge et dans un état où l'on n'est sen-

sible qu'aux défauts, et insensible aux beautés. Mort à quatre-vingt-huit ans en 1762.

Dacier (André), né à Castres en 1651, calviniste comme sa femme, et devenu catholique comme elle, garde des livres du cabinet du roi à Paris, charge qui ne subsiste plus. Homme plus savant qu'écrivain élégant, mais à jamais utile par ses traductions et par quelques unes de ses notes. Mort au louvre en 1722. Nous devons à madame Dacier la traduction d'Homere, la plus fidele par le style, quoiqu'elle manque de force, et la plus instructive par les notes, quoiqu'on y desire la finesse du goût. On remarque sur-tout qu'elle n'a jamais senti que ce qui devait plaire aux Grecs dans des temps grossiers; et ce qu'on respectait déja comme ancien dans des temps postérieurs plus éclairés, aurait pu déplaire s'il avait été écrit du temps de Platon et de Démosthenes. Mais enfin nulle femme n'a jamais rendu plus de services aux lettres. Madame Dacier est un des prodiges du siecle de Louis XIV.

Daguesseau (Henri-François), chancelier, le plus savant magistrat que jamais la France ait eu, possédant la moitié des langues modernes de l'Europe, outre le latin, le grec, et un peu d'hébreu; très instruit dans l'histoire, profond dans la jurisprudence, et, ce qui est plus rare, éloquent. Il fut le premier au barreau qui parla avec force et pureté à la fois; avant lui on faisait des phrases. Il conçut le projet de réformer les lois; mais il ne put faire que quatre ou cinq ordonnances utiles. Un seul homme ne peut suffire à ce travail immense que Louis XIV avait entrepris avec le secours d'un grand nombre de magistrats. Mort en 1751.

Danchet (Antoine), né à Riom en 1671, a réussi à l'aide du musicien dans quelques opéra,

qui sont moins mauvais que ses tragédies. Son prologue des jeux séculaires au-devant d'Hésione passe même pour un très bon ouvrage, et peut être comparé à celui d'Amadis : on a retenu ces beaux vers imités d'Horace :

Pere des saisons et des jours,
Fais naître en ces climats un siecle mémorable ;
Puisse à ses ennemis ce peuple redoutable
Etre à jamais heureux, et triompher toujours !
Nous avons à nos lois asservi la victoire ;
Aussi loin que tes feux nous portons notre gloire :
Fais, dans tout l'univers, craindre notre pouvoir.
Toi qui vois tout ce qui respire,
Soleil, puisses-tu ne rien voir
De si puissant que cet empire !

C'est dans ce prologue qu'on trouve les ariettes qui servirent depuis de canevas au poëte Rousseau pour composer les couplets effrénés qui causerent sa disgrace. Les couplets originaux de Danchet valent peut-être mieux que les parodies de Rousseau. Voici sur-tout celui de Danchet qu'on a le plus retenu :

Que l'amant qui devient heureux
En devienne encor plus fidele !
Que toujours dans les même nœuds
Il trouve une douceur nouvelle !
Que les soupirs et les langueurs
Puissent seuls fléchir les rigueurs
De la beauté la plus sévere !
Que l'amant, comblé de faveurs,
Sache les goûter et les taire !

Mort en 1748.

D'Ancourt (Florent Carton) avocat, né à Fontainebleau en 1661, aima mieux se livrer au théâtre

qu'au barreau. Ce que Regnard était à l'égard de Moliere dans la haute comédie, le comédien d'Ancourt l'était dans la farce. Beaucoup de ses pieces attirent encore un assez grand concours; elles sont gaies; le dialogue en est naïf. La quantité de pieces qu'on a faites dans ce genre facile est immense; elles sont plus du goût du peuple que des esprits délicats; mais l'amusement est un des besoins de l'homme, et cette espece de comédie, aisée à représenter, plaît dans Paris et dans les provinces au grand nombre, qui n'est pas susceptible de plaisirs plus relevés. Mort en 1726.

Danet (Pierre), l'un de ces hommes qui ont été plus utiles qu'ils n'ont eu de réputation. Ses dictionnaires de la langue latine et des antiquités furent au nombre de ces livres mémorables faits pour l'éducation du dauphin, Monseigneur, et qui, s'ils ne firent pas de ce prince un savant homme, contribuerent beaucoup à éclairer la France. Mort en 1709.

Dangeau (Louis, abbé de), né en 1643, excellent académicien. Mort en 1723.

Daniel (Gabriel), jésuite, historiographe de France, né à Rouen en 1649, a rectifié les fautes de Mézerai sur la premiere et seconde races. On lui a reproché que sa diction n'est pas toujours pure, que son style est trop faible, qu'il n'intéresse pas, qu'il n'est pas peintre, qu'il n'a pas assez fait connaître les usages, les mœurs, les lois; que son histoire est un long détail d'opérations de guerre dans lesquelles un historien de son état se trompe presque toujours. Mort en 1728.

Le comte de Boulainvilliers dit, dans ses mémoires sur le gouvernement de France, qu'on peut reprocher à Daniel dix mille erreurs : c'est beaucoup; mais heureusement la plupart de ces erreurs

sont aussi indifférentes que les vérités qu'il aurait mises à la place; car qu'importe que ce soit l'aile gauche ou l'aile droite qui ait plié à la bataille de Mont-lheri? qu'importe par quel endroit Louis le Gros entra dans les masures de Puiset? Un citoyen veut savoir par quels degrés le gouvernement a changé de forme, quels ont été les droits et les usurpations des différents corps, ce qu'ont fait les états-généraux, quel a été l'esprit de la nation. Le grand défaut de Daniel est de n'avoir pas été instruit des droits de la nation, ou de les avoir dissimulés. Il a omis entièrement les célebres états de 1355. Il n'a parlé des papes, et sur-tout du grand et bon roi Henri IV qu'en jésuite; nulle connaissance des finances, nulle de l'intérieur du royaume ni des mœurs.

Il prétend dans sa préface, et le président Hénault a dit après lui, que les premiers temps de l'histoire de France sont plus intéressants que ceux de Rome, parceque Clovis et Dagobert avaient plus de terrain que Romulus et Tarquin. Il ne s'est pas apperçu que les faibles commencements de tout ce qui est grand intéressent toujours les hommes; on aime à voir la petite origine d'un peuple dont la France n'était qu'une province, et qui étendit son empire jusqu'à l'Elbe, l'Euphrate, et le Niger. Il faut avouer que notre histoire et celle des autres peuples, depuis le cinquieme siecle de l'ere vulgaire jusqu'au quinzieme, n'est qu'un chaos d'aventures barbares sous des noms barbares.

D'ARGONNE (Noël), né à Paris en 1634, chartreux à Gaillon. C'est le seul chartreux qui ait cultivé la littérature. Ses *Mélanges*, sous le nom de *Vigneul de Marville*, sont remplis d'anecdotes curieuses et hasardées. Mort en 1704.

Descartes (René), né en Touraine en 1596, fils d'un conseiller au parlement de Bretagne. Le plus grand mathématicien de son temps, mais le philosophe qui connut moins la nature, si on le compare à ceux qui l'ont suivi. Il passa presque toute sa vie hors de France, pour philosopher en liberté, à l'exemple de Saumaise qui avait pris ce parti. On a remarqué qu'il avait un frere aîné, conseiller au parlement de Bretagne, qui le méprisait beaucoup, et qui disait qu'il était indigne du frere d'un conseiller de s'abaisser à être mathématicien. Ayant cherché le repos dans des solitudes en Hollande, il ne l'y trouva pas. Un nommé Voët, et un nommé Shockius, deux professeurs du galimatias scholastique qu'on enseignait encore, intenterent contre lui cette ridicule accusation d'athéisme dont les écrivains méprisés ont toujours chargé les philosophes. En vain Descartes avait épuisé son génie à rassembler les preuves de la Divinité, et à en chercher de nouvelles; ses infames ennemis le comparerent à Vanini dans un écrit public : ce n'est pas que Vanini eût été athée, le contraire est démontré; mais il avait été brûlé comme tel, et on ne pouvait faire une comparaison plus odieuse. Descartes eut beaucoup de peine à obtenir une très légère satisfaction par sentence de l'académie de Groningue. Ses *méditations*, son *discours sur la méthode*, sont encore estimés; toute sa physique est tombée, parcequ'elle n'est fondée ni sur la géométrie, ni sur l'expérience. Ses *recherches sur la dioptrique*, où l'on trouve la loi fondamentale de cette science, soupçonnée par Snellius, et des applications de cette loi, qui ne pouvaient être que l'ouvrage d'un très grand géometre; ses travaux sur les lois du choc des corps, objet dont il a eu le premier

l'idée de s'occuper, seront toujours, malgré les erreurs qui lui sont échappées, des monuments d'un génie extraordinaire; et le petit livre connu sous le nom de géométrie de *Descartes* lui assure la supériorité sur tous les mathématiciens de son temps. Il a eu long-temps une si prodigieuse réputation, que La Fontaine, ignorant, à la vérité, mais écho de la voix publique, a dit de lui :

Descartes, ce mortel dont on eût fait un dieu
Dans les siecles passés, et qui tient le milieu
Entre l'homme et l'esprit; comme, entre l'huître et l'homme,
Le tient tel de nos gens, franche bête de somme.

L'abbé Genet, dans le siecle présent, s'est donné la malheuseuse peine de mettre en vers français la physique de Descartes.

Ce n'est guere que depuis l'année 1730 qu'on a commencé à revenir en France de toutes les erreurs de cette philosophie chimérique, quand la géométrie et la physique expérimentale ont été plus cultivées. Le sort de Descartes en physique a été celui de Ronsard en poésie. Mort à Stockholm en 1650.

Desmarets de Saint-Sorlin (Jean), né à Paris en 1595. Il travailla beaucoup à la tragédie de *Mirame* du cardinal de Richelieu. Sa comédie des *Visionnaires* passa pour un chef-d'œuvre; mais c'est que Moliere n'avait pas encore paru. Il fut contrôleur général de l'extraordinaire des guerres et secrétaire de la marine du Levant. Sur la fin de sa vie il fut plus connu par son fanatisme que par ses ouvrages. Mort en 1676.

Destouches (Néricault), né à Tours en 1680, avait été comédien dans sa jeunesse. Après avoir fait plusieurs comédies, il fut chargé long-temps des affaires de France en Angleterre; et ayant

rempli ce ministere avec succès, il se remit à faire des comédies. On ne trouve pas dans ses pieces la force et la gaieté de Regnard, encore moins ces peintures du cœur humain, ce naturel, cette vraie plaisanterie, cet excellent comique, qui fait le mérite de l'inimitable Moliere; mais il n'a pas laissé de se faire de la réputation après eux. On a de lui quelques pieces qui ont eu du succès, quoique le comique en soit un peu forcé : il a du moins évité le genre de la comédie qui n'est que langoureuse, de cette espece de tragédie bourgeoise, qui n'est ni tragique ni comique, monstre né de l'impuissance des auteurs et de la satiété du public après les beaux jours du siecle de Louis XIV. Sa comédie du *Glorieux* est son meilleur ouvrage, et probablement restera au théâtre, quoique le personnage du Glorieux soit, dit-on, manqué; mais les autres caracteres paraissent traités supérieurement. Mort en 1754.

Domat (Jean), célebre jurisconsulte. Son livre *des Lois civiles* a eu beaucoup d'approbation. Mort en 1696.

Doujat (Jean), né à Toulouse en 1639, jurisconsulte et homme de lettres. Il faisait tous les ans un enfant à sa femme et un livre. On en dit autant de Tiraquau. Le *journal des Savants* l'appelle grand homme : il ne faut pas prodiguer ce titre. Mort en 1688.

Dubois (Gérard), né à Orléans en 1629, de l'oratoire. Il a fait l'*Histoire de l'Eglise de Paris*. Mort en 1696.

Duché de Vancy (Joseph-François), valet de chambre de Louis XIV, fit pour la cour quelques tragédies tirées de l'Écriture, à l'exemple de Racine, non avec le même succès. L'opéra d'*Iphigénie en Tauride* est son meilleur ouvrage. Il

est dans le grand goût ; et, quoique ce ne soit qu'un opéra, il retrace une grande idée de ce que les tragédies grecques avaient de meilleur. Ce goût n'a pas subsité long-temps ; même bientôt après on s'est réduit aux simples ballets, composés d'actes détachés, faits uniquement pour amener des danses : ainsi l'opéra même a dégénéré dans le temps que presque tout le reste tombait dans la décadence.

Madame de Maintenon fit la fortune à cet auteur : elle le recommanda si fortement à M. de Pontchartrain, secrétaire d'état, que ce ministre, prenant Duché pour un homme considérable, alla lui rendre visite. Duché, homme alors très obscur, voyant entrer chez lui un secrétaire d'état, crut qu'on allait le conduire à la Bastille. Mort en 1704.

Duchesne (André), né en Touraine en 1584 ; historiographe du roi, auteur de beaucoup d'histoires et de recherches généalogiques. On l'appelait le pere de l'histoire de France. Mort en 1640.

Dufrenoi (Charles), né à Paris en 1611, peintre et poëte. Son poëme *de la peinture* a réussi auprès de ceux qui peuvent lire d'autres vers latins que ceux du siecle d'Auguste. Mort en 1665.

Dufrény (Charles), né à Paris en 1648. Il passait pour petit-fils de Henri IV, et lui ressemblait. Son pere avait été valet de garde-robe de Louis XIII, et le fils l'était de Louis XIV, qui lui fit toujours du bien malgré son dérangement ; mais qui ne put l'empêcher de mourir pauvre. Avec beaucoup d'esprit et plus d'un talent il ne put jamais rien faire de régulier. On a de lui beaucoup de comédies, et il n'y en a guere où l'on ne trouve des scenes jolies et singulieres. Mort en 1724.

Dupleix (Scipion), de Condom, quoique né en 1569, peut être compté dans le siecle de Louis XIV, ayant encore vécu sous son regne. Il est le premier historien qui ait cité en marge ses autorités; précaution absolument nécessaire quand on n'écrit pas l'histoire de son temps, à moins qu'on ne s'en tienne aux faits connus. On ne lit plus son histoire de France, parceque depuis lui on a mieux fait et mieux écrit. Mort en 1661.

Esprit (Jacques), né à Béziers en 1611, auteur du livre *de la Fausseté des vertus humaines*, qui n'est qu'un commentaire du duc de la Rochefoucauld. Le chancelier Séguier, qui goûta sa littérature, lui fit avoir un brevet de conseiller d'état. Mort en 1678.

Espradès (le maréchal d'); ses lettres sont aussi estimées que celles du cardinal d'Ossat; et c'est une chose particuliere aux Français que de simples dépêches aient été souvent d'excellents ouvrages. Mort en 1686.

Le marquis de La Fare, connu par ses mémoires et par quelques vers agréables. Son talent pour la poésie ne se développa qu'à l'âge de près de soixante ans. Ce fut madame de Caylus, l'une des plus aimables personnes de ce siecle par sa beauté et par son esprit, pour laquelle il fit ses premiers vers, et peut-être les plus délicats qu'on ait de lui:

M'abandonnant un jour à la tristesse,
Sans espérance, et même sans desirs,
Je regrettais les sensibles plaisirs
Dont la douceur enchanta ma jeunesse.
Sont-ils perdus, disais-je, sans retour?
Et n'es-tu pas cruel, Amour!
Toi que j'ai fait, dès mon enfance,
Le maître de mes plus beaux jours,
D'en laisser terminer le cours

A l'ennuyeuse indifférence?
Alors j'apperçus dans les airs
L'enfant maître de l'univers,
Qui, plein d'une joie inhumaine,
Me dit en souriant : Tircis, ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine;
Je te promets un regard de Caylus.

Mort en 1713.

La Fayette (Marie-Magdelene de la Vergne, comtesse de); sa *Princesse de Cleves* et sa *Zaïde* furent les premiers romans où l'on vit les mœurs des honnêtes gens, et des aventures naturelles décrites avec grace. Avant elle on écrivait d'un style ampoulé des choses peu vraisemblables. Morte en 1693.

Félibien (André), né à Chartres en 1619. Il est le premier qui, dans les inscriptions de l'hôtel-de-ville, ait donné à Louis XIV le nom de Grand. Ses *Entretiens sur la vie des peintres* sont l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur. Il est élégant, profond, et il respire le goût; mais il dit trop peu de choses en trop de paroles, et est absolument sans méthode. Mort en 1695.

Fénélon (François de Salignac), archevêque de Cambrai, né en Périgord en 1651. On a de lui cinquante-cinq ouvrages différents : tous partent d'un cœur plein de vertu : mais son *Télémaque* l'inspire. Il a été vainement blâmé par Gueudeville et par l'abbé Faidit. Mort à Cambrai en 1715.

Après la mort de Fénélon Louis XIV brûla lui-même tous les manuscrits que le duc de Bourgogne avait conservés de son précepteur. Ramsai, éleve de ce célebre archevêque, m'a écrit ces mots : « S'il était né en Angleterre, il aurait développé son génie, et donné l'essor sans crainte à ses principes, que personne n'a connus. »

Ferrand, conseiller de la cour des aides. On a de lui de très jolis vers. Il joûtait avec Rousseau dans l'épigramme et le madrigal. Voici dans quel goût Ferrand écrivait :

D'amour et de mélancolie
Celemnus enfin consumé
En fontaine fut transformé ;
Et qui boit de ses eaux oublie
Jusqu'au nom de l'objet aimé.
Pour mieux oublier Egérie,
J'y courus hier vainement ;
A force de changer d'amant,
L'infidele l'avait tarie.

On voit que Ferrand mettait plus de naturel, de grace et de délicatesse dans ses sujets galants, et Rousseau plus de force et de recherche dans des sujets de débauche. Mort en 1720.

Feuquières (Antoine de Pas, marquis de), né à Paris en 1648 ; officier consommé dans l'art de la guerre, et excellent guide s'il est critique trop sévere. Mort en 1711.

Le Fevre (Tanneguy), né à Caen en 1615. Calviniste, professeur à Saumur, méprisant ceux de sa secte, et demeurant parmi eux ; plus philosophe qu'huguenot ; écrivant aussi bien en latin qu'on puisse écrire dans une langue morte ; faisant des vers grecs qui doivent avoir eu peu de lecteurs. La plus grande obligation que lui aient les lettres est d'avoir produit madame Dacier. Mort en 1678.

Le Fevre (Anne), madame Dacier, née calviniste à Saumur en 1651, illustre par sa science. Le duc de Montausier la fit travailler à l'un de ces livres qu'on nomme *Dauphins*, pour l'éducation de Monseigneur. Le *Florus* avec des notes

latines est d'elle. Ses traductions de *Térence* et d'*Homere* lui font un honneur immortel. On ne pouvait lui reprocher que trop d'admiration pour tout ce qu'elle avait traduit. La Motte ne l'attaqua qu'avec de l'esprit, et elle ne combattit qu'avec de l'érudition. Morte en 1720 au louvre.

Fléchier (Esprit), du Comtat d'Avignon, né en 1632; évêque de Lavaur et puis de Nîmes; poëte français et latin, historien, prédicateur, mais connu sur-tout par ses belles oraisons funebres. Son *Histoire de Théodose* a été faite pour l'éducation de Monseigneur. Le duc de Montausier avait engagé les meilleurs esprits de France à travailler par de bons ouvrages à cette éducation. Mort en 1710.

Fleuri (Claude), né en 1640, sous-précepteur du duc de Bourgogne, et confesseur de Louis XV son fils, vécut à la cour dans la solitude et dans le travail. Son *Histoire de l'Eglise* est la meilleure qu'on ait jamais faite, et les discours préliminaires sont fort au-dessus de l'histoire : ils sont presque d'un philosophe, mais l'histoire n'en est pas. Mort en 1723.

La Fontaine (Jean), né à château-Thierri en 1621. Le plus simple des hommes, mais admirable dans son genre, quoique négligé et inégal. Il fut le seul des grands hommes de son temps qui n'eut point de part aux bienfaits de Louis XIV : il y avait droit par son mérite et par sa pauvreté. Dans la plupart de ses fables il est infiniment au-dessus de tous ceux qui ont écrit avant et après lui, en quelque langue que ce puisse être. Dans les contes, qu'il a imités de l'*Arioste*, il n'a pas son élégance et sa pureté; il n'est pas, à beaucoup près, si grand peintre; et c'est ce que Boileau n'a pas apperçu dans sa dissertation sur *Joconde*, par-

ce que Despréaux ne savait presque pas l'italien; mais dans les contes puisés chez Bocace, La Fontaine lui est bien supérieur, parcequ'il a beaucoup plus d'esprit, de graces, de finesse. Bocace n'a d'autre mérite que la naïveté, la clarté et l'exactitude dans le langage. Il a fixé sa langue; et La Fontaine a souvent corrompu la sienne. Mort en 1695.

Il faut que les jeunes gens, et sur-tout ceux qui dirigent leurs lectures, prennent bien garde à ne pas confondre avec son beau naturel le familier, le bas, le négligé, le trivial; défauts dans lesquels il tombe trop souvent. Il commence par dire au dauphin dans son prologue :

Et si de t'agréer je n'emporte le prix,
J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

On sent assez qu'il n'y aurait nul honneur à ne pas emporter le prix d'agréer. La pensée est aussi fausse que l'expression est mauvaise.

Vous chantiez! j'en suis bien aise;
Eh bien! dansez maintenant.

Comment une fourmi peut-elle dire ce proverbe du peuple à une cigale?

Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire;
Tout cela c'est la mer à boire.

Il faut avouer que Phedre écrit avec une pureté qui n'a rien de cette bassesse.

Le gibier du lieu ce ne sont point moineaux,
Mais beaux et bons sangliers, daims et cerfs bons et beaux.
Un jour sur ses hauts pieds allait, je ne sais où,
Le héron au long bec emmanché d'un long cou.

Et le renard qui a *cent tours dans son sac*; et le chat qui *n'en a qu'un dans son bissac*.

Distinguons bien ces négligences, ces puérilités, qui sont en très grand nombre, des traits admirables de ce charmant auteur, qui sont en plus grand nombre encore.

Quel est donc le pouvoir naturel des vers naturels, puisque par ce seul charme La Fontaine, avec de grandes négligences, a une réputation si universelle et si méritée, sans avoir jamais rien inventé ! mais aussi quel mérite dans les anciens Asiatiques, inventeurs de ces fables connues dans toute la terre habitable !

Fontenelle (Bernard le Bouvier de), né à Rouen le 11 février 1657. On peut le regarder comme l'esprit le plus universel que le siecle de Louis XIV ait produit. Il a ressemblé à ces terres heureusement situées qui portent toutes les especes de fruits. Il n'avait pas vingt ans lorsqu'il fit une grande partie de la tragédie-opéra de *Bellérophon;* et depuis il donna l'opéra de *Thétis et Pélée*, dans lequel il imita beaucoup Quinault, et qui eut un grand succès. Celui d'*Enée et Lavinie* en eut moins. Il essaya ses forces au théâtre tragique; il aida mademoiselle Bernard dans quelques pieces. Il en composa deux, dont une fut jouée en 1680, et jamais imprimée. Elle lui attira trop long-temps de très injustes reproches : car il avait eu le mérite de reconnaître que, bien que son esprit s'étendît à tout, il n'avait pas le talent de Pierre Corneille, son oncle, pour la tragédie.

En 1686, il fit l'allégorie de *Mero* et d'*Enegu :* c'est Rome et Geneve. Cette plaisanterie si connue, jointe à l'*histoire des oracles*, excita depuis contre lui une persécution. Il en essuya une moins dangereuse et qui n'était que littéraire, pour avoir soutenu qu'à plusieurs égards les modernes valaient bien les anciens. Racine et Boileau, qui

avaient pourtant intérêt que Fontenelle eût raison, affecterent de le mépriser, et lui fermerent longtemps les portes de l'académie : ils firent contre lui des épigrammes ; il en fit contre eux, et ils furent toujours ses ennemis. Il fit beaucoup d'ouvrages légers, dans lesquels on remarquait déja cette finesse et cette profondeur qui décelent un homme supérieur à ses ouvrages mêmes. On remarqua dans ses vers et dans ses *dialogues des morts* l'esprit de Voiture, mais plus étendu et plus philosophique. Sa *pluralité des mondes* fut un ouvrage unique en son genre. Il sut faire des *oracles de Van-Dale* un livre agréable. Les matieres délicates auxquelles on touche dans ce livre lui attirerent des ennemis violents, auxquels il eut le bonheur d'échapper. Il vit combien il est dangereux d'avoir raison dans des choses où des hommes accrédités ont tort. Il se tourna vers la géométrie et vers la physique avec autant de facilité qu'il avait cultivé les arts d'agrément. Nommé secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, il exerça cet emploi pendant plus de quarante ans avec un applaudissement universel. Son *histoire de l'académie* jette très souvent une clarté lumineuse sur les mémoires les plus obscurs. Il fut le premier qui porta cette élégance dans les sciences. Si quelquefois il y répandit trop d'ornement, c'était de ces moissons abondantes dans lesquelles les fleurs croissent naturellement avec les épis.

Cette histoire de l'académie des sciences serait aussi utile qu'elle est bien faite, s'il n'avait eu à rendre compte que de vérités découvertes ; mais il fallait souvent qu'il expliquât des opinions combattues les unes par les autres, et dont la plupart sont détruites.

Les éloges qu'il prononça des académiciens

morts ont le mérite singulier de rendre les sciences respectables, et ont rendu tel leur auteur. En vain l'abbé Desfontaines et d'autres gens de cette espece ont voulu obscurcir sa réputation; c'est le propre des grands hommes d'avoir de méprisables ennemis. S'il fit imprimer depuis des comédies froides, peu théâtrales, et une apologie des tourbillons de Descartes, on a pardonné ces comédies en faveur de sa vieillesse, et son cartésianisme en faveur des anciennes opinions qui dans sa jeunesse avaient été celles de l'Europe.

Enfin on l'a regardé comme le premier des hommes dans l'art nouveau de répandre de la lumiere et des graces sur les sciences abstraites, et il a eu du mérite dans tous les autres genres qu'il a traités. Tant de talents ont été soutenus par la connaissance des langues et de l'histoire; et il a été sans contredit au-dessus de tous les savants qui n'ont pas eu le don de l'invention.

Son *histoire des oracles*, qui n'est qu'un abrégé très sage et très modéré de la grande histoire de Van-Dale, lui fit une querelle assez violente avec quelques jésuites compilateurs de la vie des saints, qui avaient précisément l'esprit des compilateurs. Ils écrivirent à leur maniere contre le sentiment raisonnable de Van-Dale et de Fontenelle. Le philosophe de Paris ne répondit point; mais son ami, le savant Basnage, philosophe de Hollande, répondit, et le livre des compilateurs ne fut pas lu. Plusieurs années après, le jésuite le Tellier, confesseur de Louis XIV, ce malheureux auteur de toutes les querelles qui ont produit tant de mal et tant de ridicule en France, déféra Fontenelle à Louis XIV comme un athée, et rappela l'allégorie de Mero et d'Enegu. Marc-René de Paulmi, marquis d'Argenson, alors lieutenant de police et depuis garde des

sceaux, écarta la persécution qui allait éclater contre Fontenelle; et ce philosophe le fait assez entendre dans l'éloge du garde des sceaux d'Argenson, prononcé dans l'académie des sciences. Cette anecdote est plus curieuse que tout ce qu'a dit l'abbé Trublet de Fontenelle. Mort le 9 janvier 1757, âgé de cent ans moins un mois et deux jours.

Forbin (Claude, chevalier de), chef d'escadre en France, grand amiral du roi de Siam. Il a laissé des mémoires curieux qu'on a rédigés, et l'on peut juger entre lui et du Guay-Trouin. Mort en 1733.

La Fosse (Antoine de), né en 1658. *Manlius* est sa meilleure piece de théâtre. Mort en 1708.

Fraguier (Claude), né à Paris en 1666, bon littérateur et plein de goût. Il a mis la philosophie de Platon en bons vers latins: il eût mieux valu faire de bons vers français. On a de lui d'excellentes dissertations dans le recueil utile de l'académie des belles-lettres. Mort en 1728.

Furetiere (Antoine), né en 1620, fameux par son dictionnaire et par sa querelle. Mort en 1688.

Gacon (François), né à Lyon en 1667, mis par le P. Niceron dans le catalogue des hommes illustres, et qui n'a été fameux que par de grossieres plaisanteries qu'on appelle *brevets de la calotte*. Ces turpitudes ont pris leur source dans je ne sais quelle association qu'on appelait *le régiment des fous et de la calotte*. Ce n'est pas là assurément du bon goût. Les honnêtes gens ne voient qu'avec mépris de tels ouvrages et leurs auteurs, qui ne peuvent être cités que pour faire abhorrer leur exemple. Gacon n'écrivit presque que de mauvaises satires en mauvais vers contre les auteurs les plus estimés de son temps. Ceux qui n'en écrivent aujourd'hui qu'en mauvaise prose sont encore plus méprisés que lui. On n'en parle ici que pour inspi-

rer le même mépris envers ceux qui pourraient l'imiter. Mort en 1725.

Galland (Antoine), né en Picardie en 1646. Il apprit à Constantinople les langues orientales, et traduisit une partie des contes arabes qu'on connaît sous le titre des *Mille et une nuits*: il y mit beaucoup du sien: c'est un des livres les plus connus en Europe; il est amusant pour toutes les nations. Mort en 1715.

L'abbé Gallois (Jean), né à Paris en 1632, savant universel, fut le premier qui travailla au *journal des Savants* avec le conseiller-clerc Sallo, qui avait conçu l'idée de ce travail. Il enseigna depuis un peu de latin au ministre d'état Colbert, qui, malgré ses occupations, crut avoir assez de temps pour apprendre cette langue; il prenait sur-tout ses leçons en carrosse dans ses voyages de Versailles à Paris. On disait, avec vraisemblance, que c'était en vue d'être chancelier. On peut observer que les deux hommes qui ont le plus protégé les lettres ne savaient pas le latin, Louis XIV et M. Colbert. On prétend que l'abbé Gallois disait: « M. Colbert veut quelquefois « se familiariser avec moi, mais je le repousse par « le respect ». On attribue ce même mot à Fontenelle à l'égard du régent: il est plus dans le caractere de Fontenelle, et le régent avait dans le sien plus de familiarité que Colbert. Mort en 1707.

Gassendi (Pierre), né en Provence en 1592, restaurateur d'une partie de la physique d'Épicure. Il sentit la nécessité des atomes et du vide. Newton et d'autres ont démontré depuis ce que Gassendi avait affirmé. Il eut moins de réputation que Descartes, parcequ'il était plus raisonnable et qu'il n'était pas inventeur; mais on l'accusa, comme Descartes, d'athéisme. Quelques uns crurent que celui qui admettait le vide, comme Épicure, niait un Dieu,

comme lui : c'est ainsi que raisonnent les calomniateurs. Gassendi en Provence, où l'on n'était point jaloux de lui, était appelé le *saint Prêtre ;* à Paris quelques envieux l'appelaient l'*athée.* Il est vrai qu'il était sceptique, et que la philosophie lui avait appris à douter de tout, mais non pas de l'existence d'un Etre suprême. Il avait avancé long-temps avant Locke, dans une grande lettre à Descartes, qu'on ne connaît point du tout l'ame, que Dieu peut accorder la pensée à l'autre être inconnu qu'on nomme matiere, et la lui conserver éternellement. Mort en 1656.

Gedouin, chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris, auteur d'une excellente traduction de Quintilien et de Pausanias. Il était entré chez les jésuites à l'âge de quinze ans, et en sortit dans un âge mûr. Il était si passionné pour les bons auteurs de l'antiquité qu'il aurait voulu qu'on eût pardonné à leur religion en faveur des beautés de leurs ouvrages et de leur mythologie : il trouvait dans la fable une philosophie naturelle, admirable, et des emblèmes frappants de toutes les opérations de la divinité. Il croyait que l'esprit de toutes les nations s'était rétréci, et que la grande poésie et la grande éloquence avaient disparu du monde avec la mythologie des Grecs. Le poëme de Milton lui paraissait un poëme barbare et d'un fanatisme sombre et dégoûtant, dans lequel le Diable hurle sans cesse contre le Messie. Il écrivit sur ce sujet quatre dissertations très curieuses ; on croit qu'elles seront bientôt imprimées. Mort en 1744.

N. B. On a imprimé dans quelques dictionnaires que Ninon lui accorda ses faveurs à quatre-vingts ans : en ce cas on aurait dû dire plutôt que l'abbé Gedouin lui accorda les siennes ; mais c'est un conte ridicule : ce fut à l'abbé de Châteauneuf que Ninon

donna un rendez-vous pour le jour auquel elle aurait soixante ans accomplis.

Le Gendre (Louis), né à Rouen en 1659, a fait une *Histoire de France*. Pour bien faire cette histoire il faudrait la plume et la liberté du président de Thou, et il serait encore très difficile de rendre les premiers siecles intéressants. Mort en 1733.

Genest (Charles-Claude), né en 1635, aumônier de la duchesse d'Orléans, philosophe et poëte. Sa tragédie de Pénélope a encore du succès sur le théâtre, et c'est la seule de ses pieces qui s'y soit conservée : elle est au rang de ces pieces écrites d'un style lâche et prosaïque, que les situations font tolérer dans la représentation. Son laborieux ouvrage *de la philosophie de Descartes*, en rimes plutôt qu'en vers, signala plus sa patience que son génie; et il n'eut guere rien de commun avec Lucrece que de versifier une philosophie erronée presque en tout : il eut part aux bienfaits de Louis XIV. Mort en 1710.

L'abbé Girard, de l'académie. Son livre des *Synonymes* est très utile; il subsistera autant que la langue, et servira même à la faire subsister. Mort fort vieux en 1748.

Godeau (Antoine), l'un de ceux qui servirent à l'établissement de l'académie française, poëte, orateur et historien. On sait que, pour faire un jeu de mots, le cardinal de Richelieu lui donna l'évêché de Grasse pour le *Benedicite* mis en vers. Son *Histoire ecclésiastique* en prose fut plus estimée que son poëme sur les *fastes de l'Eglise*. Il se trompa en croyant égaler les fastes d'Ovide; ni son sujet ni son génie n'y pouvaient suffire. C'est une grand erreur de penser que les sujets chrétiens puissent convenir à la poésie comme ceux du paganisme,

dont la mythologie, aussi agréable que fausse, animait toute la nature. Mort en 1672.

Godefroi (Théodore), fils de Denis Godefroi, Parisien; homme savant, né à Geneve en 1580, historiographe de France sous Louis XIII et Louis XIV : il s'appliqua sur-tout aux titres et au cérémonial. Mort en 1648.

N. B. Son pere, Denis, a rendu un service important à l'Europe par son travail immense sur le *Corpus juris civilis.*

Godefroi (Denis), son fils, né à Paris en 1615, historiographe de France, comme son pere. Mort en 1681. Toute cette famille a été illustre dans la littérature.

Gombauld (Jean Ogier de), quoique né sous Charles IX, vécut long-temps sous Louis XIV. Il y a de lui quelques bonnes épigrammes, dont même on a retenu des vers. Mort en 1666.

Gomberville (Marin), né à Paris en 1600, l'un des premiers académiciens. Il écrivit de grands romans avant le temps du bon goût, et sa réputation mourut avec lui. Mort en 1674.

Gondi (Jean-François), cardinal de Retz, né en 1613, qui vécut en Catilina dans sa jeunesse, et en Attious dans sa vieillesse. Plusieurs endroits de ses mémoires sont dignes de Salluste; mais tout n'est pas égal. Mort en 1679.

Gourville, valet de chambre du duc de la Rochefoucauld, devenu son ami, et même celui du grand Condé; dans le même temps pendu à Paris en effigie, et envoyé du roi en Allemagne; ensuite proposé pour succéder au grand Colbert dans le ministere. Nous avons de lui des mémoires de sa vie écrits avec naïveté, dans lesquels il parle de sa naissance et de sa fortune avec indifférence : il y a des anecdotes vraies et curieuses.

Le Grand (Joachim), né en Normandie en 1653, élève du P. le Cointe. Il a été l'un des hommes les plus profonds dans l'histoire. Mort en 1733.

Grecourt, chanoine de Tours. Son poëme de *Philotanus* eut un succès prodigieux. Le mérite de ces sortes d'ouvrages n'est d'ordinaire que dans le choix du sujet, et dans la malignité humaine : ce n'est pas qu'il n'y ait quelques vers bien faits dans ce poëme. Le commencement en est très heureux; mais la suite n'y répond pas. Le diable n'y parle pas aussi plaisamment qu'il est amené. Le style est bas, uniforme, sans dialogue, sans graces, sans finesse, sans pureté, sans imagination dans l'expression; et ce n'est enfin qu'une histoire satirique de la bulle *Unigenitus* en vers burlesques, parmi lesquels il s'en trouve de très plaisants. Mort en 1743.

Guéret (Gabriel), né à Paris en 1641, connu dans son temps par son *Parnasse réformé*, et par la *Guerre des auteurs*. Il avait du goût; mais son discours, *Si l'empire de l'éloquence est plus grand que celui de l'amour*, ne prouverait pas qu'il en eût. Il a fait le *Journal du Palais* conjointement avec Blondeau : ce journal du palais est un recueil des arrêts des parlements de France, jugements souvent différents dans des causes semblables. Rien ne fait mieux voir combien la jurisprudence a besoin d'être réformée que cette nécessité où l'on est de recueillir des arrêts. Mort en 1688.

Du Guet (Jacques-Joseph), né en Forez en 1649; l'une des meilleures plumes du parti janséniste. Son livre de l'*Education d'un roi* n'a point été fait pour le roi de Sardaigne, comme on l'a dit, et il a été achevé par une autre main. Le style de du Guet est formé sur celui des bons écri-

vains de Port-Royal. Il aurait pu comme eux rendre de grands services aux lettres; trois volumes sur vingt-cinq chapitres d'Isaie prouvent qu'il n'était avare ni de son temps ni de sa plume. Mort en 1733.

Du Gué-trouin, né à Saint-Malo en 1673; d'armateur devenu lieutenant-général des armées navales, l'un des plus grands hommes en son genre, a donné des mémoires écrits du styled'un soldat, et propres à exciter l'émulation chez ses compatriotes. Mort en 1736.

Du Halde, jésuite, quoiqu'il ne soit point sorti de Paris, et qu'il n'ait point su le chinois, a donné sur les mémoires de ses confreres la plus ample et la meilleure description de l'empire de la Chine qu'on ait dans le monde. Mort en 1743.

L'insatiable curiosité que nous avons de connaître à fond la religion, les lois, les mœurs des Chinois n'est point encore satisfaite : un bourgmestre de Midelbourg, nommé Hudde, homme très riche, guidé par cette seule curiosité, alla à la Chine vers l'an 1700 : il employa une grande partie de son bien à s'instruire de tout. Il apprit si parfaitement la langue qu'on le prenait pour un chinois; heureusement pour lui la forme de son visage ne le trahissait pas. Enfin il sut parvenir au grade de mandarin; il parcourut toutes les provinces en cette qualité, et revint ensuite en Europe avec un recueil de trente années d'observations : elles ont été perdues dans un naufrage; c'est peut-être la plus grande perte qu'ait faite la république des lettres.

Du Hamel (Jean-Baptiste), de Normandie, né en 1624, secrétaire de l'académie des sciences. Quoique philosophe, il était théologien. La philosophie, qui s'est perfectionnée depuis lui, a nui à ses ouvrages, mais son nom a subsisté. Mort en 1706.

Le comte D'HAMILTON (Antoine), né à Caen. On a de lui quelques jolies poésies, et il est le premier qui ait fait des romans dans un goût plaisant, qui n'est pas le burlesque de Scarron. Ses *Mémoires du comte de Grammont*, son beau-frere, sont de tous les livres celui où le fonds le plus mince est paré du style le plus gai, le plus vif et le plus agréable; c'est le modele d'une conversation enjouée, plus que le modele d'un livre. Son héros n'a guere d'autres rôles dans ses mémoires que celui de fripponner ses amis au jeu, d'être volé par son valet de chambre, et de dire quelques prétendus bons mots sur les aventures des autres.

HARDOUIN (Jean), jésuite, né à Quimper en 1646, profond dans l'histoire, et chimérique dans les sentiments. « Il faut s'enquérir, dit Montaigne, « non quel est le plus savant, mais le mieux sa- « vant ». Hardouin poussa la bizarrerie jusqu'à prétendre que l'Énéide et les Odes d'Horace ont été composées par des moines du treizieme siecle : il veut qu'Énée soit Jésus-Christ; et Lalagé, la maîtresse d'Horace, la religion chrétienne. Le même discernement qui faisait voir au P. Hardouin le Messie dans Énée, lui découvrait des athées dans les PP. Thomassin, Quesnel, Mallebranche, dans Arnauld, dans Nicole et Pascal. Sa folie ôta à sa calomnie toute son atrocité; mais tous ceux qui renouvellent cette accusation d'athéisme contre des sages ne sont pas toujours reconnus pour fous, et sont souvent très dangereux : on a vu des hommes abuser de leur ministere en employant ces armes contre lesquelles il n'y a point de bouclier, pour perdre sans ressource des personnes respectables auprès des princes trop peu instruits. Mort en 1729.

HECQUET, médecin, mit au jour, en 1722, le système raisonné de la *Trituration*; idée ingénieuse qui

n'explique pas la maniere dont se fait la digestion. Les autres médecins y ont joint le suc gastrique et la chaleur des visceres; mais nul n'a pu découvrir le secret de la nature qui se cache dans toutes ses opérations.

Helvetius, fameux médecin, qui a très bien écrit sur l'économie animale et sur la fievre. Mort vers l'an 1750. Il était pere d'un vrai philosophe, qui renonça à la place de fermier-général pour cultiver les lettres, et qui a eu le sort de plusieurs philosophes, persécuté pour un livre et pour sa vertu.

Henault, connu par le sonnet de l'*Avorton*, par d'autres pieces, et qui aurait une très grande réputation si les trois premiers chants de sa traduction de *Lucrece*, qui furent perdus, avaient paru et avaient été écrits comme ce qui nous est resté du commencement de cet ouvrage. Mort en 1682. Au reste la postérité ne le confondra pas avec un homme du même nom et d'un mérite supérieur, à qui nous devons la plus courte et la meilleure histoire de France, et peut-être la seule maniere dont il faudra désormais écrire toutes les grandes histoires; car la multiplicité des faits et des écrits devient si grande, qu'il faudra bientôt tout réduire aux extraits et aux dictionnaires : mais il sera difficile d'imiter l'auteur de l'*Abrégé chronologique*, d'approfondir tant de choses en paraissant les effleurer.

Henault, président aux enquêtes du parlement, surintendant de la maison de la reine, de l'académie française, né à Paris vers l'an 1686. Nous avons déja parlé de son livre utile de l'Abrégé de l'histoire de la France. Les recherches pénibles qu'une telle étude doit avoir coûté ne l'ont pas empêché de sacrifier aux graces, et il a été du très petit nombre de savants qui ont joint aux travaux utiles les agréments de la société qui ne s'acquierent point. Il a été dans

l'histoire ce que Fontenelle a été dans la philosophie; il l'a rendue familiere : aussi lui avons-nous rendu, comme à Fontenelle, justice de son vivant. Mort en 1770.

Herbelot (Barthélemi), né à Paris en 1625, le premier parmi les Français qui connut bien les langues et les histoires orientales : peu célebre d'abord dans sa patrie; reçu par le grand-duc de Toscane, Ferdinand II, avec une distinction qui apprit à la France à connaître son mérite; rappelé ensuite, et encouragé par Colbert, qui encourageait tout. Sa *Bibliotheque orientale* est aussi curieuse que profonde. Mort en 1695.

Hermant (Godefroi), né à Beauvais en 1616. Il n'a fait que des ouvrages polémiques, qui s'anéantissent avec la dispute. Mort en 1690.

Hermant (Jean), né à Caen en 1650, auteur de l'*Histoire des conciles, des ordres religieux, des hérésies*. Cette *Histoire des hérésies* ne vaut pas celle de M. Pluquet. Mort en 1725.

La Hire (Philippe), né à Paris en 1640, fils d'un bon peintre. Il a été un savant mathématicien, et a beaucoup contribué à la fameuse méridienne de France. Mort en 1718.

D'Hosier (Pierre), né à Marseille en 1592, fils d'un avocat. Il fut le premier qui débrouilla les généalogies, et qui en fit une science. Louis XIII le fit gentilhomme servant, maître-d'hôtel, et gentilhomme ordinaire de sa chambre; Louis XIV lui donna un brevet de conseiller d'état. De véritablement grands hommes ont été bien moins récompensés; leurs travaux n'étaient pas si nécessaires à la vanité humaine. Mort en 1660.

L'Hospital (François, marquis de), né en 1661, le premier qui ait écrit en France sur le calcul in-

venté par Newton, qu'il appela *les infiniment petits*; c'était alors un prodige. Mort en 1704.

Des Houlières (Antoinette de la Garde). De toutes les dames françaises qui ont cultivé la poésie c'est celle qui a le plus réussi, puisque c'est celle dont on a retenu le plus de vers. C'est dommage qu'elle soit l'auteur du mauvais sonnet contre l'admirable *Phedre* de Racine: ce sonnet ne fut bien reçu du public que parcequ'il était satirique. N'est-ce pas assez que les femmes soient jalouses en amour; faut-il encore qu'elles le soient en belles-lettres? Une femme satirique ressemble à Méduse et à Scylla, deux beautés changées en monstres. Morte en 1694.

Huet (Pierre Daniel), né à Caen en 1630, savant universel, et qui conserva la même ardeur pour l'étude jusqu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Appelé auprès de la reine Christine à Stockholm, il fut ensuite un des hommes illustres qui contribuerent à l'éducation du dauphin: jamais prince n'eut de pareils maîtres. Huet se fit prêtre à quarante ans; il eut l'évêché d'Avranches, qu'il abdiqua ensuite pour se livrer tout entier à l'étude dans la retraite. De tous ses livres *le Commerce et la Navigation des anciens*, et l'*Origine des romans* sont le plus d'usage. Son *traité sur la Faiblesse de l'esprit humain* a fait beaucoup de bruit, et a paru démentir sa *Démonstration évangélique*. Mort en 1721.

Jacquelot (Isaac), né en Champagne en 1647, calviniste, pasteur à la Haye, et ensuite à Berlin. Il a fait quelques ouvrages sur la religion. Mort en 1708.

Joly (Guy), conseiller au châtelet, secrétaire du cardinal de Retz, à laissé des mémoires qui sont

à ceux du cardinal ce qu'est le domestique au maître; mais il y a des particularités curieuses.

Jouvenci (Joseph), jésuite, né à Paris en 1643. C'est encore un homme qui a eu le mérite obscur d'écrire en latin aussi bien qu'on le puisse de nos jours: son livre *De ratione discendi et docendi* est un des meilleurs qu'on ait en ce genre, et des moins connus depuis Quintilien. Il publia en 1710, à Rome, une partie de l'histoire de son ordre: il l'écrivit en jésuite, et en homme qui étoit à Rome. Le parlement de Paris, qui pense tout différemment de Rome et des jésuites, condamna ce livre, dans lequel on justifiait le P. Guignard, condamné à être pendu par ce même parlement pour l'assassinat commis sur la personne de Henri IV par l'écolier Châtel. Il est vrai que Guignard n'était nullement complice, et qu'on le jugea à la rigueur; mais il n'est pas moins vrai que cette rigueur était nécessaire dans ces temps malheureux où une partie de l'Europe, aveuglée par le plus horrible fanatisme, regardait comme un acte de religion de poignarder le meilleur des rois et le meilleur des hommes. Mort en 1719.

Labbe (Philippe), né à Bourges en 1607, jésuite. Il a rendu de grands services à l'histoire: on a de lui soixante et seize ouvrages. Mort en 1667.

Le Laboureur (Jean), né à Montmorency en 1623, gentilhomme servant de Louis XIV, et ensuite son aumônier. Sa relation du voyage de Pologne, qu'il fit avec madame la maréchale de Guébriant, la seule femme qui ait jamais eu le titre et fait les fonctions d'ambassadrice plénipotentiaire, est assez curieuse: les commentaires historiques dont il a enrichi les mémoires de Castelnau ont répandu beaucoup de jour sur l'histoire de France.

Le mauvais poëme de *Charlemagne* n'est pas de lui, mais de son frere. Mort en 1675.

Lainé ou Lainez (Alexandre), né dans le Hainaut en 1650, poëte singulier, dont on a recueilli un petit nombre de vers heureux. Un homme qui s'est donné la peine de faire élever à grands frais un Parnasse en bronze, couvert de figures en relief de tous les poëtes et musiciens dont il s'est avisé, a mis ce Lainé au rang des plus illustres. Les seuls vers délicats qu'on ait de lui sont ceux qu'il fit pour madame Martel :

Le tendre Apelle un jour, dans ces jeux si vantés
Qu'Athenes sur ses bords consacrait à Neptune,
Vit au sortir de l'onde éclater cent beautés;
Et, prenant un trait de chacune,
Il fit de sa Vénus le portrait immortel.
Hélas! s'il avait vu l'adorable Martel,
Il n'en aurait employé qu'une.

On ne sait pas que ces vers sont une traduction un peu longue de ce beau morceau de l'Arioste :

Non avea da torre altra, che costei
Che tutte le bellezze erano in lei.

Mort en 1710.

Lainet ou Lénet (Pierre), conseiller d'état, natif de Dijon, attaché au grand Condé, a laissé des mémoires sur la guerre civile. Tous les mémoires de ce temps sont éclaircis et justifiés les uns par les autres; ils mettent la vérité de l'histoire dans le plus grand jour: ceux de Lainet ont une anecdote très remarquable. Une dame de qualité, de Franche-Comté, se trouvant à Paris, grosse de huit mois, en 1664; son mari, absent depuis un an,

arrive; elle craint qu'il ne la tue: elle s'adresse à Lainet sans le connaître; celui-ci consulte l'ambassadeur d'Espagne; tous deux imaginent de faire enfermer le mari par lettre de cachet à la Bastille jusqu'à ce que la femme soit relevée de couche: ils s'adressent à la reine. Le roi, en riant, fait et signe la lettre de cachet lui-même; il sauve la vie de la femme et de l'enfant; ensuite il demande pardon au mari, et lui fait un présent.

Lambert (Anne Thérese de Marguenat de Courcelles, marquise de), née en 1647, dame de beaucoup d'esprit, a laissé quelques écrits d'une morale utile et d'un style agréable: son traité *de l'Amitié* fait voir qu'elle méritait d'avoir des amis. Le nombre des dames qui ont illustré ce beau siecle est une des grandes preuves des progrès de l'esprit humain:

> Le donne son venute in eccellenza
> Di ciascun'arte ove hanno posto cura. Ariost.

Morte à Paris en 1733.

Lami (Bernard), né au Mans en 1645, de l'oratoire, savant dans plus d'un genre. Il composa ses *Eléments de mathématiques* dans un voyage qu'il fit à pied de Grenoble à Paris. Mort en 1715.

Lancelot (Claude), né à Paris en 1616. Il eut part à des ouvrages très utiles que firent les solitaires de Port-Royal pour l'éducation de la jeunesse. Mort en 1695.

De Larrey (Isaac), né en Normandie en 1638. Son *Histoire d'Angleterre* fut estimée avant celle de Rapin de Thoiras, et son *Histoire de Louis XIV* ne le fut jamais. Mort à Berlin en 1719.

Launay (François de), né à Angers en 1612, jurisconsulte et homme de lettres. Il fut le premier qui enseigna le droit français à Paris. Mort en 1693.

Launoy (Jean de), né en Normandie en 1603,

docteur en théologie, savant laborieux, et critique intrépide. Il détrompa de plusieurs erreurs, et surtout de l'existence de plusieurs saints. On sait qu'un curé de Saint-Eustache disait : « Je lui fais « toujours de profondes révérences, de peur qu'il « ne m'ôte mon saint Eustache ». Mort en 1678.

Lauriere (Eusebe), né à Paris en 1659, avocat. Personne n'a plus approfondi la jurisprudence et l'origine des lois. C'est lui qui dressa le plan du recueil des ordonnances ; ouvrage immense qui signale le regne de Louis XIV : c'est un monument de l'inconstance des choses humaines : un recueil d'ordonnances n'est que l'histoire des variations. Mort en 1728.

Le Clerc (Jean), né à Geneve en 1657, mais originaire de Beauvais. Il n'était pas le seul savant de sa famille, mais il était le plus savant. Sa *Bibliotheque universelle*, dans laquelle il imita la *République des lettres* de Bayle, est son meilleur ouvrage : son plus grand mérite est d'avoir alors approché de Bayle, qu'il a combattu souvent. Il a beaucoup plus écrit que ce grand homme, mais il n'a pas connu comme lui l'art de plaire et d'instruire, qui est si au-dessus de la science. Mort à Amsterdam en 1736.

Lemery (Nicolas), né à Rouen en 1645, fut le premier chymiste raisonnable, et le premier qui ait donné une *Pharmacopée universelle*. Mort en 1715.

Lenfant (Jacques), né en Beauce en 1661, pasteur calviniste à Berlin. Il contribua plus que personne à répandre les graces et la force de la langue française aux extrémités de l'Allemagne. Son *Histoire du concile de Constance*, bien faite et bien écrite, sera jusqu'à la derniere postérité un témoignage du bien et du mal qui peuvent résulter de

ces grandes assemblées, et que du sein des passions, de l'intérêt, et de la cruauté même, il peut encore sortir de bonnes lois. Mort en 1728.

Des Lions (Jean), né à Pontoise en 1615, docteur de Sorbonne, homme singulier, auteur de plusieurs ouvrages polémiques. Il voulut prouver que les réjouissances à la fête des rois sont des profanations, et que le monde allait bientôt finir. Mort en 1700.

De l'Isle (Guillaume), né à Paris en 1675, a réformé la géographie, qui aura long-temps besoin d'être perfectionnée. C'est lui qui a changé toute la position de notre hémisphere en longitude: il a enseigné à Louis XV la géographie, et n'a point fait de meilleur éleve. Ce monarque a composé après la mort de son maître un traité du cours de tous les fleuves. Guillaume de l'Isle est le premier qui ait eu le titre de premier géographe du roi: Mort en 1726.

Le Long (Jacques), né à Paris en 1655, de l'oratoire. Sa *Bibliotheque historique de la France* est d'une grande recherche, et d'une grande utilité, à quelques fautes près. Mort en 1721.

Longe-Pierre (Hilaire Bernard de Requeleyne, baron de), né en Bourgogne en 1658. Il possédait toutes les beautés de la langue grecque, mérite très rare en ce temps-là: on a de lui des traductions en vers d'Anacréon, Sapho, Bion, et Moschus; sa tragédie de Médée, quoiqu'inégale et trop remplie de déclamations, est fort supérieure à celle de Pierre Corneille; mais la Médée de Corneille n'était pas de son bon temps. Longe-Pierre fit beaucoup d'autres tragédies d'après les poëtes grecs, et il les imita en ne mêlant point l'amour à ces sujets séveres et terribles; mais aussi il les imita dans la prolixité des lieux communs, et dans le vide d'ac-

tion et d'intrigue, et ne les égala point dans la beauté de l'élocution, qui fait le grand mérite des poëtes. Il n'a donné au théâtre que Médée et Électre. Mort en 1721.

Longueruue (Louis Dufour de), né à Charleville en 1652, abbé du Jard. Il savait outre les langues savantes toutes celles de l'Europe. Apprendre plusieurs langues médiocrement, c'est le fruit du travail de quelques années; parler purement et éloquemment la sienne, le travail de toute la vie. Il savait l'histoire universelle; et on prétend qu'il composa de mémoire la *Description historique et géographique de la France ancienne et moderne*. Mort vers l'an 1733.

Longuerval (Jacques), né en 1681, jésuite. Il a fait huit volumes de l'*Histoire de l'église gallicane*, continuée par le P. Fontenay. Mort en 1735.

Laubere (Simon de la), né à Toulouse en 1642, et envoyé à Siam en 1687. On a de lui des mémoires de ce pays meilleurs que ses sonnets et ses odes. Mort en 1729.

Il y a un jésuite du même pays et du même nom, savant mathématicien, mais qui n'est plus connu que pour avoir voulu partager avec Pascal la gloire d'avoir résolu les problêmes sur la cycloïde.

Mabillon (Jean), né en Champagne en 1632, bénédictin. C'est lui qui, étant chargé de montrer le trésor de Saint-Denis, demanda à quitter cet emploi, « parcequ'il n'aimait pas à mêler la fable « avec la vérité ». Il a fait de profondes recherches: Colbert l'employa à rechercher les anciens titres. Mort en 1707.

Maignan (Emmanuel), né à Toulouse en 1601, minime. L'un de ceux qui ont appris les mathématiques sans maître; professeur de mathématiques à

Rome, où il y a toujours eu depuis un professeur minime français : mort à Toulouse en 1676.

Maillet (Benoît de), consul au grand Caire. On a de lui des lettres instructives sur l'Égypte, et des ouvrages manuscrits d'une philosophie hardie. L'ouvrage intitulé *Telliamed* est de lui, ou du moins a été fait d'après ses idées : on y trouve l'opinion que la terre a été toute couverte d'eau ; opinion adoptée par M. de Buffon, qui l'a fortifiée de preuves nouvelles : mais ce n'est et ce ne sera longtemps qu'une opinion ; il est même certain qu'il existe de grands espaces où l'on ne trouve aucun vestige du séjour des eaux, d'autres où l'on n'apperçoit que des dépôts laissés par les eaux terrestres. Mort en 1738.

Maimbourg (Louis), jésuite, né en 1610. Il y a encore quelques unes de ses histoires qu'on ne lit pas sans plaisir. Il eut d'abord trop de vogue, et on l'a trop négligé ensuite. Ce qui est singulier, c'est qu'il fut obligé de quitter les jésuites pour avoir écrit en faveur du clergé de France. Mort à Saint-Victor en 1686.

Mainard (François), président d'Aurillac, né à Toulouse vers 1582. On peut le compter parmi ceux qui ont annoncé le siecle de Louis XIV. Il reste de lui un assez grand nombre de vers heureux purement écrits. C'est un des auteurs qui s'est plaint le plus de la mauvaise fortune attachée aux talents : il ignorait que le succès d'un bon ouvrage est la seule récompense digne d'un artiste ; que, si les princes et les ministres veulent se faire honneur en récompensant cette espece de mérite, il y a plus d'honneur encore d'attendre ces faveurs sans les demander ; et que si un bon écrivain ambitionne la fortune, il doit la faire soi-même.

Rien n'est plus connu que son beau sonnet

pour le cardinal de Richelieu, et cette réponse dure du ministre, ce mot cruel, *rien*. Le président Mainard, retiré enfin à Aurillac, fit ces vers, qui méritent autant d'être connus que son sonnet :

Par votre humeur le monde est gouverné ;
Vos volontés font le calme et l'orage ;
Vous vous riez de me voir confiné
Loin de la cour dans mon petit ménage :
Mais n'est-ce rien que d'être tout à soi,
De n'avoir point le fardeau d'un emploi,
D'avoir dompté la crainte et l'espérance ?
Ah ! si le ciel, qui me traite si bien,
Avait pitié de vous et de la France,
Votre bonheur serait égal au mien.

Depuis la mort du cardinal il dit dans d'autres vers que le tyran est mort, et qu'il n'en est pas plus heureux. Si le cardinal lui avait fait du bien, ce ministre eût été un dieu pour lui ; il n'est un tyran que parcequ'il ne lui donna rien : c'est trop ressembler à ces mendiants qui appellent les passants monseigneur, et qui les maudissent s'ils n'en reçoivent point d'aumône. Les vers de Mainard étaient fort beaux : il eût été plus beau de passer sa vie sans demander et sans murmurer. L'épitaphe qu'il fit pour lui-même est dans la bouche de tout le monde :

Las d'espérer et de me plaindre
Des Muses, des grands, et du sort,
C'est ici que j'attends la mort,
Sans la desirer ni la craindre.

Les deux derniers vers sont la traduction de cet ancien vers latin,

Summum nec metuas diem nec optes.

La plupart des beaux vers de morale sont des traductions. Il est bien commun de ne pas desirer la mort; il est bien rare de ne pas la craindre, et il eût été grand de ne pas seulement songer s'il y a des grands au monde. Mort en 1646.

Maintenon (Françoise d'Aubigné Scarron, marquise de). Elle est auteur, comme madame de Sévigné, parcequ'on a imprimé ses lettres après sa mort. Les unes et les autres sont écrites avec beaucoup d'esprit, mais avec un esprit différent : le cœur et l'imagination ont dicté celles de madame de Sévigné; elles ont plus de gaieté, plus de liberté : celles de madame de Maintenon sont plus contraintes ; il semble qu'elle ait toujours prévu qu'elles seraient un jour publiques. Madame de Sévigné, en écrivant à sa fille, n'écrivait que pour sa fille. On trouve quelques anecdotes dans les unes et dans les autres : on voit par celles de madame de Maintenon qu'elle avait épousé Louis XIV; qu'elle influait dans les affaires d'état, mais qu'elle ne les gouvernait pas; qu'elle ne pressa point la révocation de l'édit de Nantes et ses suites, mais qu'elle ne s'y opposa point; qu'elle prit le parti des molinistes parceque Louis XIV l'avait pris, et qu'ensuite elle s'attacha à ce parti ; que Louis XIV, sur la fin de sa vie, portait des reliques, et beaucoup d'autres particularités. Mais les connaissances qu'on peut puiser dans ce recueil sont trop achetées par la quantité de lettres inutiles qu'il renferme ; défaut commun à tous ces recueils. Si l'on n'imprimait que l'utile il y aurait cent fois moins de livres. Morte à Saint-Cyr en 1719.

Un nommé la Beaumelle, qui a été précepteur à Geneve, a fait imprimer des mémoires de Maintenon remplis de faussetés.

Malezieu (Nicolas), né à Paris en 1659. Les

Elémens de géométrie du duc de Bourgogne sont les leçons qu'il donna à ce prince : il se fit une réputation par sa profonde littérature. Madame la duchesse du Maine fit sa fortune. Mort en 1729.

Mallebranche (Nicolas), né à Paris en 1638, de l'oratoire, l'un des plus profonds méditatifs qui aient jamais écrit. Animé de cette imagination forte qui fait plus de disciples que la vérité, il en eut : de son temps il y avait des *mallebranchistes*. Il a montré admirablement les erreurs des sens et de l'imagination; et quand il a voulu sonder la nature de l'ame, il s'est perdu dans cet abyme comme les autres. Il est, ainsi que Descartes, un grand homme avec lequel on apprend bien peu de chose, et il n'était pas un grand géometre comme Descartes. Mort en 1715.

Malleville (Claude de), l'un des premiers académiciens. Le seul sonnet de *la belle Matineuse* en fit un homme célebre : on ne parlerait pas aujourd'hui d'un tel ouvrage; mais le bon en tout genre était alors aussi rare qu'il est devenu commun depuis. Mort en 1647.

De Marca (Pierre), né en 1594. Étant veuf et ayant plusieurs enfants, il entra dans l'église, et fut nommé à l'archevêché de Paris : son livre de *la Concorde de l'empire et du sacerdoce* est estimé. Mort en 1662.

De Marolles (Michel), né en Touraine en 1600, fils du célebre Claude de Marolles, capitaine des cent Suisses, connu par son combat singulier à la tête de l'armée de Henri IV contre Marivaux. Michel, abbé de Villeloin, composa soixante-neuf ouvrages, dont plusieurs étaient des traductions très utiles dans leur temps. Mort en 1681.

La Marche (Nicolas), né à Paris en 1641, commissaire au Châtelet. Il a fait un ouvrage qui était

de son ressort, l'*histoire de la Police* : il n'est bon que pour les Parisiens, et meilleur à consulter qu'à lire. Il eut pour récompense une part sur le produit de la comédie, dont il ne jouit jamais : il aurait autant valu assigner aux comédiens une pension sur les gages du guet.

Du Marsais (César Chesneau), né à Marseille en 1676. Personne n'a connu mieux que lui la métaphysique de la grammaire ; personne n'a plus approfondi les principes des langues : son livre des *Tropes* est devenu insensiblement nécessaire, et tout ce qu'il a écrit sur la grammaire mérite d'être étudié. Il y a dans le grand dictionnaire encyclopédique beaucoup d'articles de lui qui sont d'une grande utilité. Il était du nombre de ces philosophes obscurs dont Paris est plein, qui jugent sainement de tout, qui vivent entre eux dans la paix et dans la communication de la raison, ignorés des grands, et très redoutés de ces charlatans en tout genre qui veulent dominer sur les esprits : la foule de ces hommes sages est une suite de l'esprit du siecle. Mort en 1756.

Marsollier (Jacques), né à Paris en 1647 ; chanoine régulier de Sainte-Genevieve, connu par plusieurs histoires bien écrites : mort en 1724.

Martignac (Étienne), né en 1628, le premier qui donna une traduction supportable en prose de Virgile, d'Horace, etc. Je doute qu'on les traduise jamais heureusement en vers : ce ne serait pas assez d'avoir leur génie ; la différence des langues est un obstacle presque invincible. Mort en 1698.

Mascaron (Jules), de Marseille, né en 1634 ; évêque de Tulles, et puis d'Agen. Ses oraisons funebres balancerent d'abord celles de Bossuet ; mais aujourd'hui elles ne servent qu'à faire voir com-

bien Bossuet était un grand homme. Mort en 1703.

Massillon, né en Provence en 1663, de l'oratoire, évêque de Clermont : le prédicateur qui a le mieux connu le monde ; plus fleuri que Bourdaloue, plus agréable, et dont l'éloquence sent l'homme de cour, l'académicien, et l'homme d'esprit ; de plus philosophe modéré et tolérant : mort en 1742.

Maucroix (François), né à Noyon en 1619, historien, poëte, et littérateur. On a retenu quelques uns de ses vers, tels que ceux-ci, qu'il fit à l'âge de plus de quatre-vingts ans :

Chaque jour est un bien que du ciel je reçois :
Jouissons aujourd'hui de celui qu'il nous donne.
Il n'appartient pas plus aux jeunes gens qu'à moi ;
Et celui de demain n'appartient à personne.

Mort en 1708.

Ménage (Gilles), d'Angers, né en 1613. Il a prouvé qu'il est plus aisé de faire des vers en italien qu'en français : ses vers italiens sont estimés même en Italie ; et notre langue doit beaucoup à ses recherches. Il était savant en plus d'un genre : sa requête des dictionnaires l'empêcha d'entrer à l'académie : il adressa au cardinal Mazarin, sur son retour en France, une piece latine où l'on trouve ce vers :

Et puto tam viles despicis inde togas.

Le parlement qui, après avoir mis à prix la tête du cardinal, l'avait complimenté, se crut désigné par ce vers, et voulait sévir contre l'auteur ; mais Ménage prouva au parlement que *toga* signifiait un habit de cour. Mort en 1692. La Monnoye a augmenté et rectifié le *Ménagiana*.

Ménétrier (Claude François), né en 1631; a beaucoup servi à la science du blason, des emblèmes, et des devises. Mort en 1705.

Mery (Jean), né en Berri en 1645, l'un de ceux qui ont le plus illustré la chirurgie : il a laissé des observations utiles. Mort en 1722.

Mézeraï (François), né à Argentan en Normandie en 1610. Son Histoire de France est très connue; ses autres écrits le sont moins. Il perdit ses pensions pour avoir dit ce qu'il croyait la vérité : d'ailleurs plus hardi qu'exact, et inégal dans son style. Son nom de famille était Eudes; il était frere du P. Eudes, fondateur de la congrégation très répandue et très peu connue des eudistes. Mort en 1683.

Mimeures (le marquis de), menin de Monseigneur, fils de Louis XIV. On a de lui quelques morceaux de poésies qui ne sont pas inférieures à celles de Racan et de Mainard; mais comme ils parurent dans un temps où le bon était très rare, et le marquis de Mimeures dans un temps où l'art était perfectionné, ils eurent beaucoup de réputation, et à peine fut-il connu. Son *ode à Vénus*, imitée d'Horace, n'est pas indigne de l'original.

Le Moine (Pierre), jésuite, né en 1602. Sa *Dévotion aisée* le rendit ridicule; mais il eût pu se faire un grand nom par sa *Louisiade*. Il avait une prodigieuse imagination : pourquoi donc ne réussit-il pas? c'est qu'il n'avait ni goût, ni connaissance du génie de sa langue, ni des amis séveres. Mort en 1671.

Moliere (Jean-Baptiste), né à Paris en 1620; le meilleur des poëtes comiques de toutes les nations. Cet article a engagé à relire les poëtes comiques de l'antiquité. Il faut avouer que si l'on compare l'art et la régularité de notre théâtre avec ces scenes dé-

cousues des anciens, ces intrigues faibles, cet usage grossier de faire annoncer par des acteurs, dans des monologues froids et sans vraisemblance, ce qu'ils ont fait et ce qu'ils veulent faire; il faut avouer, dis-je, que Moliere a tiré la comédie du chaos, ainsi que Corneille en a tiré la tragédie, et que les Français ont été supérieurs en ce point à tous les peuples de la terre. Moliere avait d'ailleurs une autre sorte de mérite que ni Corneille, ni Racine, ni Boileau, ni La Fontaine n'avaient pas; il était philosophe, et il l'était dans la théorie et dans la pratique. C'est à ce philosophe que l'archevêque de Paris, Harlai, si décrié pour ses mœurs, refusa les vains honneurs de la sépulture; il fallut que le roi engageât ce prélat à souffrir que Moliere fût enterré secrètement dans le cimetiere de la petite chapelle de Saint-Joseph, faubourg Montmartre. Mort en 1673.

On s'est piqué à l'envi dans quelques dictionnaires nouveaux de décrier les vers de Moliere en faveur de sa prose, sur la parole de l'archevêque de Cambrai, Fénélon, qui semble en effet donner la préférence à la prose de ce grand comique, et qui avait ses raisons pour n'aimer que la prose poétique; mais Boileau ne pensait pas ainsi. Il faut convenir qu'à quelques négligences près, négligences que la comédie tolere, Moliere est plein de vers admirables, qui s'impriment facilement dans la mémoire. Le *Misanthrope*, les *Femmes savantes*, le *Tartuffe*, sont écrits comme les satires de Boileau; l'*Amphitrion* est un recueil d'épigrammes et de madrigaux faits avec un art qu'on n'a point imité depuis. La bonne poésie est à la bonne prose ce que la danse est à une simple démarche noble, ce que la musique est au récit ordinaire, ce que les couleurs d'un tableau sont à des dessins au crayon.

De là vient que les Grecs et les Romains n'ont jamais eu de comédie en prose.

Mongaut (l'abbé). La meilleure traduction qu'on ait faite des lettres de Cicéron est de lui : elle est enrichie de notes judicieuses et utiles. Il avait été précepteur du fils du duc d'Orléans, régent du royaume, et mourut, dit-on, de chagrin de n'avoir pu faire auprès de son élève la même fortune que l'abbé du Bois. Il ignorait apparemment que c'est par le caractere et non par l'esprit que l'on fait fortune.

Monnoye (Bernard de la), né à Dijon en 1641, excellent littérateur. Il fut le premier qui remporta le prix de poésie à l'académie française ; et même son poëme du *Duel aboli*, qui remporta ce prix, est, à peu de chose près, un des meilleurs ouvrages de poésie qu'on ait faits en France. Mort en 1728. Je ne sais pourquoi le docteur de Sorbonne Ladvocat, dans son dictionnaire, dit que les noëls de la Monnoye, en patois bourguignon, sont ce qu'il a fait de mieux : est-ce parceque la Sorbonne, qui ne sait pas le patois bourguignon, a fait un décret contre ce livre sans l'entendre ?

Montesquieu (Charles), président au parlement de Bordeaux, né en 1689, donna à l'âge de trente-deux ans les *Lettres persanes ;* ouvrage de plaisanterie plein de traits qui annoncent un esprit plus solide que son livre : c'est une imitation du *Siamois* de Dufréni, et de l'*Espion turc*, mais imitation qui fait voir comment ces originaux devaient être écrits. Ces ouvrages d'ordinaire ne réussissent qu'à la faveur de l'air étranger ; on met avec succès dans la bouche d'un asiatique la satire de notre pays, qui serait bien moins accueillie dans la bouche d'un compatriote : ce qui est commun par soi-même devient alors singulier. Le génie qui regne dans les

Lettres persanes ouvrit au président de Montesquieu les portes de l'académie française, quoique l'académie fût maltraitée dans son livre; mais en même temps la liberté avec laquelle il parle du gouvernement et des abus de la religion, lui attira une exclusion de la part du cardinal de Fleuri. Il prit un tour très adroit pour mettre le ministre dans ses intérêts; il fit faire en peu de jours une nouvelle édition de son livre, dans laquelle on retrancha ou on adoucit tout ce qui pouvait être condamné par un cardinal et par un ministre. M. de Montesquieu porta lui-même l'ouvrage au cardinal, qui ne lisait guere, et qui en lut une partie: cet air de confiance, soutenu par l'empressement de quelques personnes de crédit, ramena le cardinal, et Montesquieu entra dans l'académie.

Il donna ensuite le traité sur *la Grandeur et la Décadence des Romains;* matiere usée, qu'il rendit neuve par des réflexions très fines, et des peintures très fortes: c'est une histoire politique de l'empire romain. Enfin on vit son *Esprit des lois.* On a trouvé dans ce livre beaucoup plus de génie que dans Grotius et dans Puffendorf. On se fait quelque violence pour lire ces auteurs; on lit l'*Esprit des lois* autant pour son plaisir que pour son instruction. Ce livre est écrit avec autant de liberté que les *Lettres persanes;* et cette liberté n'a pas peu servi au succès: elle lui attira des ennemis qui augmenterent sa réputation par la haine qu'ils inspiraient contre eux: ce sont ces hommes nourris dans les factions obscures des querelles ecclésiastiques, qui regardent leurs opinions comme sacrées, et ceux qui les méprisent comme sacrileges. Ils écrivirent violemment contre le président de Montesquieu; ils engagerent la Sorbonne à examiner son livre: mais le mépris dont ils furent couverts

arrêta la Sorbonne. Le principal mérite de l'*Esprit des lois* est l'amour des lois qui regne dans cet ouvrage, et cet amour des lois est fondé sur l'amour du genre humain. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'éloge qu'il fait du gouvernement anglais est ce qui a plu davantage en France. La vive et piquante ironie qu'on y trouve contre l'inquisition a charmé tout le monde, hors les inquisiteurs; ses réflexions, presque toujours profondes, sont appuyées d'exemples tirés de l'histoire de toutes les nations. Il est vrai qu'on lui a reproché de prendre trop souvent des exemples dans de petites nations sauvages, et presque inconnues, sur les relations trop suspectes des voyageurs. Il ne cite pas toujours avec beaucoup d'exactitude; il fait dire, par exemple à l'auteur du *Testament politique* attribué au cardinal de Richelieu, que « s'il se trouve dans le peu« ple quelque malheureux honnête homme, il ne « faut pas s'en servir ». Le *Testament politique* dit seulement à l'endroit cité qu'il vaut mieux se servir des hommes riches et bien élevés, parcequ'ils sont moins corruptibles. Montesquieu s'est trompé dans d'autres citations, jusqu'à dire que François I (qui n'était pas né lorsque Christophe Colomb découvrit l'Amérique) avait refusé les offres de Christophe Colomb. Le défaut continuel de méthode dans cet ouvrage, la singuliere affectation de ne mettre souvent que trois ou quatre lignes dans un chapitre, et encore de ne faire de ces quatre lignes qu'une plaisanterie, ont indisposé beaucoup de lecteurs; on s'est plaint de trouver trop souvent des saillies à l'on attendait des raisonnements; on a reproché à l'auteur d'avoir trop donné d'idées douteuses pour des idées certaines: mais s'il n'instruit pas toujours son lecteur, il le fait toujours penser; et c'est là un très grand mérite. Ses expressions vives et inge-

nieuses, dans lesquelles on trouve l'imagination de Montaigne, son compatriote, ont contribué surtout à la grande réputation de l'*Esprit des lois* : les mêmes choses dites par un homme savant, et même plus savant que lui, n'auraient pas été lues; enfin il n'y a guere d'ouvrages où il y ait plus d'esprit, plus d'idées profondes, plus de choses hardies, et où l'on trouve plus à s'instruire, soit en approuvant ses opinions, soit en les combattant. On doit le mettre au rang des livres originaux qui ont illustré le siecle de Louis XIV, et qui n'ont aucun modele dans l'antiquité.

Il est mort en 1755, en philosophe, comme il avait vécu.

Montfaucon (Bernard de), né en 1655, bénédictin, l'un des plus savants antiquaires de l'Europe. Mort en 1741.

Montpensier (Anne-Marie-Louise d'Orléans), connue sous le nom de Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, née à Paris en 1627. Ses mémoires sont plus d'une femme occupée d'elle que d'une princesse témoin de grands évènements; mais il s'y trouve des choses très curieuses : on a aussi quelques petits romans d'elle qu'on ne lit guere. Les princes dans leurs écrits sont au rang des autres hommes. Si Alexandre et Sémiramis avaient fait des ouvrages ennuyeux, ils seraient négligés. On trouve plus aisément des courtisans que des lecteurs. Morte en 1693.

Montreuil (Matthieu de), né à Paris en 1621; l'un de ces écrivains agréables et faciles dont le siecle de Louis XIV a produit un grand nombre, et qui n'ont pas laissé de réussir dans le genre médiocre. Il y a peu de vrais génies, mais l'esprit du temps et l'imitation ont fait beaucoup d'auteurs agréables. Mort à Aix en 1692.

Morri (Louis), né en Provence en 1643. On ne s'attendait pas que l'auteur du *Pays d'amour*, et le traducteur de *Rodriguez*, entreprît dans sa jeunesse le premier dictionnaire de faits qu'on eût encore vu. Ce grand travail lui coûta la vie. L'ouvrage réformé et très augmenté porte encore son nom, et n'est plus de lui; c'est une ville nouvelle bâtie sur le plan le plus ancien : trop de généalogies suspectes ont fait tort sur-tout à cet ouvrage si utile. Mort en 1680. On a fait des suppléments remplis d'erreurs.

Morin (Michel-Jean-Baptiste), né en Beaujolais en 1583, médecin, mathématicien, et, par les préjugés du temps, astrologue. Il tira l'horoscope de Louis XIV. Malgré cette charlatanerie il était savant. Il proposa d'employer les observations de la lune à la détermination des longitudes en mer; mais cette méthode exigeait dans les tables des mouvements de cette planete ce degré d'exactitude que les travaux réunis des premiers géometres de ce siecle ont pu à peine leur donner. Voyez l'art. Cassini. Mort en 1659.

Morin (Jean), né à Blois en 1591, très savant dans les langues orientales et dans la critique. Mort à l'oratoire en 1659.

Morin (Simon), né en Normandie en 1623. On ne parle ici de lui que pour déplorer sa fatale folie et celle de Saint-Sorlin-Desmarets, son accusateur. Saint-Sorlin fut un fanatique qui en dénonça un autre. Morin, qui ne méritait que les Petites-maisons, fut brûlé vif en 1663, avant que la philosophie eût fait assez de progrès pour empêcher les savants de dogmatiser, et les juges d'être si cruels.

La Motte-Houdart (Antoine), né à Paris en 1672, célebre par sa tragédie d'*Inès de Castro*, l'une des plus intéressantes qui soient restées au

théâtre, par de très jolis opéra, et sur-tout par quelques odes qui lui firent d'abord une grande réputation; il y a presque autant de choses que de vers: il est philosophe et poëte. Sa prose est encore très estimée. Il fit les discours du marquis de Mimeures et du cardinal du Bois lorsqu'ils furent reçus à l'académie française; le manifeste de la guerre de 1718; le discours que prononça le cardinal de Tencin au petit concile d'Embrun. Ce fait est mémorable: un archevêque condamne un évêque, et c'est un auteur d'opéra et de comédies qui fait le sermon de l'archevêque. Il avait beaucoup d'amis, c'est-à-dire qu'il y avait beaucoup de gens qui se plaisaient dans sa société. Je l'ai vu mourir, sans qu'il eût personne auprès de son lit, en 1731. L'abbé Trublet dit qu'il y avait du monde; apparemment il y vint à d'autres heures que moi.

L'intérêt seul de la vérité oblige à passer ici les bornes ordinaires de ces articles.

Cet homme de mœurs si douces, et de qui jamais personne n'eut à se plaindre, a été accusé après sa mort presque juridiquement d'un crime énorme, d'avoir composé les horribles couplets qui perdirent Rousseau en 1710, et d'avoir conduit plusieurs années toute la manœuvre qui fit condamner un innocent. Cette accusation a d'autant plus de poids qu'elle est faite par un homme très instruit de cette affaire, et faite comme une espece de testament de mort. N. Boindin, procureur du roi des trésoriers de France, en mourant, en 1752, laisse un mémoire très circonstancié, dans lequel il charge, après plus de quarante années, la Motte-Houdart, de l'académie française, Joseph Saurin, de l'académie des sciences, et Malafaire, marchand bijoutier, d'avoir ourdi toute cette trame, et le châtelet et le parle-

ment d'avoir rendu consécutivement les jugements les plus injustes.

1°. Si N. Boindin était en effet persuadé de l'innocence de Rousseau, pourquoi tant tarder à la faire connaître? pourquoi ne pas la manifester au moins immédiatement après la mort de ses ennemis? pourquoi ne pas donner ce mémoire écrit il y a plus de vingt années?

2°. Qui ne voit clairement que le mémoire de Boindin est un libelle diffamatoire, et que cet homme haïssait également tous ceux dont il parle dans cette dénonciation faite à la postérité.

3°. Il commence par des faits dont on connaît toute la fausseté: il prétend que le comte de Nocé, et N. Mélon, secrétaire du régent, étaient les associés de Malafaire, petit marchand joaillier; tous ceux qui les ont fréquentés savent que c'est une insigne calomnie: ensuite il confond N. la Faye, secrétaire du cabinet du roi, avec son frère le capitaine aux gardes. Enfin comment peut-on imputer à un joaillier d'avoir eu part à toute cette manœuvre des couplets?

4°. Boindin prétend que ce joaillier et Saurin, le géometre, s'unirent avec la Motte pour empêcher Rousseau d'obtenir la pension de Boileau, qui vivait encore en 1710. Serait-il possible que trois personnes de professions si différentes se fussent unies et eussent médité ensemble une manœuvre si réfléchie, si infâme et si difficile, pour priver un citoyen, alors obscur, d'une pension qui ne vaquait pas, que Rousseau n'aurait pas eue, et à laquelle aucun de ces trois associés ne pouvait prétendre?

5°. Après être convenu que Rousseau avait fait les cinq premiers couplets, suivis de ceux qui lui attirerent sa disgrace, il fait tomber sur la Motte-Houdart le soupçon d'une douzaine d'autres dans le

même goût ; et, pour unique preuve de cette accusation, il dit que ces douze couplets contre une douzaine de personnes qui devaient s'assembler chez N. de Villiers, furent apportés par la Motte-Houdart lui-même chez le sieur de Villiers une heure après que Rousseau avait été informé que les intéressés devaient s'assembler dans cette maison : or, dit-il, Rousseau n'avait pu en une heure de temps composer et transcrire ces vers diffamatoires : c'est la Motte qui les apporta ; donc la Motte en est l'auteur. Au contraire c'est, ce me semble, parce-qu'il a la bonne foi de les apporter, qu'il ne doit pas être soupçonné de la scélératesse de les avoir faits. On les a jetés à sa porte, ainsi qu'à la porte de quelques autres particuliers : il a ouvert le paquet ; il y a trouvé des injures atroces contre tous ses amis et contre lui-même ; il vient en rendre compte : rien n'a plus l'air de l'innocence.

6°. Ceux qui s'intéressent à l'histoire de ce mystere d'iniquité doivent savoir que l'on s'assemblait depuis un mois chez N. de Villiers, et que ceux qui s'y assemblaient étaient, pour la plupart, les mêmes que Rousseau avait déja outragés dans cinq couplets qu'il avait imprudemment récités à quelques personnes. Le premier même de ces douze nouveaux couplets marquait assez que les intéressés s'assemblaient tantôt au café, tantôt chez Villiers :

Sots assemblés chez de Villiers,
Parmi les sots troupe d'élite,
D'un vil café dignes piliers,
Craignez la fureur qui m'irrite.
Je vais vous poursuivre en tous lieux,
Vous noircir, vous rendre odieux :
Je veux que par-tout on vous chante ;
Vous percer et rire à vos yeux
Est une douceur qui m'enchante.

7°. Il est très faux que les cinq premiers couplets reconnus pour être de Rousseau ne fissent qu'effleurer le ridicule de cinq ou six particuliers, comme le dit le mémoire; on y voit les mêmes horreurs que dans les autres :

Que le bourreau, par son valet,
Fasse un jour serrer le sifflet
De Berrin et de sa séquelle;
Que Pecourt, qui fait le ballet,
Ait le fouet au pied de l'échelle.

C'est là le style des cinq premiers couplets avoués par Rousseau : certainement ce n'est pas là de la fine plaisanterie. C'est le même style de tous les couplets qui suivirent.

8°. Quant aux derniers couplets sur le même air, qui furent, en 1710, la matiere du procès intenté à Saurin, de l'académie des sciences, le mémoire ne dit rien que ce que les pieces du procès ont appris depuis long-temps: il prétend seulement que le malheureux qui fut condamné au bannissement pour avoir été suborné par Rousseau, devait être condamné aux galeres, si en effet il avait été faux témoin. C'est en quoi le sieur Boindin se trompe; car, en premier lieu, il eût été d'une injustice ridicule de condamner aux galeres le suborné, quand on ne décernait que la peine du bannissement au suborneur; en second lieu ce malheureux ne s'était pas porté accusateur contre Saurin; il n'avait pu être entièrement suborné. Il avait fait plusieurs déclarations contradictoires; la nature de sa faute et la faiblesse de son esprit ne comportaient pas une peine exemplaire.

9°. N. Boindin fait entendre expressément dans son mémoire que la maison de Noailles et les jésuites servirent à perdre Rousseau dans cette affaire, et

que Saurin fit agir le crédit et la faveur. Je sais avec certitude, et plusieurs personnes vivantes encore le savent comme moi, que ni la maison de Noailles ni les jésuites ne solliciterent. La faveur fut d'abord toute entiere pour Rousseau; car, quoique le cri public s'élevât contre lui, il avait gagné deux secrétaires d'état, M. de Pontchartrain et M. Voisin, que ce cri public n'épouvantait pas: ce fut sur leurs ordres, en forme de sollicitations, que le lieutenant-criminel le Comte décréta et emprisonna Saurin, l'interrogea, le confronta, le récola, le tout en moins de vingt-quatre heures, par une procédure précipitée. Le chancelier réprimanda le lieutenant-criminel sur cette procédure violente et inusitée.

Quant aux jésuites, il est si faux qu'ils se fussent déclarés contre Rousseau, qu'immédiatement après la sentence contradictoire du châtelet par laquelle il fut unanimement condamné, il fit une retraite au noviciat des jésuites, sous la direction du P. Sanadon, dans le temps qu'il appelait au parlement. Cette retraite chez les jésuites prouve deux choses; la premiere qu'ils n'étaient pas ses ennemis; la seconde qu'il voulait opposer les pratiques de la religion aux accusations de libertinage que d'ailleurs on lui suscitait. Il avait déja fait ses meilleurs psaumes, en même temps que ses épigrammes licencieuses, qu'il appelait les *gloria patri* de ses psaumes; et Danchet lui avait adressé ces vers :

À te masquer habile,
Traduis tour-à-tour
Pétrone à la ville,
David à la cour, etc.

Il ne serait donc pas étonnant qu'ayant pris le manteau de la religion, comme tant d'autres, tandis qu'il portait celui de cynique, il eût depuis conservé

le premier qui lui était devenu absolument nécessaire. On ne veut pas tirer aucune conséquence de cette induction ; il n'y a que Dieu qui connaisse le cœur de l'homme.

10°. Il est important d'observer que pendant plus de trente années que la Motte-Houdart, Saurin et Malafaire ont survécu à ce procès aucun d'eux n'a été soupçonné ni de la moindre mauvaise manœuvre, ni de la plus legère satire. La Motte-Houdart n'a jamais même répondu à ces invectives atroces connues sous le nom de *Calottes*, et sous d'autres titres dont un ou deux hommes, qui étaient en horreur à tout le monde, l'accablerent si longtemps. Il ne déshonora jamais son talent par la satire ; et même, lorsqu'en 1709, outragé continuellement par Rousseau, il fit cette belle ode :

On ne se choisit point son pere ;
Par un reproche populaire
Le sage n'est point abattu.
Oui, quoi que le vulgaire pense,
Rousseau, la plus vile naissance
Donne du lustre à la vertu, etc.

quand, dis-je, il fit cet ouvrage, ce fut bien plutôt une leçon de morale et de philosophie qu'une satire : il exhortait Rousseau, qui reniait son pere, à ne point rougir de sa naissance; il l'exhortait à domter l'esprit d'envie et de satire. Rien ne ressemble moins à la rage qui respire dans les couplets dont on l'accuse.

Mais Rousseau, après une condamnation qui devait le rendre sage, soit qu'il fût innocent ou coupable, ne put domter son penchant : il outragea souvent par des épigrammes les mêmes personnes attaquées dans les couplets, la Faye, Danchet, la Motte-Houdart, etc. Il fit des vers contre ses anciens

et nouveaux protecteurs. On en retrouve quelques uns dans des lettres peu dignes d'être connues, qu'on a imprimées; et la plupart de ces vers sont du style de ces couplets pour lesquels le parlement l'avait condamné; témoin ceux-ci contre l'illustre musicien Rameau:

Distillateurs d'accords baroques,
Dont tant d'idiots sont férus,
Chez les Thraces et les Iroques
Portez vos opéra bourrus, etc.

On en retrouve du même goût dans le recueil intitulé, *Porte-feuille de Rousseau*, contre l'abbé d'Olivet, qui avait formé un projet de le faire revenir en France. Enfin, lorsque, sur la fin de sa vie, il vint se cacher quelque temps à Paris, affichant la dévotion, il ne put s'empêcher de faire encore des épigrammes violentes. Il est vrai que l'âge avait gâté son style; mais il ne réforma point son caractere, soit que par un mélange bizarre, mais ordinaire chez les hommes, il joignît cette atrocité à la dévotion, soit que, par une méchanceté non moins ordinaire, cette dévotion fût hypocrisie.

11°. Si Saurin, la Motte et Malafaire avaient comploté le crime dont on les accuse, ces trois hommes ayant été depuis assez mal ensemble, il est bien difficile qu'il n'eût rien transpiré de leur crime. Cette réflexion n'est pas une preuve, mais jointe aux autres elle est d'un grand poids.

12°. Si un garçon aussi simple et aussi grossier que le nommé Guillaume Arnoult, condamné comme témoin suborné par Rousseau, n'avait point été en effet coupable, il l'aurait dit, il l'aurait crié toute sa vie à tout le monde. Je l'ai connu: sa mere aidait dans la cuisine de mon pere, ainsi qu'il est dit dans le factum de Saurin; et sa mere et lui ont

dit plusieurs fois à toute ma famille en ma présence qu'il avait été justement condamné.

Pourquoi donc, au bout de quarante-deux ans, N. Boindin a-t-il voulu laisser en mourant cette accusation authentique contre trois hommes qui ne sont plus? C'est que le mémoire était composé il y a plus de vingt ans; c'est que Boindin les haïssait tous trois; c'est qu'il ne pouvait pardonner à la *Motte* de n'avoir pas sollicité pour lui une place à l'académie française, et de lui avoir avoué que ses ennemis, qui l'accusaient d'athéisme, lui donneraient l'exclusion. Il s'était brouillé avec Saurin, qui était, comme lui, un esprit altier et inflexible. Il s'était brouillé de même avec Malafaire, homme dur et impoli. Il était devenu l'ennemi de Lériget de la Faye, qui avait fait contre lui cette épigramme:

Oui, Vadius, on connaît votre esprit:
Savoir s'y joint; et quand le cas arrive
Qu'œuvre paraît par quelque coin fautive,
Plus aigrement qui jamais la reprit?
Mais on ne voit qu'en vous aussi se montre
L'art de louer le beau qui s'y rencontre,
Dont cependant maints beaux esprits font cas.
De vos pareils que voulez-vous qu'on pense?
Eh quoi! qu'ils sont connaisseurs délicats?
Pas n'en voudrais tirer la conséquence;
Mais bien qu'ils sont gens à fuir de cent pas.

C'était là en effet le caractere de Boindin, et c'est lui qui est peint dans le *Temple du goût* sous le nom de Bardou. Il fut dans son mémoire la dupe de sa haine; incapable de dire ce qu'il ne croyait pas, et incapable de changer d'avis sur ce que son humeur lui inspirait. Ses mœurs étaient irréprochables; il vécut toujours en philosophe rigide; il fit des actions de générosité; mais cette humeur

dure et insociable lui donnait des préventions dont il ne revenait jamais.

Toute cette funeste affaire, qui a eu de si longues suites, et dont il n'y a guere d'hommes plus instruits que moi, dut son origine au plaisir innocent que prenaient plusieurs personnes de mérite de s'assembler dans un café : on n'y respectait pas assez la premiere loi de la société de se ménager les uns les autres ; on se critiquait durement, et de simples impolitesses donnerent lieu à des haines durables et à des crimes. C'est au lecteur à juger si dans cette affaire il y a eu trois criminels ou un seul.

On a dit qu'il se pourrait à toute force que Saurin eût été l'auteur des derniers couplets attribués à Rousseau. Il se pourrait que Rousseau ayant été reconnu coupable des cinq premiers, qui étaient de la même atrocité, Saurin eût fait les derniers pour le perdre, quoiqu'il n'y eût aucune rivalité entre ces deux hommes, quoique Saurin fût alors plongé dans les calculs de l'algebre, quoique lui-même fût cruellement outragé dans ces derniers couplets, quoique tous les offensés les imputassent unanimement à Rousseau, enfin quoiqu'un jugement solennel ait déclaré Saurin innocent. Mais si la chose est physiquement dans l'ordre des possibles, elle n'est nullement vraisemblable. Rousseau l'en accusa toute sa vie ; il le chargea de ce crime par son testament : mais le professeur Rollin, auquel Rousseau montra ce testament quand il vint clandestinement à Paris, l'obligea de rayer cette accusation. Rousseau se contenta de protester de son innocence à l'article de la mort ; mais il n'osa jamais accuser la Motte, ni pendant le cours du procès, ni durant le reste de sa vie, ni à ses derniers mo-

ments; il se contenta de faire toujours des vers contre lui. (Voyez l'article Joseph Saurin.)

Motteville (Françoise Bertaut de), née en 1615 en Normandie. Cette dame a écrit des mémoires qui regardent particulièrement la reine Anne, mere de Louis XIV: on y trouve beaucoup de petits faits avec un grand air de sincérité. Morte en 1689.

Nain de Tillemont (Sébastien le), fils de Jean le Nain, maître des requêtes, né à Paris en 1637; éleve de Nicole, et l'un des plus savants écrivains de Port-Royal. Son *Histoire des empereurs*, et ses seize volumes de l'*Histoire ecclésiastique*, sont écrits avec autant de vérité que peuvent l'être des compilations d'anciens historiens; car l'histoire, avant l'invention de l'imprimerie, étant peu contredite, était peu exacte. Mort en 1693.

Naudé (Gabriel), né à Paris en 1690; médecin, et plus philosophe que médecin. Attaché d'abord au cardinal Barberin à Rome, puis au cardinal de Richelieu, au cardinal Mazarin, et ensuite à la reine Christine, dont il alla quelque temps grossir la cour savante; retiré enfin à Abbeville, où il mourut dès qu'il fut libre. De tous ses livres son *Apologie des grands hommes accusés de magie* est presque le seul qui soit demeuré. On ferait un plus gros livre des grands hommes accusés d'impiété depuis Socrate.

. . . . . Populus nam solos credit habendos
Esse deos quos ipse colit.

Mort en 1653.

Nemours (Marie de Longueville, duchesse de), née en 1625. On a d'elle des mémoires où l'on trouve quelques particularités des temps malheureux de la fronde. Morte en 1707.

Nevers (Philippe, duc de). On a de lui des

pieces de poésie d'un goût très singulier. Il ne faut pas s'en rapporter au sonnet parodié par Racine et Despréaux :

Dans un palais doré, Nevers, jaloux et blême,
Fait des vers où jamais personne n'entend rien.

Il en faisait qu'on entendait très aisément et avec grand plaisir, comme ceux-ci contre Rancé, le fameux réformateur de la Trappe, qui avait écrit contre l'archevêque Fénélon :

Cet abbé, qu'on croyait pétri de sainteté,
Vieilli dans la retraite et dans l'humilité,
Orgueilleux de ses croix, bouffi de sa souffrance,
Rompt ses sacrés statuts en rompant le silence;
Et, contre un saint prélat s'animant aujourd'hui,
Du fond de ses déserts déclame contre lui;
Et, moins humble de cœur que fier de sa doctrine,
Il ose décider ce que Rome examine.

Son esprit et ses talents se sont perfectionnés dans son petit-fils. Mort en 1707.

Niceron (Jean-Pierre), barnabite, né à Paris en 1685, auteur des *Mémoires sur les hommes illustres dans les lettres*. Tous ne sont pas illustres; mais il parle de chacun convenablement; il n'appelle point un orfévre grand homme. Il mérite d'avoir place parmi les savants utiles. Mort en 1738.

Nicole (Pierre), né à Chartres en 1625; un des meilleurs écrivains de Port-Royal. Ce qu'il a écrit contre les jésuites n'est guere lu aujourd'hui; et ses *Essais de morale*, qui sont utiles au genre humain, ne périront pas : le chapitre sur-tout des moyens de conserver la paix dans la société est un chef-d'œuvre, auquel on ne trouve rien d'égal en ce genre dans l'antiquité; mais cette paix est peut-être aussi dif-

facile à établir que celle de l'abbé de Saint-Pierre. Mort en 1695.

Nivelle de la Chaussée. Il a fait quelques comédies dans un genre nouveau et attendrissant qui ont eu du succès. Il est vrai que pour faire des comédies il lui manquait le génie comique. Beaucoup de personnes de goût ne peuvent souffrir des comédies où l'on ne trouve pas un trait de bonne plaisanterie; mais il y a du mérite à savoir toucher, à bien traiter la morale, à faire des vers bien tournés et purement écrits : c'est le mérite de cet auteur. Il était né sous Louis XIV. On lui a reproché que ce qui approche du tragique dans ses pieces n'est pas toujours assez intéressant, et que ce qui est du ton de la comédie n'est pas plaisant. L'alliage de ces deux métaux est difficile à trouver. On croit que la Chaussée est un des premiers après ceux qui ont eu du génie. Il est mort vers l'année 1750.

Nodot, n'est connu que par ses fragments de Pétrone, qu'il dit avoir trouvés à Belgrade en 1688. Les lacunes qu'il a en effet remplies ne me paraissent pas d'un aussi mauvais latin que ses adversaires le disent : il y a des expressions, à la vérité, dont ni Cicéron, ni Virgile, ni Horace, ne se servent ; mais le vrai Pétrone est plein d'expressions pareilles que de nouvelles mœurs et de nouveaux usages avaient mises à la mode. Au reste je ne fais cet article touchant Nodot que pour faire voir que la satire de Pétrone n'est point du tout celle que le consul Pétrone envoya, dit-on, à Néron avant de se faire ouvrir les veines ; *flagitia principis sub nominibus exoletorum, feminarumque, et novitate cujusque stupri, præscripta, atque obsignata misit Neroni.*

On a prétendu que le professeur Agamemnon est Sénèque ; mais le style de Sénèque est précisément

le contraire de celui d'Agamemnon, *turgida oratio*; Agamemnon est un plat déclamateur de college.

On ose dire que Trimalcion est Néron. Comment un jeune empereur, qui après tout avait de l'esprit et des talents, peut-il être représenté par un vieux financier ridicule, qui donne à dîner à des parasites plus ridicules encore, et qui parle avec autant d'ignorance et de sottise que le *Bourgeois gentilhomme* de Moliere?

Comment la crasseuse et idiote Fortunata, qui est fort au-dessous de madame Jourdain, pourrait-elle être la femme ou la maîtresse de Néron? quel rapport des polissons de college, qui vivent de petits larcins dans des lieux de débauche obscurs, peuvent-ils avoir avec la cour magnifique et voluptueuse d'un empereur? quel homme sensé, en lisant cet ouvrage licencieux, ne jugera pas qu'il est d'un homme effréné, qui a de l'esprit, mais dont le goût n'est pas encore formé; qui fait tantôt des vers très agréables, et tantôt de très mauvais; qui mêle les plus basses plaisanteries aux plus délicates, et qui est lui-même un exemple de la décadence du goût dont il se plaint?

La clef qu'on a donnée de Pétrone ressemble à celle des caracteres de la Bruyere, elle est faite au hasard.

D'Olivet (Joseph), abbé, conseiller d'honneur de la chambre des comptes de Dole, de l'académie française, né à Salins en 1682; célebre dans la littérature par son Histoire de l'académie, lorsqu'on désespérait d'en avoir jamais une qui égalât celle de Pélisson. Nous lui devons les traductions les plus élégantes et les plus fideles des ouvrages philosophiques de Cicéron, enrichies de remarques judicieuses: toutes les œuvres de Cicéron, imprimées par ses soins et ornées de ses remarques, sont un

beau monument qui prouve que la lecture des anciens n'est point abandonnée dans ce siecle. Il a parlé sa langue avec la même pureté que Cicéron parlait la sienne, et il a rendu service à la grammaire française par les observations les plus fines et les plus exactes. On lui doit aussi l'édition du livre de *la Faiblesse de l'esprit humain*, composé par l'évêque d'Avranches, Huet, lorsqu'une longue expérience l'eut fait enfin revenir des absurdes futilités de l'école, et du fatras des recherches des siecles barbares. Les jésuites, auteurs du *Journal de Trévoux*, se déchaînerent contre l'abbé d'Olivet, et soutinrent que l'ouvrage n'était pas de l'évêque Huet, sur le seul prétexte qu'il ne convenait pas à un ancien prélat de Normandie d'avouer que la scolastique est ridicule, et que les légendes ressemblent aux quatre fils Aimon; comme s'il était nécessaire pour l'édification publique qu'un évêque normand fût imbécille! C'est ainsi à-peu-près qu'ils avaient soutenu que les mémoires du cardinal de Retz n'étaient pas de ce cardinal. L'abbé d'Olivet leur répondit, et sa meilleure réponse fut de montrer à l'académie l'ouvrage de l'ancien évêque d'Avranches écrit de la main de l'auteur. Son âge et son mérite sont notre excuse de l'avoir placé, ainsi que le président Hainault, dans une liste où nous nous étions fait une loi de ne parler que des morts. (Mort depuis l'impression de cet article, en 1768).

D'Orléans (Joseph), jésuite; le premier qui ait choisi dans l'histoire les révolutions pour son seul objet. Celles d'Angleterre qu'il écrivit sont d'un style éloquent; mais depuis le regne de Henri VIII il est plus disert que fidele. Mort en 1698.

Ozanam (Jacques), Juif d'origine, né près de Dombes en 1640. Il apprit la géométrie sans maître dès l'âge de quinze ans. Il est le premier

qui ait fait un dictionnaire de mathématiques. Ses *Récréations mathématiques et physiques* ont toujours un grand débit ; mais ce n'est plus l'ouvrage d'Ozanam, comme les dernieres éditions de *Moréri* ne sont plus son ouvrage. Mort en 1717.

Pagi (Antoine), Provençal, né en 1624, franciscain. Il a corrigé *Baronius*, et a eu pension du clergé pour cet ouvrage. Mort en 1699.

Papin (Isaac), né à Blois en 1657, calviniste. Ayant quitté sa religion il écrivit contre elle. Mort en 1709.

Pardies (Ignace-Gaston), jésuite, né à Pau en 1636, connu par ses *Eléments de Géométrie*, et par son livre *sur l'ame des bêtes*. Prétendre avec Descartes que les animaux sont de pures machines privées du sentiment dont ils ont les organes, c'est démentir l'expérience et insulter la nature ; avancer qu'un esprit pur les anime, c'est dire ce qu'on ne peut prouver ; reconnaître que les animaux sont doués de sensations et de mémoire, sans savoir comment cela s'opere, ce serait parler en sage qui sait que l'ignorance vaut mieux que l'erreur : car quel est l'ouvrage de la nature dont on connaisse les premiers principes ? Mort en 1673.

Parent (Antoine), né à Paris en 1666, bon mathématicien. Il est encore un de ceux qui apprirent la géométrie sans maître. Ce qu'il y a de plus singulier de lui c'est qu'il vécut long-temps à Paris libre et heureux avec moins de deux cents livres de rente. Mort en 1716.

Pascal (Blaise), fils du premier intendant qu'il y eut à Rouen, né en 1623 ; génie prématuré. Il voulut se servir de la supériorité de ce génie, comme les rois de leur puissance ; il crut tout soumettre et tout abaisser par la force. Ce qui a

le plus révolté certains lecteurs dans ses *Pensées*, c'est l'air despotique et méprisant dont il débute: il ne fallait commencer que par avoir raison. Au reste la langue et l'éloquence lui doivent beaucoup. Les ennemis de Pascal et d'Arnauld firent supprimer leurs éloges dans le livre des *Hommes illustres* de Perrault: sur quoi on cita ce passage de Tacite, *Præfulgebant Cassius et Brutus eo ipso quod eorum effigies non visebantur*. Mort en 1662.

Patin (Gui), né à Houdan en 1601, médecin, plus fameux par ses lettres médisantes que par sa médecine. Son recueil de lettres a été lu avec avidité, parcequ'elles contiennent des nouvelles et des anecdotes, que tout le monde aime, et des satires, qu'on aime davantage. Il sert à faire voir combien les auteurs contemporains qui écrivent précipitamment les nouvelles du jour sont des guides infideles pour l'histoire: ces nouvelles se trouvent souvent fausses ou défigurées par la malignité; d'ailleurs cette multitude de petits faits n'est guere précieuse qu'aux petits esprits. Mort en 1672.

Patin (Charles), né à Paris en 1633, fils de Gui Patin. Ses ouvrages sont lus des savants, et les lettres de son pere le sont des gens oisifs. Charles Patin, très savant antiquaire, quitta la France, et mourut professeur en médecine à Padoue en 1693.

Patru (Olivier), né à Paris en 1604, le premier qui ait introduit la pureté de la langue dans le barreau. Il reçut dans sa derniere maladie une gratification de Louis XIV, à qui l'on dit qu'il n'était pas riche. Mort en 1681.

Pavillon (Étienne), né à Paris en 1632, avocat-général au parlement de Metz, connu par

quelques poésies écrites naturellement. Mort en 1705.

Pélisson-Fontanier (Paul), né calviniste à Béziers en 1624, poëte médiocre, à la vérité, mais homme très savant et très éloquent; premier commis et confident du surintendant Fouquet; mis à la Bastille en 1661 : il y resta quatre ans et demi pour avoir été fidele à son maître. Il passa le reste de sa vie à prodiguer des éloges au roi qui lui avait ôté sa liberté : c'est une chose qu'on ne voit que dans les monarchies. Beaucoup plus courtisan que philosophe, il changea de religion, et fit sa fortune. Maître des comptes, maître des requêtes, et abbé, il fut chargé d'employer le revenu du tiers des économats à faire quitter aux huguenots leur religion, qu'il avait quittée. Son histoire de l'académie fut très applaudie. On a de lui beaucoup d'ouvrages, des *Prieres pendant la messe*, un *Recueil de pieces galantes*, un *traité sur l'Eucharistie*, beaucoup de vers amoureux à Olimpe : cette Olimpe était mademoiselle des-Vieux, qu'on prétend avoir épousé le celebre Bossuet avant qu'il entrât dans l'église; mais ce qui a fait le plus d'honneur à Pélisson ce sont ses excellents discours pour M. Fouquet, et son *Histoire sur la conquête de la Franche-Comté*. Les protestants ont prétendu qu'il était mort avec indifférence; les catholiques ont soutenu le contraire, et tous sont convenus qu'il mourut sans sacrements. Mort en 1693.

Perrault (Claude), né à Paris en 1613. Il fut médecin; mais il n'exerça la médecine que pour ses amis. Il devint, sans aucun maître, habile dans tous les arts qui ont rapport au dessin, et dans les mécaniques. Bon physicien, grand architecte : il encouragea les arts sous la protec-

tion de Colbert, et eut de la réputation malgré Boileau. Il a publié plusieurs mémoires sur l'anatomie comparée, dans les recueils de l'académie des sciences, et une magnifique édition de Vitruve; la traduction et les dessins qui l'embellissent sont également ses ouvrages. Mort en 1688.

Perrault (Charles), né en 1633, frere de Claude. Contrôleur général des bâtiments sous Colbert, donna la forme aux académies de peinture, de sculpture et d'architecture. Utile aux gens de lettres, qui le recherchèrent pendant la vie de son protecteur, et qui l'abandonnerent ensuite. On lui a reproché d'avoir trouvé trop de défauts dans les anciens; mais sa grande faute est de les avoir critiqués mal-adroitement, et de s'être fait des ennemis de ceux même qu'il pouvait opposer aux anciens. Cette dispute a été et sera longtemps une affaire de parti comme elle l'était du temps d'Horace. Que de gens encore en Italie qui, ne pouvant lire Homere qu'avec dégoût, et lisant tous les jours l'Arioste et le Tasse avec transport, appellent encore Homere incomparable! Mort en 1703.

N. B. Il est dit dans les *Anecdotes littéraires*, tome II, page 27, qu'Addisson ayant fait présent de ses ouvrages à Despréaux, celui-ci lui répondit qu'il n'aurait jamais écrit contre Perrault s'il eût vu de si excellentes pieces d'un moderne. Comment peut-on imprimer un tel mensonge? Boileau ne savait pas un mot d'anglais: aucun Français n'étudiait alors cette langue: ce n'est que vers l'an 1730 qu'on commença à se familiariser avec elle. Et d'ailleurs, quand même Addisson, qui s'est moqué de Boileau, aurait été connu de lui, pourquoi Boileau n'aurait-il pas écrit contre Perrault en faveur des anciens dont Addisson

fait l'éloge dans tous ses ouvrages? Encore une fois défions-nous de tous ces *ana*, de toutes ces petites anecdotes. Un sûr moyen de dire des sottises est de répéter au hasard ce qu'on a entendu dire.

Petau (Denis), né à Orléans en 1583, jésuite. Il a réformé la chronologie. On a de lui soixante et dix ouvrages. Mort en 1652.

Petis de Lacroix (François), l'un de ceux dont le grand ministre Colbert encouragea et récompensa le mérite. Louis XIV l'envoya en Turquie et en Perse à l'âge de seize ans pour apprendre les langues orientales. Qui croirait qu'il a composé une partie de la vie de Louis XIV en arabe, et que ce livre est estimé dans l'orient? On a de lui l'*Histoire de Gengis-kan et de Tamerlan, tirée des anciens auteurs arabes*, et plusieurs livres utiles; mais sa traduction des *Mille et un jours* est ce qu'on lit le plus:

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour le mensonge.

Mort en 1713.

Petit (Pierre), né à Paris en 1617, philosophe et savant. Il n'a écrit qu'en latin. Mort en 1687.

Pezron (Paul), de l'ordre de Cîteaux, né en Bretagne en 1639; grand antiquaire, qui a travaillé sur l'origine de la langue des Celtes. Mort en 1706.

Pin (Louis du), né en 1657, docteur de Sorbonne. Sa *Bibliotheque des auteurs ecclésiastiques* lui a fait beaucoup de réputation et quelques ennemis. Mort en 1719.

Placette (Jean), de Béarn, né en 1639; ministre protestant à Copenhague et en Hollande;

estimé pour ses divers ouvrages. Mort à Utrecht en 1718.

Polignac (Melchior de), cardinal, né au Puy en Vélay en 1662; aussi bon poëte latin qu'on peut l'être dans une langue morte; très éloquent dans la sienne; l'un de ceux qui ont prouvé qu'il est plus aisé de faire des vers latins que des vers français. Malheureusement pour lui en combattant Lucrece il combat Newton. Mort en 1741.

de Pontis. Ses mémoires ont été tellement en vogue, qu'il est nécessaire de dire que cet homme, qui a fait tant de belles choses pour le service du roi, est le seul qui en ait jamais parlé. Aussi ses mémoires ne sont pas de lui; ils sont de du Fossé, écrivain de Port-Royal. Il feint que son héros portait le nom de sa terre en Dauphiné : il n'y a point en Dauphiné de seigneurie de Pontis; il est même fort douteux que Pontis ait existé. Le dictionnaire historique portatif, en quatre volumes, assure que ces mémoires sont vrais : ils sont cependant remplis de fables, comme l'a démontré le P. d'Avrigny dans la préface de ses mémoires historiques.

Porée (Charles), né en Normandie en 1675, jésuite; du petit nombre de professeurs qui ont eu de la célébrité chez les gens du monde; éloquent dans le goût de Séneque; poëte et très bel esprit. Son plus grand mérite fut de faire aimer les lettres et la vertu à ses disciples. Mort en 1741.

la Porte, premier valet de chambre de la reine-mere, et quelque temps de Louis XIV; mis en prison par le cardinal de Richelieu, et menacé de la mort pour le forcer à trahir les secrets de sa maîtresse, qu'il ne trahit point. Dans la foule des mémoires qui développent l'histoire de cet âge ceux de la Porte ne sont pas à mépriser; ils sont

d'un honnête homme, ennemi de l'intrigue et de la flaterie, sévere jusqu'au pédantisme. Il avoue qu'il avertissait la reine que sa familiarité avec le cardinal Mazarin diminuait le respect des grands et des peuples pour elle. Il y a dans ses mémoires une anecdote sur l'enfance de Louis XIV, qui rendrait la mémoire du cardinal Mazarin exécrable s'il avait été coupable du crime honteux que la Porte semble lui imputer. Il paraît que la Porte fut trop scrupuleux et trop mauvais physicien; il ne savait pas qu'il y a des tempéraments fort avancés. Il devait sur-tout se taire; il se perdit pour avoir parlé, et pour avoir attribué à la débauche un accident fort naturel.

Puy (Pierre du), fils de Claude du Puy, conseiller au parlement, très savant homme, naquit en 1583. La science de Pierre du Puy fut utile à l'état. Il travailla plus que personne à l'inventaire des chartres et aux recherches des droits du roi sur plusieurs états. Il débrouilla, autant qu'on le peut, la loi salique; et défendit les libertés de l'église gallicane en prouvant qu'elles ne sont qu'une partie des anciens droits des anciennes églises. Il résulte de son histoire des templiers qu'il y avait quelques coupables dans cet ordre; mais la condamnation de l'ordre entier et le supplice de tant de chevaliers furent une des plus horribles injustices qu'on ait jamais commises. Mort en 1651.

Puy-Secur (le maréchal de). Il nous a laissé l'*Art de la guerre*, comme Boileau a donné l'*Art poétique*.

Quesnel (Pasquier), né en 1634, de l'oratoire. Il a été malheureux en ce qu'il s'est vu le sujet d'une grande division parmi ses compatriotes: d'ailleurs il a vécu pauvre et dans l'exil. Ses

mœurs étaient séveres, comme celles de tous ceux qui ne sont occupés que de disputes : trente pages changées et adoucies dans son livre auraient épargné des querelles à sa patrie ; mais il eût été moins célèbre. Mort en 1719.

Quien (Michel le), né en 1661, dominicain; homme très savant. Il a beaucoup travaillé sur les églises d'Orient et sur celle d'Angleterre : il a sur-tout écrit contre le Courayer sur la validité des évêques anglicans : mais les Anglais ne font pas plus de cas de ces disputes que les Turcs n'en font des dissertations sur l'église grecque. Mort en 1733.

Quinault (Philippe), né à Paris en 1635, auditeur des comptes, célebre par ses belles poésies lyriques, et par la douceur qu'il opposa aux satires très injustes de Boileau. Quinault était dans son genre très supérieur à Lulli ; on le lira toujours ; et Lulli, à son récitatif près, ne peut plus être chanté : cependant on croyait du temps de Quinault qu'il devait à Lulli sa réputation. Le temps apprécie tout. Il eut part, comme les autres grands hommes, aux récompenses que donna Louis XIV, mais une part médiocre ; les grandes graces furent pour Lulli. Mort en 1688.

N. B. Il est rapporté dans les *Anecdotes littéraires* que Boileau étant à la salle de l'opéra de Versailles, dit à l'officier qui plaçait : « Monsieur, mettez-moi dans un endroit où je n'entende point les paroles : j'estime fort la musique de Lulli, mais je méprise souverainement les vers de Quinault. »

Il n'y a nulle apparence que Boileau ait dit cette grosièreté : s'il s'était borné à dire, Mettez-moi dans un endroit où je n'entende que la musique, cela n'eût été que plaisant, mais n'eût pas

été moins injuste. On a surpassé prodigieusement Lulli dans tout ce qui n'est pas récitatif; mais personne n'a jamais égalé Quinault.

Quincy (le marquis de), lieutenant général d'artillerie, auteur de l'*Histoire militaire de Louis XIV*. Il entre dans de grands détails, utiles pour ceux qui veulent suivre dans leur lecture les opérations d'une campagne. Ces détails pourraient fournir des exemples, s'il y avait des cas pareils, mais il ne s'en trouve jamais ni dans les affaires, ni dans la guerre; les ressemblances sont toujours imparfaites, les différences toujours grandes. La conduite de la guerre est comme les jeux d'adresse, qu'on n'apprend que par l'usage; et les tours d'action sont quelquefois des jeux de hasard.

Quintinie (Jean la), né près de Poitiers en 1626. Il a créé l'art de la culture des arbres, et celui de les transplanter: ses préceptes ont été suivis de toute l'Europe, et ses talents récompensés magnifiquement par Louis XIV. Mort vers 1700.

Racine (Jean), né à la Ferté-Milon en 1639, élevé à Port-Royal. Il portait encore l'habit ecclésiastique quand il fit la tragédie de *Théagène*, qu'il présenta à Moliere, et celle des Freres ennemis, dont Moliere lui donna le sujet. Il est intitulé prieur de l'Épinai dans le privilege de l'Andromaque. Louis XIV fut sensible à son extrême mérite. Il lui donna une charge de gentilhomme ordinaire, le nomma quelquefois des voyages de Marly, le fit coucher dans sa chambre dans une de ses maladies, et le combla de gratifications: cependant Racine mourut de chagrin ou de crainte de lui avoir déplu. Il n'était pas aussi philosophe que grand poëte. On lui a rendu justice fort tard. « Nous avons été touchés, dit Saint-

« Évremond, de Mariamne, de Sophonisbe, d'Al-« cionée, d'Andromaque, et de Britannicus ». C'est ainsi qu'on mettait non seulement la mauvaise Sophonisbe de Corneille, mais encore les impertinentes pieces d'Alcionée et de Mariamne à côté de ces chefs-d'œuvre immortels. L'or est confondu avec la boue pendant la vie des artistes, et la mort les sépare.

Il est à remarquer que Racine ayant consulté Corneille sur sa tragédie d'Alexandre, Corneille lui conseilla de ne plus faire de tragédies, et lui dit qu'il n'avait nul talent pour ce genre d'écrire. N'oublions pas qu'il écrivit contre les jansénistes et qu'il se fit ensuite janséniste. Mort en 1699.

Racine (Louis), fils de l'immortel Jean Racine, a marché sur les traces de son pere, mais dans un sentier plus étroit et moins fait pour les muses. Il entendait la mécanique des vers aussi bien que son pere, mais il n'en avait ni l'ame ni les graces. Il manquait d'ailleurs d'invention et d'imagination. Janséniste comme son pere, il ne fit des vers que pour le jansénisme. On en trouve de très beaux dans le poëme de la Grace, et dans celui de la Religion; ouvrage trop didactique et trop monotone, copié des pensées de Pascal, mais rempli de beaux détails, tels que ces vers du chant second, dans lequel il traduit Lucrece pour le réfuter :

Cet esprit, ô mortel! qui vous rend si jaloux,
N'est qu'un feu qui s'allume et s'éteint avec vous.
Quand par d'affreux sillons l'implacable vieillesse
A sur un front hideux imprimé la tristesse;
Que, dans un corps courbé sous un amas de jours,
Le sang, comme à regret, semble achever son cours;
Lorsqu'en des yeux couverts d'un lugubre nuage
Il n'entre des objets qu'une infidele image;

Qu'en débris chaque jour le corps tombe et périt;
En ruines aussi je vois tomber l'esprit.
L'ame mourante alors, flambeau sans nourriture,
Jette par intervalle une lueur obscure.
Triste destin de l'homme! il arrive au tombeau,
Plus faible, plus enfant qu'il ne l'est au berceau.
La mort du coup fatal sappe enfin l'édifice:
Dans un dernier soupir achevant son supplice,
Lorsque, vide de sang, le cœur reste glacé,
Son ame s'évapore, et tout l'homme est passé.

Il s'éleve quelquefois dans ce poëme contre le *Tout est bien* des lords Shaftesbury et Bolingbroke, si bien mis en vers par Pope.

Sans doute qu'à ces mots, des bords de la Tamise,
Quelque abstrait raisonneur, qui ne se plaint de rien,
Dans son flegme anglican répondra: Tout est bien.

Racine, en qualité de janséniste, croyait que presque tout est mal depuis long-temps; il accuse Pope d'irréligion. Pope était fils d'un papiste; c'est ainsi qu'on appelle en Angleterre les catholiques romains. Pope, élevé dans cette religion, qu'il tourne quelquefois en ridicule dans ses épîtres, ne voulut cependant pas la quitter, quoiqu'il fût philosophe, ou plutôt parcequ'il était assez philosophe pour croire que ce n'était pas la peine de changer. Il fut très piqué des accusations de Louis Racine. Ramsay entreprit de les concilier. C'était un Écossais du clan des Ramsay, et qui en avait pris le nom, suivant l'usage de ce pays. Il était venu en France après avoir essayé du presbytérianisme, de l'église anglicane et du quakrisme, et s'était attaché à l'illustre Fénélon, dont il a depuis écrit la vie. C'est lui qui est l'auteur des Voyages de Cyrus, très faible imitation du Télémaque. Il imagina d'écrire à Louis

Racine une lettre sous le nom de Pope, dans laquelle celui-ci semble se justifier.

J'avais vécu une année entiere avec Pope; je savais qu'il était incapable d'écrire en français, qu'il ne parlait point du tout notre langue, et qu'à peine il pouvait lire nos auteurs; c'était une chose publique en Angleterre. J'avertis Louis Racine que cette lettre était de Ramsay et non de Pope; je voulus lui faire sentir le ridicule de cette supercherie; j'en instruisis même le public dans un chapitre sur Pope, qui a été imprimé plusieurs fois du vivant de Pope même: cependant après sa mort l'abbé Ladvocat a imprimé cette lettre forgée par Ramsay, et l'a imputée à Pope dans son dictionnaire historique portatif, où il copie plusieurs articles des premieres éditions de cette liste des écrivains du Siecle de Louis XIV, mais où il insere des anecdotes entièrement fausses. Il est juste de faire connaître au public la vérité.

Rancé (Jean le Bouthillier de), né en 1626, commença par traduire Anacréon, et institua la réforme effrayante de la Trappe en 1664. Il se dispensa, comme législateur, de la loi qui force ceux qui vivent dans ce tombeau à ignorer ce qui se passe sur la terre: il écrivit avec éloquence. Quelle inconstance dans l'homme! après avoir fondé et gouverné son institut, il se démit de sa place, et voulut la reprendre. Mort en 1700.

Rapin (René), né à Tours en 1621, jésuite; connu par le *poëme des Jardins* en latin, et par beaucoup d'ouvrages de littérature: mort en 1687.

Rapin de Thoiras (Paul), né à Castres en 1661, réfugié en Angleterre, et long-temps officier. L'Angleterre lui fut long-temps redevable de la seule bonne histoire complete qu'on eût faite de ce royaume, et de la seule impartiale qu'on eût d'un

pays où l'on n'écrivait que par esprit de parti; c'était même la seule histoire qu'on pût citer en Europe comme approchant de la perfection qu'on exige de ces ouvrages, jusqu'à ce qu'enfin on ait vu paraître celle du célebre Hume, qui a su écrire l'histoire en philosophe. Mort à Vésel en 1725.

Regis (Silvain), né en Agenois en 1632. Ses livres de philosophie n'ont plus de cours depuis les grandes découvertes qu'on a faites. Mort en 1707.

Regnard (François), né à Paris en 1656. Il eût été célebre par ses seuls voyages: c'est le premier Français qui alla jusqu'en Lapponie; il grava sur un rocher ce vers:

Sistimus hic tandem nobis ubi defuit orbis.

Pris sur la mer de Provence par des corsaires, esclave à Alger, racheté, établi en France dans les charges de trésorier de France et de lieutenant des eaux et forêts, il vécut en voluptueux et en philosophe. Né avec un génie vif, gai, et vraiment comique, sa comédie du *Joueur* est mise à côté de celles de Moliere: il faut se connaître peu aux talents et aux génies des auteurs pour penser qu'il ait dérobé cette piece à Dufréni. Il dédia la comédie des *Menechmes* à Despréaux, et ensuite il écrivit contre lui parceque Boileau ne lui rendit pas assez de justice. Cet homme si gai mourut de chagrin à cinquante-deux ans: on prétend même qu'il avança ses jours. Mort en 1710.

Regnier Desmarets (Séraphin), né à Paris en 1632. Il a rendu de grands services à la langue, et est auteur de quelques poésies françaises et italiennes: il fit passer une de ses pieces italiennes pour être de Pétrarque; il n'eût pas fait passer ses vers français sous le nom d'un grand poëte. Mort en 1713.

Renaudot (Théophraste), médecin, très savant en plus d'un genre, le premier auteur des gazettes en France : mort en 1653.

Renaudot (Eusebe), né en 1646, très savant dans l'histoire, et dans les langues de l'orient. On peut lui reprocher d'avoir empêché que le dictionnaire de Bayle ne fût imprimé en France. Mort en 1720.

Reynau (Charles), de l'oratoire, de l'académie des sciences, né en 1656, auteur de l'*Analyse démontrée*, publiée en 1708. On l'appela l'Euclyde de la haute géométrie. Mort en 1728.

Richelet (César Pierre), né en 1631 ; le premier qui ait donné un dictionnaire presque tout satirique ; exemple plus dangereux qu'utile. Il est aussi le premier auteur des dictionnaires de rimes ; tristes ouvrages, qui font voir combien il est peu de rimes nobles et riches dans notre poésie, et qui prouvent l'extrême difficulté de faire de bons vers dans notre langue. Mort en 1698.

Richelieu (le cardinal de), né à Paris en 1585. Puisque Louis XIV naquit pendant son ministere, on doit mettre parmi les écrivains de ce siecle illustre le fondateur de l'académie française, auteur lui-même de plusieurs ouvrages. Il fit la *Méthode des controverses* dans son exil à Avignon, après l'assassinat du maréchal d'Ancre, et de la Galigaï, ses protecteurs. *Les principaux points de la religion catholique défendus*, l'*Instruction du chrétien*, et la *Perfection du chrétien* sont à-peu-près de ce temps-là. Il est bien sûr qu'il ne composait pas la *Perfection du chrétien* du temps qu'il faisait condamner à mort le maréchal de Marillac dans sa propre maison de Ruel, et qu'il était avec Marion de l'Orme dans un appartement lorsque les commissaires prononcerent l'arrêt de mort dicté par lui

On sait aussi qu'il y a beaucoup de vers de sa façon dans la tragi-comédie allégorique intitulée *Europe*, et dans la tragédie de *Mirame*: on sait qu'il donnait à cinq auteurs les sujets des pieces représentées au Palais-cardinal, et qu'il eût mieux fait de s'en tenir au seul Corneille, sans même lui fournir de sujet. Le plus beau de ses ouvrages est la digue de la Rochelle.

L'abbé Ladvocat, bibliothécaire de Sorbonne, prétend dans son dictionnaire historique que le cardinal de Richelieu est l'auteur de ce testament qui a fait tant de bruit, et qui est supposé : il croit devoir ce respect à la mémoire du bienfaiteur de la Sorbonne ; mais c'est rendre un mauvais service à sa mémoire que de l'accuser d'avoir fait un livre où il n'y a que des erreurs et des fautes de toute espece. Si malheureusement un ministre d'état avait pu composer un si mauvais ouvrage, tout ce qu'on en devrait conclure c'est qu'on pourrait être un grand ministre, ou plutôt un ministre heureux, avec une grande ignorance des faits les plus communs, des erreurs grossieres, et des projets ridicules. C'est donc venger la mémoire du cardinal de Richelieu que de démontrer, comme on l'a fait, qu'il ne peut être l'auteur de ce testament, qui sans son nom aurait été ignoré à jamais.

L'abbé Ladvocat, tout bibliothécaire qu'il était de la Sorbonne, s'est trompé en disant qu'on avait retrouvé dans cette bibliotheque un manuscrit de cet ouvrage apostillé de la main du cardinal : le seul manuscrit apostillé ainsi est au dépôt des affaires étrangeres ; il n'y fut porté qu'en 1705. Ce n'est point le testament qui est apostillé, c'est une narration succincte composée par l'abbé de Bourzois, à laquelle on avait long-temps après ajouté ce testament prétendu ; et les notes marginales même,

ils lui rendirent presque tout le public. La Motte leur parut trop heureux parcequ'il était riche et accueilli : ils oubliaient que cet homme était aveugle et accablé de maladies; ils voyaient dans Rousseau un banni infortuné, sans songer qu'il est plus triste d'être aveugle et malade que de vivre à Vienne et à Bruxelles. Tous deux étaient en effet très malheureux, l'un par la nature, l'autre par l'aventure funeste qui le fit condamner; tous deux servent à faire voir combien les hommes sont injustes, combien ils varient dans leurs jugements, et qu'il y a de la folie à se tourmenter pour arracher leurs suffrages. Mort à Bruxelles en 1740.

Rousseau eut rarement dans ses ouvrages de l'aménité, des graces, du sentiment, de l'invention : il savait très bien tourner une épigramme licencieuse et une stance. Ses épîtres sont écrites avec une plume de fer trempée dans le fiel le plus dégoûtant : il appelle mesdemoiselles Lauvancourt, qui étaient trois sœurs très aimables, *trio de louves acharnées;* il appelle le conseiller d'état Rouillé *tabarin mordant, caustique et rustre*, après lui avoir prodigué des louanges dans une ode assez médiocre: les mots de *marouſles*, de *bélîtres* salissent ses épîtres. Il faut sans doute opposer une noble fierté à ses ennemis; mais ces basses injures sans gaieté, sans agréments, sont le contraire d'une ame noble.

Quant aux couplets qui le firent bannir, voyez les articles la Motte et Saurin.

On se contentera de remarquer ici que Rousseau ayant avoué qu'il avait fait cinq de ces malheureux couplets, il était coupable de tous les autres au tribunal de tous les juges et de tous les honnêtes gens : sa conduite après sa condamnation n'est nullement une preuve en sa faveur; on a entre les

mains des lettres du sieur Medine de Bruxelles, du 7 mai 1737, conçues en ces termes : « Rousseau « n'avait d'autre table que la mienne, d'autre asile « que chez moi ; il m'avait baisé et embrassé cent « fois le jour qu'il força mes créanciers à me faire « arrêter. »

Qu'on joigne à cela un pélerinage fait par Rousseau à Notre-Dame de Hall, et qu'on juge s'il doit en être cru sur sa parole dans l'affaire des couplets.

Rue (Charles de la), né en 1643, jésuite, poëte latin, poëte français, et prédicateur. L'un de ceux qui travaillerent à ces livres nommés *dauphins*, pour l'éducation de Monseigneur. *Virgile* lui tomba en partage. Il a fait plusieurs tragédies et comédies ; sa tragédie de *Sylla* fut présentée aux comédiens et refusée : il a fait encore celle de *Lisymachus ;* on croit qu'il a beaucoup travaillé à l'*Andrienne*. Il était très lié avec le comédien Baron, dont il apprit à déclamer. Il y avait deux sermons de lui qui étaient fort en vogue ; l'un était le *Pécheur mourant*, et l'autre le *Pécheur mort :* on les affichait quand il devait les prononcer. Mort en 1725.

Ruinart (Thierry), bénédictin, né en 1657, laborieux critique. Il a soutenu contre Doduel l'opinion que *l'église eut dans les premiers temps une foule prodigieuse de martyrs.* Peut-être n'a-t-il pas assez distingué les martyrs et les morts ordinaires ; les persécutions pour cause de religion, et les persécutions politiques : quoi qu'il en soit il est au nombre des savants hommes du temps. C'est principalement dans ce siecle que les bénédictins ont fait les plus profondes recherches, comme Martene sur les anciens rites de l'église : Tuilier et tant d'autres ont achevé de tirer de dessous terre les décombres du moyen âge. C'est encore un genre nouveau qui n'appartient qu'au siecle de

Louis XIV; et ce n'est qu'en France que les bénédictins y ont excellé. Mort en 1709.

Sabliere (Antoine de Rambouillet de la). Ses madrigaux sont écrits avec une finesse qui n'exclut pas le naturel. Mort en 1680.

Saci le Maître (Louis Isaac), né en 1613, l'un des bons écrivains de Port-Royal: c'est de lui qu'est la *Bible de Royaumont*, et une traduction des *Comédies de Térence*. Mort en 1684. Son frere, Antoine le Maître, se retira comme lui à Port-Royal: il avait été avocat: on le croyait un homme très éloquent; mais on ne le crut plus dès qu'il eut cédé à la vanité de faire imprimer ses plaidoyers. Un autre Sacy, avocat, et de l'académie française, mais d'une autre famille, a donné une traduction estimée des *Lettres de Pline* en 1701.

Sage (le), né en 1677. Son roman de *Gil-Blas* est demeuré, parcequ'il y a du naturel: il est entièrement pris du roman espagnol intitulé, *La vidad de lo escudiero don Marcos d'Obrego*. Mort en 1747.

Saint-Aulaire (François Joseph de Beaupoil, marquis de). C'est une chose très singuliere que les plus jolis vers qu'on ait de lui aient été faits lorsqu'il était plus que nonagénaire: il ne cultiva guere le talent de la poésie qu'à l'âge de plus de soixante ans, comme le marquis de la Fare. Dans les premiers vers qu'on connut de lui on trouve ceux-ci qu'on attribua à la Fare:

O Muse légere et facile,
Qui, sur le coteau d'Hélicon,
Vîntes offrir au vieil Anacréon
Cet art charmant, cet art utile,
Qui sait rendre douce et tranquille
La plus incommode saison;

Vous qui, de tant de fleurs sur le Parnasse écloses,
Orniez à ses côtés les Graces et les Ris,
Et qui cachiez ses cheveux gris
Sous tant de couronnes de roses, etc.

Ce fut sur cette piece qu'il fut reçu à l'académie; et Boileau alléguait cette même piece pour lui refuser son suffrage. Il est mort en 1742, à près de cent ans; d'autres disent à cent deux. Un jour, à l'âge de plus de quatre-vingt-quinze ans, il soupait avec madame la duchesse du Maine: elle l'appelait Apollon, et lui demandait je ne sais quel secret; il lui répondit:

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon, ne serait point ma muse;
Elle serait Thétis, et le jour finirait.

Anacréon moins vieux fit de bien moins jolies choses. Si les Grecs avaient eu des écrivains tels que nos bons auteurs, ils auraient été encore plus vains; nous leur applaudirions aujourd'hui avec encore plus de raison.

Sainte-Marthe (Gaucher de). Cette famille a été pendant plus de cent années féconde en savants: le premier Gaucher de Sainte-Marthe fut Charles, qui fut éloquent pour son temps: mort en 1555.

Scévole, neveu de Charles, se distingua dans les lettres et dans les affaires. Ce fut lui qui réduisit Poitiers sous l'obéissance de Henri IV: il mourut à Loudun en 1623; et le fameux Urbain Grandier prononça son oraison funebre.

Abel de Sainte-Marthe, son fils, cultiva les lettres comme son pere, et mourut en 1652. Son fils, nommé Abel comme lui, marcha sur ses traces: mort en 1706.

Scévole et Louis de Sainte-Marthe, freres jumeaux, fils du premier Scévole, enterrés tous deux à Paris dans le même tombeau à Saint-Séverin, furent illustres par leur savoir : ils composerent ensemble le *Gallia christiana*. Scévole mort en 1652; Louis mort en 1656.

Denis de Sainte-Marthe, leur cousin, acheva cet ouvrage : mort à Paris en 1725.

Pierre Scévole de Sainte-Marthe, frere aîné du dernier Scévole, fut historiographe de France : mort en 1690.

Saint-Evremond (Charles), né en Normandie en 1613. Une morale voluptueuse, des lettres écrites à des gens de cour dans un temps où ce mot de cour était prononcé avec emphase par tout le monde, des vers médiocres, qu'on appelle vers de *société*, faits dans des sociétés illustres, tout cela avec beaucoup d'esprit, contribua à la réputation de ses ouvrages. Un nommé Des-Maiseaux les a fait imprimer avec une vie de l'auteur, qui contient seule un gros volume, et dans ce gros volume il n'y a pas quatre pages d'intéressantes ; il n'est grossi que des mêmes choses qu'on trouve dans les œuvres de Saint-Evremond : c'est un artifice de libraire, un abus du métier d'éditeur : c'est par de tels artifices qu'on a trouvé le secret de multiplier les livres à l'infini, sans multiplier les connaissances. On connaît son exil, sa philosophie, et ses ouvrages. Quand on lui demanda à sa mort s'il voulait se *réconcilier*, il répondit, « Je voudrais me réconcilier avec l'appétit ». Il est enterré à Westminster avec les rois et les hommes illustres d'Angleterre. Mort en 1703.

Saint-Pavin (Denis Sanguin de). Il était au nombre des hommes de mérite que Despréaux confondit dans ses satires avec les mauvais écrivains : le peu qu'on a de lui passe pour être d'un goût dé-

licat. On peut connaître son mérite personnel par cette épitaphe, que fit pour lui Fieubet, le maître des requêtes, l'un des esprits les plus polis de ce siecle :

Sous ce tombeau gît Saint-Pavin ;
Donne des larmes à sa fin.
Tu fus de ses amis peut-être ?
Pleure ton sort, pleure le sien :
Tu n'en fus pas ? pleure le tien,
Passant, d'avoir manqué d'en être.

Mort en 1670.

Saint-Pierre (Castel, abbé de), né en 1658, gentilhomme de Normandie ; n'ayant qu'une fortune médiocre, la partagea quelque temps avec les célebres Varignon et Fontenelle : il écrivit beaucoup sur la politique. La meilleure définition qu'on ait faite en général de ses ouvrages est ce qu'en disait le cardinal du Bois, que c'étaient les rêves d'un bon citoyen. Il avait la simplicité de rebattre dans ses livres les vérités les plus triviales de la morale ; et, par une autre simplicité, il proposait presque toujours des choses impossibles comme praticables. Il ne cessa d'insister sur le projet d'une paix perpétuelle, et d'une espece de parlement de l'Europe, qu'il appelle *la diete europaine*. On avait imputé une partie de ce projet chimérique au roi Henri IV, et l'abbé de Saint-Pierre, pour appuyer ses idées, prétendait que cette *diete europaine* avait été approuvée et rédigée par le dauphin, duc de Bourgogne, et qu'on en avait trouvé le plan dans les papiers de ce prince : il se permettait cette fiction pour mieux faire goûter son projet. Il rapporte avec bonne foi la lettre par laquelle le cardinal de Fleuri répondit à ses propositions : « Vous avez oublié, « monsieur, pour article préliminaire, de commen-

« cer par envoyer une troupe de missionnaires pour « disposer le cœur et l'esprit des princes ». Cependant l'abbé de Saint-Pierre ne laissa pas enfin d'être très utile : il travailla beaucoup pour délivrer la France de la tyrannie de la taille arbitraire ; il écrivit et il agit en homme d'état sur cette seule matiere. Il fut unanimement exclus de l'académie française, pour avoir, sous la régence du duc d'Orléans, préféré un peu durement, dans sa *Polisynodie*, l'établissement des conseils à la maniere de gouverner de Louis XIV, protecteur de l'académie (1). Ce fut le cardinal de Polignac qui fit une brigue pour l'exclure, et qui en vint à bout : ce qu'il y a d'étrange c'est que dans ce temps-là même le cardinal de Polignac conspirait contre le régent, et que ce prince, qui donnait un logement au Palais-royal à Saint-Pierre, et qui avait toute sa famille à son service, souffrit cette exclusion. L'abbé de Saint-Pierre ne se plaignit point ; il continua de vivre en philosophe avec ceux mêmes qui l'avaient exclus. Boyer, ancien évêque de Mirepoix, son confrere, empêcha qu'à sa mort on prononçât son éloge à l'académie selon la coutume. Ces vaines fleurs qu'on jette sur le tombeau d'un académicien n'ajoutent rien ni à sa réputation ni à son mérite : mais le refus fut un outrage ; et les services que l'abbé de Saint-Pierre avait rendus, sa probité, et sa douceur, méritaient un autre traitement. Il mourut en 1743, âgé de quatre-vingt-six ans. Je lui

(1) L'exclusion fut unanime, à une voix près, celle de Fontenelle. Il raconta depuis qu'il avait entendu plus d'une fois un homme de la cour, membre de l'académie, s'attribuer, devant l'abbé de Saint-Pierre et devant lui-même, le mérite de cette action de justice.

demandai quelques jours avant sa mort comment il regardait ce passage; il me répondit, « Comme un « voyage à la campagne. »

Le traité le plus singulier qu'on trouve dans ses ouvrages est l'*Anéantissement futur du mahométisme*. Il assure qu'un temps viendra où la raison l'emportera chez les hommes sur la superstition: les hommes comprendront, dit-il, qu'il suffit de la patience, de la politesse, et de la bienfaisance pour plaire à Dieu. Il est impossible, dit-il encore, qu'un livre où l'on trouve des propositions fausses données comme vraies, des choses absurdes opposées au sens commun, des louanges données à des actions injustes, ait été révélé par un être parfait: il prétend que dans cinq cents ans tous les esprits, jusqu'aux plus grossiers, seront éclairés sur ce livre; que le grand muphti et les cadis verront qu'il est de leur intérêt de détromper la multitude, et de se rendre plus nécessaires et plus respectés en rendant la religion plus simple. Ce traité est curieux. Dans ses *Annales de Louis XIV* il dit que l'état devrait bâtir des loges aux Petites-maisons pour les théologiens intolérants, et qu'il serait à-propos de jouer ces especes de fous sur le théâtre.

C'est ici l'occasion d'observer que l'auteur du *Siecle de Louis XIV* n'a donné cette liste des écrivains et des artistes qui ont fleuri sous Louis XIV qu'après avoir lu leurs ouvrages et souvent connu leurs personnes, recherchant tous les moyens de s'instruire sur ce siecle célebre depuis qu'il fut nommé historiographe de France. Il ne pouvait dans cette liste parler des *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre *sur Louis XIV*, puisque le *Siecle* fut imprimé en 1752 pour la premiere fois, et que les *Annales* de l'abbé de Saint-Pierre ne parurent qu'en 1758, ayant été imprimées en 1757.

Ces *Annales*, il le faut avouer, sont une satire continuelle du gouvernement de ce monarque, qui méritait plus d'estime; et cette satire n'est pas assez bien écrite pour faire pardonner son injustice: la famille de l'abbé, sentant quel dangereux effet cet ouvrage pouvait produire, engagea son auteur à le dérober au public; il ne fut imprimé qu'après sa mort. Comment donc l'abbé Sabatier, natif de Castres, qui a donné depuis la liste des écrivains de trois siecles, a-t-il pu dire « que l'auteur du « *Siecle de Louis XIV* en a puisé l'idée mal rem- « plie dans ces *Annales politiques*, qui offrent « un tableau frappant des progrès de l'esprit chez « notre nation? »

Premièrement il est impossible que l'auteur du *Siecle* ait pu rien prendre des *Annales* de l'abbé de Saint-Pierre, qu'il ne pouvait connaître, et desquelles il a vengé la mémoire de Louis XIV dès qu'il les a connues; secondement il est très faux que l'abbé de Saint-Pierre se soit étendu dans son livre sur les progrès de l'esprit humain chez notre nation; à peine en dit-il quelques mots; et quand il parle des beaux arts c'est pour les avilir.

Voici comme il s'explique, page 155: « La pein- « ture, la sculpture, la musique, la poésie, la co- « médie, l'architecture, prouvent le nombre des « fainéants, leur goût pour la fainéantise, qui suffit « à nourrir et à entretenir d'autres especes de fai- « néants, gens qui se piquent d'esprit agréable, « mais non pas d'esprit utile, etc. »

Il est rare sans doute d'entendre un académicien dire que des arts qui exigent le travail le plus assidu sont des occupations de fainéants.

Quant à la personne de Louis XIV, il veut l'avilir aussi-bien que les arts dont ce roi fut le protecteur: on ne peut rapporter qu'avec indignation ce qu'il en dit page 265: « Louis se gouvernait à

« l'égard de ses voisins et de ses sujets comme s'il « eût adopté la maxime d'un célebre tyran, *Qu'ils « me haïssent pourvu qu'ils me craignent:* il sa- « crifiait tout au plaisir de se venger, et de montrer « au public qu'il était redoutable; c'est le goût des « ames médiocres, de tous les enfants, et de tous « les hommes du commun. »

Il traite enfin Louis XIV en vingt endroits de grand enfant: et lui, qui était sans contredit un vieil enfant, finit son livre par cette formule: « Pa- « radis aux bienfaisants »; mais il n'ose pas dire « Paradis aux médisants. »

A l'égard de l'abbé Sabatier, natif de Castres, qui est venu à Paris faire le métier de calomniateur pour quelque argent, il est difficile d'espérer pour lui le paradis, c'est même un grand effort que de le lui souhaiter.

Sallo (Denis de), né en 1626, conseiller au parlement de Paris, inventeur des journaux. Bayle perfectionna ce genre, déshonoré ensuite par quelques journaux que publierent à l'envi des libraires avides, et que des écrivains obscurs remplirent d'extraits infideles, d'inepties, et de mensonges: enfin on est parvenu jusqu'à faire un trafic public d'éloges et de censures, sur-tout dans des feuilles périodiques; et la littérature a éprouvé le plus grand avilissement par ces infâmes maneges. Mort en 1669.

Sandraz de Courtilz, né à Paris en 1644. On ne place ici son nom que pour avertir les Français, et sur-tout les étrangers, combien ils doivent se défier de tous ces faux mémoires imprimés en Hollande. Courtilz fut un des plus coupables écrivains de ce genre; il inonda l'Europe de fictions sous le nom d'histoires. Il étoit bien honteux qu'un capitaine du régiment de Champagne allât en Hollande vendre des mensonges aux libraires. Lui et ses imitateurs qui ont écrit tant de libelles contre leur

propre patrie, contre de bons princes qui dédaignent de se venger, et contre des citoyens qui ne le peuvent, ont mérité l'exécration publique. Il a composé la *Conduite de la France depuis la paix de Nimegue*, et la *Réponse* au même livre; l'*Etat de la France sous Louis XIII et sous Louis XIV*; la *Conduite de Mars dans les guerres de Hollande*; les *Conquêtes amoureuses du grand Alcandre*; les *Intrigues amoureuses de la France*; la *Vie de Turenne*; celle de *l'amiral Coligni*; les *Mémoires de Rochefort, d'Artagnan, de Montbrun, de Vordac, de la marquise du Frêne*; le *Testament politique de Colbert*, et beaucoup d'autres ouvrages qui ont amusé et trompé les ignorants. Il a été imité par les auteurs de ces misérables brochures contre la France, *le Glaneur, l'Epilogueur*, et tant d'autres bêtises périodiques, que la faim a inspirées, que la sottise et le mensonge ont dictées, à peine lues de la canaille. Mort à Paris en 1712.

Sanlecque (Louis), né à Paris en 1650, chanoine régulier, poëte qui a fait quelques jolis vers. C'est un des effets du siecle de Louis XIV que le nombre prodigieux de poëtes médiocres dans lesquels on trouve des vers heureux; la plupart de ces vers appartiennent au temps, et non au génie. Mort en 1714.

Sanson (Nicolas), né à Abbeville en 1600; le pere de la géographie, avant Guillaume de l'Isle. Mort en 1667. Ses deux fils héritèrent de son mérite.

Santeuil (Jean-Baptiste), né à Paris en 1630. Il passe pour excellent poëte latin, si on peut l'être, et ne pouvait faire des vers français. Ses hymnes sont chantées dans l'église. Comme je n'ai point vécu chez Mécène entre Horace et Virgile, j'ignore

si ses hymmes sont aussi bonnes qu'on le dit; si par exemple, *Orbis redemptor, nunc redemptus* n'est pas un jeu de mots puérile. Je me défie beaucoup des vers modernes latins. Mort en 1697.

Sarasin (Jean-François), né près de Caen en 1605, a écrit agréablement en prose et en vers. Mort en 1654.

Savari (Jacques), né en 1622, le premier qui ait écrit sur le commerce. Il avait été long-temps négociant. Le conseil le consulta sur l'ordonnance de 1670 dans tout ce qui regarde le négoce, et il en rédigea presque tous les articles. Le dictionnaire de commerce, qui est de lui et de Philémon, son frere, chanoine de Saint-Maur, fut une entreprise aussi utile que nouvelle; mais il faut regarder ces livres à-peu-près comme les intérêts des princes, qui changent en moins de cinquante ans : les objets et les canaux du commerce, les gains, les finesses, ne sont plus aujourd'hui ce qu'ils étaient du temps de Savari. Mort en 1690.

Saumaise (Claude de), né en Bourgogne en 1588, retiré à Leyde pour être libre, homme d'une érudition immense. On prétend que le cardinal de Richelieu lui offrit une pension de douze mille francs pour revenir en France, à condition qu'il écrirait à la gloire de ce ministre, et même qu'il écrirait sa vie; mais Saumaise aimait trop la liberté, et haïssait trop celui qu'il regardait comme le plus grand ennemi de cette même liberté, pour accepter ses offres. Le roi d'Angleterre, Charles II, l'engagea à composer *le Cri du sang royal contre les parricides de Charles I*. Le livre ne répondit pas à la réputation de l'auteur: Milton, auteur d'un poëme barbare, quelquefois sublime, sur la pomme d'Adam, et le modele de tous les poëmes barbares tirés de l'ancien testament, réfuta Saumaise; mais le réfuta comme

une bête féroce combat un sauvage. Ces deux ouvrages, d'un pédantisme dégoûtant, sont tombés dans l'oubli : les noms des auteurs n'ont pas péri. Mort en 1653.

Saurin (Jacques), né à Nîmes en 1677. Il passa pour le meilleur prédicateur des églises réformées. Cependant on lui reproche, comme à tous ses confreres, ce qu'on appelle le style réfugié. « Il est difficile, dit-il, que ceux qui ont sacrifié leur patrie « à leur religion parlent leur langue avec pureté, etc. » De son temps cependant le français ne s'était pas corrompu en Hollande comme il l'est aujourd'hui : Bayle n'avait point le style réfugié ; il ne péchait que par une familiarité qui approche quelquefois de la bassesse. Les défauts du langage des pasteurs calvinistes venaient de ce qu'ils copiaient les phrases incorrectes des premiers réformateurs ; de plus, presque tous ayant été élevés à Saumur, en Poitou, en Dauphiné, ou en Languedoc, ils conservaient les manieres de parler vicieuses de la province. On créa pour Saurin une place de ministre de la noblesse à la Haye. Il était savant et homme de plaisir. Mort en 1730.

Saurin (Joseph), né près d'Orange en 1658, de l'académie des sciences. C'était un génie propre à tout ; mais on n'a de lui que des extraits du *Journal des Savants*, quelques mémoires de mathématiques, et son fameux *Factum* contre Rousseau. Ce procès si malheureusement célebre fit rechercher toute sa vie, et servit à susciter contre lui les plus infâmes accusations. Rousseau, réfugié en Suisse, et sachant que son ennemi avait été pasteur de l'église réformée à Bercher, dans le bailliage d'Yverdun, remua tout pour avoir des témoignages contre lui. Il faut savoir que Joseph Saurin, dégoûté de son ministere, livré à la philosophie et aux ma-

thématiques, avait préféré la France, sa patrie, la ville de Paris, et l'académie des sciences, au village de Bercher. Pour remplir ce dessein il avait fallu rentrer dans le sein de l'église romaine, et il y rentra dès l'année 1690. L'évêque de Meaux, Bossuet, crut avoir converti un ministre, et il ne fit que servir à la petite fortune d'un philosophe. Saurin retourna en Suisse plusieurs années après pour y recueillir quelques biens de sa femme, qu'il avait persuadée de quitter aussi la religion réformée. Les magistrats le décréterent de prise de corps, comme un pasteur apostat qui avait fait apostasier sa femme. Cela se passait en 1712, après le fameux procès de Rousseau : et Rousseau était à Soleure précisément dans ce temps-là. Ce fut alors que les accusations les plus flétrissantes éclaterent contre Saurin : on lui imputa d'anciens délits qui auraient mérité la corde ; on produisit ensuite contre lui une ancienne lettre, dans laquelle il avait fait lui-même, disait-on, la confession de ses crimes à un pasteur de ses amis : enfin, pour comble d'indignité, on eut la cruelle bassesse d'imprimer ces accusations et cette lettre dans plusieurs journaux, dans les suppléments de Bayle, dans celui de Moréri; nouveau moyen malheureusement inventé pour flétrir un homme dans l'Europe. C'est étrangement avilir la littérature que de faire d'un dictionnaire un greffe criminel, et de souiller d'opprobres scandaleux des ouvrages qui ne doivent être que le dépôt des sciences : ce n'était pas sans doute l'intention des premiers auteurs de ces archives de la littérature, qu'on a depuis infectées de tant d'additions aussi erronées qu'odieuses. L'art d'écrire est devenu souvent un vil métier, dans lequel des libraires, qui ne savent pas lire, paient des mensonges et des futilités à tant la feuille à des écrivains

mercenaires qui ont fait de la littérature la plus lâche des professions. Il n'est pas permis au moins de consigner dans un dictionnaire des accusations criminelles, et de s'ériger en délateur sans avoir des preuves juridiques. J'ai été à portée d'examiner ces accusations contre Joseph Saurin; j'ai parlé au seigneur de la terre de Bercher dans laquelle Saurin avait été pasteur; je me suis adressé à toute la famille du seigneur de cette terre : lui et tous ses parents m'ont dit unanimement qu'ils n'avaient jamais vu la lettre imputée à Saurin; ils m'ont tous marqué la plus vive indignation contre l'abus scandaleux dont on a chargé les suppléments aux dictionnaires de Bayle et de Moréri; et cette juste indignation qu'ils m'ont témoignée doit passer dans le cœur de tous les honnêtes gens. J'ai en main les attestations de trois pasteurs, qui avouent « qu'ils « n'ont jamais vu l'original de cette prétendue lettre « de Saurin, ni connu personne qui l'eût vue, ni ouï « dire qu'elle eût été adressée à aucun pasteur du « pays de Vaud, et qu'ils ne peuvent qu'improuver « l'usage qu'on a fait de cette piece. »

Joseph Saurin mourut en 1737 en philosophe intrépide qui connaissait le néant de toutes les choses de ce monde, et plein du plus profond mépris pour tous ces vains préjugés, pour toutes ces disputes, pour ces opinions erronées qui surchargent d'un nouveau poids les malheurs innombrables de la vie humaine.

Joseph Saurin a laissé un fils d'un vrai mérite, auteur d'une tragédie de *Spartacus*, dans laquelle il y a des traits comparables à ceux de la plus grande force de Corneille.

Sauveur (Joseph), né à la Fleche en 1653. Il apprit sans maître les éléments de la géométrie. Il est un des premiers qui ait calculé les avantages et les

désavantages des jeux du hasard. Il disait que tout ce que peut un homme en mathématiques, un autre le peut aussi : cela s'entend pour ceux qui se bornent à apprendre, mais non pour les inventeurs. Il avait été muet jusqu'à l'âge de sept ans. Mort en 1716.

Scarron (Paul), fils d'un conseiller de la grand'-chambre, né en 1610. Ses comédies sont plus burlesques que comiques. Son *Virgile travesti* n'est pardonnable qu'à un bouffon. Son *Roman comique* est presque le seul de ses ouvrages que les gens de goût aiment encore ; mais ils ne l'aiment que comme un ouvrage gai, amusant, et médiocre. C'est ce que Boileau avait prédit. Louis XIV épousa sa veuve. Mort en 1660.

Scudéri (George de), né au Havre-de-Grace en 1601. Favorisé du cardinal de Richelieu, il balança quelque temps la réputation de Corneille. Son nom est plus connu que ses ouvrages. Mort en 1667.

Scudéri (Magdeleine), sœur de George, née au Havre en 1607, plus connue aujourd'hui par quelques vers agréables qui restent d'elle, que par les énormes romans de la *Clélie* et du *Cyrus*. Louis XIV lui donna une pension, et l'accueillit avec distinction. Ce fut elle qui remporta le premier prix d'éloquence fondé par l'académie. Morte en 1701.

Ségrais (Jean), né à Caen en 1625. Mademoiselle l'appelle « une maniere de bel esprit » ; mais c'était en effet un très bel esprit et un véritable homme de lettres. Il fut obligé de quitter le service de cette princesse pour s'être opposé à son mariage avec le comte de Lausun. Ses églogues et sa traduction de Virgile furent estimées ; mais aujourd'hui on ne les lit plus. Il est remarquable qu'on a retenu des vers de la Pharsale de Brébeuf, et aucun de l'Énéide de Ségrais.

Cependant Boileau loue Ségrais et dénigre Brébeuf. Mort en 1701.

Senault (Jean-François), né en 1601, général de l'oratoire. Prédicateur qui fut à l'égard du P. Bourdalone ce que Rotrou est pour Corneille, son prédécesseur et rarement son égal. Il est compté parmi les premiers restaurateurs de l'éloquence, plutôt que dans le petit nombre des hommes véritablement éloquents. Mort en 1672.

Seneçai, né en 1643, premier valet-de-chambre de Marie-Thérese, poëte d'une imagination singuliere. Son conte du *Kaïmac*, à quelques endroits près, est un ouvrage distingué : c'est un exemple qui apprend qu'on peut très bien conter d'une autre maniere que La Fontaine. On peut observer que cette piece, la meilleure qu'il ait faite, est la seule qui ne se trouve pas dans son recueil. Il y a aussi dans ses *Travaux d'Apollon* des beautés singulieres et neuves. Mort en 1737.

Sévigné (Marie de Rabutin), femme du marquis de Sévigné, née en 1626. Ses lettres, remplies d'anecdotes, écrites avec liberté et d'un style qui peint et anime tout, sont la meilleure critique des lettres étudiées où l'on cherche l'esprit, et encore plus de ces lettres supposées, dans lesquelles on veut imiter le style épistolaire, en étalant de faux sentiments et de fausses aventures à des correspondants imaginaires. C'est dommage qu'elle manque de goût, qu'elle ne sache pas rendre justice à Racine, qu'elle égale l'oraison funebre de Turenne prononcée par Mascaron au grand chef-d'œuvre de Fléchier. Morte en 1696.

Silva, né à Bordeaux, très célebre médecin à Paris, a fait un livre estimé sur la saignée : il était fort au-dessus de son livre. C'était un de ces méde-

cins que Moliere n'eût pu ni osé rendre ridicules. Mort vers l'an 1746.

Simon (Richard), né en 1638, de l'oratoire; excellent critique. Son *Histoire de l'origine et du progrès des revenus ecclésiastiques*, son *Histoire critique du Vieux Testament*, etc., sont lues de tous les savants. Mort à Dieppe en 1712.

Sirmond (Jacques), jésuite, né vers l'an 1559; l'un des plus savants et des plus aimables hommes de son temps. On sait à peine qu'il fut confesseur de Louis XIII, parcequ'il fit à peine parler de lui dans ce poste délicat. Il fut préféré par le pape à tous les savants d'Italie pour faire la préface de la collection des conciles. Ses nombreux ouvrages furent très estimés, et sont très peu lus. Mort en 1651.

Sirmond (Jean), neveu du précédent; historiographe de France, avec le brevet de conseiller d'état, qui était d'ordinaire attaché à la charge d'historiographe. L'un de ses principaux ouvrages est la vie du cardinal d'Amboise, qu'il ne composa que pour mettre ce ministre au-dessous du cardinal de Richelieu, son protecteur. Il fut un des premiers académiciens. Mort en 1649.

Sorbiere (Samuel), né en Danphiné en 1615; l'un de ceux qui ont porté le titre d'historiographe de France. Ami du pape Clément IX avant son exaltation; ne recevant que de faibles marques de la générosité de ce pontife, il lui écrivit: « Saint « pere, vous envoyez des manchettes à celui qui « n'a point de chemise ». Il effleura beaucoup de genres de sciences. Mort en 1670.

Suze (la comtesse Henriette de Coligni de la), célebre dans son temps par son esprit et par ses élégies. C'est elle qui se fit catholique parceque son mari était huguenot, et qui s'en sépara, afin,

disait la reine Christine, de ne voir son mari dans ce monde-ci ni dans l'autre. Morte en 1673.

Tallemant (François), né à la Rochelle en 1620 : second traducteur de *Plutarque*. Mort en 1693.

Tallemant (Paul), né à Paris en 1642. Quoiqu'il fût petit-fils du riche Monteron, et fils d'un maître des requêtes qui avait eu deux cent mille livres de rente de notre monnaie d'aujourd'hui, il se trouva presque sans fortune. Colbert lui fit du bien comme aux autres gens de lettres. Il a eu la principale part à l'histoire du roi par médailles. Mort en 1712.

Talon (Omer), avocat-général du parlement de Paris, a laissé des mémoires utiles, dignes d'un bon magistrat et d'un bon citoyen ; mais son éloquence n'est pas encore celle du bon temps. Mort en 1652.

Tarteron, jésuite. Il a traduit les satires d'Horace, de Perse et de Juvénal, et a supprimé les obscénités grossieres, dont il est étrange que Juvénal et sur-tout Horace aient souillé leurs ouvrages. Il a ménagé en cela la jeunesse pour laquelle il croyait travailler : mais sa traduction n'est pas assez littérale pour elle ; le sens est rendu, mais non pas la valeur des mots. Mort en 1720.

Terrasson (l'abbé), né en 1669 ; philosophe pendant sa vie et à sa mort. Il y a de beaux morceaux dans *Setos*. Sa traduction de *Diodore* est utile : son examen d'Homere passe pour être sans goût. Mort en 1750.

Thiers (Jean-Baptiste), né à Chartres en 1641. On a de lui beaucoup de dissertations. C'est lui qui écrivit contre l'inscription du couvent des cordeliers de Reims, *A Dieu et à saint François, tous deux crucifiés*. Mort en 1703.

Thomassin (Louis), de l'oratoire, né en Provence

en 1619; homme d'une érudition profonde. Il fit le premier des conférences sur les peres, sur les conciles, et sur l'histoire. Il oublia sur la fin de sa vie tout ce qu'il avait su, et ne se souvint plus d'avoir écrit. Mort en 1695.

Thoynard (Nicolas), né à Orléans en 1629. On prétend qu'il a eu grande part au traité du cardinal Noris sur les *Epoques syriennes*. Sa *Concordance des quatre évangélistes*, en grec, passe pour un ouvrage curieux. Il n'était que savant, mais il l'était profondément. Mort en 1706.

Torci (Jean-Baptiste Colbert de), neveu du grand Colbert, ministre d'état sous Louis XIV, a laissé des mémoires depuis la paix de Risvick jusqu'à celle d'Utrecht : ils ont été imprimés pendant qu'on achevait l'édition de cet essai sur le Siecle de Louis XIV. Ils confirment tout ce qu'on y avance. Ces mémoires renferment des détails qui ne conviennent qu'à ceux qui veulent s'instruire à fond : ils sont écrits plus purement que tous les mémoires de ses prédécesseurs ; on y reconnaît le goût de la cour de Louis XIV : mais leur plus grand prix est dans la sincérité de l'auteur : c'est la vérité, c'est la modération elle-même, qui ont conduit sa plume. Mort en 1746.

Toureil (Jacques), né à Toulouse en 1656, célebre par sa traduction de Démosthenes. Mort en 1715.

Tournefort (Joseph Pitton de), né en Provence en 1656, le plus grand botaniste de son temps. Il fut envoyé par Louis XIV en Espagne, en Angleterre, en Hollande, en Grece et en Asie pour perfectionner l'histoire naturelle. Il rapporta treize cent trente-six nouvelles especes de plantes, et il nous apprit à connaître les nôtres. Mort en 1708.

Le Tourneux, né en 1640. Son *Année chré-*

tienne est dans beaucoup de mains, quoique mise à Rome à l'index des livres prohibés, ou plutôt parcequ'elle y est mise. Mort en 1686.

Tristan (l'ermite), gentilhomme de Gaston d'Orléans, frere de Louis XIII. Le prodigieux et long succès qu'eut sa tragédie de *Mariamne* fut le fruit de l'ignorance où l'on était alors : on n'avait pas mieux; et quand la réputation de cette piece fut établie, il fallut plus d'une tragédie de Corneille pour la faire oublier. Il y a encore des nations chez qui des ouvrages très médiocres passent pour des chefs-d'œuvre, parcequ'il ne s'est pas trouvé de génie qui les ait surpassés. On ignore communément que Tristan ait mis en vers l'office de la Vierge, et il n'est pas étrange qu'on l'ignore. Mort en 1655. Voici son épitaphe, qu'il composa :

Je fis le chien couchant auprès d'un grand seigneur;
Je me vis toujours pauvre, et tâchai de paraître :
Je vécus dans la peine, espérant le bonheur,
Et mourus sur un coffre, en attendant mon maître.

Turenne. Ce grand homme nous a laissé aussi des mémoires qu'on trouve dans sa vie écrite par Ramsay. Nous avons beaucoup de mémoires de nos généraux, mais ils n'ont pas écrit comme Xénophon et César.

Vaillant (Jean Foy), né à Beauvais en 1632. Le public lui doit la *Science des médailles*, et le roi, la moitié de son cabinet. Le ministre Colbert le fit voyager en Italie, en Grece, en Égypte, en Turquie, en Perse. Des corsaires d'Alger le prirent en 1674, avec l'architecte Desgodets. Le roi les racheta tous deux. Jamais savant n'essuya plus de dangers. Mort en 1706.

Vaillant (Jean-François), né à Rome en 1665,

pendant les voyages de son pere; antiquaire comme lui. Mort en 1708.

VALINCOUR (Jean-Baptiste-Henri du Trousset de), né en 1653. Une épître que Despréaux lui a adressée fait sa plus grande réputation. On a de lui quelques petits ouvrages: il était bon littérateur. Il fit une assez grande fortune, qu'il n'eût pas faite s'il n'eût été qu'homme de lettres: les lettres seules, dénuées de cette sagacité laborieuse qui rend un homme utile, ne procurent presque jamais qu'une vie malheureuse et méprisée. Un des meilleurs discours qu'on ait jamais prononcés à l'académie est celui dans lequel M. de Valincour tâche de guérir l'erreur de ce nombre prodigieux de jeunes gens qui, prenant leur fureur d'écrire pour du talent, vont présenter de mauvais vers à des princes, inondent le public de leurs brochures, et qui accusent l'ingratitude du siecle, parcequ'ils sont inutiles au monde et à eux-mêmes: il les avertit que les professions qu'on croit les plus basses sont fort supérieures à celle qu'ils ont embrassée. Mort en 1730.

VALOIS (Adrien de), né à Paris en 1607; historiographe de France. Ses meilleurs ouvrages sont sa *Notice des Gaules*, et son *Histoire de la premiere race*. Mort en 1692.

VALOIS (Henri de), frere du précédent, né en 1603. Ses ouvrages sont moins utiles à des Français que ceux de son frere. Mort en 1676.

VARIGNON (Pierre), né à Caen en 1654: mathématicien célebre. Mort en 1722.

VARILLAS (Antoine), né dans la Marche en 1624; historien plus agréable qu'exact. Mort en 1696.

LE VASSOR (Michel), de l'oratoire. Réfugié en Angleterre. Son *Histoire de Louis XIII*, diffuse, pesante et satirique, a été recherchée pour beaucoup de faits singuliers qui s'y trouvent; mais c'est

un déclamateur odieux, qui dans l'histoire de Louis XIII ne cherche qu'à décrier Louis XIV, qui attaque les morts et les vivants : il ne se trompe que sur peu de faits, et passe pour s'être trompé dans tous ses jugements. Mort en 1718.

Vavasseur, né dans le Charolais en 1605, jésuite, grand littérateur. Il fit voir le premier que les Grecs et les Romains n'ont jamais connu le style burlesque, qui n'est qu'un reste de barbarie. Mort en 1681.

Vauban (le maréchal de), né en 1633. La dixme réelle qu'on lui a imputée n'est pas de lui, mais de Boisguillebert : elle n'a pu être exécutée, et est en effet impraticable. On a de lui plusieurs mémoires dignes d'un bon citoyen. Il contribua beaucoup par ses conseils à la construction du canal de Languedoc. Observons qu'il était très ignorant, qu'il l'avouait avec franchise, mais qu'il ne s'en vantait pas. Un grand courage, un zele que rien ne rebutait, un talent naturel pour les sciences de combinaisons, de l'opiniâtreté dans le travail, le coup-d'œil dans les occasions, qui ne se trouve pas toujours ni avec les connaissances ni avec le talent ; telles furent les qualités auxquelles il dut sa réputation. Il a prouvé par sa conduite qu'il pouvait y avoir des citoyens dans un gouvernement absolu. Mort en 1707.

Vaugelas (Claude Fabre de), né à Bourg-en-Bresse en 1585. C'est un des premiers qui ont épuré et réglé la langue, et de ceux qui pouvaient faire des vers italiens sans en pouvoir faire de français. Il retoucha pendant trente ans sa traduction de *Quinte-Curce*. Tout homme qui veut bien écrire doit corriger ses ouvrages toute sa vie. Mort en 1650.

Le Vayer (François), né à Paris en 1588. Précepteur de Monsieur, frere de Louis XIV, et qui enseigna le roi un an. Historiographe de France,

conseiller d'état, grand pyrrhonien, et connu pour tel. Son pyrrhonisme n'empêcha pas qu'on ne lui confiât une éducation si précieuse. On trouve beaucoup de science et de raison dans ses ouvrages trop diffus. Il combattit le premier avec succès cette opinion qui nous sied si mal, que notre morale vaut mieux que celle de l'antiquité.

Son traité de *la Vertu des païens* est estimé des sages. Sa devise était :

De las cosas mas seguras
La mas segura es dudar.

comme celle de Montaigne était, *Que sais-je?* Mort en 1672.

Veissieres (Mathurin de la Croze), né à Nantes en 1661 ; bénédictin à Paris. Sa liberté de penser, et un prieur contraire à cette liberté, lui firent quitter son ordre et sa religion. C'était une bibliotheque vivante, et sa mémoire était un prodige. Outre les choses utiles et agréables qu'il savait, il en avait étudié d'autres qu'on ne peut savoir, comme l'ancienne langue égyptienne. Il y a de lui un ouvrage estimé, c'est *le Christianisme des Indes:* ce qu'on y trouve de plus curieux c'est que les bramins croient l'unité d'un Dieu, en laissant les idoles aux peuples. La fureur d'écrire est telle, qu'on a écrit la vie de cet homme en un volume aussi gros que la vie d'Alexandre; ce petit extrait, encore trop long, aurait suffi. Mort à Berlin en 1739.

Vergier (Jacques), né à Paris en 1675. Il est à l'égard de La Fontaine ce que Campistron est à Racine; imitateur faible, mais naturel. Mort assassiné à Paris par des voleurs, en 1720. On laisse entendre, dans le Moréri, qu'il avait fait une parodie

contre un prince puissant, qui le fit tuer. Ce conte est faux.

Vertot (René-Aubert), né en Normandie en 1655; historien agréable et élégant. Mort en 1735.

Vichard de Saint-Réal (César), né à Chambéri, mais élevé en France. Son *histoire de la Conjuration de Venise* est un chef-d'œuvre: sa *Vie de Jésus-Christ* est bien différente. Mort en 1692.

Villars de Montfaucon (l'abbé de), né en 1635; célebre par le *Comte de Gabalis:* c'est une partie de l'ancienne mythologie des Perses. L'auteur fut tué, en 1675, d'un coup de pistolet. On dit que les sylphes l'avaient assassiné pour avoir révélé leurs mysteres.

Villars (le maréchal, duc de), né en 1652. Le premier tome des mémoires qui portent son nom est entièrement de lui. Il savait par cœur les beaux endroits de Corneille, de Racine et de Moliere. Je lui ai entendu dire un jour à un homme d'état fort célebre, qui était étonné qu'il sût tant de vers de comédie, « J'en ai moins joué que vous, mais j'en « sais davantage ». Mort en 1734.

Villedieu (madame de). Ses romans lui firent de la réputation. Au reste on est bien éloigné de vouloir donner ici quelque prix à tous ces romans dont la France a été et est encore inondée; ils ont presque tous été, excepté *Zaïde*, des productions d'esprits faibles qui écrivent avec facilité des choses indignes d'être lues par les esprits solides: ils sont même pour la plupart dénués d'imagination; et il y en a plus dans quatre pages de l'Arioste que dans tous ces insipides écrits qui gâtent le goût des jeunes gens. Morte en 1683.

Villiers (Pierre de), né à Cognac en 1648, jesuite. Il cultiva les lettres, comme tous ceux qui sont sortis de cet ordre. Ses sermons, et son poëme sur l'art de prêcher, eurent de son temps quelque

réputation. Ses stances sur la solitude sont fort au-dessus de celles de Saint-Amant, qu'on avait tant vantées, mais ne sont pas encore tout-à-fait dignes d'un siecle si au-dessus de celui de Saint-Amant. Mort en 1728.

Voiture (Vincent), né à Amiens en 1598. C est le premier qui fut en France ce qu'on appelle un bel esprit. Il n'eut guere que ce mérite dans ses écrits, sur lesquels on ne peut se former le goût; mais ce mérite était alors très rare. On a de lui de très jolis vers, mais en petit nombre. Ceux qu'il fit pour la reine Anne d'Autriche, et qu'on n'imprima pas dans son recueil, sont un monument de cette liberté galante qui régnait à la cour de cette reine, dont les frondeurs lasserent la douceur et la bonté.

. . . . . .
. . . . . .
Je pensais si le cardinal,
J'entends celui de la Vallette,
Pouvait voir l'éclat sans égal
Dans lequel maintenant vous éte; (1)
J'entends celui de la beauté;
Car auprès je n'estime guere,
Cela soit dit sans vous déplaire,
Tout l'éclat de la majesté.

Il fit aussi des vers italiens et espagnols avec succès. Mort en 1648.

---

(1) Alors on était dans l'usage de retrancher dans les vers les lettres finales qui incommodaient; *vous éte* pour *vous êtes*. C'est ainsi qu'en usent les Italiens et les Anglais. La poésie française est trop gênée, et très souvent trop prosaïque.

Ce n'est pas la peine de pousser plus loin ce catalogue. On y voit un petit nombre de grands génies, un assez grand d'imitateurs, et on pourrait donner une liste beaucoup plus longue des savants. Il sera difficile désormais qu'il s'éleve des génies nouveaux, à moins que d'autres mœurs, une autre sorte de gouvernement, ne donnent un tour nouveau aux esprits. Il sera impossible qu'il se forme des savants universels, parceque chaque science est devenue immense. Il faudra nécessairement que chacun se réduise à cultiver une petite partie du vaste champ que le siecle de Louis XIV a défriché.

ARTISTES CÉLEBRES.

MUSICIENS.

La musique française, du moins la vocale, n'a été jusqu'ici du goût d'aucune autre nation. Elle ne pouvait l'être, parceque la prosodie française est différente de toutes celles de l'Europe. Nous appuyons toujours sur la derniere syllabe; et toutes les autres nations pesent sur la pénultieme ou sur l'antépénultieme, ainsi que les Italiens. Notre langue est la seule qui ait des mots terminés par des *e* muets, et ces *e*, qui ne sont pas prononcés dans la déclamation ordinaire, le sont dans la déclamation notée, et le sont d'une maniere uniforme, *gloi-reu*, *victoi-reu*, *barbari-eu*, *furi-eu*..... Voilà ce qui rend la plupart de nos airs et notre récitatif insupportables à quiconque n'y est pas accoutumé. Le climat refuse encore aux voix la légèreté que donne celui d'Italie; nous n'avons point l'habitude qu'on a eue long-temps chez le pape et dans les autres

cours italiennes de priver les hommes de leur virilité pour leur donner une voix plus belle que celle des femmes : tout cela, joint à la lenteur de notre chant, qui fait un étrange contraste avec la vivacité de notre nation, rendra toujours la musique française propre pour les seuls Français.

Malgré toutes ces raisons, les étrangers qui ont été long-temps en France conviennent que nos musiciens ont fait des chefs-d'œuvre en ajustant leurs airs à nos paroles, et que cette déclamation notée a souvent une expression admirable; mais elle ne l'a que pour des oreilles très accoutumées, et il faut une exécution parfaite; il faut des acteurs : en Italie il ne faut que des chanteurs.

La musique instrumentale s'est ressentie un peu de la monotonie et de la lenteur qu'on reproche à la vocale; mais plusieurs de nos symphonies, et sur-tout nos airs de danse, ont trouvé plus d'applaudissements chez les autres nations. On les exécute dans beaucoup d'opéra italiens : il n'y en a presque jamais d'autres chez un roi qui entretient un des meilleurs opéra de l'Europe, et qui, parmi ses autres talents singuliers, a cultivé avec un très grand soin celui de la musique.

Lulli (Jean-Baptiste), né à Florence en 1633, amené en France à l'âge de quatorze ans, et ne sachant encore que jouer du violon, fut le pere de la vraie musique en France. Il sut accommoder son art au génie de la langue; c'était l'unique moyen de réussir. Il est à remarquer qu'alors la musique italienne ne s'éloignait pas de la gravité et de la noble simplicité que nous admirons encore dans les récitatifs de Lulli.

Rien ne ressemble plus à ces récitatifs que le fameux motet de Luigi, chanté en Italie avec tant de

succès dans le dix-septieme siecle, et qui commence ainsi :

Sunt breves mundi rosæ,
Sunt fugitivi flores,
Frondes veluti annosæ,
Sunt labiles honores.

Il faut bien observer que dans cette musique de pure déclamation, qui est la *mélopée* des anciens, c'est principalement la beauté naturelle des paroles qui produit la beauté du chant : on ne peut bien déclamer que ce qui mérite de l'être. C'est à quoi on se méprit beaucoup du temps de Quinault et de Lulli. Les poëtes étaient jaloux du poëte, et ne l'étaient pas du musicien. Boileau reproche à Quinault

. . . ces lieux communs de morale lubrique,
Que Lulli réchauffa des sons de sa musique.

Les passions tendres, que Quinault exprimait si bien, étaient sous sa plume la peinture vraie du cœur humain bien plus qu'une morale lubrique. Quinault, par sa diction, échauffait encore plus la musique que l'art de Lulli n'échauffait ses paroles. Il fallait ces deux hommes et des acteurs, pour faire de quelques scenes d'*Atis*, d'*Armide* et de *Roland*, un spectacle tel que ni l'antiquité ni aucun peuple contemporain n'en connut. Les airs détachés, les ariettes, ne répondirent pas à la perfection de ces grandes scenes. Ces airs, ces petites chansons, étaient dans le goût de nos *noëls ;* ils ressemblaient aux *barcaroles* de Venise : c'était tout ce qu'on voulait alors. Plus cette musique était faible, plus on la retenait aisément : mais le récitatif est si beau, que Rameau n'a jamais pu l'égaler. Il me faut des chanteurs, disait-il, et à Lulli des acteurs. Rameau a enchanté les oreilles, Lulli enchantait l'ame ; c'est

un des grands avantages du siecle de Louis XIV que Lulli ait rencontré un Quinault.

Après Lulli tous les musiciens, comme Colasse, Campra, Destouches, et les autres, ont été ses imitateurs, jusqu'à ce qu'enfin Rameau est venu, qui s'est élevé au-dessus d'eux par la profondeur de son harmonie, et qui a fait de la musique un art nouveau.

A l'égard des musiciens de chapelle, quoiqu'il y en ait plusieurs célebres en France, leurs ouvrages n'ont point encore été exécutés ailleurs.

PEINTRES.

Il n'en est pas de la peinture comme de la musique. Une nation peut avoir un chant qui ne plaise qu'à elle, parceque le génie de sa langue n'en admettra pas d'autres; mais les peintres doivent représenter la nature, qui est la même dans tous les pays, et qui est vue avec les mêmes yeux.

Il faut pour qu'un peintre ait une juste réputation que ses ouvrages aient un prix chez les étrangers. Ce n'est pas assez d'avoir un petit parti, et d'être loué dans de petits livres, il faut être acheté.

Ce qui resserre quelquefois les talents des peintres est ce qui semblerait devoir les étendre; c'est le goût académique, c'est la maniere qu'ils prennent d'après ceux qui président. Les académies sont sans doute très utiles pour former des éleves, surtout quand les directeurs travaillent dans le grand goût; mais si le chef a le goût petit, si sa maniere est aride et léchée, si ses figures grimacent, si ses tableaux sont peints comme les éventails; les éleves, subjugués par l'imitation, ou par l'envie de plaire à un mauvais maître, perdent entièrement l'idée de la belle nature. Il y a une fatalité sur les académies;

aucun ouvrage qu'on appelle académique n'a été encore en aucun genre un ouvrage de génie. Donnez-moi un artiste tout occupé de la crainte de ne pas saisir la maniere de ses confreres, ses productions seront compassées et contraintes : donnez-moi un homme d'un esprit libre, plein de la nature qu'il copie, il réussira. Presque tous les artistes sublimes, ou ont fleuri avant les établissements des académies, ou ont travaillé dans un goût différent de celui qui régnait dans ces sociétés.

Corneille, Racine, Despréaux, le Sueur, le Moine, non seulement prirent une route différente de leurs confreres, mais ils les avaient presque tous pour ennemis.

Poussin (Nicolas), né aux Andelis en Normandie, en 1594, fut l'éleve de son génie ; il se perfectionna à Rome. On l'appelle le peintre des gens d'esprit ; on pourrait aussi l'appeler celui des gens de goût. Il n'a d'autre défaut que celui d'avoir outré le sombre du coloris de l'école romaine. Il était dans son temps le plus grand peintre de l'Europe. Rappelé de Rome à Paris, il y céda à l'envie et aux cabales ; il se retira : c'est ce qui est arrivé à plus d'un artiste. Le Poussin retourna à Rome, où il vécut pauvre, mais content. Sa philosophie le mit au-dessus de la fortune. Mort en 1665.

Le sueur (Eustache), né à Paris en 1617, n'ayant eu que Vouët pour maître, devint cependant un peintre excellent. Il avait porté l'art de la peinture au plus haut point, lorsqu'il mourut, à l'âge de trente-huit ans, en 1655.

Bourdon et le Valentin ont été célebres. Trois des meilleurs tableaux qui ornent l'église de Saint-Pierre de Rome sont du Poussin, du Bourdon et du Valentin.

Le Brun (Charles), né à Paris en 1619. A peine

eut-il développé son talent, que le surintendant Fouquet, l'un des plus généreux et des plus malheureux hommes qui aient jamais été, lui donna une pension de vingt-quatre mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui. Il est à remarquer que son tableau de *la famille de Darius*, qui est à Versailles, n'est point effacé par le coloris du tableau de Paul Véronese, qu'on voit à côté, et le surpasse beaucoup par le dessin, la composition, la dignité, l'expression, et la fidélité du costume. Les estampes de ses tableaux des *batailles d'Alexandre* sont encore plus recherchées que les *batailles de Constantin* par Raphaël et par Jules Romain. Mort en 1690.

Mignard (Pierre), né à Troies en Champagne en 1610, fut le rival de le Brun pendant quelque temps; mais il ne l'est pas aux yeux de la postérité. Mort en 1695.

Gelée (Claude), dit Claude Lorrain. Son pere, qui en voulait faire un garçon pâtissier, ne prévoyait pas qu'un jour son fils ferait des tableaux qui seraient regardés comme ceux d'un des premiers paysagistes de l'Europe. Mort à Rome en 1678.

Case. On a de lui des tableaux qui commencent à être d'un grand prix. On rend trop tard justice en France aux bons artistes: leurs ouvrages médiocres y font trop de tort à leurs chefs-d'œuvre. Les Italiens, au contraire, passent chez eux le médiocre en faveur de l'excellent. Chaque nation cherche à se faire valoir. Les Français font valoir les autres nations en tout genre.

Parrocel (Joseph), né en 1648, bon peintre, et surpassé par son fils. Mort en 1704.

Jouvenet (Jean), né à Rouen en 1644, éleve de le Brun, inférieur à son maître, quoique bon peintre. Il a peint presque tous les objets d'une couleur

un peu jaune : il les voyait de cette couleur par une singuliere conformation d'organes. Devenu paralytique du bras droit, il s'exerça à peindre de la main gauche; et on a de lui de grandes compositions exécutées de cette maniere. Mort en 1717.

Santerre (Jean-Baptiste); il y a de lui des tableaux de chevalet admirables, d'un coloris vrai et tendre. Son tableau d'Adam et d'Eve est un des plus beaux qu'il y ait en Europe. Celui de sainte Thérese, dans la chapelle de Versailles, est un chef-d'œuvre de graces, et on ne lui a reproché que d'être trop voluptueux pour un tableau d'autel.

La Fosse s'est distingué par un mérite à-peu-près semblable.

Boulogne (Bon), excellent peintre; la preuve en est que ses tableaux sont vendus fort cher.

Boulogne (Louis). Ses tableaux, qui ne sont pas sans mérite, sont moins recherchés que ceux de son frere.

Raous, peintre inégal; mais quand il a réussi, il a égalé le Rembrand.

Rigaud, né à Perpignan en 1663. Quoiqu'il n'ait guere de réputation que dans le portrait, le grand tableau où il a représenté le cardinal de Bouillon ouvrant l'année sainte est un chef-d'œuvre égal aux plus beaux ouvrages de Rubens. Mort en 1743.

De Troy a travaillé dans le goût de Rigaud. On a de son fils des tableaux d'histoire estimés.

Vateau a été dans le gracieux à-peu-près ce que Téniers a été dans le grotesque : il a fait des disciples dont les tableaux sont recherchés.

Le Moine, né à Paris en 1688, a peut-être surpassé tous ces peintres par la composition du *salon d'Hercule*, à Versailles. Cette apothéose d'Hercule était une flatterie pour le cardinal Hercule de Fleuri, qui n'avait rien de commun avec l'Hercule de la

fable. Il eût mieux valu, dans le salon d'un roi de France, représenter l'apothéose de Henri IV. Le Moine, envié de ses confreres, et se croyant mal récompensé du cardinal, se tua de désespoir en 1737.

Quelques autres ont excellé à peindre des animaux, comme Desportes et Oudry; d'autres ont réussi dans la miniature; plusieurs dans le portrait: quelques peintres, et sur-tout le célebre Vanloo, se sont distingués depuis dans de plus grands genres; et il est à croire que cet art ne périra pas.

SCULPTEURS, ARCHITECTES, GRAVEURS, etc.

La sculpture a été poussée à sa perfection sous Louis XIV, et s'est soutenue dans sa force sous Louis XV.

Sarasin (Jacques), né en 1598, fit des chefs-d'œuvre à Rome pour le pape Clément VIII: il travailla à Paris avec le même succès. Mort en 1660.

PugET (Pierre), né en 1623, architecte, sculpteur, et peintre; célebre par plusieurs chefs-d'œuvre qu'on voit à Marseille et à Versailles: mort en 1695.

Le Gros et Théodon ont embelli l'Italie de leurs ouvrages. Ils firent chacun à Rome deux modeles qui l'emporterent au concours sur tous les autres, et qui sont comptés parmi les chefs-d'œuvre. Le Gros mourut à Rome en 1719.

Girardon (François), né en 1617, a égalé tout ce que l'antiquité a de plus beau, par les bains d'Apollon, et par le tombeau du cardinal de Richelieu. Mort en 1715.

Les Coisevox et les Coustou, et beaucoup d'autres, se sont très distingués, et sont encore surpassés

aujourd'hui par quatre ou cinq de nos sculpteurs modernes.

Chauveau, Nanteuil, Mellan, Audran, Hébrieng, Le Clerc, les Drevet, Poilly, Picart, Duchange, suivis encore par de meilleurs artistes, ont réussi dans les tailles-douces, et leurs estampes ornent dans l'Europe les cabinets de ceux qui ne peuvent avoir des tableaux.

De simples orfévres, tels que Balin et Germain, ont mérité d'être mis au rang des plus célebres artistes par la beauté de leur dessin et par l'élégance de leur exécution.

Il n'est pas aussi facile à un génie né avec le bon goût de l'architecture de faire valoir ses talents qu'à tout autre artiste; il ne peut élever de grands monuments que quand des princes les ordonnent: plus d'un bon architecte a eu des talents inutiles.

Mansard (François), a été un des meilleurs architectes de l'Europe. Le château ou plutôt le palais de Maisons, auprès de Saint-Germain, est un chef-d'œuvre, parcequ'il eut la liberté entiere de se livrer à son génie.

Mansard (Jules-Hardouin), son neveu, fit une fortune immense sous Louis XIV, et fut surintendant des bâtiments. La belle chapelle des Invalides est de lui. Il ne put déployer tous ses talents dans celle de Versailles, où il fut gêné par le terrain, et par la disposition du petit château qu'il fallut conserver.

On reproche à la ville de Paris de n'avoir que deux fontaines dans le bon goût; l'ancienne, de Jean Gougeon, et la nouvelle, de Bouchardon; encore sont-elles toutes deux mal placées. On lui reproche de n'avoir d'autre théâtre magnifique que celui du Louvre, dont on ne fait point d'usage, et de ne s'assembler que dans des salles de spectacle sans

goût, sans proportion, sans ornement, et aussi défectueuses dans l'emplacement que dans la construction; tandis que les villes de provinces donnent à la capitale des exemples qu'elle n'a pas encore suivis.

La France a été distinguée par d'autres ouvrages publics d'une plus grande importance; ce sont les vastes hôpitaux, les magasins, les ponts de pierre, les quais, les immenses levées qui retiennent les rivieres dans leur lit, les canaux, les écluses, les ports, et sur-tout l'architecture militaire de tant de places frontieres, où la solidité se joint à la beauté. On connaît assez les ouvrages élevés sur les dessins de PERRAULT, de LEVAU, et de DORBAY.

L'art des jardins a été créé et perfectionné par LE NOSTRE pour l'agréable, et par LA QUINTINIE pour l'utile. Il n'est pas vrai que le Nostre ait poussé la simplicité jusqu'à embrasser familièrement le roi et le pape : son éleve, Collineau, m'a protesté que ces historiettes, rapportées dans tant de dictionnaires, sont fausses; et on n'a pas besoin de ce témoignage pour savoir qu'un intendant des jardins ne baise pas les papes et les rois des deux côtés.

La gravure en pierres précieuses, les coins des médailles, les fontes des caracteres pour l'imprimerie, tout cela s'est ressenti des progrès rapides des autres arts.

Les horlogers, qu'on peut regarder comme des physiciens de pratique, ont fait admirer leur esprit dans leur travail.

On a nuancé les étoffes, et même l'or qui les embellit, avec une intelligence et un goût si rares, que telle étoffe qui n'a été portée que par le luxe, méritait d'être conservée comme un monument d'industrie.

Enfin le siecle passé a mis celui où nous sommes en état de rassembler en un corps, et de transmettre à la postérité le dépôt de toutes les sciences et de tous les arts, tous poussés aussi loin que l'industrie humaine a pu aller : et c'est à quoi a travaillé une société de savants remplis d'esprit et de lumieres. Cet ouvrage immense et immortel semble accuser la brièveté de la vie des hommes. Il a été commencé par messieurs d'Alembert et Diderot, traversé et persécuté par l'envie et par l'ignorance ; ce qui est le destin de toutes les grandes entreprises. Il eût été à souhaiter que quelques mains étrangeres n'eussent pas défiguré cet important ouvrage par des déclamations puériles et des lieux communs insipides, qui n'empêchent pas que le reste de l'ouvrage ne soit utile au genre humain.

TABLE DES PIECES

CONTENUES

DANS LE CINQUIEME VOLUME.

Suite du Siecle de Louis XV.

CHAP. XXXI. Etat de l'Europe en 1756. Lisbonne détruite. Conspirations et supplices en Suede. Guerres funestes pour quelques territoires vers le Canada. Prise de Port-Mahon par le maréchal de Richelieu. Page 5

CHAP. XXXII. Guerre en Allemagne. Un électeur de Brandebourg résiste à la maison d'Autriche, à l'empire allemand, à celui de Russie, à la France. Evènements mémorables. 13

CHAP. XXXIII. Suite des évènements mémorables. L'armée anglaise obligée de capituler. Journée de Rosbach. Révolutions. 22

CHAP. XXXIV. Les Français malheureux dans les quatre parties du monde. Désastres du gouverneur Dupleix. Supplice du général Lalli. 33

CHAP. XXXV. Pertes des Français. 50

CHAP. XXXVI. Gouvernement intérieur de la France. Querelles et aventures, depuis 1750 jusqu'à 1762. 61

CHAP. XXXVII. Attentats contre la personne du roi. 79

CHAP. XXXVIII. Assassinat du roi de Portugal. Jésuites chassés du Portugal, et ensuite de France. 87

CHAP. XXXIX. De la bulle du pape Rezzonico, Clément XIII, et de ses suites. 96

CHAP. XL. De la Corse. 104

CHAP. XLI. De l'exil du parlement de Paris, etc. et de la mort de Louis XV. 122

CHAP. XLII. Des lois. 125

CHAP. XLIII. Des progrès de l'esprit humain dans le siecle de Louis XV. Page 139
Liste raisonnée des enfants de Louis XIV. 147
Princes et princesses du sang royal. 151
Souverains contemporains. 155
Gouverneurs de Flandre. 161
Maréchaux-de-France. 161
Grands amiraux de France. 172
Généraux des galeres. 173
Ministre d'état. 174
Chanceliers. 175
Surintendants des finances. 176
Secrétaires d'état, et contrôleurs-généraux des finances. 180
Catalogue alphabétique de la plupart des écrivains français qui ont paru dans le siecle de Louis XIV, pour servir à l'histoire littéraire de ce temps. 185

ARTISTES CÉLEBRES.

Musiciens. 314
Peintres. 31[illegible]
Sculpteurs, architectes, graveurs, etc. 331

FIN.

AUG 31 1955